

BO | Bulletin officiel PE | de Pôle emploi

N° 89 du 26 octobre 2018

Sommaire chronologique

Instruction n° 2013-93 du 6 novembre 2013 – Mise à jour du 22 octobre 2018

L'aide à la mobilité-----3

Décision Br n° 2018-44 DS DPSR du 23 octobre 2018

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Bretagne au sein de la direction des plateformes de service régional -----7

Décision Br n° 2018-45 DS DR du 23 octobre 2018

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Bretagne au sein de la direction régionale -----14

Décision Br n° 2018-46 DS Dépense du 23 octobre 2018

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Bretagne au sein de la direction régionale en matière d'opérations de dépense et de recette-----26

Décision Br n° 2018-47 DS Agences du 23 octobre 2018

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Bretagne au sein des agences-----28

Décision Br n° 2018-48 DS DT du 23 octobre 2018

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Bretagne au sein des directions territoriales-----46

Décision Br n° 2018-49 DS IPR du 23 octobre 2018

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Bretagne à certains de ses collaborateurs pour statuer, dans certaines conditions et limites, dans les cas visés par l'accord d'application n° 12 du règlement de l'assurance chômage et sur l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables-----49

Décision NAq n° 2018-56 DS Agences du 25 octobre 2018

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine au sein des agences -----57

Décision NAq n° 2018-57 DS IPR du 25 octobre 2018

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine à certains de ses collaborateurs pour statuer, dans certaines conditions et limites, dans les cas visés par l'accord d'application n° 12 du règlement de l'assurance chômage et sur l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables-----115

Suite du sommaire en page suivante

Décision NAq n° 2018-58 DS DT du 25 octobre 2018

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine au sein des directions territoriales ----- 147

Décision HdF n° 2018-72 DS DR du 26 octobre 2018

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France au sein de la direction régionale ----- 155

Décision HdF n° 2018-73 DS Agences du 26 octobre 2018

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France au sein des agences ----- 172

Décision HdF n° 2018-74 DS DT du 26 octobre 2018

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts de France au sein des directions territoriales ----- 208

Décision HdF n° 2018-75 DS PTF du 26 octobre 2018

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France au sein des plateformes régionales de services et des activités centralisées ----- 212

Décision HdF n° 2018-76 CPLU du 26 octobre 2018

Désignation des membres représentant l'établissement à la commission paritaire locale unique de Pôle emploi Hauts-de-France----- 221

Instruction n° 2013-93 du 6 novembre 2013 – Mise à jour du 22 octobre 2018

L'aide à la mobilité

L'instruction n° 2013-93 du 6 novembre 2013 relative à l'aide à la mobilité, publiée au bulletin officiel de Pôle emploi n° 2013-130 du 30 décembre 2013, est mise à jour de la manière qui suit :

Au point 3.2. Ressources

À la place de :

« Sont concernés les demandeurs d'emploi :

- non indemnisés au titre d'une allocation chômage ;
- ou indemnisés au titre d'une allocation chômage dont le montant est inférieur ou égal à l'allocation d'aide au retour à l'emploi minimale (ARE minimale). Au 1er juillet 2013, le taux ARE minimale est 28,38€ par jour.»

Il convient de lire :

« Sont concernés les demandeurs d'emploi :

- non indemnisés au titre d'une allocation chômage ;
- ou indemnisés au titre d'une allocation chômage dont le montant brut est inférieur ou égal à l'allocation d'aide au retour à l'emploi minimale (ARE minimale).»

Au point 4.1. Distance ou temps de trajet entre le domicile et le lieu de l'action de reclassement

À la place de :

« La participation aux frais engagés par le demandeur d'emploi dans le cadre de l'aide à la mobilité est accordée lorsque l'action de reclassement (entretien d'embauche, participation à un concours public ou à une prestation intensive, reprise d'emploi ou entrée en formation) est située à plus de 60 kilomètres aller-retour ou deux heures de trajet aller-retour du lieu de résidence du demandeur d'emploi.

Lorsque le demandeur d'emploi réside dans un département d'outre-mer (DOM), ce seuil est de 20 kilomètres aller-retour.

La distance s'apprécie sur la base d'un seul aller-retour. Ainsi, l'aide à la mobilité ne peut être attribuée en présence de 2 allers/retours par jour de 42 km chacun, même si le demandeur d'emploi se déplace à raison de plus de 60 km dans la journée.

Il peut être dérogé à la condition de distance ou de temps de trajet entre le domicile et le lieu de l'action de reclassement (cf. point 7.)»

Il convient de lire :

« La participation aux frais engagés par le demandeur d'emploi dans le cadre de l'aide à la mobilité est accordée lorsque l'action de reclassement (entretien d'embauche, participation à un concours public ou à une prestation intensive, reprise d'emploi ou entrée en formation) est située à plus de 60 kilomètres aller-retour ou deux heures de trajet aller-retour du lieu de résidence du demandeur d'emploi.

Le kilométrage aller-retour (ou le cas échéant le temps de trajet) est vérifié sur le site <https://fr.mappy.com/> dans les conditions suivantes : du code postal/ville du lieu de domicile du demandeur au code postal/ville du lieu de déroulement de l'action de reclassement dans les conditions normales de circulation, en sélectionnant le trajet le plus court.

Lorsque le demandeur d'emploi réside dans un département d'outre-mer (DOM), ce seuil est de 20 kilomètres aller-retour.

La distance s'apprécie sur la base d'un seul aller-retour. Ainsi, l'aide à la mobilité ne peut être attribuée en présence de 2 allers/retours par jour de 42 km chacun, même si le demandeur d'emploi se déplace à raison de plus de 60 km dans la journée.

Il peut être dérogé à la condition de distance ou de temps de trajet entre le domicile et le lieu de l'action de reclassement (cf. point 7.). »

Au point 5.1. Les frais de déplacement

À la place de :

« Le montant de la prise en charge des frais de déplacement est calculé sur la base d'une indemnité kilométrique forfaitaire égale à 0,20 euros par kilomètre parcouru multiplié par le nombre de kilomètres aller-retour.

L'indemnité kilométrique est calculée à partir du 1er kilomètre.

Le kilométrage aller-retour (ou le cas échéant le temps de trajet) est vérifié sur le site « via-michelin.fr » (sélection du « type d'itinéraire » le « plus court »).

Le nombre d'aller-retour à prendre en compte est le nombre d'aller-retour nécessaire à l'exercice de l'action de reclassement (maximum un aller-retour par jour de présence). »

Il convient de lire :

« Le montant de la prise en charge des frais de déplacement est calculé sur la base d'une indemnité kilométrique forfaitaire égale à 0,20 euros par kilomètre parcouru multiplié par le nombre de kilomètres aller-retour.

L'indemnité kilométrique est calculée à partir du 1er kilomètre.

Le nombre d'aller-retour à prendre en compte est le nombre d'aller-retour nécessaire à l'exercice de l'action de reclassement (maximum un aller-retour par jour de présence).

Le kilométrage aller-retour (ou le cas échéant le temps de trajet) est vérifié sur le site <https://fr.mappy.com> dans les conditions suivantes : du code postal/ville du lieu de domicile du demandeur au code postal/ville du lieu de déroulement de l'action de reclassement dans les conditions normales de circulation, en sélectionnant le trajet le plus court. »

Au point 5.1.1. Le bon de transport et le bon de réservation SNCF

a) Le bon de transport

À la place de :

« Le bon de transport SNCF est à échanger par le bénéficiaire en gare ou en boutique SNCF, contre un billet aller-retour en seconde classe dans les conditions suivantes :

- aucun billet aller simple ne peut être délivré ;
- le billet est valable trois jours et peut être utilisé à l'aller, la veille ou le jour du rendez-vous, et la durée restante sur les 3 jours restants pour le retour.

Il reste à la charge du bénéficiaire le montant de la réservation « place assise » par train emprunté.

La réservation peut être échangée gratuitement avant le départ du train, dans la limite des 3 jours de validité du billet.

Dans l'hypothèse où le demandeur d'emploi ne réalise pas le voyage, les réservations places assises à 8,6 euros ou couchettes peuvent lui être remboursées sans retenue avant le départ du train, aux guichets des gares et dans les boutiques SNCF. A partir de l'heure du départ du train, aucun remboursement n'est possible.

Le bon de transport est facturé 56 euros par la SNCF à Pôle emploi (depuis le 3 janvier 2012).

Dans l'hypothèse où le demandeur d'emploi ne réalise pas le voyage pour lequel il lui a été remis un bon de transport nominatif, il doit restituer ce bon sans délai à son conseiller. Pôle emploi doit alors demander le remboursement des billets au transporteur (originaux à fournir) dans la limite de 2 mois à partir de sa date d'émission. »

Il convient de lire :

« Le bon de transport est digitalisé, il est matérialisé par un code consommation (code avantage) figurant sur un e-bon de transport.

Le bon de transport SNCF est à échanger par le bénéficiaire en gare **auprès d'un agent SNCF**, contre un billet aller-retour en seconde classe dans les conditions suivantes :

- aucun billet aller simple ne peut être délivré ;
- le billet est valable trois jours et peut être utilisé à l'aller, la veille ou le jour du rendez-vous, et la durée restante sur les 3 jours restants pour le retour.

Le e-bon de transport est facturé 65,40 euros à Pôle emploi

Dans l'hypothèse où le demandeur d'emploi n'utiliserait pas le e-bon attribué, il doit en informer son conseiller Pôle emploi afin qu'il procède à son annulation auprès de SNCF.

Les titres de transport émis en échange d'un e-bon de transport :

- **sont non cessibles.**
- **sont échangeables sans retenue avant le départ du train à condition qu'ils concernent le même trajet et que la nouvelle date de voyages a lieu plus ou moins 21 jours par rapport à la date de voyage initiale. Les titres ne peuvent être échangés qu'une seule fois.**
- **sont non remboursables, le demandeur d'emploi ne les ayant pas payés. »**

b) Le bon de réservation

À la place de :

« Le bon de réservation est accessible à l'ensemble des demandeurs d'emploi inscrits qu'ils soient indemnisés ou non au titre d'une allocation de chômage et ce quel que soit le montant de l'allocation chômage perçue (supérieure ou non à l'ARE minimale) et quelle que soit sa catégorie d'inscription.

Le tarif privilégié proposé est négocié dans le cadre de la convention conclue par Pôle emploi avec la SNCF et sera réglé intégralement par le demandeur d'emploi. Ce dernier s'acquittera également des frais éventuels de réservation et autres taxes.

Contrairement au bon de transport, le bon de réservation attribué au demandeur d'emploi n'impute pas le plafond de l'aide à la mobilité.

La réservation peut être échangée gratuitement avant le départ du train, dans la limite des conditions de validité du billet (3 jours). Une réservation place assise à 8,4 € ou couchette peut être remboursée sans retenue avant le départ du train, aux guichets des gares et dans les boutiques SNCF. A partir de l'heure du départ du train, aucun remboursement n'est possible.

Dans l'hypothèse où le demandeur d'emploi ne réalise pas le voyage pour lequel lui a été remis un bon de réservation nominatif, les billets délivrés peuvent lui être remboursés après prélèvement d'une retenue de 10 % du prix forfaitaire, dans la limite de 2 mois à partir de la date d'émission, aux guichets des gares et dans les boutiques SNCF. »

Il convient de lire :

« Le bon de réservation est accessible à l'ensemble des demandeurs d'emploi inscrits qu'ils soient indemnisés ou non au titre d'une allocation de chômage et ce quel que soit le montant de l'allocation chômage perçue (supérieure ou non à l'ARE minimale) et quelle que soit sa catégorie d'inscription.

Le bon de réservation est digitalisé, il est matérialisé par un code consommation (code avantage) figurant sur un e-bon de réservation. Il doit être communiqué par le bénéficiaire en gare auprès d'un agent SNCF pour bénéficier du tarif préférentiel forfaitaire.

Le tarif préférentiel forfaitaire est à 65,40€ pour l'achat d'un titre de transport aller-retour en 2^{de} classe, le billet est valable trois jours et peut être utilisé à l'aller, la veille ou le jour du rendez-vous, et la durée restante sur les 3 jours restants pour le retour.

Contrairement au bon de transport, le bon de réservation attribué au demandeur d'emploi n'impute pas le plafond de l'aide à la mobilité.

Dans l'hypothèse où le demandeur d'emploi n'utiliserait pas le e-bon attribué, il doit en informer son conseiller Pôle emploi afin qu'il procède à son annulation auprès de SNCF.

Les titres de transport émis en échange d'un e-bon de réservation :

- sont non cessibles.
- sont échangeables sans retenue avant le départ du train à condition qu'ils concernent le même trajet et la nouvelle date de voyages a lieu +/- 21 jours par rapport à la date de voyage initiale. Les titres ne peuvent être échangés qu'une seule fois.
- sont remboursables sans retenue si le remboursement aller-retour est demandé avant le départ du train.
- le remboursement ne peut pas être demandé pour un trajet seul aller ou retour non effectué.»

Décision Br n° 2018-44 DS DPSR du 23 octobre 2018

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Bretagne au sein de la direction des plateformes de service régional

Le directeur régional de Pôle emploi Bretagne,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, L. 5312-13, R. 5312-4 à R. 5312-6, R. 5312-19 et R. 5312-23 à R. 5312-26,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat, le Fonds de solidarité et Pôle emploi le 21 décembre 2012 relative à la répétition des prestations indues par Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2012-21 du 22 mars 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la délibération n° 2012-23 du 22 mars 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés et accords-cadres que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé, et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2015-37 du 8 juillet 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant le cadre des délégations de pouvoir au sein de Pôle emploi,

Vu la décision n° 2018-75 du 26 juin 2018 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Section 1 – Fonctionnement général

Article 1 – Correspondances, congés, autorisations d'absence, ordres de missions, archives

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, dans la limite de leurs attributions :

- 1) signer les correspondances se rapportant aux activités du service, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau de Pôle emploi Bretagne et des correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- 2) signer les ordres de mission des personnels placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de France ou entre la France métropolitaine et l'outre-mer, et les notes de frais afférentes aux déplacements des personnels placés sous leur autorité,
- 3) en matière de gestion des ressources humaines, signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement,
- 4) en matière de gestion des ressources humaines, signer les décisions d'attribution de primes et indemnités des personnels placés sous leur autorité,

- 5) pour les archives conservées sur site, signer les bordereaux d'élimination ou de versement d'archives destinés au service des archives départementales compétent.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation visée au § 1 du présent article :

- madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional
- madame Marie-Odile Bébin, directrice de la plateforme accueil et services téléphoniques
- madame Sandrine Paulet-Tricheux, directrice de la plateforme de traitements centralisés
- madame Isabelle Labbé, directrice adjointe de la plateforme de traitements centralisés

§ 3 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 2 de la présente décision, bénéficiaire, à titre temporaire, de la délégation mentionnée :

aux 1), 2), 3) du § 1 du présent article :

- madame Florence Bourdeau, responsable d'équipe accueil et services téléphoniques
- madame Myriam Le Gal, responsable d'équipe accueil et services téléphoniques
- madame Anne Thavixay, responsable d'équipe accueil et services téléphoniques
- monsieur Luc Clochefert, responsable d'équipe prestations / formations
- madame Odile Couckuyt, responsable d'équipe traitements centralisés
- madame Pascale Birckel, responsable d'équipe contrôle de la recherche d'emploi
- monsieur Arnaud Le Goff, responsable d'équipe incidents de paiement / contentieux

au 1) du § 1 du présent article :

- monsieur David Machard, référent métiers traitements centralisés
- madame Angélique Pujade Le Gall, référente métiers traitements centralisés
- madame Karine Sauvage, référente métiers accueil et services téléphoniques
- madame Géraldine Delmas, référente métiers accueil et services téléphoniques

Section 2 – Recouvrement

Article 2 – Recouvrement des contributions, cotisations et autres ressources

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional, à madame Sandrine Paulet-Tricheux, directrice de la plateforme de traitements centralisés, et à madame Isabelle Labbé, directrice adjointe de la plateforme de traitements centralisés, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- les décisions relatives au recouvrement des contributions et cotisations, majorations de retard y afférentes et autres sommes devant être recouvrées par Pôle emploi, à l'exception des contributions, cotisations, majorations et autres sommes pour le recouvrement desquelles l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général,
- les décisions relatives aux demandes de remboursement de ces contributions, cotisations, majorations de retard, et autres sommes, lorsqu'elles ont indûment été encaissées,
- les décisions par lesquelles les contributions, cotisations et autres ressources restant dues à Pôle emploi sont produites au passif des entreprises en procédure collective,
- les décisions par lesquelles le remboursement prévu à l'article R. 1235-1 du code du travail est demandé,
- les décisions par lesquelles il est statué sur les « demandes de renseignement sur la participation » à l'assurance chômage des dirigeants, mandataires sociaux et associés.

§ 2 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 1 du présent article, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Arnaud Le Goff, responsable d'équipe incidents de paiement / contentieux

Article 3 – Contraintes

§ 1 – Contraintes délivrées en vue de recouvrer les ressources

Délégation permanente de signature est donnée à madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional, à madame Sandrine Paulet-Tricheux, directrice de la plateforme de traitements centralisés, et à madame Isabelle Labbé, directrice adjointe de la plateforme de traitements centralisés, à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue du recouvrement des contributions, cotisations, majorations de retard et autres ressources visées à l'article 2, § 1 et faire procéder à son exécution.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Arnaud Le Goff, responsable d'équipe incidents de paiement / contentieux

§ 2 – Contraintes délivrées en vue de recouvrer les prestations en trop versées

Délégation permanente de signature est donnée à madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional, à madame Sandrine Paulet-Tricheux, directrice de la plateforme de traitements centralisés, et à madame Isabelle Labbé, directrice adjointe de la plateforme de traitements centralisés, à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, ou pour le compte d'un tiers lorsque la loi autorise le recours à cette procédure et faire procéder à son exécution.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Arnaud Le Goff, responsable d'équipe incidents de paiement / contentieux

Article 4 – Prestations en trop versées : délais de remboursement, remise et admission en non valeur

§ 1 – Délai de remboursement

1) Délégation permanente de signature est donnée à madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, de l'assurance chômage, ou au titre du CSP et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite de 48 mois et statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Valérie Télías, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Sandrine Paulet-Tricheux, directrice de la plateforme de traitements centralisés
- madame Isabelle Labbé, directrice adjointe de la plateforme de traitements centralisés
- monsieur Arnaud Le Goff, responsable d'équipe incidents de paiement / contentieux

2) Délégation permanente de signature est donnée à l'ensemble des agents du service Incidents de paiement - contentieux, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, de l'assurance chômage, ou au titre du CSP et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite de 18 mois et statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe à l'exception des décisions prises pour le compte de l'Etat et du Fonds de solidarité.

§ 2 – Remise de dette

1) Délégation permanente de signature est donnée à madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les

instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2000 euros et statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Valérie Télías, bénéficiant de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Sandrine Paulet-Tricheux, directrice de la plateforme de traitements centralisés
- madame Isabelle Labbé, directrice adjointe de la plateforme de traitements centralisés

2) Délégation permanente de signature est donnée à madame Sandrine Paulet-Tricheux, directrice de la plateforme de traitements centralisés, à madame Isabelle Labbé, directrice adjointe de la plateforme de traitements centralisés et à monsieur Arnaud Le Goff, responsable d'équipe incidents de paiement / contentieux pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 650 euros et statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

§ 3 – Admission en non valeur

Délégation permanente de signature est donnée à madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations indûment versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2000 euros.

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Valérie Télías, bénéficiant de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Sandrine Paulet-Tricheux, directrice de la plateforme de traitements centralisés
- madame Isabelle Labbé, directrice adjointe de la plateforme de traitements centralisés
- monsieur Arnaud Le Goff, responsable d'équipe incidents de paiement / contentieux

Section 3 – Placement, prestations, formations, aides et mesures

Article 5 – Prestations, formations, aides et mesures

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional, à madame Sandrine Paulet-Tricheux, directrice de la plateforme de traitements centralisés, et à madame Isabelle Labbé, directrice adjointe de la plateforme de traitements centralisés, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- les décisions relatives aux aides et mesures en faveur des demandeurs d'emploi et des entreprises
- les bons de commande de prestations de service au bénéfice des demandeurs d'emploi
- les bons de commande de formation au bénéfice des demandeurs d'emploi

§ 2 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 1 du présent article, bénéficiant de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Luc Clochefert, responsable d'équipe prestations / formations
- madame Odile Couckuyt, responsable d'équipe traitements centralisés

§ 3 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 1 du présent article, bénéficiant, à titre temporaire, de la délégation, uniquement concernant la signature des bons de commande de prestations de service au bénéfice de demandeurs d'emploi :

- madame Marie-Christine Baquet, agent de la plateforme de traitements centralisés
- monsieur Alain Barbier, agent de la plateforme de traitements centralisés
- madame Sylvie Biez, agent de la plateforme de traitements centralisés
- madame Marie-Christine Capron, agent de la plateforme de traitements centralisés
- madame Aurore Cherbonnel, agent de la plateforme de traitements centralisés
- madame Sophie De Coquereaumont, agent de la plateforme de traitements centralisés
- monsieur Patrick Deschamps, agent de la plateforme de traitements centralisés
- madame Marie-Christine Fieurgant, agent de la plateforme de traitements centralisés
- monsieur Frédéric Galodé, agent de la plateforme de traitements centralisés
- madame Evelyne Gaudichon, agent de la plateforme de traitements centralisés
- madame Virginie Gautier, agent de la plateforme de traitements centralisés
- madame Alexandra Guillou, agent de la plateforme de traitements centralisés
- madame Véronique Hamon, agent de la plateforme de traitements centralisés
- monsieur André Herber, agent de la plateforme de traitements centralisés
- monsieur Emmanuel Le Pennec, agent de la plateforme de traitements centralisés
- madame Laure Mace, agent de la plateforme de traitements centralisés
- madame Karine Madeline, agent de la plateforme de traitements centralisés
- madame Véronique Masson, agent de la plateforme de traitements centralisés
- madame Laure Ollivier agent de la plateforme de traitements centralisés
- monsieur Alain Pelé, agent de la plateforme de traitements centralisés
- madame Emmanuelle Quiles, agent de la plateforme de traitements centralisés
- madame Aurélie Renouard, agent de la plateforme de traitements centralisés
- madame Stéphanie Rivière, agent de la plateforme de traitements centralisés
- madame Isabelle Rouillard, agent de la plateforme de traitements centralisés
- madame Anaëlle Simon, agent de la plateforme de traitements centralisés
- madame Josiane Thomas, agent de la plateforme de traitements centralisés
- madame Solenne Turbain, agent de la plateforme de traitements centralisés

Article 6 – Placement

§ 1 Aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, délégation permanente de signature est donnée à madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional, à madame Sandrine Paulet-Tricheux directrice de la plateforme de traitements centralisés, et à madame Isabelle Labbé, directrice adjointe de la plateforme de traitements centralisés, à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, prendre les décisions et conclure les conventions mentionnées à l'article R. 5312-4 du code du travail.

§ 2 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 1 du présent article, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Arnaud Le Goff, responsable d'équipe incidents de paiement / contentieux

Article 7 – Aides et autres prestations versées par Pôle emploi pour le compte de l'Etat

§ 1 Aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, délégation permanente de signature est donnée à madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional et à madame Marie-Odile Bébin directrice de la plateforme accueil et services téléphoniques, à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, prendre les décisions relatives au bénéfice des aides et autres prestations versées par Pôle emploi pour le compte de l'Etat et en demander le remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées.

§ 2 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 1 du présent article, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Florence Bourdeau, responsable d'équipe accueil et services téléphoniques
- madame Myriam Le Gal, responsable d'équipe accueil et services téléphoniques
- madame Anne Thavixay, responsable d'équipe accueil et services téléphoniques

Section 4 – Décisions sur recours

Article 8 – Recours hiérarchiques

Délégation permanente de signature est donnée à madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, les décisions sur les recours hiérarchiques formés par les usagers contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, y compris les décisions ou conventions conclues pour le compte de l'Etat mentionnés à l'article R. 5312-4 du code du travail et les décisions prises pour le compte du Fonds de solidarité prévu à l'article L.5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail.

Section 5 – Plaintes et contentieux

Article 9 – Contentieux « réglementation »

Délégation permanente de signature est donnée à madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional, à madame Sandrine Paulet-Tricheux, directrice de la plateforme de traitements centralisés, et à madame Isabelle Labbé, directrice adjointe de la plateforme de traitements centralisés, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'ils représentent, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du conseil d'Etat et de la cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Bretagne ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiant de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Abdallah Bounya, juriste au sein de la plateforme de traitements centralisés
- monsieur Abdelraman Galeb, juriste au sein de la plateforme de traitements centralisés
- monsieur Arnaud Le Goff, responsable d'équipe incidents de paiement / contentieux

Section 6 – Contrôle de la recherche d'emploi

Article 10 – Contrôle de la recherche d'emploi

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, les décisions de radiation pour défaut de justification de l'accomplissement d'actes positifs et répétés en vue de rechercher un emploi, de créer ou de reprendre une entreprise, les décisions de cessation d'inscription et les décisions de changement de catégorie prévues à l'article R. 5411-18 du code du travail, ainsi que les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre ces décisions en application des articles R. 5411-18 et R. 5412-8 de ce code.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation visée au § 1 du présent article :

- madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional
- madame Sandrine Paulet-Tricheux, directrice de la plateforme de traitements centralisés
- madame Isabelle Labbé, directrice adjointe de la plateforme de traitements centralisés
- madame Pascale Birckel, responsable d'équipe contrôle de la recherche d'emploi

Article 11 – Territorialité

La direction des plateformes de service régional ayant une compétence régionale, les délégations de signature objet de la présente décision valent sur l'ensemble du territoire couvert par la direction régionale.

Article 12 – Abrogation

La décision Br n° 2018-43 DS DPSR du 7 septembre 2018 est abrogée.

Article 13 – Publication

La présente décision sera publiée au bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Rennes, le 23 octobre 2018.

Frédéric Sévignon,
directeur régional
de Pôle emploi Bretagne

Décision Br n° 2018-45 DS DR du 23 octobre 2018

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Bretagne au sein de la direction régionale

Le directeur régional de Pôle emploi Bretagne,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, L. 5312-13, R. 5312-4 à R. 5312-6, R. 5312-19 et R. 5312-23 à R. 5312-26,

Vu, ensemble, l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-630 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat, le Fonds de solidarité et Pôle emploi le 21 décembre 2012 relative à la répétition des prestations indues par Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2012-21 du 22 mars 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2014-23 du 21 mai 2014 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés et accords-cadres que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé, et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la délibération n° 2017-24 du 18 octobre 2017 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision n° 2017-117 du 31 décembre 2017 du directeur général de Pôle emploi actualisant les seuils du règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision n° 2016-13 du 2 février 2016 portant délégation de pouvoir du directeur général aux directeurs régionaux de Pôle emploi,

Vu la décision n° 2018-75 du 26 juin 2018 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Section 1 – Fonctionnement général

Article 1 – Correspondances, congés, autorisations d'absence et ordres de mission

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, dans la limite de leurs attributions :

- 1) les correspondances se rapportant aux activités du service, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau de Pôle emploi Bretagne et des correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- 2) en matière de gestion des ressources humaines, les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des agents placés sous leur autorité, ainsi que les décisions leur accordant des primes et indemnités,
- 3) les ordres de mission des agents placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, (à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se

rapportant à des déplacements hors de France ou entre la France métropolitaine et l'outre-mer), et les notes de frais afférentes aux déplacements des personnels placés sous leur autorité,

§ 2 Bénéficient de la délégation visée au § 1 du présent article :

- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Marie Balland, directrice régionale adjointe ad interim en charge de la performance sociale
- monsieur Pascal Connan, directeur maîtrise des risques
- monsieur Stéphane Denoual, responsable du service contrôle interne et prévention des fraudes
- madame Louissette Requintel, responsable du service sécurité des personnes et des biens
- madame Danièle Maillot, directrice des opérations
- monsieur Philippe Paulhiac, adjoint de la directrice des opérations
- madame Michèle-Anne Sicallac, responsable du service réglementation et applicatifs
- madame Marie Melot, responsable du service offre de services
- monsieur Thierry Huchet, responsable du service performance
- monsieur Pascal Détré, responsable d'équipe support appui au pilotage
- madame Corinne Laude, responsable d'équipe support appui à la qualité
- madame Anne Bellegou, responsable du service prestations formations mesures
- monsieur Philippe Lecoq, responsable du service relations stratégiques
- monsieur Yohan Morizur, responsable du service communication
- monsieur Nicolas Maxime, responsable du service statistiques, études et évaluations
- madame Fabienne Velly, directrice administration, finances et gestion
- monsieur Didier Marcault, responsable du service immobilier, logistique, informatique
- madame Doris Bouthemy, adjointe au responsable du service immobilier, logistique, informatique
- monsieur Yann Bourhis, responsable du service contrôle de gestion
- monsieur Bernard Gouëry, responsable du service comptabilité-trésorerie
- monsieur Hervé Frot, responsable du service achats et affaires juridiques ad interim
- monsieur Mathieu Castel, adjoint à la directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
- madame Marie-Laurence Eglizeaud, appui au management de la direction des ressources humaines
- madame Isabelle Gendron, responsable du service parcours et compétences
- madame Christelle Foricher, responsable du service qualité de vie au travail et dialogue social,
- madame Hélène Déru, adjointe à la responsable du service qualité de vie au travail et dialogue social,
- madame Fouzia Hubert, responsable du service gestion du personnel et rémunération
- madame Nathalie Lillo, médiatrice régionale

§ 3 Bénéficient de la délégation mentionnée au 1) du § 1 du présent article, à titre permanent :

- madame Hélène Touquerant, auditrice prévention et lutte contre la fraude
- monsieur Olivier Blin, auditeur prévention et lutte contre la fraude
- madame Valérie Bertrand, contrôlease prévention et lutte contre la fraude
- madame Nolwenn Bihouise, contrôlease prévention et lutte contre la fraude

Article 2 – Demandes de remboursements de frais des personnels externes à Pôle emploi

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations, et à mesdames Marie Balland, directrice régionale adjointe ad interim en charge de la performance sociale, et Fabienne Velly, directrice administration, finances et gestion à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, les demandes de remboursements de frais des personnels externes à Pôle emploi siégeant au sein d'instances de Pôle emploi (territoriales, spécifiques et Instances Paritaires Régionales).

Section 2 – Contrats, marchés et biens immobiliers

Article 3 – Achat de fournitures et de services

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations et madame Marie Balland, directrice régionale adjointe ad interim en charge de la performance sociale, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT,
- les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 207 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT,
- les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 103 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 103 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

Bénéficient des délégations mentionnées au présent § 2 :

- madame Fabienne Velly, directrice administration, finances et gestion
- monsieur Pascal Connan, directeur maîtrise des risques
- madame Danièle Maillot, directrice des opérations

§ 3 Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Hervé Frot, responsable du service achats et affaires juridiques ad interim
- monsieur Didier Marcault, responsable du service immobilier, logistique, informatique
- madame Doris Bouthemy, adjointe au responsable du service immobilier, logistique, informatique
- monsieur Bernard Gouëry, responsable du service comptabilité-trésorerie
- monsieur Yohan Morizur, responsable du service communication
- monsieur Mathieu Castel, adjoint à la directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale

à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, en matière d'achat de fournitures et services, les bons de commande d'un montant inférieur à 15 000 euros HT.

§ 4 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 3 du présent article, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Marie-Annick Laurent, acheteuse au sein du service achats et affaires juridiques
- madame Catherine Meli, acheteuse au sein du service achats et affaires juridiques

§ 5 Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Marie-Annick Laurent, acheteuse au sein du service achats et affaires juridiques

- madame Catherine Meli, acheteuse au sein du service achats et affaires juridiques

à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, en matière d'achat de fournitures et services, les bons de commande d'un montant inférieur à 5 000 euros HT.

§ 6 Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Joëlle Boulais, approvisionneuse au sein du service achats et affaires juridiques
- madame Marie-Christine Le Bars, approvisionneuse au sein du service achats et affaires juridiques
- monsieur Frédéric Marchand, approvisionneur au sein du service achats et affaires juridiques
- madame Anne Pillet, approvisionneuse au sein du service achats et affaires juridiques
- madame Christine Stievenard, approvisionneuse au sein du service achats et affaires juridiques

à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, en matière d'achat de fournitures et services, les bons de commande, d'un montant inférieur à 5 000 euros HT, générés via les outils de commande en lignes des fournisseurs.

Article 4 – Marchés de travaux

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations et madame Marie Balland, directrice régionale adjointe ad interim en charge de la performance sociale, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, dans la limite de leurs attributions :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché ou accord-cadre de travaux,
- les marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 207 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres de travaux d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée à madame Fabienne Velly, directrice administration, finances et gestion, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, dans la limite de ses attributions :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché ou accord-cadre de travaux,
- les marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 103 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 103 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

§ 3 Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Hervé Frot, responsable du service achats et affaires juridiques ad interim
- monsieur Didier Marcault, responsable du service immobilier, logistique, informatique
- madame Doris Bouthemy, adjointe au responsable du service immobilier, logistique, informatique

à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, en matière de travaux, les bons de commande d'un montant inférieur à 15 000 euros HT.

§ 4 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 3 du présent article, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Marie-Annick Laurent, acheteuse au sein du service achats et affaires juridiques

§ 5 Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Marie-Annick Laurent, acheteuse au sein du service achats et affaires juridiques

à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, en matière de travaux, les bons de commande d'un montant inférieur à 5 000 euros HT.

Article 5 – Baux, acquisitions et aliénations de biens immobiliers

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations, et à mesdames Marie Balland, directrice régionale adjointe ad interim en charge de la performance sociale, et Fabienne Velly, directrice administration, finances et gestion, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, dans la limite de leurs attributions :

- les baux, que Pôle emploi y ait qualité de preneur ou de bailleur,
- les actes relatifs aux acquisitions et aliénations de biens immobiliers.

Article 6 – Autres contrats

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations, et à mesdames Marie Balland, directrice régionale adjointe ad interim en charge de la performance sociale, Danièle Maillot, directrice des opérations, et Fabienne Velly, directrice administration, finances et gestion, aux fins d'exécution du service public de l'emploi, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, à l'effet de signer les contrats de portée régionale de partenariat, de subvention ou de vente de services d'insertion, reclassement ou promotion professionnels, à l'exclusion des conventions de gestion prévues à l'article L. 5424-2 du code du travail.

Section 3 – Offre de services

Article 7 – Aides individuelles à la formation financées par l'Agefiph

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, dans la limite de leurs attributions et dans le cadre des formations financées par l'Agefiph, les décisions concernant les demandes d'attribution d'aide individuelle à la formation (attestation d'inscription à un stage de formation (AISF), aide individuelle à la formation (AIF), action de formation préalable au recrutement (AFPR), préparation opérationnelle à l'emploi (POE), et, le cas échéant, de l'aide aux frais associés à la formation (AFAF) et de la rémunération de formation de Pôle emploi (RFPE).

Bénéficiaire de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- madame Danièle Maillot, directrice des opérations
- monsieur Philippe Paulhiac, adjoint de la directrice des opérations
- madame Anne Bellegou, responsable du service prestations formations mesures

Article 8 – Placement et service des prestations

§ 1 Aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au paragraphe 3 à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, prendre l'ensemble des décisions en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, en particulier procéder aux inscriptions sur cette liste, la tenir à jour, assurer le suivi et le contrôle de la recherche d'emploi dans les conditions prévues au titre Ier du livre IV de la cinquième partie du code du travail, signer les décisions de radiation, cessation d'inscription et changement de catégorie prévues aux articles R. 5411-18 et R. 5412-1 du même code, ainsi que les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre ces décisions en application des articles R. 5411-18 et R. 5412-8 du même code.

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au paragraphe 3 à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- prendre les décisions relatives au bénéfice des allocations, primes, aides et autres prestations versées par Pôle emploi, que ce soit pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, de l'Unédic, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail y compris dans les cas visés par l'accord d'application n° 12 au règlement de l'assurance chômage lorsque la convention conclue avec ces employeurs dispose que Pôle emploi statue sur ces cas ou de tout autre tiers et en demandant le remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, à l'exception des décisions relatives aux services des prestations pour lesquelles l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général et des décisions relatives à ce service transférées à cet établissement par décision spécifique prise sur le fondement de la décision susvisée n° 2009-2743 du directeur général du 15 décembre 2009,
- prendre les décisions et conclure les conventions mentionnées à l'article R. 5312-4 du code du travail,
- prendre les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE) ainsi que les décisions de suspension, d'extension et de prolongation de cet agrément,
- signer les bons d'aide à la mobilité, les bons SNCF ainsi que les bons de commande de prestations de service au bénéfice de demandeurs d'emploi,
- statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article à l'exception des décisions prises pour le compte de l'Etat et du Fonds de solidarité.

§ 3 Bénéficiaire des délégations visées aux § 1 et 2 :

- madame Danièle Maillot, directrice des opérations
- madame Michèle-Anne Sicallac, responsable du service réglementation et applicatifs
- madame Catherine Pécot, service réglementation et applicatifs
- madame Valérie Feltesse, service réglementation et applicatifs
- monsieur Pierre-Yves Chuniaud, service réglementation et applicatifs
- monsieur Jean-Pierre Planchette, service réglementation et applicatifs
- madame Solenn Allain, service offre de services

§ 4 Bénéficiaire de la délégation mentionnée au 3ème tiret du § 2 :

- madame Laurence Crépieux, service réglementation et applicatifs

Section 4 – Ressources humaines

Article 9 – Gestion des ressources humaines

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations et madame Marie Balland, directrice régionale adjointe ad interim en charge de la performance sociale, à l'effet de signer au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, dans la limite de leurs attributions :

- dans le cadre de la politique générale de recrutement de Pôle emploi, les documents et actes utiles au recrutement des agents nécessaires au fonctionnement de la direction régionale, à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
- prendre les décisions de nomination et l'ensemble des autres actes de gestion des ressources humaines, y compris la rupture du contrat de travail ou du contrat de droit public, à l'exception, dans le cadre du pouvoir disciplinaire, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement ou au blâme, des agents de la direction régionale autres que :
 - o les cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
 - o concernant le personnel soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003, les agents de niveaux VA et VB.

- prendre les décisions relatives aux ruptures conventionnelles du contrat de travail, des agents de la direction régionale autres que :
 - o les cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
 - o concernant le personnel soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003, les agents de niveaux VA et VB.
- prendre les décisions octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi, des agents de la direction régionale autres que :
 - o les cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
 - o concernant le personnel soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003, les agents de niveaux VA et VB.
- les notes de frais afférentes aux déplacements des élus du personnel de Pôle emploi Bretagne.

§ 2 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 1 du présent article, bénéficie de la délégation prévue au § 1, 4ème tiret, à titre temporaire :

- madame Fabienne Velly, directrice administration, finances et gestion

§ 3 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 1 du présent article, bénéficie de la délégation prévue au § 1, 1^{er}, 4^{ème} et 5ème tirets, à titre temporaire :

- monsieur Mathieu Castel, adjoint à la directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale

§ 4 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 1 du présent article, bénéficie de la délégation prévue au § 1, 5ème tiret, à titre temporaire :

- madame Christelle Foricher, responsable du service conditions de vie au travail, diversité et relations sociales

Section 5 – Recouvrement

Article 10 – Recouvrement des contributions, cotisations et autres ressources

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- les décisions relatives au recouvrement des contributions et cotisations, majorations de retard y afférentes et autres sommes devant être recouvrées par Pôle emploi, à l'exception des contributions, cotisations, majorations et autres sommes pour le recouvrement desquelles l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général,
- les décisions relatives aux demandes de remboursement de ces contributions, cotisations, majorations de retard, et autres sommes, lorsqu'elles ont indûment été encaissées,
- les décisions par lesquelles les contributions, cotisations et autres ressources restant dues à Pôle emploi sont produites au passif des entreprises en procédure collective,
- les décisions par lesquelles le remboursement prévu à l'article R. 1235-1 du code du travail est demandé,
- les décisions relatives aux aides et mesure en faveur des entreprises,
- les décisions par lesquelles il est statué sur les « demandes de renseignement sur la participation » à l'assurance chômage des dirigeants, mandataires sociaux et associés.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation mentionnée au § 1 du présent article :

- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Marie Balland, directrice régionale adjointe ad interim en charge de la performance sociale

Article 11 – Contraintes

§ 1 Contraintes délivrées en vue de recouvrer les ressources

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations et madame Marie Balland, directrice régionale adjointe ad interim en charge de la performance sociale, à effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue du recouvrement des contributions, cotisations, majorations de retard et autres ressources visées à l'article 9, § 1 et faire procéder à son exécution.

§ 2 Contraintes délivrées en vue de recouvrer les prestations en trop versées

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations et madame Marie Balland, directrice régionale adjointe ad interim en charge de la performance sociale, à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, ou pour le compte d'un tiers lorsque la loi autorise le recours à cette procédure et faire procéder à son exécution.

Article 12 – Prestations en trop versées : délais de remboursement, remise et admission en non-valeur

§ 1 Délais de remboursement

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations et mesdames Marie Balland, directrice régionale adjointe ad interim en charge de la performance sociale, et Fabienne Velly, directrice administration, finances et gestion, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne :

- 1) dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop versées sans limite de durée pour les décisions prises par monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations et madame Marie Balland, directrice régionale adjointe ad interim en charge de la performance sociale, et dans la limite de 48 mois pour les décisions prises par madame Fabienne Velly, directrice administration, finances et gestion, et statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.
- 2) dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, dans la limite de 48 mois et statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

§ 2 Remise de dette

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations et mesdames Marie Balland, directrice régionale adjointe ad interim en charge de la performance sociale, et Danièle Maillot, directrice des opérations, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, quel que soit le montant de ces prestations et statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

Délégation permanente de signature est donnée à madame Fabienne Velly, directrice administration, finances et gestion pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à

2000 euros et statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

§ 3 Admission en non valeur

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations et madame Marie Balland, directrice régionale adjointe ad interim en charge de la performance sociale, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, quel que soit le montant de ces prestations.

Délégation permanente de signature est donnée à Fabienne Velly, directrice administration, finances et gestion, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2000 euros.

Section 6 – Décisions sur recours

Article 13 – Recours gracieux

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations et madame Marie Balland, directrice régionale adjointe ad interim en charge de la performance sociale, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, les décisions sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées aux articles 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9 et 11 de la présente décision.

Article 14 – Recours hiérarchiques

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations et madame Marie Balland, directrice régionale adjointe ad interim en charge de la performance sociale, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, les décisions sur les recours hiérarchiques formés par les usagers contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, y compris les décisions ou conventions conclues pour le compte de l'Etat mentionnés à l'article R. 5312-4 du code du travail et les décisions prises pour le compte du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail.

Section 7 – Plaintes, contentieux et transactions

Article 15 – Plaintes sans constitution de partie civile

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Didier Marcault, responsable du service immobilier, logistique, informatique, à madame Doris Bouthemy, adjointe au responsable du service immobilier, logistique, informatique, à madame Louissette Requintel, responsable du service sécurité des personnes et des biens, à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne et dans la limite de leurs attributions, porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers que Pôle emploi représente, pour tout fait ou acte intéressant la direction régionale.

Article 16 – Contentieux « réglementation »

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations et madame Marie Balland, directrice régionale adjointe ad interim en

charge de la performance sociale, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Bretagne ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, et des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi.

Article 17 – Contentieux « fraudes »

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations et madame Marie Balland, directrice régionale adjointe ad interim en charge de la performance sociale, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Bretagne ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, et des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi.

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Pascal Connan, directeur maîtrise des risques, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne et dans la limite de 20 000 euros, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Bretagne ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, et des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi.

§ 3 En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Pascal Connan, directeur maîtrise des risques, bénéficie de la délégation prévue au § 2, à titre temporaire, monsieur Stéphane Denoual, responsable du service contrôle interne et prévention des fraudes.

Article 18 – Contentieux « ressources humaines »

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant aux ressources humaines de la direction régionale, à l'exception des litiges :

- relatifs à la convention collective nationale de Pôle emploi, aux accords qui y sont annexés et aux accords collectifs nationaux de travail, ainsi qu'à leurs avenants, sauf décision ponctuelle prise par le directeur général ou son délégataire au sein de la direction générale ;
- relatifs aux décrets, arrêtés, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégataire au sein de la direction générale afférents à la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public ;
- entre Pôle emploi et un agent de la direction régionale porté devant la juridiction administrative ou entre Pôle emploi et un agent soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de niveau VA ou VB qui serait porté devant le juge judiciaire ;
- entre Pôle emploi et un cadre dirigeant ou supérieur visé à l'article 1er, 1.2 ou 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation mentionnée au § 1 du présent article :

- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Marie Balland, directrice régionale adjointe ad interim en charge de la performance sociale

Article 19 – Autres contentieux

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations, à madame Marie Balland, directrice régionale adjointe ad interim en charge de la performance sociale, à madame Fabienne Velly, directrice administration, finances et gestion, à monsieur Pascal Connan, directeur maîtrise des risques, et à monsieur Hervé Frot, responsable du service achats et affaires juridiques ad interim, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'il représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Bretagne ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi ou mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant Pôle emploi.

Article 20 – Transactions

Délégation permanente de signature est donnée, à l'effet de transiger, dans la limite de leurs attributions respectives, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne ou d'un tiers que Pôle emploi représente, dans les cas se rapportant à leurs décisions ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, prévoyant le versement d'une somme d'un montant total strictement inférieur à 50 000 euros, à l'exception de ceux dans lesquels le directeur général ne peut conclure une transaction qu'après délibération préalable et spéciale du conseil d'administration en application de l'article 3 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, à :

- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Marie Balland, directrice régionale adjointe ad interim en charge de la performance sociale
- madame Fabienne Velly, directrice administration, finances et gestion

Section 8 – Divers

Article 21 – Hygiène, santé et sécurité au travail

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations, à madame Marie Balland, directrice régionale adjointe ad interim en charge de la performance sociale, à madame Fabienne Velly, directrice administration, finances et gestion, à monsieur Didier Marcault, responsable du service immobilier, logistique, informatique, à madame Doris Bouthemy, adjointe au responsable du service immobilier, logistique, informatique en cas d'absence de monsieur Didier Marcault, à monsieur Mathieu Castel, adjoint à la directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale, à madame Christelle Foricher, responsable du service qualité de vie au travail et dialogue social, à madame Hélène Déru, adjointe à la responsable du service qualité de vie au travail et dialogue social, à monsieur Pascal Connan directeur de la maîtrise des risques et à madame Louissette Requentel, responsable de la sécurité des personnes et des biens, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, en matière d'hygiène, de santé et de sécurité au travail, les décisions et actes nécessaires pour assurer le respect des dispositions législatives et réglementaires s'imposant en la matière à l'employeur à l'égard des personnels, usagers et tiers, dans l'ensemble des sites dans le ressort territorial de la direction régionale et au cours des déplacements de l'ensemble des personnels de Pôle emploi Bretagne.

Article 22 – Elimination ou versement des archives

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, dans la limite de leurs attributions, pour les archives conservées sur site, les bordereaux d'élimination ou de versement d'archives destinés au service des archives départementales compétent.

Bénéficiaire des délégations mentionnées au présent § 1 :

- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Marie Balland, directrice régionale adjointe ad interim en charge de la performance sociale
- monsieur Pascal Connan, directeur maîtrise des risques
- monsieur Stéphane Denoual, responsable du service contrôle interne et prévention des fraudes
- madame Louissette Requintel, responsable du service sécurité des personnes et des biens
- madame Danièle Maillot, directrice des opérations
- monsieur Philippe Paulhiac, adjoint de la directrice des opérations
- madame Michèle-Anne Sicallac, responsable du service réglementation et applicatifs
- madame Marie Melot, responsable du service offre de services
- monsieur Thierry Huchet, responsable du service performance
- monsieur Pascal Détré, responsable d'équipe support appui au pilotage
- madame Corinne Laude, responsable d'équipe support appui à la qualité
- madame Anne Bellegou, responsable du service prestations formations mesures
- monsieur Philippe Lecoq, responsable du service relations stratégiques
- monsieur Yohan Morizur, responsable du service communication
- monsieur Nicolas Maxime, responsable du service statistiques, études et évaluations
- madame Fabienne Velly, directrice administration, finances et gestion
- monsieur Didier Marcault, responsable du service immobilier, logistique, informatique
- madame Doris Bouthemey, adjointe au responsable du service immobilier, logistique, informatique
- monsieur Yann Bourhis, responsable du service contrôle de gestion
- monsieur Bernard Gouéry, responsable du service comptabilité-trésorerie
- monsieur Hervé Frot, responsable du service achats et affaires juridiques ad interim
- monsieur Mathieu Castel, adjoint à la directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
- madame Marie-Laurence Eglizeaud, appui au management de la direction des ressources humaines
- madame Isabelle Gendron, responsable du service parcours et compétences
- madame Christelle Foricher, responsable du service qualité de vie au travail et dialogue social,
- madame Hélène Déru, adjointe à la responsable du service qualité de vie au travail et dialogue social,
- madame Fouzia Hubert, responsable du service gestion du personnel et rémunération
- madame Nathalie Lillo, médiatrice régionale

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations et mesdames Marie Balland, directrice régionale adjointe ad interim en charge de la performance sociale, et Fabienne Velly, directrice administration, finances et gestion, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, pour les archives conservées par le prestataire d'archivage externalisé, les bordereaux d'élimination ou de versement d'archives destinés au service des archives départementales compétent.

Article 23 – Abrogation

La décision Br n° 2018-38 DS DR du 7 septembre 2018 est abrogée.

Article 24 – Publication

La présente décision sera publiée au bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Rennes, le 23 octobre 2018.

Frédéric Sévignon,
directeur régional
de Pôle emploi Bretagne

Décision Br n° 2018-46 DS Dépense du 23 octobre 2018

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Bretagne au sein de la direction régionale en matière d'opérations de dépense et de recette

Le directeur régional de Pôle emploi Bretagne,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-6, R. 5312-19, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu la délibération n° 2015-49 du 18 novembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi relative à la signature des opérations de dépense,

Vu la décision du directeur général de Pôle emploi n° 2016-126 du 16 décembre 2016 fixant le cadre des délégations de signature au sein de Pôle emploi en matière d'opérations de dépense et de recette,

Décide :

Article 1 – Bon à payer d'une opération de dépense et émission ou endos d'un chèque

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, le bon à payer d'une opération de dépense, d'une part, et un chèque ou l'endos d'un chèque, d'autre part, dans les conditions prévues par la délibération susvisée n° 2015-49 du 18 novembre 2015, à l'exclusion de toute autre opération de mise en règlement, :

- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Marie Balland, directrice régionale adjointe ad interim en charge de la performance sociale
- madame Fabienne Velly, directrice administration, finances et gestion
- monsieur Bernard Gouëry, responsable du service comptabilité-trésorerie

Article 2 – Bon à payer d'une opération de dépense

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, le bon à payer d'une opération de dépense :

- madame Danièle Maillot, directrice des opérations
- monsieur Pascal Connan, directeur de la maîtrise des risques
- monsieur Hervé Frot, responsable du service achats et affaires juridiques ad interim
- monsieur Didier Marcault, responsable du service immobilier, logistique, informatique
- monsieur Mathieu Castel, adjoint à la directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
- madame Fouzia Hubert, responsable du service gestion du personnel et rémunération
- madame Isabelle Gendron, responsable du service parcours et compétences
- madame Christelle Foricher, responsable du service qualité de vie au travail et dialogue social
- monsieur Yohan Morizur, responsable du service communication
- madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional
- madame Sandrine Paulet-Tricheux, directrice de la plateforme de traitements centralisés
- madame Marie-Odile Bébin, directrice de la plateforme accueil et services téléphoniques

Article 3 – Conditions d'exercice des délégations données aux articles 1 et 2

Pour une même opération de dépense, d'une part, un même délégataire ne peut signer à la fois le bon à payer et le chèque y afférent et, d'autre part, lorsqu'un délégataire est signataire du bon à payer, son supérieur hiérarchique (N+1) ne peut pas être signataire du chèque et vice versa. Il ne peut être dérogé à ce second principe qu'à titre exceptionnel, en cas de nécessité (urgence ou insuffisance momentanée de délégataires).

Article 4 – Autorisation de prélèvement sur le compte bancaire de la direction régionale

Délégation permanente est donnée à monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations, madame Marie Balland, directrice régionale adjointe ad interim en charge de la performance sociale, madame Fabienne Velly, directrice administration, finances et gestion et à monsieur Bernard Gouéry, responsable du service comptabilité-trésorerie à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, les autorisations de prélèvement sur le compte bancaire de la direction régionale dans les conditions prévues par la délibération susvisée n° 2015-49 du 18 novembre 2015.

Article 5 – Abrogation

La décision Br n° 2018-42 DS Dépense du 7 septembre 2018 est abrogée.

Article 6 – Publication

La présente décision sera publiée au bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Rennes, le 23 octobre 2018.

Frédéric Sévignon,
directeur régional
de Pôle emploi Bretagne

Décision Br n° 2018-47 DS Agences du 23 octobre 2018

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Bretagne au sein des agences

Le directeur régional de Pôle emploi Bretagne,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 1233-65 et suivants, L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-4, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la loi n° 2011-893 du 28 juillet 2011 pour le développement de l'alternance et de la sécurisation des parcours professionnels,

Vu l'accord national interprofessionnel du 31 mai 2011 relatif au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la convention conclue entre l'Etat, le Fonds de solidarité et Pôle emploi le 21 décembre 2012 relative à la répétition des prestations indues par Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la décision n° 2009/2743 du 15 décembre 2009 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions complémentaires susceptibles d'être confiées à Pôle emploi services à compter du 1er janvier 2010,

Vu la décision n° 2018-75 du 26 juin 2018 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Vu la délibération n° 2013-45 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la mobilité,

Vu la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Décide :

Article 1 – Placement et service des prestations

§ 1 Aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, délégation permanente de signature est donnée :

- 1) à l'ensemble des agents exerçant au sein des agences à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, procéder à l'inscription sur la liste des demandeurs d'emploi,
- 2) aux personnes désignées au présent paragraphe à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, prendre l'ensemble des autres décisions en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, en particulier refuser une inscription sur cette liste, la tenir à jour, assurer le suivi et le contrôle de la recherche d'emploi dans les conditions prévues au titre Ier du livre IV de la cinquième partie du code du travail, signer les décisions de radiation, cessation d'inscription et changement de catégorie prévues aux articles R. 5411-18 et R. 5412-1 du même code, ainsi que les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre ces décisions en application des articles R. 5411-18 et R. 5412-8 du même code :

- monsieur Jean-Charles Fournier, directeur d'agence pôle emploi de Dinan
- madame Nathalie Cupif, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Dinan
- monsieur Pascal Lagnel, responsable d'équipe pôle emploi de Dinan
- madame Brigitte Mordeles, responsable d'équipe pôle emploi de Dinan
- madame Elsa Quemart, responsable d'équipe pôle emploi de Dinan
- monsieur Emmanuel Mollet, référent métiers pôle emploi de Dinan
- madame Gaëlle Pansard, référente métiers pôle emploi de Dinan
- madame Nathalie Le Gars, directrice d'agence pôle emploi de Guingamp
- monsieur Denis Messenger, responsable d'équipe pôle emploi de Guingamp
- madame Karine Ogier, responsable d'équipe pôle emploi de Guingamp
- monsieur Bertrand Quemard, responsable d'équipe pôle emploi de Guingamp
- madame Sandrine Foujanet, référente métiers pôle emploi de Guingamp
- monsieur Stéphane Rio, référent métiers pôle emploi de Guingamp
- monsieur Eric Mounier, directeur d'agence pôle emploi de Lamballe
- monsieur Arnaud Fichou, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Lamballe
- madame Myriam Daniel, responsable d'équipe pôle emploi de Lamballe
- monsieur Mikaël Keravis, responsable d'équipe pôle emploi de Lamballe
- madame Céline Auville, référente métiers pôle emploi de Lamballe
- monsieur Gérald Connan, référent métiers pôle emploi de Lamballe
- madame Chantal Lecointe-Laumond, directrice d'agence pôle emploi de Lannion
- monsieur David Paris, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Lannion
- monsieur Olivier Chesneau, responsable d'équipe pôle emploi de Lannion
- monsieur Jean-Yves Gérard, responsable d'équipe pôle emploi de Lannion
- madame Marie-Odile Masson, responsable d'équipe pôle emploi de Lannion
- monsieur Stéphane Cotel, référent métiers pôle emploi de Lannion
- monsieur François Le Meec, directeur d'agence pôle emploi de Loudéac
- madame Kristen Jézéquel, responsable d'équipe pôle emploi de Loudéac
- madame Géraldine Kan, responsable d'équipe pôle emploi de Loudéac
- monsieur Olivier Delarche, référent métiers pôle emploi de Loudéac
- madame Catherine Jourdain, directrice d'agence pôle emploi de St Brieuc Ouest
- monsieur Laurent Hamon, directeur adjoint d'agence pôle emploi de St Brieuc Ouest
- madame Elise Lamauve, responsable d'équipe pôle emploi de St Brieuc Ouest
- monsieur Ronald Pierre, responsable d'équipe pôle emploi de St Brieuc Ouest
- madame Servane Pioger, responsable d'équipe pôle emploi de St Brieuc Ouest
- madame Stéphanie Bocqueho, référente métiers pôle emploi de St Brieuc Ouest
- madame Caecilia Le Bolloc'h, référente métiers pôle emploi de St Brieuc Ouest
- monsieur Cédric Ogier, directeur d'agence pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Anne-Sophie Lamandé, directrice adjointe pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Françoise Dehay, responsable d'équipe pôle emploi de St Brieuc Sud
- monsieur François Pierre Le Louarn, responsable d'équipe pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Stéphanie Richer, responsable d'équipe pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Aurélie Saliou, responsable d'équipe pôle emploi de St Brieuc Sud
- monsieur Bruno Briend, référent métiers pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Aurélie Hervé, référente métiers pôle emploi de St Brieuc Sud
- monsieur Gilles Lecuyer-Morvan, référent métiers pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Sabine Bodeveix-Walter, directrice d'agence pôle emploi de Brest Iroise
- madame Nadine Maille, directrice adjointe pôle emploi de Brest Iroise
- monsieur Xavier Gourlaouen, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Iroise
- madame Aline Madec, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Iroise
- madame Florence Queguiner, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Iroise
- madame Emily Sanchez, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Iroise
- madame Maëlle Boucher, référente métiers pôle emploi de Brest Iroise
- monsieur Pascal Dilasser, référent métiers pôle emploi de Brest Iroise
- madame Gwénaelle Gourvennec, référente métiers pôle emploi de Brest Iroise
- madame Anne Danycan, directrice d'agence pôle emploi de Brest Europe
- monsieur Patrick Cras, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Brest Europe
- madame Jacqueline Radenac, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Europe

- madame Sandrine Schifres, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Europe
- monsieur Benoit Roudaut, référent métiers pôle emploi de Brest Europe
- madame Sophie Touminet, référente métiers pôle emploi de Brest Europe
- madame Nathalie Ayissi-Jezequel, directrice d'agence pôle emploi de Brest Marine
- monsieur Hervé Le Duc, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Brest Marine
- madame Annaïg Cotten, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Marine
- madame Brigitte Feugueur, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Marine
- madame Ghislaine Gourmelon, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Marine
- madame Nadège Havet, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Marine
- madame Emmanuelle Suissa, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Marine
- madame Rachel Ansquer, référente métiers pôle emploi de Brest Marine
- madame Sylvia Toulgoat, référente métiers pôle emploi de Brest Marine
- monsieur Arnaud Capp, directeur d'agence pôle emploi de Carhaix
- monsieur Michel Riou, responsable d'équipe pôle emploi de Carhaix
- madame Nelly Dubois Becquer, responsable d'équipe pôle emploi de Carhaix
- madame Marie-José Lemaitre, responsable d'équipe pôle emploi de Carhaix
- madame Dominique Guyomarch, référente métiers pôle emploi de Carhaix
- monsieur Pascal Nesnard, directeur d'agence pôle emploi de Concarneau
- madame Marie-Aude Lehagre, directrice adjointe pôle emploi de Concarneau
- madame Nathalie Charpentier, responsable d'équipe pôle emploi de Concarneau
- madame Typhaine Moan, responsable d'équipe pôle emploi de Concarneau
- monsieur David Martin, référent métiers pôle emploi de Concarneau
- monsieur Yann Le Guellec, directeur d'agence pôle emploi de Douarnenez
- monsieur Yann Guillerm, responsable d'équipe pôle emploi de Douarnenez
- madame Anne-Marie Sainléger, responsable d'équipe pôle emploi de Douarnenez
- madame Martine Chancelet, référente métiers pôle emploi de Douarnenez
- monsieur David Labrune, référent métiers pôle emploi de Douarnenez
- madame Anne Bruyaux, directrice d'agence pôle emploi de Landerneau
- madame Jessie Eleouet, responsable d'équipe pôle emploi de Landerneau
- monsieur Peter Armstead, référent métiers pôle emploi de Landerneau
- monsieur Olivier Guillou, directeur d'agence pôle emploi de Morlaix
- monsieur Jean-Michel Pusey, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Morlaix
- madame Olivia Coat, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Morlaix
- monsieur Yannick David, responsable d'équipe pôle emploi de Morlaix
- monsieur Thomas Mouline, responsable d'équipe pôle emploi de Morlaix
- monsieur Claude Sauvée, responsable d'équipe pôle emploi de Morlaix
- madame Patrice Trublet, responsable d'équipe pôle emploi de Morlaix
- madame Ségolène Vasseur, responsable d'équipe pôle emploi de Morlaix
- madame Régine Boulanger, référente métiers pôle emploi de Morlaix
- madame Christelle Lozac'h, référente métiers pôle emploi de Morlaix
- monsieur Gwénael Pichon, directeur d'agence pôle emploi de Pont L'Abbé
- monsieur Yves-Christophe Jégo, responsable d'équipe pôle emploi de Pont L'Abbé
- madame Yannick Malejac, responsable d'équipe pôle emploi de Pont L'Abbé
- madame Delphine Mattern, référente métiers pôle emploi de Pont L'Abbé
- madame Nicole Cadiou, directrice d'agence pôle emploi de Quimper Nord
- madame Caroline Hacik, responsable d'équipe pôle emploi de Quimper Nord
- madame Emmanuelle Le Guen, responsable d'équipe pôle emploi de Quimper Nord
- madame Joëlle Pichon, responsable d'équipe par intérim pôle emploi de Quimper Nord
- monsieur Christophe Le Gallic, référent métiers pôle emploi de Quimper Nord
- monsieur Vincent Rouziès, directeur d'agence pôle emploi de Quimper Sud
- madame Anne Gaele Gautherin, responsable d'équipe pôle emploi de Quimper Sud
- madame Alexia Guignard, responsable d'équipe pôle emploi de Quimper Sud
- madame Sabine Le Brun, responsable d'équipe pôle emploi de Quimper Sud
- madame Florence Caresmel, référente métiers pôle emploi de Quimper Sud
- madame Christelle Le Loer, directrice d'agence pôle emploi de Quimperlé
- monsieur Benoit Bellec, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Quimperlé
- madame Corinne Perennou, responsable d'équipe pôle emploi de Quimperlé

- monsieur Reynal Tanguy, référent métiers pôle emploi de Quimperlé
- madame Chantal Colin, directrice d'agence pôle emploi de Combourg
- madame Pascale Roulle, responsable d'équipe pôle emploi de Combourg
- madame Chrystelle Thébaud, responsable d'équipe pôle emploi de Combourg
- monsieur Pascal Saintpierre, référent métiers pôle emploi de Combourg
- madame Patricia Pierre, directrice d'agence pôle emploi de Fougères
- monsieur Michael Seeleuthner, directeur adjoint pôle emploi de Fougères
- madame Marina Cadalen, responsable d'équipe pôle emploi de Fougères
- madame Karine De Bussac, responsable d'équipe par intérim pôle emploi de Fougères
- madame Nadège Legendre, responsable d'équipe pôle emploi de Fougères
- madame Kathleen Baccon, référent métiers pôle emploi de Fougères
- madame Lysiane Encreve, directrice d'agence pôle emploi de Redon
- madame Odette Le Lièvre, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Redon
- madame Cathy Le Garrec, responsable d'équipe pôle emploi de Redon
- monsieur Guillaume Legruel, responsable d'équipe pôle emploi de Redon
- madame Laurence Morgant, responsable d'équipe pôle emploi de Redon
- madame Chrystele Lebreton, référente métiers pôle emploi de Redon
- monsieur Frédéric Mangelinck, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Centre
- madame Catherine Ergan, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Centre
- madame Aurélie Deleuze, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Centre
- madame Emmanuelle Le Saint, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Centre
- monsieur Fabien Sillard, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Centre
- madame Véronique Porteau, référente métiers pôle emploi de Rennes Centre
- madame Sandrine Rispaill, référente métiers par intérim pôle emploi de Rennes Centre
- monsieur Anthony Jeuland, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Est
- monsieur Sébastien Rio, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Rennes Est
- madame Nadine Debitte, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Est
- madame Stéphanie Hain, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Est
- madame Laure Hamon, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Est
- madame Sandra Lelièvre, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Est
- madame Valérie Truptin, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Est
- monsieur Harold Baslé, référent métiers pôle emploi de Rennes Est
- madame Nadine Dupont, référente métiers pôle emploi de Rennes Est
- madame Isabelle Machard Miot, référente métiers pôle emploi de Rennes Est
- monsieur Eric Nicolas, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Nord
- madame Stéphanie Lorette, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Nord
- madame Sandra Brehinier, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Nord
- madame Françoise Mahéas, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Nord
- madame Anne Morin, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Nord
- madame Véronique Ramé, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Nord
- madame Carole Ruillere, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Nord
- madame Chrystel Tacher, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Nord
- madame Nathalie Butault, référente métiers pôle emploi de Rennes Nord
- madame Isabelle Le Borgne, référente métiers pôle emploi de Rennes Nord
- madame Alexandra Marchand-Morinière, référente métiers pôle emploi de Rennes Nord
- monsieur Olivier Martin, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Claudine Boutin, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Florence Bouge, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Marie-Christine Breton, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Ouest
- monsieur Damien Gardans, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Florence Chalois, référente métiers pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Sylvie Dreanno, référente métiers pôle emploi de Rennes Ouest
- monsieur Bertrand Gicquel, référent métiers pôle emploi de Rennes Ouest
- monsieur Luc Codet, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Sud
- madame Solenn Malard, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Sud

- madame Céline Delgado, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Sud
- madame Mélinda Garel, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Sud
- madame Catherine Gesret, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Sud
- madame Laurence Marchand, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Sud
- madame Nathalie Rogge-Moneger, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Sud
- monsieur Daniel Toxé, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Sud
- monsieur Sébastien Vallet, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Sud
- madame Valérie Chouisnard, référente métiers pôle emploi de Rennes Sud
- madame Françoise Daniel, référente métiers pôle emploi de Rennes Sud
- monsieur Christophe Rivière, directeur d'agence pôle emploi de Saint Malo
- madame Marina Le Gal, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Saint Malo
- monsieur Christophe Boyard, responsable d'équipe pôle emploi de Saint Malo
- madame Anabelle Ihuellou, responsable d'équipe pôle emploi de Saint Malo
- madame Christine Norgeot, responsable d'équipe pôle emploi de Saint Malo
- madame Klervia Vasse Delalande, responsable d'équipe pôle emploi de Saint Malo
- madame Jennifer Chauvin, référente métiers pôle emploi de Saint Malo
- monsieur Laurent Martineau, référent métiers pôle emploi de Saint Malo
- monsieur Gilles Morvan, référent métiers pôle emploi de Saint Malo
- madame Sandra Courois, directrice d'agence pôle emploi de Vitré
- madame Françoise Navennec, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Vitré
- madame Anita Bilheude, responsable d'équipe pôle emploi de Vitré
- madame Agnès De Souza Dias, responsable d'équipe pôle emploi de Vitré
- monsieur Guillaume Gallon, référent métiers pôle emploi de Vitré
- monsieur Lionel Lorcy, directeur d'agence pôle emploi de Auray
- madame Hélène Chevalier, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Auray
- madame Gwénola Bignonet, responsable d'équipe pôle emploi de Auray
- madame Françoise Clémenceau, responsable d'équipe pôle emploi de Auray
- madame Anne Naël Fordos, responsable d'équipe pôle emploi de Auray
- madame Marie-Lise Barbé, référente métiers pôle emploi de Auray
- monsieur Serge Guiguen, référent métiers pôle emploi de Auray
- madame Sophie Perrot, directrice d'agence pôle emploi de Lanester
- monsieur Stéphane Le Gourrierc, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Lanester
- monsieur Fabrice Becquer, responsable d'équipe pôle emploi de Lanester
- monsieur Steven Le Corre, responsable d'équipe pôle emploi de Lanester
- monsieur Yann Le Kervern, responsable d'équipe pôle emploi de Lanester
- madame Sophie André, référente métiers pôle emploi de Lanester
- madame Delphine Gassion, référente métiers pôle emploi de Lanester
- madame Gaëlle Evain, directrice d'agence pôle emploi de Lorient Marine
- madame Sylvie Hello, responsable d'équipe pôle emploi de Lorient Marine
- monsieur Eric Pothier, responsable d'équipe pôle emploi de Lorient Marine
- monsieur Yann Robin, responsable d'équipe pôle emploi de Lorient Marine
- monsieur Eric Le Fé, référent métiers pôle emploi de Lorient Marine
- monsieur Florent Le Part, référent métiers pôle emploi de Lorient Marine
- monsieur Stéphane Le Guennec, directeur d'agence pôle emploi de Lorient Ville
- madame Gwennina Le Borgne, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Lorient Ville
- madame Chrystelle Bourhis, responsable d'équipe pôle emploi de Lorient Ville
- madame Frédérique Marc, responsable d'équipe pôle emploi de Lorient Ville
- monsieur Charles Nicolas, responsable d'équipe pôle emploi de Lorient Ville
- monsieur Damien Boisrobert, référent métiers pôle emploi de Lorient Ville
- monsieur François Quatrevaux, référent métiers pôle emploi de Lorient Ville
- monsieur Laurent Raimbault, directeur d'agence pôle emploi de Ploermel
- monsieur Didier Le Pichon, responsable d'équipe pôle emploi de Ploermel
- madame Claudie Bardel, responsable d'équipe pôle emploi de Ploermel
- madame Stéphanie Chesnel, référente métiers pôle emploi de Ploermel
- monsieur Jean Chomet, référent métiers pôle emploi de Ploermel
- madame Christelle Méhat, directrice d'agence pôle emploi de Pontivy
- madame Gaëlle Senant-Querre, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Pontivy

- madame Carole Carré, responsable d'équipe pôle emploi de Pontivy
- madame Jennifer Lascaud, responsable d'équipe pôle emploi de Pontivy
- madame Marie-Christine Tanne, responsable d'équipe pôle emploi de Pontivy
- madame Marylise François, référente métiers pôle emploi de Pontivy
- monsieur Vincent Georges, référent métiers pôle emploi de Pontivy
- madame Valérie Georges, directrice d'agence pôle emploi de Vannes Est
- monsieur Vincent Morin, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Vannes Est
- madame Sophie Duplot, responsable d'équipe pôle emploi de Vannes Est
- madame Gaëlle Gasmi, responsable d'équipe pôle emploi de Vannes Est
- madame Murielle Lorcy, responsable d'équipe pôle emploi de Vannes Est
- monsieur Ronan Riou, responsable d'équipe pôle emploi de Vannes Est
- monsieur Thierry Bodin, référent métiers pôle emploi de Vannes Est
- monsieur Philippe Gallo, référent métiers pôle emploi de Vannes Est
- madame Corinne Lenoble, référente métiers pôle emploi de Vannes Est
- madame Hélène Hafnaoui, directrice d'agence pôle emploi de Vannes Ouest
- madame Patricia Bérard, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Vannes Ouest
- monsieur Fabrice Chilou, responsable d'équipe pôle emploi de Vannes Ouest
- monsieur David Texier, responsable d'équipe pôle emploi de Vannes Ouest
- madame Laure Thomas, responsable d'équipe pôle emploi de Vannes Ouest
- monsieur Mathieu Illiaquer, référent métiers pôle emploi de Vannes Ouest
- monsieur Yvonnig Tendron, référent métiers pôle emploi de Vannes Ouest

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 4 à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- 1) prendre les décisions relatives au bénéfice des allocations, primes, aides et autres prestations versées par Pôle emploi, que ce soit pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, de l'Unédic, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail y compris dans les cas visés par l'accord d'application n° 12 au règlement de l'assurance chômage lorsque la convention conclue avec ces employeurs dispose que Pôle emploi statue sur ces cas ou de tout autre tiers et en demander le remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, à l'exception des décisions relatives aux services des prestations pour lesquelles l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général et des décisions relatives à ce service transférées à cet établissement par décision spécifique prise sur le fondement de la décision susvisée n° 2009-2743 du directeur général du 15 décembre 2009,
- 2) prendre les décisions et conclure les conventions mentionnées à l'article R. 5312-4 du code du travail,
- 3) prendre les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE) ainsi que les décisions de suspension, d'extension et de prolongation de cet agrément,
- 4) signer les bons d'aide à la mobilité, les bons SNCF ainsi que les bons de commande de prestations de service au bénéfice de demandeurs d'emploi,
- 5) prendre les décisions relatives à la conclusion, au suivi et à la rupture du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et demander le remboursement des allocations, prestations ou aides y afférant lorsqu'elles ont été en trop versées,
- 6) statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article à l'exception des décisions prises pour le compte de l'Etat et du Fonds de solidarité.

§ 3 Délégation permanente de signature est également donnée à l'ensemble des conseillers au sein des agences à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, aux fins d'exécution du service public de l'emploi, signer les bons SNCF non dérogoires au bénéfice des demandeurs d'emploi.

Article 2 – Ordre de service, acte, correspondance, congés, autorisations d'absence, plaintes, archives

Délégation permanente est également donnée aux personnes désignées à l'article 4 à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, et dans la limite de leurs attributions :

- 1) signer toute correspondance nécessaire au fonctionnement général de l'agence,
- 2) signer tout ordre de service et acte nécessaire au fonctionnement général de l'agence, ainsi que les ordres de mission des personnels placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de France ou entre la France métropolitaine et l'outre-mer, et les notes de frais afférentes aux déplacements des personnels placés sous leur autorité,
- 3) en matière de gestion des ressources humaines, signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité,
- 4) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers qu'il représente, pour tout fait ou acte intéressant l'agence,
- 5) pour les archives conservées en agence, signer les bordereaux d'élimination ou de versement d'archives destinés au service des archives départementales compétent.

Article 3 – Conventions locales de partenariat

Délégation permanente est également donnée aux personnes désignées à l'article 4 de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, signer tout acte nécessaire à l'animation du service public local de l'emploi ainsi que :

- 1) signer les conventions conclues dans le cadre des accords cadres nationaux définissant des axes de coopération à la disposition du réseau avec une autonomie locale, à l'exception de celles entraînant un impact financier ou sur la gestion des ressources humaines de Pôle emploi ;
- 2) signer les autres accords dont la direction de l'agence a pris l'initiative, à l'exception de ceux entraînant un impact financier ou politique ou sur le système d'information ou la gestion des ressources humaines de Pôle emploi.

Article 4 – Délégués permanents

Bénéficient des délégations mentionnées au § 2 de l'article 1 et aux articles 2 et 3, à titre permanent :

- monsieur Jean-Charles Fournier, directeur d'agence pôle emploi de Dinan
- madame Nathalie Cupif, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Dinan
- madame Nathalie Le Gars, directrice d'agence pôle emploi de Guingamp
- monsieur Eric Mounier, directeur d'agence pôle emploi de Lamballe
- monsieur Arnaud Fichou, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Lamballe
- madame Chantal Lecointe-Laumond, directrice d'agence pôle emploi de Lannion
- monsieur David Paris, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Lannion
- monsieur François Le Meec, directeur d'agence pôle emploi de Loudéac
- madame Catherine Jourdain, directrice d'agence pôle emploi de St Brieuc Ouest
- monsieur Laurent Hamon, directeur adjoint d'agence pôle emploi de St Brieuc Ouest
- monsieur Cédric Ogier, directeur d'agence pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Anne-Sophie Lamandé, directrice adjointe pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Sabine Bodeveix-Walter, directrice d'agence pôle emploi de Brest Iroise
- madame Nadine Maille, directrice adjointe pôle emploi de Brest Iroise
- madame Anne Danycan, directrice d'agence pôle emploi de Brest Europe
- monsieur Patrick Cras, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Brest Europe
- monsieur Hervé Le Duc, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Brest Marine
- monsieur Arnaud Capp, directeur d'agence pôle emploi de Carhaix
- monsieur Pascal Nesnard, directeur d'agence pôle emploi de Concarneau
- madame Marie-Aude Lehagre, directrice adjointe pôle emploi de Concarneau
- monsieur Yann Le Guellec, directeur d'agence pôle emploi de Douarnenez

- madame Anne Bruyaux, directrice d'agence pôle emploi de Landerneau
- monsieur Olivier Guillou, directeur d'agence pôle emploi de Morlaix
- monsieur Jean-Michel Pusey, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Morlaix
- madame Olivia Coat, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Morlaix
- monsieur Gwénael Pichon, directeur d'agence pôle emploi de Pont L'Abbé
- madame Nicole Cadiou, directrice d'agence pôle emploi de Quimper Nord
- monsieur Vincent Rouziès, directeur d'agence pôle emploi de Quimper Sud
- madame Christelle Le Loer, directrice d'agence pôle emploi de Quimperlé
- monsieur Benoit Bellec, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Quimperlé
- madame Chantal Colin, directrice d'agence pôle emploi de Combourg
- madame Patricia Pierre, directrice d'agence pôle emploi de Fougères
- monsieur Michael Seeleuthner, directeur adjoint pôle emploi de Fougères
- madame Lysiane Encreve, directrice d'agence pôle emploi de Redon
- madame Odette Le Lièvre, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Redon
- monsieur Frédéric Mangelinck, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Centre
- madame Catherine Ergan, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Centre
- monsieur Anthony Jeuland, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Est
- monsieur Sébastien Rio, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Rennes Est
- monsieur Eric Nicolas, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Nord
- madame Stéphanie Lorette, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Nord
- monsieur Olivier Martin, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Claudine Boutin, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Ouest
- monsieur Luc Codet, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Sud
- madame Solenn Malard, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Sud
- monsieur Christophe Rivière, directeur d'agence pôle emploi de Saint Malo
- madame Marina Le Gal, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Saint Malo
- madame Sandra Courois, directrice d'agence pôle emploi de Vitré
- madame Françoise Navennec, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Vitré
- monsieur Lionel Lorcy, directeur d'agence pôle emploi de Auray
- madame Hélène Chevalier, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Auray
- madame Sophie Perrot, directrice d'agence pôle emploi de Lanester
- monsieur Stéphane Le Gourrierc, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Lanester
- madame Gaëlle Evain, directrice d'agence pôle emploi de Lorient Marine
- monsieur Stéphane Le Guennec, directeur d'agence pôle emploi de Lorient Ville
- madame Gwennina Le Borgne, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Lorient Ville
- monsieur Laurent Raimbault, directeur d'agence pôle emploi de Ploermel
- madame Christelle Méhat, directrice d'agence pôle emploi de Pontivy
- madame Gaëlle Senant-Querre, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Pontivy
- madame Valérie Georges, directrice d'agence pôle emploi de Vannes Est
- monsieur Vincent Morin, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Vannes Est
- madame Hélène Hafnaoui, directrice d'agence pôle emploi de Vannes Ouest
- madame Patricia Bérard, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Vannes Ouest

Article 5 – Délégués temporaires

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées à l'article 4 de la présente décision, bénéficiant, à titre temporaire, des délégations mentionnées :

Au § 2 de l'article 1 et aux articles 2 et 3 :

- madame Myriam Daniel, responsable d'équipe pôle emploi de Lamballe
- madame Kristen Jézéquel, responsable d'équipe pôle emploi de Loudéac
- monsieur Michel Riou, responsable d'équipe pôle emploi de Carhaix
- monsieur Yann Guillerm, responsable d'équipe pôle emploi de Douarnenez
- monsieur Yves-Christophe Jégo, responsable d'équipe pôle emploi de Pont L'Abbé
- monsieur Didier Le Pichon, responsable d'équipe pôle emploi de Ploermel

Au § 2 de l'article 1 à l'exception des décisions accordant des aides à des conditions dérogatoires, et aux 1), 2), 3) et 4) de l'article 2 :

- monsieur Pascal Lagnel, responsable d'équipe pôle emploi de Dinan
- madame Brigitte Mordeles, responsable d'équipe pôle emploi de Dinan
- madame Elsa Quemart, responsable d'équipe pôle emploi de Dinan
- monsieur Denis Messenger, responsable d'équipe pôle emploi de Guingamp
- madame Karine Ogier, responsable d'équipe pôle emploi de Guingamp
- monsieur Bertrand Quemard, responsable d'équipe pôle emploi de Guingamp
- monsieur Mikaël Keravis, responsable d'équipe pôle emploi de Lamballe
- monsieur Olivier Chesneau, responsable d'équipe pôle emploi de Lannion
- monsieur Jean-Yves Gérard, responsable d'équipe pôle emploi de Lannion
- madame Marie-Odile Masson, responsable d'équipe pôle emploi de Lannion
- madame Géraldine Kan, responsable d'équipe pôle emploi de Loudéac
- madame Elise Lamauve, responsable d'équipe pôle emploi de St Briec Ouest
- monsieur Ronald Pierre, responsable d'équipe pôle emploi de St Briec Ouest
- madame Servane Pioger, responsable d'équipe pôle emploi de St Briec Ouest
- madame Françoise Dehay, responsable d'équipe pôle emploi de St Briec Sud
- monsieur François Pierre Le Louarn, responsable d'équipe pôle emploi de St Briec Sud
- madame Stéphanie Richer, responsable d'équipe pôle emploi de St Briec Sud
- madame Aurélie Saliou, responsable d'équipe pôle emploi de St Briec Sud
- monsieur Xavier Gourlaouen, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Iroise
- madame Aline Madec, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Iroise
- madame Florence Queguiner, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Iroise
- madame Emily Sanchez, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Iroise
- madame Jacqueline Radenac, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Europe
- madame Sandrine Schifres, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Europe
- madame Annaig Cotten, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Marine
- madame Brigitte Feugueur, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Marine
- madame Ghislaine Gourmelon, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Marine
- madame Nadège Havet, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Marine
- madame Emmanuelle Suissa, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Marine
- madame Nelly Dubois Becquer, responsable d'équipe pôle emploi de Carhaix
- madame Marie-José Lemaitre, responsable d'équipe pôle emploi de Carhaix
- madame Nathalie Charpentier, responsable d'équipe pôle emploi de Concarneau
- madame Typhaine Moan, responsable d'équipe pôle emploi de Concarneau
- madame Anne-Marie Sainléger, responsable d'équipe pôle emploi de Douarnenez
- madame Jessie Eleouet, responsable d'équipe pôle emploi de Landerneau
- monsieur Yannick David, responsable d'équipe pôle emploi de Morlaix
- monsieur Thomas Mouline, responsable d'équipe pôle emploi de Morlaix
- monsieur Claude Sauvée, responsable d'équipe pôle emploi de Morlaix
- madame Patrice Trublet, responsable d'équipe pôle emploi de Morlaix
- madame Ségolène Vasseur, responsable d'équipe pôle emploi de Morlaix
- madame Yannick Malejac, responsable d'équipe pôle emploi de Pont L'Abbé
- madame Caroline Hacik, responsable d'équipe pôle emploi de Quimper Nord
- madame Emmanuelle Le Guen, responsable d'équipe pôle emploi de Quimper Nord
- madame Joëlle Pichon, responsable d'équipe par intérim pôle emploi de Quimper Nord
- madame Anne Gaele Gautherin, responsable d'équipe pôle emploi de Quimper Sud
- madame Alexia Guignard, responsable d'équipe pôle emploi de Quimper Sud
- madame Sabine Le Brun, responsable d'équipe pôle emploi de Quimper Sud
- madame Corinne Perennou, responsable d'équipe pôle emploi de Quimperlé
- madame Pascale Roulle, responsable d'équipe pôle emploi de Combourg
- madame Chrystelle Thébault, responsable d'équipe pôle emploi de Combourg
- madame Marina Cadalen, responsable d'équipe pôle emploi de Fougères
- madame Karine De Bussac, responsable d'équipe par intérim pôle emploi de Fougères
- madame Nadège Legendre, responsable d'équipe pôle emploi de Fougères
- madame Cathy Le Garrec, responsable d'équipe pôle emploi de Redon
- monsieur Guillaume Legruel, responsable d'équipe pôle emploi de Redon
- madame Laurence Morgant, responsable d'équipe pôle emploi de Redon
- madame Aurélie Deleuze, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Centre
- madame Emmanuelle Le Saint, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Centre

- monsieur Fabien Sillard, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Centre
- madame Nadine Debitte, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Est
- madame Stéphanie Hain, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Est
- madame Laure Hamon, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Est
- madame Sandra Lelièvre, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Est
- madame Valérie Truptin, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Est
- madame Sandra Brehinier, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Nord
- madame Françoise Mahéas, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Nord
- madame Anne Morin, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Nord
- madame Véronique Ramé, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Nord
- madame Carole Ruillere, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Nord
- madame Chrystel Tacher, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Nord
- madame Florence Bouge, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Marie-Christine Breton, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Ouest
- monsieur Damien Gardans, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Céline Delgado, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Sud
- madame Mélinda Garel, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Sud
- madame Catherine Gesret, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Sud
- madame Laurence Marchand, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Sud
- madame Nathalie Rogge-Moneger, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Sud
- monsieur Daniel Toxé, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Sud
- monsieur Sébastien Vallet, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Sud
- monsieur Christophe Boyard, responsable d'équipe pôle emploi de Saint Malo
- madame Anabelle Ihuellou, responsable d'équipe pôle emploi de Saint Malo
- madame Christine Norgeot, responsable d'équipe pôle emploi de Saint Malo
- madame Klervia Vasse Delalande, responsable d'équipe pôle emploi de Saint Malo
- madame Anita Bilheude, responsable d'équipe pôle emploi de Vitré
- madame Agnès De Souza Dias, responsable d'équipe pôle emploi de Vitré
- madame Gwénola Bignonet, responsable d'équipe pôle emploi de Auray
- madame Françoise Clémenceau, responsable d'équipe pôle emploi de Auray
- madame Anne Naël Fordos, responsable d'équipe pôle emploi de Auray
- monsieur Fabrice Becquer, responsable d'équipe pôle emploi de Lanester
- monsieur Steven Le Corre, responsable d'équipe pôle emploi de Lanester
- monsieur Yann Le Kervern, responsable d'équipe pôle emploi de Lanester
- madame Sylvie Hello, responsable d'équipe pôle emploi de Lorient Marine
- monsieur Eric Pothier, responsable d'équipe pôle emploi de Lorient Marine
- monsieur Yann Robin, responsable d'équipe pôle emploi de Lorient Marine
- madame Chrystelle Bourhis, responsable d'équipe pôle emploi de Lorient Ville
- madame Frédérique Marc, responsable d'équipe pôle emploi de Lorient Ville
- monsieur Charles Nicolas, responsable d'équipe pôle emploi de Lorient Ville
- madame Claudie Bardel, responsable d'équipe pôle emploi de Ploermel
- madame Carole Carré, responsable d'équipe pôle emploi de Pontivy
- madame Jennifer Lascaud, responsable d'équipe pôle emploi de Pontivy
- madame Marie-Christine Tanne, responsable d'équipe pôle emploi de Pontivy
- madame Sophie Duplot, responsable d'équipe pôle emploi de Vannes Est
- madame Gaëlle Gasmé, responsable d'équipe pôle emploi de Vannes Est
- madame Murielle Lorcy, responsable d'équipe pôle emploi de Vannes Est
- monsieur Ronan Riou, responsable d'équipe pôle emploi de Vannes Est
- monsieur Fabrice Chilou, responsable d'équipe pôle emploi de Vannes Ouest
- monsieur David Texier, responsable d'équipe pôle emploi de Vannes Ouest
- madame Laure Thomas, responsable d'équipe pôle emploi de Vannes Ouest

Au § 2 de l'article 1 à l'exception des décisions accordant des aides à des conditions dérogatoires, et au 1) de l'article 2 :

- monsieur Emmanuel Mollot, référent métiers pôle emploi de Dinan
- madame Gaëlle Pansard, référente métiers pôle emploi de Dinan
- madame Sandrine Foujanet, référente métiers pôle emploi de Guingamp
- monsieur Stéphane Rio, référent métiers pôle emploi de Guingamp

- madame Céline Auville, référente métiers pôle emploi de Lamballe
- monsieur Gérald Connan, référent métiers pôle emploi de Lamballe
- monsieur Stéphane Cotel, référent métiers pôle emploi de Lannion
- monsieur Olivier Delarche, référent métiers pôle emploi de Loudéac
- madame Stéphanie Bocqueho, référente métiers pôle emploi de St Brieuc Ouest
- madame Caecilia Le Bolloc'h, référente métiers pôle emploi de St Brieuc Ouest
- monsieur Bruno Briend, référent métiers pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Aurélie Hervé, référente métiers pôle emploi de St Brieuc Sud
- monsieur Gilles Lecuyer-Morvan, référent métiers pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Maëlle Boucher, référente métiers pôle emploi de Brest Iroise
- monsieur Pascal Dilasser, référent métiers pôle emploi de Brest Iroise
- madame Gwénaelle Gourvennec, référente métiers pôle emploi de Brest Iroise
- monsieur Benoit Roudaut, référent métiers pôle emploi de Brest Europe
- madame Sophie Touminet, référente métiers pôle emploi de Brest Europe
- madame Rachel Ansquer, référente métiers pôle emploi de Brest Marine
- madame Sylvia Toulgoat, référente métiers pôle emploi de Brest Marine
- madame Dominique Guyomarch, référente métiers pôle emploi de Carhaix
- monsieur David Martin, référent métiers pôle emploi de Concarneau
- madame Martine Chancelet, référente métiers pôle emploi de Douarnenez
- monsieur David Labrune, référent métiers pôle emploi de Douarnenez
- monsieur Peter Armstead, référent métiers pôle emploi de Landerneau
- madame Régine Boulanger, référente métiers pôle emploi de Morlaix
- madame Christelle Lozac'h, référente métiers pôle emploi de Morlaix
- madame Delphine Mattern, référente métiers pôle emploi de Pont L'Abbé
- monsieur Christophe Le Gallic, référent métiers pôle emploi de Quimper Nord
- madame Florence Caresmel, référente métiers pôle emploi de Quimper Sud
- monsieur Reynal Tanguy, référent métiers pôle emploi de Quimperlé
- monsieur Pascal Saintpierre, référent métiers pôle emploi de Combourg
- madame Kathleen Baccon, référent métiers pôle emploi de Fougères
- madame Chrystele Lebreton, référente métiers pôle emploi de Redon
- madame Véronique Porteau, référente métiers pôle emploi de Rennes Centre
- madame Sandrine Rispaill, référente métiers par intérim pôle emploi de Rennes Centre
- monsieur Harold Baslé, référent métiers pôle emploi de Rennes Est
- madame Nadine Dupont, référente métiers pôle emploi de Rennes Est
- madame Isabelle Machard Miot, référente métiers pôle emploi de Rennes Est
- madame Nathalie Butault, référente métiers pôle emploi de Rennes Nord
- madame Isabelle Le Borgne, référente métiers pôle emploi de Rennes Nord
- madame Alexandra Marchand-Morinière, référente métiers pôle emploi de Rennes Nord
- madame Florence Chalois, référente métiers pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Sylvie Dreanno, référente métiers pôle emploi de Rennes Ouest
- monsieur Bertrand Gicquel, référent métiers pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Valérie Chouinard, référente métiers pôle emploi de Rennes Sud
- madame Françoise Daniel, référente métiers pôle emploi de Rennes Sud
- madame Jennifer Chauvin, référente métiers pôle emploi de Saint Malo
- monsieur Laurent Martineau, référent métiers pôle emploi de Saint Malo
- monsieur Gilles Morvan, référent métiers pôle emploi de Saint Malo
- monsieur Guillaume Gallon, référent métiers pôle emploi de Vitré
- madame Marie-Lise Barbé, référente métiers pôle emploi de Auray
- monsieur Serge Guiguen, référent métiers pôle emploi de Auray
- madame Sophie André, référente métiers pôle emploi de Lanester
- madame Delphine Gassion, référente métiers pôle emploi de Lanester
- monsieur Eric Le Fé, référent métiers pôle emploi de Lorient Marine
- monsieur Florent Le Part, référent métiers pôle emploi de Lorient Marine
- monsieur Damien Boisrobert, référent métiers pôle emploi de Lorient Ville
- monsieur François Quatrevaux, référent métiers pôle emploi de Lorient Ville
- madame Stéphanie Chesnel, référente métiers pôle emploi de Ploermel
- monsieur Jean Chomet, référent métiers pôle emploi de Ploermel
- madame Marylise François, référente métiers pôle emploi de Pontivy

- monsieur Vincent Georges, référent métiers pôle emploi de Pontivy
- monsieur Thierry Bodin, référent métiers pôle emploi de Vannes Est
- monsieur Philippe Gallo, référent métiers pôle emploi de Vannes Est
- madame Corinne Lenoble, référente métiers pôle emploi de Vannes Est
- monsieur Mathieu Illiaquer, référent métiers pôle emploi de Vannes Ouest
- monsieur Yvonnig Tendron, référent métiers pôle emploi de Vannes Ouest

Au 4) du § 2 de l'article 1 à l'exception des décisions accordant des aides à des conditions dérogatoires :

- madame Anne Guitton, pôle emploi de Dinan
- madame Mireille Tardif, pôle emploi de Dinan
- monsieur David Merry, pôle emploi de Lamballe
- madame Catherine Dugay, pôle emploi de Lannion
- monsieur Cyrille Tauzin, pôle emploi de Lannion
- madame Laurence Fernandez, pôle emploi de Loudéac
- madame Françoise Le Caoussin, pôle emploi de Saint Briec Ouest
- monsieur Michaël Beuzit, pôle emploi de Saint Briec Sud
- madame Sophie Gouez-Benard, pôle emploi de Brest Iroise
- madame Laëtitia Jehenne, pôle emploi de Brest Iroise
- madame Gwénaëlle Cabon, pôle emploi de Brest Europe
- madame Anne Floch, pôle emploi de Brest Europe
- madame Bernadette Gergaud, pôle emploi de Brest Europe
- madame Patricia Le Beuzé, pôle emploi de Brest Europe
- monsieur Alain Paul, pôle emploi de Brest Europe
- madame Catherine Guestin, pôle emploi de Brest Marine
- monsieur Guillaume Bourdic, pôle emploi de Concarneau
- madame Marie-Carmen Diaz, pôle emploi de Concarneau
- madame Nathalie Le Poupon, pôle emploi de Douarnenez
- madame Isabelle Le Bihan Guivarch, pôle emploi de Douarnenez
- madame Anne-Claude Guiziou, pôle emploi de Landerneau
- madame Catherine Klein, pôle emploi de Morlaix
- madame Mylène Buisson, pôle emploi de Pont l'Abbé
- madame Brigitte Glehen, pôle emploi de Pont l'Abbé
- madame Gwenola Laurent, pôle emploi de Quimper Nord
- madame Nadia Sanceau, pôle emploi de Quimper Nord
- madame Marie-Christine Buannic, pôle emploi de Quimper Sud
- madame Stéphanie Le Guillou de Penanros, pôle emploi de Quimper Sud
- madame Marie-Reine Vincendeau, pôle emploi de Quimper Sud
- monsieur Stéphane Champion, pôle emploi de Combourg
- madame Aurélie Lemoine, pôle emploi de Combourg
- madame Brigitte Lebreton, pôle emploi de Fougères
- madame Jacqueline Courtel, pôle emploi de Rennes Centre
- madame Fabienne Poulin, pôle emploi de Rennes Est
- madame Valérie Kermoal-Le Moel, pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Marie-Christine Bordais, pôle emploi de Rennes Sud
- madame Marie-Pierre Rouault, pôle emploi de Rennes Sud
- madame Elisabeth Allot, pôle emploi de Saint Malo
- madame Béatrice Arnaud, pôle emploi de Saint Malo
- monsieur Bruno Habert, pôle emploi de Saint Malo
- madame Chou Hak, pôle emploi de Saint Malo
- madame Pascale Roule, pôle emploi de Saint Malo
- madame Agnès de Coster, pôle emploi de Vitré
- madame Athalie Dreux, pôle emploi de Vitré
- madame Brigitte Naour, pôle emploi d'Auray
- madame Jacqueline Nicol, pôle emploi d'Auray
- madame Josiane Rivalain, pôle emploi de Lanester
- madame Nelly Le Moing, pôle emploi de Lorient Ville
- madame Sophie Chapron, pôle emploi de Lorient Marine

- madame Brigitte Morin, pôle emploi de Lorient Marine
- madame Sylvaine Boudinot, pôle emploi de Vannes Est

Article 6 – Prestations en trop versées : délais de remboursement, remise et admission en non-valeur

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au paragraphe 5, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, de l'assurance chômage, ou au titre du CSP et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite de 24 mois et statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe à l'exception des décisions prises pour le compte de l'Etat et du Fonds de solidarité.

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée à l'ensemble des agents exerçant en agences, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, de l'assurance chômage, ou au titre du CSP et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite de 12 mois et statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe à l'exception des décisions prises pour le compte de l'Etat et du Fonds de solidarité.

§ 3 Remise de dette

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au paragraphe 5, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur ou égal à 650 euros et statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe à l'exception des décisions prises pour le compte de l'Etat et du Fonds de solidarité.

§ 4 Admission en non valeur

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au paragraphe 5, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque le montant de ces prestations est inférieur ou égal à 650 euros.

§ 5 Bénéficiaire des délégations visées aux paragraphes 1, 3 et 4 :

- monsieur Jean-Charles Fournier, directeur d'agence pôle emploi de Dinan
- madame Nathalie Cupif, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Dinan
- monsieur Pascal Lagnel, responsable d'équipe pôle emploi de Dinan
- madame Brigitte Mordeles, responsable d'équipe pôle emploi de Dinan
- madame Elsa Quemart, responsable d'équipe pôle emploi de Dinan
- monsieur Emmanuel Mollot, référent métiers pôle emploi de Dinan
- madame Gaëlle Pansard, référente métiers pôle emploi de Dinan
- madame Nathalie Le Gars, directrice d'agence pôle emploi de Guingamp

- monsieur Denis Messenger, responsable d'équipe pôle emploi de Guingamp
- madame Karine Ogier, responsable d'équipe pôle emploi de Guingamp
- monsieur Bertrand Quemard, responsable d'équipe pôle emploi de Guingamp
- madame Sandrine Foujanet, référente métiers pôle emploi de Guingamp
- monsieur Stéphane Rio, référent métiers pôle emploi de Guingamp
- monsieur Eric Mounier, directeur d'agence pôle emploi de Lamballe
- monsieur Arnaud Fichou, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Lamballe
- madame Myriam Daniel, responsable d'équipe pôle emploi de Lamballe
- monsieur Mikaël Keravis, responsable d'équipe pôle emploi de Lamballe
- madame Céline Auville, référente métiers pôle emploi de Lamballe
- monsieur Gérald Connan, référent métiers pôle emploi de Lamballe
- madame Chantal Lecointe-Laumond, directrice d'agence pôle emploi de Lannion
- monsieur David Paris, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Lannion
- monsieur Olivier Chesneau, responsable d'équipe pôle emploi de Lannion
- monsieur Jean-Yves Gérard, responsable d'équipe pôle emploi de Lannion
- madame Marie-Odile Masson, responsable d'équipe pôle emploi de Lannion
- monsieur Stéphane Cotel, référent métiers pôle emploi de Lannion
- monsieur François Le Meec, directeur d'agence pôle emploi de Loudéac
- madame Kristen Jézéquel, responsable d'équipe pôle emploi de Loudéac
- madame Géraldine Kan, responsable d'équipe pôle emploi de Loudéac
- monsieur Olivier Delarche, référent métiers pôle emploi de Loudéac
- madame Catherine Jourdain, directrice d'agence pôle emploi de St Brieuc Ouest
- monsieur Laurent Hamon, directeur adjoint d'agence pôle emploi de St Brieuc Ouest
- madame Elise Lamauve, responsable d'équipe pôle emploi de St Brieuc Ouest
- monsieur Ronald Pierre, responsable d'équipe pôle emploi de St Brieuc Ouest
- madame Servane Pioger, responsable d'équipe pôle emploi de St Brieuc Ouest
- madame Stéphanie Bocqueho, référente métiers pôle emploi de St Brieuc Ouest
- madame Caecilia Le Bolloc'h, référente métiers pôle emploi de St Brieuc Ouest
- monsieur Cédric Ogier, directeur d'agence pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Anne-Sophie Lamandé, directrice adjointe pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Françoise Dehay, responsable d'équipe pôle emploi de St Brieuc Sud
- monsieur François Pierre Le Louarn, responsable d'équipe pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Stéphanie Richer, responsable d'équipe pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Aurélie Saliou, responsable d'équipe pôle emploi de St Brieuc Sud
- monsieur Bruno Briend, référent métiers pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Aurélie Hervé, référente métiers pôle emploi de St Brieuc Sud
- monsieur Gilles Lecuyer-Morvan, référent métiers pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Sabine Bodeveix-Walter, directrice d'agence pôle emploi de Brest Iroise
- madame Nadine Maille, directrice adjointe pôle emploi de Brest Iroise
- monsieur Xavier Gourlaouen, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Iroise
- madame Aline Madec, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Iroise
- madame Florence Queguiner, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Iroise
- madame Emily Sanchez, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Iroise
- madame Maëlle Boucher, référente métiers pôle emploi de Brest Iroise
- monsieur Pascal Dilasser, référent métiers pôle emploi de Brest Iroise
- madame Gwénaelle Gourvennec, référente métiers pôle emploi de Brest Iroise
- madame Anne Danycan, directrice d'agence pôle emploi de Brest Europe
- monsieur Patrick Cras, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Brest Europe
- madame Jacqueline Radenac, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Europe
- madame Sandrine Schifres, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Europe
- monsieur Benoit Roudaut, référent métiers pôle emploi de Brest Europe
- madame Sophie Touminet, référente métiers pôle emploi de Brest Europe
- madame Nathalie Ayissi-Jezequel, directrice d'agence pôle emploi de Brest Marine
- monsieur Hervé Le Duc, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Brest Marine
- madame Annaïg Cotten, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Marine
- madame Brigitte Feugueur, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Marine
- madame Ghislaine Gourmelon, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Marine
- madame Nadège Havet, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Marine

- madame Emmanuelle Suissa, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Marine
- madame Rachel Ansquer, référente métiers pôle emploi de Brest Marine
- madame Sylvia Toulgoat, référente métiers pôle emploi de Brest Marine
- monsieur Arnaud Capp, directeur d'agence pôle emploi de Carhaix
- monsieur Michel Riou, responsable d'équipe pôle emploi de Carhaix
- madame Nelly Dubois Becquer, responsable d'équipe pôle emploi de Carhaix
- madame Marie-José Lemaitre, responsable d'équipe pôle emploi de Carhaix
- madame Dominique Guyomarch, référente métiers pôle emploi de Carhaix
- monsieur Pascal Nesnard, directeur d'agence pôle emploi de Concarneau
- madame Marie-Aude Lehagre, directrice adjointe pôle emploi de Concarneau
- madame Nathalie Charpentier, responsable d'équipe pôle emploi de Concarneau
- madame Typhaine Moan, responsable d'équipe pôle emploi de Concarneau
- monsieur David Martin, référent métiers pôle emploi de Concarneau
- monsieur Yann Le Guellec, directeur d'agence pôle emploi de Douarnenez
- monsieur Yann Guillerm, responsable d'équipe pôle emploi de Douarnenez
- madame Anne-Marie Sainléger, responsable d'équipe pôle emploi de Douarnenez
- madame Martine Chancelet, référente métiers pôle emploi de Douarnenez
- monsieur David Labrune, référent métiers pôle emploi de Douarnenez
- madame Anne Bruyaux, directrice d'agence pôle emploi de Landerneau
- madame Jessie Eleouet, responsable d'équipe pôle emploi de Landerneau
- monsieur Peter Armstead, référent métiers pôle emploi de Landerneau
- monsieur Olivier Guillou, directeur d'agence pôle emploi de Morlaix
- monsieur Jean-Michel Pusey, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Morlaix
- madame Olivia Coat, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Morlaix
- monsieur Yannick David, responsable d'équipe pôle emploi de Morlaix
- monsieur Thomas Mouline, responsable d'équipe pôle emploi de Morlaix
- monsieur Claude Sauvée, responsable d'équipe pôle emploi de Morlaix
- madame Patrice Trublet, responsable d'équipe pôle emploi de Morlaix
- madame Ségolène Vasseur, responsable d'équipe pôle emploi de Morlaix
- madame Régine Boulanger, référente métiers pôle emploi de Morlaix
- madame Christelle Lozac'h, référente métiers pôle emploi de Morlaix
- monsieur Gwénael Pichon, directeur d'agence pôle emploi de Pont L'Abbé
- monsieur Yves-Christophe Jégo, responsable d'équipe pôle emploi de Pont L'Abbé
- madame Yannick Malejac, responsable d'équipe pôle emploi de Pont L'Abbé
- madame Delphine Mattern, référente métiers pôle emploi de Pont L'Abbé
- madame Nicole Cadiou, directrice d'agence pôle emploi de Quimper Nord
- madame Caroline Hacik, responsable d'équipe pôle emploi de Quimper Nord
- madame Emmanuelle Le Guen, responsable d'équipe pôle emploi de Quimper Nord
- madame Joëlle Pichon, responsable d'équipe par intérim pôle emploi de Quimper Nord
- monsieur Christophe Le Gallic, référent métiers pôle emploi de Quimper Nord
- monsieur Vincent Rouziès, directeur d'agence pôle emploi de Quimper Sud
- madame Anne Gaele Gautherin, responsable d'équipe pôle emploi de Quimper Sud
- madame Alexia Guignard, responsable d'équipe pôle emploi de Quimper Sud
- madame Sabine Le Brun, responsable d'équipe pôle emploi de Quimper Sud
- madame Florence Caresmel, référente métiers pôle emploi de Quimper Sud
- madame Christelle Le Loer, directrice d'agence pôle emploi de Quimperlé
- monsieur Benoit Bellec, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Quimperlé
- madame Corinne Perennou, responsable d'équipe pôle emploi de Quimperlé
- monsieur Reynal Tanguy, référent métiers pôle emploi de Quimperlé
- madame Chantal Colin, directrice d'agence pôle emploi de Combourg
- madame Pascale Roulle, responsable d'équipe pôle emploi de Combourg
- madame Chrystelle Thébault, responsable d'équipe pôle emploi de Combourg
- monsieur Pascal Saintpierre, référent métiers pôle emploi de Combourg
- madame Patricia Pierre, directrice d'agence pôle emploi de Fougères
- monsieur Michael Seeleuthner, directeur adjoint pôle emploi de Fougères
- madame Marina Cadalen, responsable d'équipe pôle emploi de Fougères
- madame Karine De Bussac, responsable d'équipe par intérim pôle emploi de Fougères
- madame Nadège Legendre, responsable d'équipe pôle emploi de Fougères

- madame Kathleen Baccon, référent métiers pôle emploi de Fougères
- madame Lysiane Encreve, directrice d'agence pôle emploi de Redon
- madame Odette Le Lièvre, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Redon
- madame Cathy Le Garrec, responsable d'équipe pôle emploi de Redon
- monsieur Guillaume Legruel, responsable d'équipe pôle emploi de Redon
- madame Laurence Morgant, responsable d'équipe pôle emploi de Redon
- madame Chrystele Lebreton, référente métiers pôle emploi de Redon
- monsieur Frédéric Mangelinck, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Centre
- madame Catherine Ergan, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Centre
- madame Aurélia Deleuze, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Centre
- madame Emmanuelle Le Saint, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Centre
- monsieur Fabien Sillard, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Centre
- madame Véronique Porteau, référente métiers pôle emploi de Rennes Centre
- madame Sandrine Rispail, référente métiers par intérim pôle emploi de Rennes Centre
- monsieur Anthony Jeuland, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Est
- monsieur Sébastien Rio, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Rennes Est
- madame Nadine Debitte, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Est
- madame Stéphanie Hain, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Est
- madame Laure Hamon, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Est
- madame Sandra Lelièvre, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Est
- madame Valérie Truptin, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Est
- monsieur Harold Baslé, référent métiers pôle emploi de Rennes Est
- madame Nadine Dupont, référente métiers pôle emploi de Rennes Est
- madame Isabelle Machard Miot, référente métiers pôle emploi de Rennes Est
- monsieur Eric Nicolas, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Nord
- madame Stéphanie Lorette, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Nord
- madame Sandra Brehinier, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Nord
- madame Françoise Mahéas, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Nord
- madame Anne Morin, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Nord
- madame Véronique Ramé, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Nord
- madame Carole Ruillere, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Nord
- madame Chrystel Tacher, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Nord
- madame Nathalie Butault, référente métiers pôle emploi de Rennes Nord
- madame Isabelle Le Borgne, référente métiers pôle emploi de Rennes Nord
- madame Alexandra Marchand-Morinière, référente métiers pôle emploi de Rennes Nord
- monsieur Olivier Martin, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Claudine Boutin, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Florence Bouge, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Marie-Christine Breton, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Ouest
- monsieur Damien Gardans, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Florence Chalois, référente métiers pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Sylvie Dreanno, référente métiers pôle emploi de Rennes Ouest
- monsieur Bertrand Gicquel, référent métiers pôle emploi de Rennes Ouest
- monsieur Luc Codet, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Sud
- madame Solenn Malard, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Sud
- madame Céline Delgado, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Sud
- madame Mélinda Garel, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Sud
- madame Catherine Gesret, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Sud
- madame Laurence Marchand, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Sud
- madame Nathalie Rogge-Moneger, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Sud
- monsieur Daniel Toxé, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Sud
- monsieur Sébastien Vallet, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Sud
- madame Valérie Chouisnard, référente métiers pôle emploi de Rennes Sud
- madame Françoise Daniel, référente métiers pôle emploi de Rennes Sud
- monsieur Christophe Rivière, directeur d'agence pôle emploi de Saint Malo
- madame Marina Le Gal, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Saint Malo
- monsieur Christophe Boyard, responsable d'équipe pôle emploi de Saint Malo
- madame Anabelle Ihuellou, responsable d'équipe pôle emploi de Saint Malo

- madame Christine Norgeot, responsable d'équipe pôle emploi de Saint Malo
- madame Klervia Vasse Delalande, responsable d'équipe pôle emploi de Saint Malo
- madame Jennifer Chauvin, référente métiers pôle emploi de Saint Malo
- monsieur Laurent Martineau, référent métiers pôle emploi de Saint Malo
- monsieur Gilles Morvan, référent métiers pôle emploi de Saint Malo
- madame Sandra Courois, directrice d'agence pôle emploi de Vitré
- madame Françoise Navenec, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Vitré
- madame Anita Bilheude, responsable d'équipe pôle emploi de Vitré
- madame Agnès De Souza Dias, responsable d'équipe pôle emploi de Vitré
- monsieur Guillaume Gallon, référent métiers pôle emploi de Vitré
- monsieur Lionel Lorcy, directeur d'agence pôle emploi de Auray
- madame Hélène Chevalier, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Auray
- madame Gwénola Bignonet, responsable d'équipe pôle emploi de Auray
- madame Françoise Clémenceau, responsable d'équipe pôle emploi de Auray
- madame Anne Naël Fordos, responsable d'équipe pôle emploi de Auray
- madame Marie-Lise Barbé, référente métiers pôle emploi de Auray
- monsieur Serge Guiguen, référent métiers pôle emploi de Auray
- madame Sophie Perrot, directrice d'agence pôle emploi de Lanester
- monsieur Stéphane Le Gourrierec, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Lanester
- monsieur Fabrice Becquer, responsable d'équipe pôle emploi de Lanester
- monsieur Steven Le Corre, responsable d'équipe pôle emploi de Lanester
- monsieur Yann Le Kervern, responsable d'équipe pôle emploi de Lanester
- madame Sophie André, référente métiers pôle emploi de Lanester
- madame Delphine Gassion, référente métiers pôle emploi de Lanester
- madame Gaëlle Evain, directrice d'agence pôle emploi de Lorient Marine
- madame Sylvie Hello, responsable d'équipe pôle emploi de Lorient Marine
- monsieur Eric Pothier, responsable d'équipe pôle emploi de Lorient Marine
- monsieur Yann Robin, responsable d'équipe pôle emploi de Lorient Marine
- monsieur Eric Le Fé, référent métiers pôle emploi de Lorient Marine
- monsieur Florent Le Part, référent métiers pôle emploi de Lorient Marine
- monsieur Stéphane Le Guennec, directeur d'agence pôle emploi de Lorient Ville
- madame Gwennina Le Borgne, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Lorient Ville
- madame Chrystelle Bourhis, responsable d'équipe pôle emploi de Lorient Ville
- madame Frédérique Marc, responsable d'équipe pôle emploi de Lorient Ville
- monsieur Charles Nicolas, responsable d'équipe pôle emploi de Lorient Ville
- monsieur Damien Boisrobert, référent métiers pôle emploi de Lorient Ville
- monsieur François Quatrevaux, référent métiers pôle emploi de Lorient Ville
- monsieur Laurent Raimbault, directeur d'agence pôle emploi de Ploermel
- monsieur Didier Le Pichon, responsable d'équipe pôle emploi de Ploermel
- madame Claudie Bardel, responsable d'équipe pôle emploi de Ploermel
- madame Stéphanie Chesnel, référente métiers pôle emploi de Ploermel
- monsieur Jean Chomet, référent métiers pôle emploi de Ploermel
- madame Christelle Méhat, directrice d'agence pôle emploi de Pontivy
- madame Gaëlle Senant-Querre, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Pontivy
- madame Carole Carré, responsable d'équipe pôle emploi de Pontivy
- madame Jennifer Lascaud, responsable d'équipe pôle emploi de Pontivy
- madame Marie-Christine Tanne, responsable d'équipe pôle emploi de Pontivy
- madame Marylise François, référente métiers pôle emploi de Pontivy
- monsieur Vincent Georges, référent métiers pôle emploi de Pontivy
- madame Valérie Georges, directrice d'agence pôle emploi de Vannes Est
- monsieur Vincent Morin, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Vannes Est
- madame Sophie Duplot, responsable d'équipe pôle emploi de Vannes Est
- madame Gaëlle Gasmi, responsable d'équipe pôle emploi de Vannes Est
- madame Murielle Lorcy, responsable d'équipe pôle emploi de Vannes Est
- monsieur Ronan Riou, responsable d'équipe pôle emploi de Vannes Est
- monsieur Thierry Bodin, référent métiers pôle emploi de Vannes Est
- monsieur Philippe Gallo, référent métiers pôle emploi de Vannes Est
- madame Corinne Lenoble, référente métiers pôle emploi de Vannes Est

- madame Hélène Hafnaoui, directrice d'agence pôle emploi de Vannes Ouest
- madame Patricia Bérard, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Vannes Ouest
- monsieur Fabrice Chilou, responsable d'équipe pôle emploi de Vannes Ouest
- monsieur David Texier, responsable d'équipe pôle emploi de Vannes Ouest
- madame Laure Thomas, responsable d'équipe pôle emploi de Vannes Ouest
- monsieur Mathieu Illiaquer, référent métiers pôle emploi de Vannes Ouest
- monsieur Yvonnig Tendron, référent métiers pôle emploi de Vannes Ouest

Article 7 – Abrogation

La décision Br n° 2018-40 DS Agences du 7 septembre 2018 est abrogée.

Article 8 – Publication

La présente décision sera publiée au bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Rennes, le 23 octobre 2018.

Frédéric Sévignon,
directeur régional
de Pôle emploi Bretagne

Décision Br n° 2018-48 DS DT du 23 octobre 2018

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Bretagne au sein des directions territoriales

Le directeur régional de Pôle emploi Bretagne,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-19, R. 5312-25 à R. 5312-26,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat, le Fonds de solidarité et Pôle emploi le 21 décembre 2012 relative à la répétition des prestations indues par Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Décide :

Article 1 – Ordre de service, acte, correspondance, congés, autorisations d'absence, archives

Délégation de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 4 de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne et dans la limite de leurs attributions :

- 1) signer tout ordre de service, acte et correspondance nécessaire au fonctionnement général de la direction territoriale, ainsi que les ordres de mission des personnels placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de France ou entre la France métropolitaine et l'outre-mer, et les notes de frais afférentes aux déplacements des personnels placés sous leur autorité,
- 2) en matière de gestion des ressources humaines, signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement,
- 3) en matière de gestion des ressources humaines, signer les décisions d'attribution de primes et indemnités des personnels placés sous leur autorité,
- 4) pour les archives conservées sur site, signer les bordereaux d'élimination ou de versement d'archives destinés au service des archives départementales compétent.

Article 2 – Conventions départementales et locales de partenariat

Délégation de signature est également donnée aux personnes désignées à l'article 4 de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, signer tout acte nécessaire à l'animation du service public départemental de l'emploi ainsi que :

- 1) signer les conventions conclues dans le cadre des accords cadres nationaux définissant des axes de coopération à la disposition du réseau avec une autonomie territoriale, à l'exception de celles entraînant un impact financier ou sur la gestion des ressources humaines de Pôle emploi,
- 2) signer les autres accords dont la direction territoriale a pris l'initiative, à l'exception de celles entraînant un impact financier ou politique ou sur le système d'information ou la gestion des ressources humaines de Pôle emploi.

Article 3 – Plaintes sans constitution de partie civile

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 4 de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers qu'il représente, pour tout fait ou acte intéressant la direction territoriale.

Article 4 – Délégués

§ 1 Bénéficiaire des délégations visées aux articles 1,2 et 3, à titre permanent :

- madame Sophie Rogery, directrice territoriale du Finistère
- monsieur Rachid Drif, directeur territorial d'Ille et Vilaine
- madame Séverine Delong, directrice territoriale du Morbihan

§ 2 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 1 du présent article, bénéficiaire des mêmes délégations, à titre temporaire :

- madame Dominique Bohéas, directrice territoriale déléguée des Côtes d'Armor
- madame Chrystel Tomczak, directrice territoriale déléguée des Côtes d'Armor
- monsieur Arnaud Cuvelier, directeur territorial délégué du Finistère
- madame Françoise Nicolas, directrice territoriale déléguée du Finistère
- madame Rozenn Bernard, directrice territoriale déléguée d'Ille et Vilaine
- madame Célia Rodrigues-Minau, directrice territoriale déléguée d'Ille et Vilaine
- monsieur Frédéric Argis, directeur territorial délégué du Morbihan
- madame Christine Dubois-Broutin, directrice territoriale déléguée du Morbihan

§ 3 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées aux paragraphes 1 et 2 de la présente décision, bénéficiaire, à titre temporaire, de la délégation mentionnée aux 1) et 2) de l'article 1 :

- monsieur Thierry Davernon, responsable appui réseau des Côtes d'Armor
- madame Claudine Reboux, chargée de mission des Côtes d'Armor
- madame Haude Pellen, chargée de mission du Finistère
- monsieur Pascal Autret, chargé de mission du Finistère
- madame Marie-Paule Le Roux, coordinatrice technique réseau du Finistère

Article 5 – Prestations en trop versées : délais de remboursement et admission en non valeur

§ 1 - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes visées au paragraphe 3, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne :

- 1) dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion ou de l'assurance chômage et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite de 36 mois et statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe à l'exception des décisions prises pour le compte de l'Etat et du Fonds de solidarité.
- 2) dans les conditions et limites fixées par les textes réglementaires, les accords conventionnels applicables et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations CSP, CRP ou CTP en trop versées et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite de 36 mois et statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

§ 2 – Admission en non valeur

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes visées au paragraphe 3, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 1000 euros.

§ 3 – Bénéficient des délégations mentionnées aux paragraphes 1 et 2 :

- madame Dominique Bohéas, directrice territoriale déléguée des Côtes d'Armor
- madame Chrystel Tomczak, directrice territoriale déléguée des Côtes d'Armor
- madame Sophie Rogery, directrice territoriale du Finistère
- monsieur Arnaud Cuvelier, directeur territorial délégué du Finistère
- madame Françoise Nicolas, directrice territoriale déléguée du Finistère
- monsieur Rachid Drif, directeur territorial d'Ille et Vilaine
- madame Rozenn Bernard, directrice territoriale déléguée d'Ille et Vilaine
- madame Célia Rodrigues-Minau, directrice territoriale déléguée d'Ille et Vilaine
- madame Séverine Delong, directrice territoriale du Morbihan
- monsieur Frédéric Argis, directeur territorial délégué du Morbihan
- madame Christine Dubois-Broutin, directrice territoriale déléguée du Morbihan

Article 6 – Abrogation

La décision Br n° 2018-20 DS DT du 23 avril 2018.

Article 7 – Publication

La présente décision sera publiée au bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Rennes, le 23 octobre 2018.

Frédéric Sévignon,
directeur régional
de Pôle emploi Bretagne

Décision Br n° 2018-49 DS IPR du 23 octobre 2018

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Bretagne à certains de ses collaborateurs pour statuer, dans certaines conditions et limites, dans les cas visés par l'accord d'application n° 12 du règlement de l'assurance chômage et sur l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables

Le directeur régional de Pôle emploi Bretagne,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-10, L. 5422-20, R. 5312-19, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu le code de commerce, notamment les articles L. 626-6 et D.626-9 à D.626-15, et les décrets n° 2007-153 du 5 février 2007 et n° 2007-686 du 4 mai 2007,

Vu la convention du 27 juin 2011 relative à la mise en œuvre du CSP et ses avenants, et la convention du 19 juillet 2011 relative au CSP et ses avenants,

Vu, ensemble, la convention du 14 avril 2017 relative à l'indemnisation du chômage, le règlement qui y est annexé et les textes pris pour leur application, en particulier l'accord d'application n° 12,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant respectivement acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu, ensemble, la décision du directeur général de Pôle emploi n° 2018-75 du 26 juin 2018 relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive et les décisions par lesquelles le directeur général a transféré à cet établissement des missions complémentaires précédemment exercées par la direction régionale de Pôle emploi Bretagne,

Décide :

Article 1 – Décisions relatives au versement des allocations d'assurance chômage

§ 1 - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord n° 12 pris pour l'application du règlement de l'assurance chômage, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, après instruction des demandes :

- 1) admettre un demandeur d'emploi au bénéfice des allocations en cas de départ volontaire d'un emploi précédemment occupé,
- 2) prendre en compte, dans le salaire de référence servant à calculer le montant des allocations, des majorations de rémunérations autres que celles visées au § 1 et à l'alinéa 1er du § 2 de l'accord n° 6 pris pour l'application du règlement de l'assurance chômage,
- 3) accorder le bénéfice des allocations dans les quatre situations visées au § 3 de l'accord d'application n° 12,
- 4) accorder le maintien du versement des prestations au titre de l'article 9 § 3 du règlement de l'assurance chômage dans les deux cas visés au § 4 de l'accord d'application n° 12.

§ 2 - Bénéficiaire de la délégation donnée au § 1^{er} du présent article :

- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Marie Balland, directrice régionale adjointe ad interim en charge de la performance sociale

- madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional
- monsieur Jean-Charles Fournier, directeur d'agence pôle emploi de Dinan
- madame Nathalie Cupif, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Dinan
- madame Nathalie Le Gars, directrice d'agence pôle emploi de Guingamp
- monsieur Eric Mounier, directeur d'agence pôle emploi de Lamballe
- monsieur Arnaud Fichou, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Lamballe
- madame Chantal Lecointe-Laumond, directrice d'agence pôle emploi de Lannion
- monsieur David Paris, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Lannion
- monsieur François Le Meec, directeur d'agence pôle emploi de Loudéac
- madame Catherine Jourdain, directrice d'agence pôle emploi de St Brieuc Ouest
- monsieur Laurent Hamon, directeur adjoint d'agence pôle emploi de St Brieuc Ouest
- monsieur Cédric Ogier, directeur d'agence pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Anne-Sophie Lamandé, directrice adjointe pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Sabine Bodeveix-Walter, directrice d'agence pôle emploi de Brest Iroise
- madame Nadine Maille, directrice adjointe pôle emploi de Brest Iroise
- madame Anne Danycan, directrice d'agence pôle emploi de Brest Europe
- monsieur Patrick Cras, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Brest Europe
- monsieur Hervé Le Duc, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Brest Marine
- monsieur Arnaud Capp, directeur d'agence pôle emploi de Carhaix
- monsieur Pascal Nesnard, directeur d'agence pôle emploi de Concarneau
- madame Marie-Aude Lehagre, directrice adjointe pôle emploi de Concarneau
- monsieur Yann Le Guellec, directeur d'agence pôle emploi de Douarnenez
- madame Anne Bruyaux, directrice d'agence pôle emploi de Landerneau
- monsieur Olivier Guillou, directeur d'agence pôle emploi de Morlaix
- monsieur Jean-Michel Pusey, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Morlaix
- madame Olivia Coat, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Morlaix
- monsieur Gwénael Pichon, directeur d'agence pôle emploi de Pont L'Abbé
- madame Nicole Cadiou, directrice d'agence pôle emploi de Quimper Nord
- monsieur Vincent Rouziès, directeur d'agence pôle emploi de Quimper Sud
- madame Christelle Le Loer, directrice d'agence pôle emploi de Quimperlé
- monsieur Benoit Bellec, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Quimperlé
- madame Chantal Colin, directrice d'agence pôle emploi de Combourg
- madame Patricia Pierre, directrice d'agence pôle emploi de Fougères
- monsieur Michael Seeleuthner, directeur adjoint pôle emploi de Fougères
- madame Lysiane Encreve, directrice d'agence pôle emploi de Redon
- madame Odette Le Lièvre, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Redon
- monsieur Frédéric Mangelinck, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Centre
- madame Catherine Ergan, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Centre
- monsieur Anthony Jeuland, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Est
- monsieur Sébastien Rio, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Rennes Est
- monsieur Eric Nicolas, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Nord
- madame Stéphanie Lorette, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Nord
- monsieur Olivier Martin, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Claudine Boutin, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Ouest
- monsieur Luc Codet, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Sud
- madame Solenn Malard, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Sud
- monsieur Christophe Rivière, directeur d'agence pôle emploi de Saint Malo
- madame Marina Le Gal, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Saint Malo
- madame Sandra Courois, directrice d'agence pôle emploi de Vitré
- madame Françoise Navennec, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Vitré
- monsieur Lionel Lorcy, directeur d'agence pôle emploi de Auray
- madame Hélène Chevalier, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Auray
- madame Sophie Perrot, directrice d'agence pôle emploi de Lanester
- monsieur Stéphane Le Gourriec, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Lanester
- madame Gaëlle Evain, directrice d'agence pôle emploi de Lorient Marine
- monsieur Stéphane Le Guennec, directeur d'agence pôle emploi de Lorient Ville
- madame Gwennina Le Borgne, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Lorient Ville
- monsieur Laurent Raimbault, directeur d'agence pôle emploi de Ploermel

- madame Christelle Méhat, directrice d'agence pôle emploi de Pontivy
- madame Gaëlle Senant-Querre, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Pontivy
- madame Valérie Georges, directrice d'agence pôle emploi de Vannes Est
- monsieur Vincent Morin, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Vannes Est
- madame Hélène Hafnaoui, directrice d'agence pôle emploi de Vannes Ouest
- madame Patricia Bérard, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Vannes Ouest

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Myriam Daniel, responsable d'équipe pôle emploi de Lamballe
- madame Kristen Jézéquel, responsable d'équipe pôle emploi de Loudéac
- monsieur Michel Riou, responsable d'équipe pôle emploi de Carhaix
- monsieur Yann Guillerm, responsable d'équipe pôle emploi de Douarnenez
- monsieur Yves-Christophe Jégo, responsable d'équipe pôle emploi de Pont L'Abbé
- monsieur Didier Le Pichon, responsable d'équipe pôle emploi de Ploermel

Article 2 – Remises des allocations et/ou prestations indûment versées

§ 1 - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n° 12, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, après instruction des demandes, accorder, en tout ou en partie, la remise des allocations et/ou prestations indûment versées au titre de la convention d'assurance chômage, de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) pour une raison autre que l'existence d'une fraude ou d'une fausse déclaration, établie par le juge ou alléguée par les services de Pôle emploi, pour un montant maximal de 650 euros,

§ 2 - Bénéficient de la délégation visée au § 1^{er} du présent article :

- madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional
- madame Sandrine Paulet, directrice de la plateforme de traitements centralisés
- madame Isabelle Labbé, directrice adjointe de la plateforme de traitements centralisés
- monsieur Jean-Charles Fournier, directeur d'agence pôle emploi de Dinan
- madame Nathalie Cupif, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Dinan
- madame Nathalie Le Gars, directrice d'agence pôle emploi de Guingamp
- monsieur Eric Mounier, directeur d'agence pôle emploi de Lamballe
- monsieur Arnaud Fichou, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Lamballe
- madame Chantal Lecointe-Laumond, directrice d'agence pôle emploi de Lannion
- monsieur David Paris, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Lannion
- monsieur François Le Meec, directeur d'agence pôle emploi de Loudéac
- madame Catherine Jourdain, directrice d'agence pôle emploi de St Brieuc Ouest
- monsieur Laurent Hamon, directeur adjoint d'agence pôle emploi de St Brieuc Ouest
- monsieur Cédric Ogier, directeur d'agence pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Anne-Sophie Lamandé, directrice adjointe pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Sabine Bodeveix-Walter, directrice d'agence pôle emploi de Brest Iroise
- madame Nadine Maille, directrice adjointe pôle emploi de Brest Iroise
- madame Anne Danycan, directrice d'agence pôle emploi de Brest Europe
- monsieur Patrick Cras, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Brest Europe
- monsieur Hervé Le Duc, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Brest Marine
- monsieur Arnaud Capp, directeur d'agence pôle emploi de Carhaix
- monsieur Pascal Nesnard, directeur d'agence pôle emploi de Concarneau
- madame Marie-Aude Lehagre, directrice adjointe pôle emploi de Concarneau
- monsieur Yann Le Guellec, directeur d'agence pôle emploi de Douarnenez
- madame Anne Bruyaux, directrice d'agence pôle emploi de Landerneau
- monsieur Olivier Guillou, directeur d'agence pôle emploi de Morlaix
- monsieur Jean-Michel Pusey, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Morlaix
- madame Olivia Coat, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Morlaix
- monsieur Gwénael Pichon, directeur d'agence pôle emploi de Pont L'Abbé

- madame Nicole Cadiou, directrice d'agence pôle emploi de Quimper Nord
- monsieur Vincent Rouziès, directeur d'agence pôle emploi de Quimper Sud
- madame Christelle Le Loer, directrice d'agence pôle emploi de Quimperlé
- monsieur Benoit Bellec, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Quimperlé
- madame Chantal Colin, directrice d'agence pôle emploi de Combourg
- madame Patricia Pierre, directrice d'agence pôle emploi de Fougères
- monsieur Michael Seeleuthner, directeur adjoint pôle emploi de Fougères
- madame Lysiane Encreve, directrice d'agence pôle emploi de Redon
- madame Odette Le Lièvre, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Redon
- monsieur Frédéric Mangelinck, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Centre
- madame Catherine Ergan, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Centre
- monsieur Anthony Jeuland, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Est
- monsieur Sébastien Rio, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Rennes Est
- monsieur Eric Nicolas, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Nord
- madame Stéphanie Lorette, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Nord
- monsieur Olivier Martin, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Claudine Boutin, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Ouest
- monsieur Luc Codet, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Sud
- madame Solenn Malard, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Sud
- monsieur Christophe Rivière, directeur d'agence pôle emploi de Saint Malo
- madame Marina Le Gal, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Saint Malo
- madame Sandra Courois, directrice d'agence pôle emploi de Vitré
- madame Françoise Navennec, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Vitré
- monsieur Lionel Lorcy, directeur d'agence pôle emploi de Auray
- madame Hélène Chevalier, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Auray
- madame Sophie Perrot, directrice d'agence pôle emploi de Lanester
- monsieur Stéphane Le Gourriec, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Lanester
- madame Gaëlle Evain, directrice d'agence pôle emploi de Lorient Marine
- monsieur Stéphane Le Guennec, directeur d'agence pôle emploi de Lorient Ville
- madame Gwennina Le Borgne, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Lorient Ville
- monsieur Laurent Raimbault, directeur d'agence pôle emploi de Ploermel
- madame Christelle Méhat, directrice d'agence pôle emploi de Pontivy
- madame Gaëlle Senant-Querre, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Pontivy
- madame Valérie Georges, directrice d'agence pôle emploi de Vannes Est
- monsieur Vincent Morin, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Vannes Est
- madame Hélène Hafnaoui, directrice d'agence pôle emploi de Vannes Ouest
- madame Patricia Bérard, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Vannes Ouest.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiant de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Myriam Daniel, responsable d'équipe pôle emploi de Lamballe
- madame Kristen Jézéquel, responsable d'équipe pôle emploi de Loudéac
- monsieur Michel Riou, responsable d'équipe pôle emploi de Carhaix
- monsieur Yann Guillerm, responsable d'équipe pôle emploi de Douarnenez
- monsieur Yves-Christophe Jégo, responsable d'équipe pôle emploi de Pont L'Abbé
- monsieur Didier Le Pichon, responsable d'équipe pôle emploi de Ploermel

Article 3 – Remises de majorations de retard et/ou de pénalités hors CCSF

§ 1 - Délégation permanente de signature est donnée, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n° 12, par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, après instruction des demandes, accorder en tout ou en partie, ou refuser, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué dans le cadre des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, la remise de tout ou partie des majorations dues en raison du retard de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) et/ou des contributions, participations

financières et autres sommes dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs :

- 1) dans la limite, en cas d'acceptation, de 6 000 euros à
 - o monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations
 - o madame Marie Balland, directrice régionale adjointe ad interim en charge de la performance sociale
 - o madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional.
- 2) dans la limite, en cas d'acceptation, de 4 000 euros à
 - o madame Sandrine Paulet, directrice de la plateforme de traitements centralisés
 - o madame Isabelle Labbé, directrice adjointe de la plateforme de traitements centralisés.

Article 4 – Délais de paiement de contributions, cotisations et autres ressources hors CCSF

§ 1 - Délégation permanente de signature est donnée, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n° 12, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, après instruction, statuer sur les demandes de délais de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) et/ou des contributions, participations financières et autres sommes dues par les employeurs au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs :

- 1) lorsque le montant total des créances est inférieur ou égal à 25 000 euros, dans la limite, en cas d'acceptation, d'une durée maximale de 6 mois à :
 - o monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations
 - o madame Marie Balland, directrice régionale adjointe ad interim en charge de la performance sociale
 - o madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional
- 2) lorsque le montant total des créances est inférieur ou égal à 10 000 euros, dans la limite, en cas d'acceptation, d'une durée maximale de 3 mois à :
 - o madame Sandrine Paulet, directrice de la plateforme de traitements centralisés
 - o madame Isabelle Labbé, directrice adjointe de la plateforme de traitements centralisés.

Article 5 – Report de paiement de contributions, cotisations et accessoires

§ 1 - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, accepter les demandes de report de paiement des contributions, cotisations et accessoires dans la limite de 3 mois ou les refuser.

§ 2 - Bénéficiaire de la délégation visée au § 1^{er} du présent article :

- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Marie Balland, directrice régionale adjointe ad interim en charge de la performance sociale.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiaire de cette même délégation, à titre temporaire :

- madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional
- madame Sandrine Paulet, directrice de la plateforme de traitements centralisés
- madame Isabelle Labbé, directrice adjointe de la plateforme de traitements centralisés.

Article 6 – Ressources : remises et délais examinés en CCSF

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes visées au § 2 du présent article , pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne et dans les conditions et limites fixées par le code de commerce, les décrets régissant la matière, les accords d'assurance chômage et le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, accorder ou refuser, dans les cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision :

- des délais pour le paiement des créances dues par les employeurs exigibles à la date de réception de la demande, formulées dans le cadre des procédures de conciliation, de sauvegarde ou de redressement judiciaire dans les conditions et limites fixées aux articles D. 626-9 à D. 626-15 du code de commerce et, accorder des délais de paiement, dans la limite maximale de 12 mois - ou, lorsque l'ensemble des autres membres de la CCSF est disposé à consentir des délais de paiement excédant 12 mois, dans la limite maximale de 36 mois - ou refuser d'accorder des délais ;
- une remise de la part patronale des contributions dues à l'assurance chômage, des cotisations dues à l'Ags, des majorations de retard, des frais de poursuite et des sanctions, exigibles à la date de réception de la demande de remise, formulées dans le cadre des procédures de conciliation, de sauvegarde ou de redressement judiciaire dans les conditions et limites fixées aux articles D. 626-9 à D. 626-15 du code de commerce. En cas de liquidation judiciaire, aucune des créances restant dues à l'institution par l'employeur ne peut donner lieu à une remise.

§ 2 - Bénéficient de la délégation visée au § 1^{er} du présent article :

- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Marie Balland, directrice régionale adjointe ad interim en charge de la performance sociale.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional
- madame Sandrine Paulet, directrice de la plateforme de traitements centralisés
- madame Isabelle Labbé, directrice adjointe de la plateforme de traitements centralisés.

Article 7 – Admission en non-valeur des créances irrécouvrables

§ 1 - Délégation permanente de signature est donnée, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, dans les conditions et limites fixées par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic et acceptées par le conseil d'administration de Pôle emploi et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, statuer sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables dont le montant, accessoires compris, est inférieur à :

- 1) 22 500 euros s'il s'agit de cotisations à l'Ags, à 10 000 euros s'il s'agit de contributions à l'assurance chômage, ou de cotisations, participations financières ou autres sommes dues par l'employeur au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et à 1 000 euros s'il s'agit d'allocations ou aides indûment versées au titre de l'assurance chômage, de la CRP ou du CSP à
 - o monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations
 - o madame Marie Balland, directrice régionale adjointe ad interim en charge de la performance sociale
 - o madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Sandrine Paulet, directrice de la plateforme de traitements centralisés
- madame Isabelle Labbé, directrice adjointe de la plateforme de traitements centralisés.

- 2) 5 000 euros s'il s'agit de contributions à l'assurance chômage, de cotisations à l'Ags, ou de cotisations, participations financières ou autres sommes dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et inférieur à 500 euros s'il s'agit d'allocations ou aides indûment versées au titre de l'assurance chômage, de la CRP ou du CSP à
 - o madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional
 - o madame Sandrine Paulet, directrice de la plateforme de traitements centralisés
 - o madame Isabelle Labbé, directrice adjointe de la plateforme de traitements centralisés
 - o monsieur Jean-Charles Fournier, directeur d'agence pôle emploi de Dinan
 - o madame Nathalie Cupif, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Dinan
 - o madame Nathalie Le Gars, directrice d'agence pôle emploi de Guingamp
 - o monsieur Eric Mounier, directeur d'agence pôle emploi de Lamballe
 - o monsieur Arnaud Fichou, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Lamballe
 - o madame Chantal Lecointe-Laumond, directrice d'agence pôle emploi de Lannion
 - o monsieur David Paris, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Lannion
 - o monsieur François Le Meec, directeur d'agence pôle emploi de Loudéac
 - o madame Catherine Jourdain, directrice d'agence pôle emploi de St Brieuc Ouest
 - o monsieur Laurent Hamon, directeur adjoint d'agence pôle emploi de St Brieuc Ouest
 - o monsieur Cédric Ogier, directeur d'agence pôle emploi de St Brieuc Sud
 - o madame Anne-Sophie Lamandé, directrice adjointe pôle emploi de St Brieuc Sud
 - o madame Sabine Bodeveix-Walter, directrice d'agence pôle emploi de Brest Iroise
 - o madame Nadine Maille, directrice adjointe pôle emploi de Brest Iroise
 - o madame Anne Danycan, directrice d'agence pôle emploi de Brest Europe
 - o monsieur Patrick Cras, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Brest Europe
 - o monsieur Hervé Le Duc, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Brest Marine
 - o monsieur Arnaud Capp, directeur d'agence pôle emploi de Carhaix
 - o monsieur Pascal Nesnard, directeur d'agence pôle emploi de Concarneau
 - o madame Marie-Aude Lehagre, directrice adjointe pôle emploi de Concarneau
 - o monsieur Yann Le Guellec, directeur d'agence pôle emploi de Douarnenez
 - o madame Anne Bruyaux, directrice d'agence pôle emploi de Landerneau
 - o monsieur Olivier Guillou, directeur d'agence pôle emploi de Morlaix
 - o monsieur Jean-Michel Pusey, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Morlaix
 - o madame Olivia Coat, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Morlaix
 - o monsieur Gwénael Pichon, directeur d'agence pôle emploi de Pont L'Abbé
 - o madame Nicole Cadiou, directrice d'agence pôle emploi de Quimper Nord
 - o monsieur Vincent Rouziès, directeur d'agence pôle emploi de Quimper Sud
 - o madame Christelle Le Loer, directrice d'agence pôle emploi de Quimperlé
 - o monsieur Benoit Bellec, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Quimperlé
 - o madame Chantal Colin, directrice d'agence pôle emploi de Combourg
 - o madame Patricia Pierre, directrice d'agence pôle emploi de Fougères
 - o monsieur Michael Seeleuthner, directeur adjoint pôle emploi de Fougères
 - o madame Lysiane Encreve, directrice d'agence pôle emploi de Redon
 - o madame Odette Le Lièvre, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Redon
 - o monsieur Frédéric Mangelinck, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Centre
 - o madame Catherine Ergan, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Centre
 - o monsieur Anthony Jeuland, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Est
 - o monsieur Sébastien Rio, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Rennes Est
 - o monsieur Eric Nicolas, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Nord
 - o madame Stéphanie Lorette, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Nord
 - o monsieur Olivier Martin, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Ouest
 - o madame Claudine Boutin, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Ouest
 - o monsieur Luc Codet, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Sud
 - o madame Solenn Malard, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Sud
 - o monsieur Christophe Rivière, directeur d'agence pôle emploi de Saint Malo
 - o madame Marina Le Gal, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Saint Malo
 - o madame Sandra Courvoisier, directrice d'agence pôle emploi de Vitré
 - o madame Françoise Navennec, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Vitré

- monsieur Lionel Lorczy, directeur d'agence pôle emploi de Auray
- madame Hélène Chevalier, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Auray
- madame Sophie Perrot, directrice d'agence pôle emploi de Lanester
- monsieur Stéphane Le Gourrierec, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Lanester
- madame Gaëlle Evain, directrice d'agence pôle emploi de Lorient Marine
- monsieur Stéphane Le Guennec, directeur d'agence pôle emploi de Lorient Ville
- madame Gwennina Le Borgne, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Lorient Ville
- monsieur Laurent Raimbault, directeur d'agence pôle emploi de Ploermel
- madame Christelle Méhat, directrice d'agence pôle emploi de Pontivy
- madame Gaëlle Senant-Querre, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Pontivy
- madame Valérie Georges, directrice d'agence pôle emploi de Vannes Est
- monsieur Vincent Morin, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Vannes Est
- madame Hélène Hafnaoui, directrice d'agence pôle emploi de Vannes Ouest
- madame Patricia Bérard, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Vannes Ouest

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiant de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Myriam Daniel, responsable d'équipe pôle emploi de Lamballe
- madame Kristen Jézéquel, responsable d'équipe pôle emploi de Loudéac
- monsieur Michel Riou, responsable d'équipe pôle emploi de Carhaix
- monsieur Yann Guillerm, responsable d'équipe pôle emploi de Douarnenez
- monsieur Yves-Christophe Jégo, responsable d'équipe pôle emploi de Pont L'Abbé
- monsieur Didier Le Pichon, responsable d'équipe pôle emploi de Ploermel

Article 8 – Restriction

Lorsque, par décision du directeur général, l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence pour gérer une mission déterminée, les délégataires constitués dans la présente décision ne disposent plus, à compter de la date d'effet de la décision du directeur général, de la compétence pour statuer dans les dossiers afférents à cette mission lorsque l'établissement Pôle emploi services a le pouvoir de décider.

Article 9 – Incompatibilités

Lorsque le bénéficiaire d'une délégation de signature constate qu'il est parent ou allié du demandeur d'emploi ou de l'employeur sur la situation duquel il est appelé à statuer, ou lié à celui-ci, sous quelque forme que ce soit, il ne peut ni prendre de décision, ni donner un avis sur la décision à prendre dans le dossier concerné.

Article 10 – Abrogation

La décision Br n° 2018-39 DS IPR du 7 septembre 2018 est abrogée.

Article 11 – Publication

La présente décision sera publiée au bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Rennes, le 23 octobre 2018.

Frédéric Sévignon,
directeur régional
de Pôle emploi Bretagne

Décision NAq n° 2018-56 DS Agences du 25 octobre 2018

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine au sein des agences

Le directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-4 et R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat, le Fonds de solidarité et Pôle emploi le 21 décembre 2012 relative à la répétition des prestations indues par Pôle emploi,

Vu l'accord national interprofessionnel du 8 décembre 2014 relatif au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la décision n° 2009/2743 du 15 décembre 2009 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions complémentaires susceptibles d'être confiées à Pôle emploi services à compter du 1er janvier 2010,

Vu la décision n° 2018-75 du 26 juin 2018 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Vu la délibération n° 2013-45 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la mobilité,

Vu la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Décide :

Article 1 – Placement et service des prestations

§ 1 Aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, délégation permanente de signature est donnée :

- à l'ensemble des agents exerçant au sein des agences à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine, procéder à l'inscription sur la liste des demandeurs d'emploi,
- aux personnes désignées au présent paragraphe à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine prendre l'ensemble des autres décisions en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, en particulier refuser une inscription sur cette liste, la tenir à jour, assurer le suivi et le contrôle de la recherche d'emploi dans les conditions prévues au titre Ier du livre IV de la cinquième partie du code du travail, signer les décisions de radiation, cessation d'inscription et changement de catégorie prévues aux articles R. 5411-18 et R. 5412-1 du même code, ainsi que les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre ces décisions en application des articles R. 5411-18 et R. 5412-8 du même code :

Au sein de la direction territoriale de la Charente-Charente-Maritime

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Charente-Saintonge :

- monsieur André Ahouanto, directeur de l'agence pôle emploi d'Angoulême La Couronne
- madame Patricia Marquais, directrice adjointe de l'agence pôle emploi d' Angoulême La Couronne
- madame Amélie Bureau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d' Angoulême La Couronne
- madame Nadège Fuseau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d' Angoulême La Couronne
- monsieur Laurent Magre, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d' Angoulême La Couronne
- monsieur Eric Rouzaut, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d' Angoulême La Couronne
- madame Sereine Delage, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d' Angoulême La Couronne
- madame Jannick Le Roy, directrice de l'agence pôle emploi d' Angoulême Saint-Martial
- madame Marie-Line Moreau, directrice adjointe de l'agence pôle emploi d'Angoulême Saint-Martial
- madame Muriel Chan San, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Angoulême Saint Martial
- madame Séverine Gallot, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Angoulême Saint-Martial
- madame Sonia Gitto, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Angoulême Saint – Martial
- monsieur Guillaume Nogaro, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Angoulême Saint-Martial
- madame Séverine Rolland, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Angoulême Saint-Martial
- madame Natacha Gourdien, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d' Angoulême Saint Martial
- monsieur Bruno Prieur, directeur de l'agence pôle emploi de Cognac (et du point relais de Barbezieux)
- madame Delphine Chapelas, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Cognac (et du point relais de Barbezieux)
- madame Sylvie Raybois, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Cognac (et du point relais de Barbezieux)
- madame Laurence Trouvé-Langlais, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Cognac (et du point relais de Barbezieux)
- madame Sabine Moronvalle, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Cognac (et du point relais de Barbezieux)
- madame Maryse Thinon Clerc, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Cognac (et du point relais de Barbezieux)
- monsieur Christophe Paulin, directeur de l'agence pôle emploi de Confolens (et du point relais de Ruffec)
- madame Caroline Dauzon, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Confolens (et du point relais de Ruffec)
- monsieur Yves Raynaud, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Confolens (et du point relais de Ruffec)
- madame Valérie Duchambon, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Confolens (et du point relais de Ruffec)
- madame Brigitte Bouland, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Confolens (et du point relais de Ruffec)
- madame Agnès Sivadier, directrice de l'agence pôle emploi de Jonzac
- madame Valérie Chaud, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Jonzac
- monsieur Stéphane Morissonneau, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Jonzac
- madame Nadine Livernet, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Jonzac
- monsieur Sébastien Garandea, directeur de l'agence pôle emploi de Saint Jean d'Angély

- madame Marie Andrée Girardeau, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Saint Jean d'Angély
- madame Martine Bouet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint Jean d'Angély,
- madame Isabelle Branger, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint Jean d'Angély
- madame Véronique Gaillot, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint Jean d'Angély
- madame Aimée Ardilouze, directrice de l'agence pôle emploi de Saintes
- madame Françoise Estève, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Saintes
- monsieur Alain Dattiches, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saintes
- madame Vanessa Menier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saintes
- madame Barbara Pigier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saintes
- madame Corinne Massiot, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saintes

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Charente-Maritime Océan :

- monsieur Rodolphe Rousseau, directeur de l'agence pôle emploi de La Rochelle Bel Air
- monsieur Franck Cavard, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de La Rochelle Bel Air
- madame Anne Sophie Debauve, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Bel Air
- monsieur Ludovic Denis, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Bel Air
- madame Fanny Thomas, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Bel Air
- madame Estelle Sabatier, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Bel Air
- madame Véronique Letournel, directrice de l'agence pôle emploi de La Rochelle Lagord
- monsieur Franck Kalfon, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de La Rochelle Lagord
- madame Sophie Bertaud, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Lagord
- madame Isabelle Epaud, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Lagord
- monsieur Benoît Frommentoux, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Lagord
- madame Lois Metin-Denis, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Lagord
- monsieur Alexandre Thomas, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Lagord
- monsieur Sébastien Rafaneau, directeur de l'agence pôle emploi de La Rochelle Villeneuve
- madame Pascale Gagnere, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de La Rochelle Villeneuve
- monsieur Nicolas Bertrand, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Villeneuve
- madame Dominique Chevailler, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Villeneuve
- madame Lydie Loucougaray, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Villeneuve
- monsieur Thomas Delvallée, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Villeneuve
- madame Valérie Illy, directrice de l'agence pôle emploi de Rochefort
- madame Nathalie Tamisier, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Rochefort
- monsieur Smail Boufroukh, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Rochefort
- madame Pascale Sarabayrouse, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Rochefort
- monsieur Frédéric Valoteau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Rochefort
- monsieur Eric Coulon, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Rochefort

- monsieur El Hadi Hariche, directeur de l'agence pôle emploi de Royan
- monsieur Jean-Claude Kostronis, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Royan
- monsieur Philippe Chouaneau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Royan
- madame Véronique Cuny, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Royan
- madame Patricia Vélina, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Royan
- madame Christine Forest, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Royan
- madame Cynthia Néret, directrice de l'agence pôle emploi de Saint Pierre d'Oléron
- monsieur Franck Marchal, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint Pierre d'Oléron
- madame Stéphanie Nedaud, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint Pierre d'Oléron

Au sein de la direction territoriale de la Dordogne-Corrèze

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Vézère-Corrèze :

- madame Geneviève Murat, directrice de l'agence pôle emploi de Brive Marquisie
- monsieur Sylvain Dupuy, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Brive Marquisie
- madame Josiane Faul-Dudreuil, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Brive Marquisie
- madame Emilie Faucher, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Brive Marquisie
- madame Christine Leguerrier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Brive Marquisie
- madame Martine Rolland, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Brive Marquisie
- monsieur Frédéric Peythieu, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi Brive de Marquisie
- madame Marie-Christine Douret, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Brive Marquisie
- madame Karine Lacresse, directrice de l'agence pôle emploi de Tulle (et du point relais d'Ussel)
- madame Sandrine Martin, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Tulle (et du point relais d'Ussel)
- monsieur Marc Beillot, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Tulle (et du point relais d'Ussel)
- madame Marylise Lebellegard, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Tulle (et du point relais d'Ussel)
- madame Claire Noblecourt, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Tulle (et du point relais d'Ussel)
- madame Nathalie Fuhrmann, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Tulle (et du point relais d'Ussel)
- madame Christel Gauthier, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Tulle (et du point relais d'Ussel)
- monsieur Vincent Desmartin, directeur de l'agence pôle emploi de Sarlat
- monsieur Grégory Marlière, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Sarlat
- madame Céline Soulier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Sarlat
- madame Karine Van Huffel, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Sarlat
- madame Valérie Nawrocki, directrice de l'agence pôle emploi de Terrasson
- madame Anne Brun, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Terrasson
- madame Colette Vismara, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Terrasson

Au sein de la direction territoriale déléguée d'Isle et Dordogne :

- madame Valérie Moreau, directrice de l'agence pôle emploi de Bergerac
- monsieur Brieg Denoual, management de l'agence de pôle emploi de Bergerac
- madame Danièle Cheviet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bergerac
- madame Josiane Margontier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bergerac

- monsieur Pascal Morele, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bergerac
- monsieur Arnaud Varechon, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bergerac
- monsieur Yves Vauchel, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bergerac
- monsieur Stéphane Nade, directeur de l'agence pôle emploi de Nontron (et du point relais de Thiviers)
- madame Marie—Jocelyne Senemaud, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Nontron (et du point relais de Thiviers)
- madame Muriel Feydi, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Nontron (et du point relais de Thiviers)
- madame Corinne Sperzagni, directrice de l'agence pôle emploi de Périgueux Change
- monsieur Jean—Christophe Bueno, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Périgueux Change
- madame Céline Guillon-Cottard, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Périgueux Change
- madame Corinne Thierry, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Périgueux Change
- madame Séverine Cabrillat, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Périgueux Change
- madame Fabienne Lenzer, directrice de l'agence pôle emploi de Périgueux Littré
- madame Claudine Akogbekan, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Périgueux Littré
- monsieur Reddah Benhadj, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Périgueux Littré
- madame Valérie Bannes, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Périgueux Littré
- monsieur Frédéric Sedan, directeur de l'agence pôle emploi de Saint-Astier (et du point relais de Montpon)
- madame Maryse Besse, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint Astier (et du point relais de Montpon)
- monsieur Hakim Méziane, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Astier (et du point relais de Montpon)
- madame Fabienne Valéry, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Astier (et du point relais de Montpon)
- madame Colette Thomas, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Astier (et du point relais de Montpon)

Au sein de la direction territoriale de la Gironde

Au sein de la direction territoriale déléguée de Bordeaux Estuaire :

- monsieur Francis Misiak, directeur de l'agence pôle emploi de Blaye
- madame Laurence Baudry, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Blaye
- madame Myriam Carrin Viguet, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Blaye
- madame Sylvie de Hauteclocque, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Blaye
- monsieur Eric Letellier, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Blaye
- madame Frédérique Torres, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Blaye
- monsieur Dias Thierry, directeur de l'agence pôle emploi de Bordeaux Bastide
- madame Marie David, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Bastide
- madame Caroline Lajus de Chauton, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Bastide
- madame Aurélie Salgado responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Bordeaux Bastide
- madame Karelle Guiraud, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Bastide

- madame Sandrine Leclercq-Richard, directrice de l'agence pôle emploi de Bordeaux Mériadeck
- madame Karine Guignon, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Bordeaux Mériadeck
- monsieur Frédéric Dajeau, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Mériadeck
- madame Soisik Le Lan, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Mériadeck
- monsieur Pascal Rkalovic, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Mériadeck
- madame Séveryne Muller, responsable d'équipe (mobilité internationale) au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Mériadeck,
- madame Marie-Line Lagadec, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Mériadeck
- monsieur Roland Grillères, directeur de l'agence pôle emploi de Bordeaux Nord
- madame Claire Hulot, management de l'agence pôle emploi de Bordeaux Nord
- madame Sanha Azzoune, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Nord
- monsieur Xavier Costemale, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Nord
- monsieur Patrick Landreau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Nord
- monsieur Sébastien Fiorotto, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Nord
- madame Claire Soulie, directrice de l'agence pôle emploi de Bordeaux Saint-Jean
- madame Hélène Blériot, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Bordeaux Saint Jean
- madame Laurence De Tchaguine, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Saint-Jean
- madame Patricia Eymery, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Saint-Jean
- madame Cécile Prulière, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Saint-Jean
- madame Caroline Rochaix, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Saint Jean
- madame Karine Amasse, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Saint-Jean
- madame Sylvie Berthelemy, directrice de l'agence pôle emploi de Lesparre
- madame Ariane Castaing, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lesparre
- monsieur Patrick Chapon, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lesparre
- madame Thérèse Ghariani, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lesparre
- monsieur Benoit Castera, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lesparre

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Métropole Ouest et Bassin :

- monsieur Philippe Calmettes, directeur de l'agence pôle emploi d'Andernos
- madame Leila Dumas, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Andernos
- madame Eva Mandegou, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Andernos
- madame Sophie Perez Llasera, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Andernos
- monsieur Philippe Calmettes, directeur ad intérim de l'agence pôle emploi du Bouscat
- madame Evelyne El Anbassi, management de l'agence pôle emploi du Bouscat
- madame Delphine Guet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi du Bouscat
- madame Laetitia Lafitte-Chambon, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi du Bouscat
- madame Aurélie Cluset, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi du Bouscat
- madame Géraldine Dupin, directrice de l'agence pôle emploi de La Teste
- madame Françoise Lamote, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de La Teste
- madame Raphaëlle Rame-Ydier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Teste

- madame Ghyslaine Roumegous, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Teste
- madame Béatrice Pelletier, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Teste
- madame Carole Barré, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de La Teste
- monsieur Christian Ballu, directeur de l'agence pôle emploi de Mérignac
- madame Virgine Moulenq, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Mérignac
- madame Marie Pinheiro, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Mérignac
- monsieur François Perez, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Mérignac
- monsieur Christian Thomas, directeur de l'agence pôle emploi de Pessac
- monsieur Joël Couderc, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Pessac
- monsieur Bertrand Caubet, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Pessac
- madame Katicha Dufau Bordes, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Pessac
- madame Estelle Massip, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Pessac
- madame Sandrine Verdier, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Pessac
- monsieur René Carbonel, directeur de l'agence pôle emploi de Saint-Médard en Jalles
- madame Quitterie Barthouil de Taillac, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Médard en Jalles
- madame Valérie Tilly, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Médard en Jalles
- monsieur Sylvain Gabry, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Médard en Jalles

Au sein de la direction territoriale déléguée des Rives Est :

- madame Corinne Castaing, directrice de l'agence pôle emploi de Bègles
- monsieur Marc Dalla Longa, management de l'agence pôle emploi de Bègles
- madame Adeline Alvarez, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bègles
- monsieur Jacques Béziat, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bègles
- madame Cendrine Martinez-Carreras, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bègles
- madame Laurence Sajus, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bègles
- madame Marie Ange Descombes, directrice de l'agence pôle emploi de Cenon
- madame Sylvie Rico, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Cenon
- madame Maria Bohu, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Cenon
- monsieur Gaël Champ, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Cenon
- monsieur Jean Marc Delarue, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Cenon
- madame Muriel Diaz, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Cenon
- madame Martine Moisan, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Cenon
- madame Frédérique Hallier, directrice de l'agence pôle emploi de Langon
- madame Véronique Delrieu, management de l'agence pôle emploi de Langon
- madame Isabelle Birague, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Langon
- monsieur Christophe Boiron, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Langon
- monsieur Eric Destombes, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Langon
- madame Odile Pommier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Langon
- madame Anne Daboust, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Langon
- madame Chantal Soubie, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Langon
- monsieur Jérôme Olivier, directeur de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais de Saint Magné Castillon)
- monsieur Pierre Payzan, management de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais de Saint Magné Castillon)
- monsieur Bertrand Beaufiles, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais de Saint Magné Castillon)
- madame Nadine Lambert, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais de Saint Magné Castillon)
- madame Fabienne Maître, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais de Saint Magné Castillon)

- madame Odile Patry, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais de Saint Magné Castillon)
- madame Céline Solanille, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais de Saint Magné Castillon)
- monsieur Dominique Pochat, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais de Saint Magné Castillon)
- monsieur Arnaud Kerdraon, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais de Saint Magné Castillon)
- madame Audrey Dutertre, directrice de l'agence pôle emploi de Lormont
- madame Muriel Durade, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Lormont
- madame Khoukha Bouzerita, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lormont
- monsieur Bruno Rodrigues, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lormont
- monsieur Jean-Louis Castaing, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lormont
- madame Béatrice Guine, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lormont
- monsieur Xavier Dessenne, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lormont
- madame Stéphanie Aureillan, directrice de l'agence pôle emploi de Villenave d'Ornon
- monsieur Francisco Géraldes, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Villenave d'Ornon
- madame Yolande Patrouilleau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Villenave d'Ornon
- madame Anne-Marie Trinque, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Villenave d'Ornon
- monsieur William Moureau, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Villenave d'Ornon

Au sein de la direction territoriale des Landes-Lot et Garonne

Au sein de la direction territoriale déléguée des Landes :

- monsieur Laurent Antonini, directeur de l'agence pôle emploi de Dax
- madame Maïté Doyharcabal, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Dax
- madame Béatrice Salban, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Dax
- madame Gwénola Trivière-Olivier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Dax
- madame Géraldine Gilles, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Dax
- monsieur Nicolas Larrieu, directeur de l'agence pôle emploi de Mont-de-Marsan
- madame Isabelle Muinos, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Mont-de-Marsan
- monsieur Jérôme Coly, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Mont-de-Marsan
- monsieur Fabrice Giffard, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Mont-de-Marsan
- madame Christelle Gourdon, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Mont-de-Marsan
- monsieur Didier Winckel, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Mont-de-Marsan
- madame Muriel Fouche, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Mont-de-Marsan
- monsieur Xavier Dufieu, directeur de l'agence pôle emploi de Parentis
- monsieur Daniel Large, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Parentis
- madame Nathalie Prades, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Parentis
- monsieur Christophe Gauthier, référent métiers au sein de l'agence de Parentis
- monsieur Arnaud Bouveret, directeur de l'agence pôle emploi de Saint-Paul-les-Dax
- madame Rachel Gourbeix, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Paul-les-Dax
- madame Valérie Léveillé, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Paul-les-Dax

- monsieur Jean-Luc Bouigue, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Paul-les-Dax
- madame Laurence Bachacou, directrice de l'agence pôle emploi de de Saint-Vincent de Tyrosse
- madame Séverine Ballion, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Vincent de Tyrosse
- madame Nathalie Hacquin, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Vincent de Tyrosse
- monsieur Jacky Triquet, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Vincent de Tyrosse
- monsieur Stéphane Labat, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Vincent de Tyrosse

Au sein de la direction territoriale déléguée du Lot et Garonne :

- madame Nadine Laporte-Fray, directrice ad intérim de l'agence pôle emploi d'Agen (et du point relais de l'Aiguillon)
- madame Mireille Rey, directrice adjointe de l'agence pôle emploi d'Agen (et du point relais de l'Aiguillon)
- monsieur Christophe Cavagne, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Agen (et du point relais de l'Aiguillon)
- monsieur Frédéric Coudert, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Agen (et du point relais de l'Aiguillon)
- monsieur Sébastien Derouet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Agen (et du point relais de l'Aiguillon)
- monsieur Patrick Ghettem, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Agen (et du point relais de l'Aiguillon)
- madame Valérie Lagarde, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Agen (et du point relais de l'Aiguillon)
- monsieur Vincent Larrouy, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Agen (et du point relais de l'Aiguillon)
- monsieur Yvon Bondodet, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Agen (et du point relais de l'Aiguillon)
- madame Odile Beneteau, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Agen (et du point relais de l'Aiguillon)
- madame Christelle Chambolle, directrice de l'agence pôle emploi de Marmande
- monsieur Nicolas Chenu, responsable d'équipe au sein de l'agence de pôle emploi de Marmande
- madame Valérie Guillaumot, responsable d'équipe au sein de l'agence de pôle emploi de Marmande
- madame Marie-Laetitia Rochefort, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Marmande
- monsieur José Leitao, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Marmande
- monsieur Benoît Sfiligoi, directeur de l'agence pôle emploi de Villeneuve-sur-Lot
- monsieur Hervé Bertrand, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve-sur-Lot
- madame Delphine Conchou, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve-sur-Lot
- madame Catherine Landesque-Loser, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve-sur-Lot
- madame Camille Gautier, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve sur Lot

Au sein de la direction territoriale des Pyrénées-Atlantiques

Au sein de la direction territoriale déléguée du Béarn :

- madame Lydia Alvarez-Rouillon, directrice de l'agence pôle emploi de Lons
- madame Annick Forsans, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lons
- madame Stéphanie Grenier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lons

- monsieur Cédric Larcon, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lons
- madame Régine Guicheney, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lons
- madame Hélène Poliart, directrice au sein de l'agence pôle emploi de Mourenx
- madame Julie Chamfeuil, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Mourenx
- monsieur Laurent Feugas, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Mourenx
- madame Julie Rivière, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Mourenx
- monsieur Jean-Michel Cachez, directeur ad intérim de l'agence pôle emploi d'Oloron Sainte-Marie
- monsieur Sébastien Félix, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Oloron Sainte-Marie
- madame Karine Pierre, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Oloron Sainte-Marie
- monsieur Jérémy Derouet, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Oloron Sainte-Marie
- madame Martine Dourrom-Lacrouts, directrice de l'agence pôle emploi de Pau Jean Zay
- madame Caroline Cazarre, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Pau Jean Zay
- madame Jinène Gardette, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Pau Jean Zay
- madame Elodie Marx, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Pau Jean Zay
- monsieur Bertrand Saldaqui, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Pau Jean Zay
- monsieur Christian Page, référent métiers au sein de l'agence de pôle emploi de Pau Jean Zay
- monsieur Jérôme Labat, directeur de l'agence pôle emploi de Pau Lyautey
- madame Nadège Chaillat, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Pau Lyautey
- madame Océane Bréard, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Pau Lyautey

Au sein de la direction territoriale déléguée du Pays Basque :

- madame Martine Vedrenne, directrice de l'agence pôle emploi de Bayonne
- madame Christine Cibe, management de l'agence pôle emploi de Bayonne
- madame Estelle Courarie, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bayonne
- monsieur Nicolas Couteille, responsable d'équipe au sein de l'agence de pôle emploi de Bayonne
- madame Odette Dupouy, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bayonne
- madame Sandra Afonso, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bayonne
- monsieur Christophe Martin, directeur de l'agence pôle emploi de Biarritz
- madame Christine Fréchou, management de l'agence pôle emploi de Biarritz
- monsieur Franck Allouche, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Biarritz
- madame Anita Goyeneche, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Biarritz
- madame Laure Tardieu, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Biarritz
- madame Corinne Maccotta, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Biarritz
- monsieur Kader Adda, directeur de l'agence pôle emploi du Boucau
- monsieur Gilbert Pasqualini, management de l'agence pôle emploi du Boucau
- madame Béatrice Leclerc, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi du Boucau
- madame Myriam Milin Audren, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi du Boucau
- madame Sylvie Monluçon, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi du Boucau
- monsieur Damien Kolifraith, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi du Boucau
- monsieur José Manuel Basilio, directeur de l'agence pôle emploi de Saint-Jean-de-Luz
- monsieur Thomas Fernandez, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Jean-de-Luz
- madame Pascale Milleret, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Jean-de-Luz
- madame Brigitte Ortoló, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Jean-de-Luz

- monsieur Philippe Vanheule, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Jean-de-Luz

Au sein de la direction territoriale du Poitou

Au sein de la direction territoriale déléguée des Deux Sèvres :

- madame Stéphanie Charrier, directrice de l'agence pôle emploi de Bressuire
- madame Chantal Cadu, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bressuire
- madame Laurence Guillaume, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bressuire
- madame Laurence Beauchamp, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bressuire
- madame Florence Veillet, directrice de l'agence pôle emploi de Melle
- madame Cécile Chabosseau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Melle
- madame Angélique Lefèvre-Manond, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Melle
- madame Laurence Noiraud, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Melle
- monsieur Fabrice Dufresne, directeur de l'agence pôle emploi de Niort Garenne
- monsieur François Vo Phuoc, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Niort Garenne
- madame Pascale Charbonnier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Niort Garenne
- madame Valérie Faugeroux, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Niort Garenne
- madame Catherine Noël, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Niort Garenne
- monsieur Dominique Rougier, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Niort Garenne
- madame Francine Roux, directrice de l'agence pôle emploi de Niort Trévins
- madame Christelle Léonard, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Niort Trévins
- madame Christine Andrys, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Niort Trévins
- monsieur Philippe Lunet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Niort Trévins
- monsieur Fabrice Ocio, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Niort Trévins
- madame Anne Manquin, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Niort Trévins
- monsieur Loïc Pageot, directeur de l'agence pôle emploi de Parthenay
- monsieur Philippe Lasserre, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Parthenay
- madame Sophie Fauger, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Parthenay
- monsieur Matthieu Fichet, directeur de l'agence pôle emploi de Thouars
- monsieur Olivier Molle, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Thouars
- madame Béatrice Painaud, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Thouars

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Vienne :

- madame Josette Nourisson, directrice de l'agence pôle emploi de Châtelleraut
- madame Cathy Loussot, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Châtelleraut
- madame Audrey Devanne, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Châtelleraut
- madame Agnès Neveu, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Châtelleraut
- madame Frédérique Rouet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Châtelleraut
- monsieur Daniel Netier, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Châtelleraut
- madame Aline Bouster, directrice de l'agence pôle emploi de Loudun
- monsieur Emmanuel Clais, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Loudun
- madame Isabelle Pele, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Loudun
- monsieur Loïc Osmont, directeur de l'agence pôle emploi de Montmorillon (et du point relais de Civray)

- madame Sophie Marce, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Montmorillon (et du point relais de Civray)
- monsieur François Xavier Métais, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Montmorillon (et du point relais de Civray)
- madame Geneviève Sabourin, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Montmorillon (et du point relais de Civray)
- monsieur Romuald Berthelot, directeur ad intérim de l'agence pôle emploi de Poitiers Futuroscope
- madame Pascale Male, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Poitiers Futuroscope
- madame Véronique Ferré, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Futuroscope
- madame Christelle Osmont, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Futuroscope
- madame Fabienne Bodin, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Futuroscope
- madame Myriam Ribo, directrice de l'agence pôle emploi de Poitiers Gare
- monsieur Serge Candusso, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Poitiers Gare
- madame Isabelle Labbé, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Gare
- monsieur Benjamin Vincent, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Gare
- madame Anna Gey, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Gare
- monsieur Frédéric Tourneur, directeur de l'agence pôle emploi de Poitiers Grand Large
- madame Aurélie Hebras, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Poitiers Grand Large
- madame Sandra Bacchiocchi, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Grand Large
- madame Viviane Desouhant, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Grand Large
- madame Caroline Lapeyre, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Grand Large
- madame Emilie Rat, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Grand Large
- madame Patricia Deletre, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Grand Large

Au sein de la direction territoriale de la Creuse-Haute-Vienne

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Creuse-Haute-Vienne :

- madame Nadine Thomas, directrice de l'agence pôle emploi d'Aubusson
- madame Anne-Marie Lalande, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Aubusson
- monsieur David Tschirhart, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Aubusson
- monsieur Philippe Boudeau, directeur de l'agence Pôle Emploi de Guéret (et du point relais de La Souterraine)
- madame Christine Paranton, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Guéret (et du point relais de La Souterraine)
- madame Aurore Pradeau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Guéret (et du point relais de La Souterraine)
- madame Marie Bodeau, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Guéret (et du point relais de La Souterraine)
- madame Myriam Lefevre, directrice de l'agence pôle emploi de Bellac
- madame Véronique Martin, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bellac
- madame Sylvie Reix, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bellac (dans les conditions de sa mission)
- madame Emmanuelle Monteil, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bellac
- monsieur Pierre Guillet, directeur de l'agence pôle emploi de Limoges Jourdan
- monsieur Sylvain Cluzeau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Jourdan

- madame Dominique Courivault, responsable d'équipe au sein de l'agence de pôle emploi de Limoges Jourdan
- monsieur Pierre Lafaye, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Jourdan
- madame Denise Massaloux, directrice de l'agence de pôle emploi de Limoges Leclerc
- madame Emmanuelle Vachon, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Limoges Leclerc
- monsieur Jean-Marie Brunaud, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Leclerc
- madame Karine Chatard, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Leclerc
- madame Sylvie Reix, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Leclerc
- madame Valérie Rougerie, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Leclerc
- monsieur Nicolas Coinaud, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Leclerc
- monsieur Alexandre Rey, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Leclerc
- madame Valérie Frémaux, directrice de l'agence pôle emploi de Limoges Ventadour
- madame Christine Méraud, directrice adjointe de l'agence de pôle emploi de Limoges Ventadour
- monsieur Philippe Coeur, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Ventadour
- madame Catherine Flesch, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Ventadour
- madame Laurence Ricq, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Ventadour
- madame Nadine Roche, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Ventadour
- madame Angélique Francotte, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Ventadour
- madame Martine Vignol, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Ventadour
- madame Christine Blondel, directrice de l'agence pôle emploi de Saint Junien
- madame Valérie Villéger Terrade, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint Junien
- madame Nadège Coucaud, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint Junien
- monsieur Pierre Guillet, directeur de l'agence et directeur ad intérim de l'agence pôle emploi de Saint Yrieix la Perche
- madame Lydie Delaunay, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint Yrieix la Perche
- madame Sandrine Galinat, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint Yrieix La Perche

Au sein des plateformes :

- monsieur Thierry Geffard, directeur des plateformes régionales de production et de services pour la Dordogne, le Lot-et-Garonne, les Landes, les Pyrénées Atlantiques et la Gironde
- madame Isabelle Dovergne, directrice adjointe des plateformes régionales de production et de services pour la Dordogne, le Lot-et-Garonne, les Landes, les Pyrénées Atlantiques et la Gironde et directrice ad intérim du pôle régional de traitement et de professionnalisation pour la Dordogne, le Lot-et-Garonne, les Landes, les Pyrénées Atlantiques et la Gironde
- madame Delphine Lienard, directrice ad intérim de la plateforme services à distance pour la Dordogne, le Lot-et-Garonne, les Landes, les Pyrénées Atlantiques et la Gironde
- monsieur Christophe Grandcoin, management d'équipe au sein du pôle régional de traitement et de professionnalisation pour la Dordogne, le Lot-et-Garonne, les Landes, les Pyrénées Atlantiques et la Gironde
- madame Sylviane Finck, responsable d'équipe au sein du pôle régional de traitement et de professionnalisation pour la Dordogne, le Lot-et-Garonne, les Landes, les Pyrénées Atlantiques et la Gironde

- madame Nathalie Sugier, management d'équipe au sein de la plateforme services à distance pour la Dordogne, le Lot-et-Garonne, les Landes, les Pyrénées Atlantiques et la Gironde
- monsieur Jean Claude Ottavi, référent métiers au sein de la plateforme régionale traitement et professionnalisation pour la Dordogne, le Lot-et-Garonne, les Landes, les Pyrénées Atlantiques et la Gironde

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 4 à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- 1) prendre les décisions relatives au bénéfice des allocations, primes, aides et autres prestations versées par Pôle emploi, que ce soit pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, de l'Unédic, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail - y compris dans les cas visés par l'accord d'application n° 12 au règlement de l'assurance chômage lorsque la convention conclue avec ces employeurs dispose que Pôle emploi statue sur ces cas - ou de tout autre tiers et en demander le remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, à l'exception des décisions relatives au services des prestations pour lesquelles l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général et des décisions relatives à ce service transférées à cet établissement par décision spécifique prise sur le fondement de la décision susvisée n° 2009/2743 du directeur général du 15 décembre 2009,
- 2) prendre les décisions et conclure les conventions mentionnées à l'article R. 5312-4 du code du travail,
- 3) prendre les décisions relatives à la conclusion, le suivi et la rupture du contrat de sécurisation professionnelle,
- 4) prendre les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE) ainsi que les décisions de suspension, d'extension et de prolongation de cet agrément,
- 5) signer les bons d'aide à la mobilité, les bons SNCF ainsi que les bons de commande de prestations de service au bénéfice de demandeurs d'emploi,
- 6) dans les conditions et limites fixées par les textes applicables, prendre les décisions relatives à la conclusion, au suivi et à la rupture du contrat de transition professionnelle (CTP) et demander le remboursement des allocations y afférentes lorsqu'elles ont été indûment versées,
- 7) statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article.

§ 3 Délégation permanente de signature est également donnée à l'ensemble des conseillers au sein des agences à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine, aux fins d'exécution du service public de l'emploi, signer les bons SNCF non dérogatoires au bénéfice des demandeurs d'emploi.

Article 2 – Ordre de service, acte, correspondance, notes de frais, congés, autorisations d'absence et plaintes

Délégation permanente est également donnée aux personnes désignées à l'article 4 à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine, et dans la limite de leurs attributions :

- signer tout ordre de service, acte et correspondance nécessaire au fonctionnement général de l'agence, ainsi que les ordres de mission des personnels placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la France métropolitaine,
- signer les notes de frais afférentes aux déplacements des personnels placés sous leur autorité,
- en matière de gestion des ressources humaines, signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité,
- porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers qu'il représente, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

Article 3 – Conventions locales de partenariat

Délégation permanente est également donnée aux personnes désignées à l'article 4 de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, signer tout acte nécessaire à l'animation du service public local de l'emploi ainsi que :

- 1) signer les conventions conclues dans le cadre des accords-cadres nationaux définissant des axes de coopération à la disposition du réseau avec une autonomie locale, à l'exception de celles entraînant un impact financier ou sur la gestion des ressources humaines de Pôle emploi
- 2) signer les autres accords dont la direction de l'agence a pris l'initiative, à l'exception de ceux entraînant un impact financier ou politique ou sur le système d'information ou la gestion des ressources humaines de Pôle emploi.

Article 4 – Délégués permanents

§ 1 Bénéficiaire des délégations mentionnées au § 2 de l'article 1, à titre permanent :

Au sein de la direction territoriale de la Charente-Charente-Maritime

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Charente-Saintonge :

- monsieur André Ahouanto, directeur de l'agence pôle emploi d'Angoulême La Couronne
- madame Patricia Marquais, directrice adjointe de l'agence pôle emploi d'Angoulême La Couronne
- madame Jannick Le Roy, directrice de l'agence pôle emploi d'Angoulême Saint-Martial (et pour les délégations mentionnées au § 2- alinéas 1, 3 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente)
- madame Marie-Line Moreau, directrice adjointe de l'agence pôle emploi d'Angoulême Saint-Martial (et pour les délégations mentionnées au § 2- alinéas 1, 3 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente)
- monsieur Christophe Paulin, directeur de l'agence pôle emploi de Confolens (et du point relais de Ruffec)
- monsieur Bruno Prieur, directeur de l'agence pôle emploi de Cognac (et du point relais de Barbezieux)
- madame Agnès Sivadier, directrice de l'agence pôle emploi de Jonzac
- monsieur Sébastien Garandau, directeur de l'agence pôle emploi de Saint Jean d'Angély
- madame Marie Andrée Girardeau, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Saint Jean d'Angély
- madame Aimée Ardilouze, directrice de l'agence pôle emploi de Saintes
- madame Françoise Estève, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Saintes

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Charente-Maritime Océan :

- monsieur Rodolphe Rousseau, directeur de l'agence pôle emploi de La Rochelle Bel Air
- monsieur Franck Cavard, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de La Rochelle Bel Air
- madame Véronique Letournel, directrice de l'agence pôle emploi de La Rochelle Lagord et pour les délégations mentionnées au § 2-alinéas 1, 3 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente Maritime
- monsieur Franck Kalfon, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de La Rochelle Lagord et pour les délégations mentionnées au § 2-alinéas 1, 3 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente Maritime
- monsieur Sébastien Rafaneau, directeur de l'agence pôle emploi de La Rochelle Villeneuve
- madame Pascale Gagnere, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de La Rochelle Villeneuve
- madame Valérie Illy, directrice de l'agence pôle emploi de Rochefort
- madame Nathalie Tamisier, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Rochefort
- monsieur El Hadi Hariche, directeur de l'agence pôle emploi de Royan
- monsieur Jean-Claude Kostronis, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Royan
- madame Cynthia Néret, directrice de l'agence pôle emploi de Saint Pierre d'Oléron

Au sein de la direction territoriale de la Dordogne-Corrèze

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Vézère-Corrèze :

- madame Geneviève Murat, directrice de l'agence pôle emploi de Brive Marquisie (et pour les délégations mentionnées au § 2 alinéas 1, 3 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Corrèze)
- monsieur Sylvain Dupuy, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Brive Marquisie (et pour les délégations mentionnées au § 2 alinéas 1, 3 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Corrèze)
- madame Karine Lacresse, directrice de l'agence pôle emploi de Tulle (et du point relais d'Ussel)
- monsieur Vincent Desmartin, directeur de l'agence pôle emploi de Sarlat
- madame Valérie Nawrocki, directrice de l'agence pôle emploi de Terrasson

Au sein de la direction territoriale déléguée d'Isle et Dordogne :

- madame Valérie Moreau, directrice de l'agence pôle emploi de Bergerac
- monsieur Brieg Denoual, management de l'agence pôle emploi de Bergerac
- monsieur Stéphane Nade, directeur de l'agence pôle emploi de Nontron (et du point relais de Thiviers)
- madame Corinne Sperzagni, directrice de l'agence pôle emploi de Périgueux Change (et pour les délégations mentionnées au § 2 alinéas 1, 3 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Dordogne)
- madame Fabienne Lenzer, directrice de l'agence pôle emploi de Périgueux Littré
- monsieur Frédéric Sedan, directeur de l'agence pôle emploi de Saint-Astier (et du point relais de Montpon)

Au sein de la direction territoriale de la Gironde

Au sein de la direction territoriale déléguée de Bordeaux Estuaire :

- monsieur Francis Misiak, directeur de l'agence pôle emploi de Blaye
- monsieur Thierry Dias, directeur de l'agence pôle emploi de Bordeaux Bastide
- madame Sandrine Leclercq-Richard, directrice de l'agence pôle emploi de Bordeaux Mériadeck
- madame Karine Guignon, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Bordeaux Mériadeck
- monsieur Roland Grillères, directeur de l'agence pôle emploi de Bordeaux Nord
- madame Claire Hulot, management de l'agence pôle emploi de Bordeaux Nord
- madame Claire Soulie, directrice de l'agence pôle emploi de Bordeaux Saint-Jean (et pour les délégations mentionnées au § 2 alinéas 1, 3 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Gironde)
- madame Hélène Blériot, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Bordeaux Saint Jean (et pour les délégations mentionnées au § 2 alinéas 1, 3 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Gironde)
- madame Sylvie Berthelemy, directrice de l'agence pôle emploi de Lesparre

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Métropole Ouest et Bassin :

- monsieur Philippe Calmettes, directeur de l'agence pôle emploi d'Andernos
- monsieur Philippe Calmettes, directeur ad intérim de l'agence pôle emploi du Bouscat
- madame Evelyne El Anbassi, management de l'agence pôle emploi du Bouscat
- madame Géraldine Dupin, directrice de l'agence pôle emploi de La Teste
- madame Françoise Lamote, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de La Teste
- monsieur Christian Ballu, directeur de l'agence pôle emploi de Mérignac
- monsieur Christian Thomas, directeur de l'agence pôle emploi de Pessac
- monsieur Joël Couderc, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Pessac
- monsieur René Carbonel, directeur de l'agence pôle emploi de Saint-Médard en Jalles

Au sein de la direction territoriale déléguée des Rives Est :

- madame Corinne Castaing, directrice de l'agence pôle emploi de Bègles
- monsieur Marc Dalla Longa, management de l'agence pôle emploi de Bègles

- madame Marie Ange Descombes, directrice de l'agence pôle emploi de Cenon
- madame Sylvie Rico, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Cenon
- madame Frédérique Hallier, directrice de l'agence pôle emploi de Langon
- madame Véronique Delrieu, management de l'agence pôle emploi de Langon
- monsieur Jérôme Olivier, directeur de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais de Saint Magné Castillon)
- monsieur Pierre Payzan, management de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais de Saint Magné Castillon)
- madame Audrey Dutertre, directrice de l'agence pôle emploi de Lormont
- madame Stéphanie Aureillan, directrice de l'agence pôle emploi de Villenave d'Ornon

Au sein de la direction territoriale des Landes-Lot et Garonne

Au sein de la direction territoriale déléguée des Landes :

- monsieur Laurent Antonini, directeur de l'agence pôle emploi de Dax
- monsieur Arnaud Bouveret, directeur de l'agence pôle emploi de Saint-Paul-les-Dax
- monsieur Nicolas Larrieu, directeur de l'agence pôle emploi de Mont-de-Marsan
- madame Isabelle Muinos, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Mont-de-Marsan
- monsieur Xavier Dufieu, directeur de l'agence pôle emploi de Parentis
- madame Laurence Bachacou, directrice de l'agence pôle emploi de Saint-Vincent de Tyrosse (et pour les délégations mentionnées au § 2-alinéas 1, 3 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Landes)

Au sein de la direction territoriale déléguée du Lot et Garonne :

- madame Nadine Laporte-Fray, directrice ad intérim de l'agence pôle emploi d'Agen (et du point relais de l'Aiguillon) et pour les délégations mentionnées au § 2 alinéas 1, 3 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour le Lot et Garonne
- madame Mireille Rey, directrice adjointe de l'agence pôle emploi d'Agen (et du point relais de l'Aiguillon) et pour les délégations mentionnées au § 2 alinéas 1, 3 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour le Lot et Garonne
- madame Christelle Chambolle, directrice de l'agence pôle emploi de Marmande
- monsieur Benoît Sfiligoi, directeur de l'agence pôle emploi de Villeneuve sur Lot

Au sein de la direction territoriale des Pyrénées-Atlantiques

Au sein de la direction territoriale déléguée du Béarn :

- madame Lydia Alvarez-Rouillon, directrice de l'agence pôle emploi de Lons
- madame Hélène Poliart, directrice au sein de l'agence pôle emploi de Mourenx
- monsieur Jean-Michel Cachez, directeur ad intérim de l'agence pôle emploi d'Oloron Sainte-Marie
- madame Martine Dourrom-Lacrouts, directrice de l'agence pôle emploi de Pau Jean Zay (et pour les délégations mentionnées au § 2- alinéas 1, 3 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Pyrénées Atlantiques)
- monsieur Jérôme Labat, directeur de l'agence pôle emploi de Pau Lyautey

Au sein de la direction territoriale déléguée du Pays Basque :

- madame Martine Vedrenne, directrice de l'agence pôle emploi de Bayonne
- madame Christine Cibe, management de l'agence de Bayonne
- monsieur Christophe Martin, directeur de l'agence pôle emploi de Biarritz
- madame Christine Fréchou, management de l'agence pôle emploi de Biarritz
- monsieur Kader Adda, directeur de l'agence pôle emploi du Boucau
- monsieur Gilbert Pasqualini, management de l'agence pôle emploi du Boucau
- monsieur José Manuel Basilio, directeur de l'agence pôle emploi de Saint-Jean-de-Luz

Au sein de la direction territoriale du Poitou

Au sein de la direction territoriale déléguée des Deux Sèvres :

- madame Stéphanie Charrier, directrice de l'agence pôle emploi de Bressuire
- madame Florence Veillet directrice de l'agence pôle emploi de Melle

- monsieur Fabrice Dufresne , directeur de l'agence pôle emploi de Niort Garenne
- monsieur François Vo Phuoc, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Niort Garenne
- madame Francine Roux, directrice de l'agence pôle emploi de Niort Trévins (et pour les délégations mentionnées au § 2- alinéas 1, 3 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Deux Sèvres)
- madame Christelle Léonard, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Niort Trévins (et pour les délégations mentionnées au § 2- alinéas 1, 3 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Deux Sèvres)
- monsieur Loïc Pageot, directeur de l'agence pôle emploi de Parthenay
- monsieur Matthieu Fichet, directeur de l'agence pôle emploi de Thouars

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Vienne :

- madame Josette Nourisson, directrice de l'agence pôle emploi de Châtelleraut
- madame Cathy Lousot, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Châtelleraut
- madame Aline Bouster, directrice de l'agence pôle emploi de Loudun
- monsieur Loïc Osmont, directeur de l'agence pôle emploi de Montmorillon (et du point relais de Civray)
- monsieur Romuald Berthelot, directeur ad intérim de l'agence pôle emploi de Poitiers Futuroscope
- madame Pascale Male, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Poitiers Futuroscope
- madame Myriam Ribo, directrice de l'agence pôle emploi de Poitiers Gare
- monsieur Serge Candusso, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Poitiers Gare
- monsieur Frédéric Tourneur, directeur de l'agence pôle emploi de Poitiers Grand Large (et pour les délégations mentionnées au § 2- alinéas 1, 3 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Vienne)
- madame Aurélie Hebras, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Poitiers Grand Large (et pour les délégations mentionnées au § 2- alinéas 1, 3 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Vienne)

Au sein de la direction territoriale de la Creuse-Haute-Vienne

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Creuse-Haute-Vienne :

- madame Nadine Thomas, directrice de l'agence pôle emploi d'Aubusson
- monsieur Philippe Boudeau, directeur de l'agence Pôle Emploi de Guéret (et du point relais de La Souterraine)
- madame Myriam Lefevre, directrice de l'agence pôle emploi de Bellac
- monsieur Pierre Guillet, directeur de l'agence pôle emploi de Limoges Jourdan et :
- les délégations mentionnées au § 2-alinéa 5) de l'article 1, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- madame Denise Massaloux, directrice de l'agence de pôle emploi de Limoges Leclerc et :
- les délégations mentionnées au § 2-alinéa 5) de l'article 1, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
 - o pour les délégations mentionnées au § 2- alinéas 1, 3 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Haute-Vienne et la Creuse
- madame Emmanuelle Vachon, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Limoges Leclerc et :
- les délégations mentionnées au § 2-alinéa 5) de l'article 1, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- pour les délégations mentionnées au § 2- alinéas 1, 3 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Haute-Vienne et la Creuse
- madame Valérie Frémaux, directrice de l'agence pôle emploi de Limoges Ventadour et :
- les délégations mentionnées au § 2-alinéa 5) de l'article 1, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- madame Christine Méraud, directrice adjointe de l'agence de pôle emploi de Limoges Ventadour
- les délégations mentionnées au § 2-alinéa 5) de l'article 1, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- madame Christine Blondel, directrice de l'agence pôle emploi de Saint Junien

- monsieur Pierre Guillet, directeur ad intérim de l'agence pôle emploi de Saint Yrieix la Perche

Au sein des plateformes :

- monsieur Thierry Geffard, directeur des plateformes régionales de production et de services pour la Dordogne, le Lot-et-Garonne, les Landes, les Pyrénées Atlantiques et la Gironde
- madame Isabelle Dovergne, directrice adjointe des plateformes régionales de production et de services pour la Dordogne, le Lot-et-Garonne, les Landes, les Pyrénées Atlantiques et la Gironde et directrice ad intérim du pôle régional de traitement et de professionnalisation pour la Dordogne, le Lot-et-Garonne, les Landes, les Pyrénées Atlantiques et la Gironde
- madame Delphine Lienard, directrice ad intérim de la plateforme services à distance pour la Dordogne, le Lot-et-Garonne, les Landes, les Pyrénées Atlantiques et la Gironde

§ 2 Bénéficient des délégations mentionnées aux articles 2 et 3, à titre permanent :

Au sein de la direction territoriale de la Charente-Charente-Maritime

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Charente-Saintonge :

- monsieur André Ahouanto, directeur de l'agence pôle emploi d'Angoulême La Couronne
- madame Jannick Le Roy, directrice de l'agence pôle emploi d'Angoulême Saint-Martial
- monsieur Bruno Prieur, directeur de l'agence pôle emploi de Cognac (et du point relais de Barbezieux)
- monsieur Christophe Paulin, directeur de l'agence pôle emploi de Confolens (et du point relais de Ruffec)
- madame Agnès Sivadier, directrice de l'agence pôle emploi de Jonzac
- monsieur Sébastien Garandeau, directeur de l'agence pôle emploi de Saint Jean d'Angély
- madame Aimée Ardilouze, directrice de l'agence pôle emploi de Saintes

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Charente-Maritime Océan :

- monsieur Rodolphe Rousseau, directeur de l'agence pôle emploi de La Rochelle Bel Air
- madame Véronique Letournel, directrice de l'agence pôle emploi de La Rochelle Lagord
- monsieur Sébastien Rafaneau, directeur de l'agence pôle emploi de La Rochelle Villeneuve
- madame Valérie Illy, directrice de l'agence pôle emploi de Rochefort
- monsieur El Hadi Hariche, directeur de l'agence pôle emploi de Royan
- madame Cynthia Néret, directrice de l'agence pôle emploi de Saint Pierre d'Oléron

Au sein de la direction territoriale de la Dordogne-Corrèze

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Vézère-Corrèze :

- madame Geneviève Murat, directrice de l'agence pôle emploi de Brive Marquisie
- madame Karine Lacresse, directrice de l'agence pôle emploi de Tulle (et du point relais d'Ussel)
- monsieur Vincent Desmartin, directeur de l'agence pôle emploi de Sarlat
- madame Valérie Nawrocki, directrice de l'agence pôle emploi de Terrasson

Au sein de la direction territoriale déléguée d'Isle et Dordogne :

- madame Valérie Moreau, directrice de l'agence pôle emploi de Bergerac
- monsieur Stéphane Nade, directeur de l'agence pôle emploi de Nontron (et du point relais de Thiviers)
- madame Corinne Sperzagni, directrice de l'agence pôle emploi de Périgueux Change
- madame Fabienne Lenzer, directrice de l'agence pôle emploi de Périgueux Littré
- monsieur Frédéric Sedan, directeur de l'agence pôle emploi de Saint-Astier (et du point relais de Montpon)

Au sein de la direction territoriale de la Gironde

Au sein de la direction territoriale déléguée de Bordeaux Estuaire :

- monsieur Francis Misiak, directeur de l'agence pôle emploi de Blaye
- monsieur Thierry Dias, directeur de l'agence pôle emploi de Bordeaux Bastide
- madame Sandrine Leclercq-Richard, directrice de l'agence pôle emploi de Bordeaux Mériadeck

- monsieur Roland Grillères, directeur de l'agence pôle emploi de Bordeaux Nord
- madame Claire Soulie, directrice de l'agence pôle emploi de Bordeaux Saint-Jean
- madame Sylvie Berthelemy, directrice de l'agence pôle emploi de Lesparre

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Métropole Ouest et Bassin :

- monsieur Philippe Calmettes, directeur de l'agence pôle emploi d'Andernos
- monsieur Philippe Calmettes, directeur ad intérim de l'agence pôle emploi du Bouscat
- madame Géraldine Dupin, directrice de l'agence pôle emploi de La Teste
- monsieur Christian Ballu, directeur de l'agence pôle emploi de Mérignac
- monsieur Christian Thomas, directeur de l'agence pôle emploi de Pessac
- monsieur René Carbonel, directeur de l'agence pôle emploi de Saint-Médard en Jalles

Au sein de la direction territoriale déléguée des Rives Est :

- madame Corinne Castaing, directrice de l'agence pôle emploi de Bègles
- madame Marie Ange Descombes, directrice de l'agence pôle emploi de Cenon
- madame Frédérique Hallier, directrice de l'agence pôle emploi de Langon
- monsieur Jérôme Olivier, directeur de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais de Saint Magné Castillon)
- madame Audrey Dutertre, directrice de l'agence pôle emploi de Lormont
- madame Stéphanie Aureillan, directrice de l'agence pôle emploi de Villenave d'Ornon

Au sein de la direction territoriale des Landes-Lot et Garonne

Au sein de la direction territoriale déléguée des Landes :

- monsieur Laurent Antonini, directeur de l'agence pôle emploi de Dax
- monsieur Arnaud Bouveret, directeur de l'agence pôle emploi de Saint-Paul-les-Dax
- monsieur Nicolas Larrieu, directeur de l'agence pôle emploi de Mont-de-Marsan
- monsieur Xavier Dufieu, directeur de l'agence pôle emploi de Parentis
- madame Laurence Bachacou, directrice de l'agence pôle emploi de Saint-Vincent de Tyrosse

Au sein de la direction territoriale déléguée du Lot et Garonne :

- madame Nadine Laporte-Fray, directrice ad intérim de l'agence pôle emploi d'Agen (et du point relais de l'Aiguillon)
- madame Christelle Chambolle, directrice de l'agence pôle emploi de Marmande
- monsieur Benoît Sfiligoï, directeur de l'agence pôle emploi de Villeneuve sur Lot

Au sein de la direction territoriale des Pyrénées-Atlantiques

Au sein de la direction territoriale déléguée du Béarn :

- madame Lydia Alvarez-Rouillon, directrice de l'agence pôle emploi de Lons
- madame Hélène Poliart, directrice au sein de l'agence pôle emploi de Mourenx
- monsieur Jean-Michel Cachez, directeur ad intérim de l'agence pôle emploi d'Oloron Sainte-Marie
- madame Martine Dourrom-Lacrouts, directrice de l'agence pôle emploi de Pau Jean Zay
- monsieur Jérôme Labat, directeur de l'agence pôle emploi de Pau Lyautey

Au sein de la direction territoriale déléguée du Pays Basque :

- madame Martine Vedrenne, directrice de l'agence pôle emploi de Bayonne
- monsieur Christophe Martin, directeur de l'agence pôle emploi de Biarritz
- monsieur Kader Adda, directeur de l'agence pôle emploi de Boucau
- monsieur José Manuel Basilio, directeur de l'agence pôle emploi de Saint-Jean-de-Luz

Au sein de la direction territoriale du Poitou

Au sein de la direction territoriale déléguée des Deux Sèvres :

- madame Stéphanie Charrier, directrice de l'agence pôle emploi de Bressuire
- madame Florence Veillet, directrice de l'agence pôle emploi de Melle
- monsieur Fabrice Dufresne, directeur de l'agence pôle emploi de Niort Garenne
- madame Francine Roux, directrice de l'agence pôle emploi de Niort Trévins

- monsieur Loïc Pageot, directeur de l'agence pôle emploi de Parthenay
- monsieur Matthieu Fichet, directeur de l'agence pôle emploi de Thouars

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Vienne :

- madame Josette Nourisson, directrice de l'agence pôle emploi de Châtellerauld
- madame Aline Bouster, directrice de l'agence pôle emploi de Loudun
- monsieur Loïc Osmont, directeur de l'agence pôle emploi de Montmorillon (et du point relais de Civray)
- monsieur Romuald Berthelot, directeur ad intérim de l'agence pôle emploi de Poitiers Futuroscope
- madame Myriam Ribo, directrice de l'agence pôle emploi de Poitiers Gare
- monsieur Frédéric Tourneur, directeur de l'agence pôle emploi de Poitiers Grand Large

Au sein de la direction territoriale de la Creuse-Haute-Vienne

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Creuse-Haute-Vienne :

- madame Nadine Thomas, directrice de l'agence pôle emploi d'Aubusson
- monsieur Philippe Boudeau, directeur de l'agence Pôle Emploi de Guéret (et du point relais de La Souterraine)
- madame Myriam Lefevre, directrice de l'agence pôle emploi de Bellac
- monsieur Pierre Guillet, directeur de l'agence pôle emploi de Limoges Jourdan
- madame Denise Massaloux, directrice de l'agence de pôle emploi de Limoges Leclerc
- madame Valérie Frémaux, directrice de l'agence pôle emploi de Limoges Ventadour
- madame Christine Blondel, directrice de l'agence pôle emploi de Saint Junien
- monsieur Pierre Guillet, directeur ad intérim de l'agence pôle emploi de Saint Yrieix la Perche

§ 3 Bénéficiaire des délégations mentionnées à l'article 3 à titre permanent :

- monsieur Thierry Geffard, directeur des plateformes régionales de production et de services pour la Dordogne, le Lot-et-Garonne, les Landes, les Pyrénées Atlantiques et la Gironde,

§ 4 Bénéficiaire des délégations mentionnées aux articles 2 et 3 à titre permanent :

- madame Isabelle Dovergne, directrice adjointe des plateformes régionales de production et de services pour la Dordogne, le Lot-et-Garonne, les Landes, les Pyrénées Atlantiques et la Gironde et directrice ad intérim du pôle régional de traitement et de professionnalisation pour la Dordogne, le Lot-et-Garonne, les Landes, les Pyrénées Atlantiques et la Gironde
- madame Delphine Lienard, directrice ad intérim de la plateforme services à distance pour la Dordogne, le Lot-et-Garonne, les Landes, les Pyrénées Atlantiques et la Gironde

Article 5 – Délégués temporaires

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées à l'article 4 de la présente décision, bénéficiaire, à titre temporaire, des délégations mentionnées :

§ 1 – Au § 2 de l'article 1 :

Au sein de la direction territoriale de la Charente-Charente-Maritime

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Charente-Saintonge :

- madame Amélie Bureau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Angoulême La Couronne
- madame Nadège Fuseau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Angoulême La Couronne
- monsieur Laurent Magre, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Angoulême La Couronne
- monsieur Eric Rouzaut, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Angoulême La Couronne
- madame Sereine Delage, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Angoulême La Couronne

- madame Muriel Chan San, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Angoulême Saint-Martial (et pour les délégations mentionnées au § 2- alinéas 1, 3 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente)
- madame Séverine Gallot, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Angoulême Saint-Martial (et pour les délégations mentionnées au § 2- alinéas 1, 3 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente)
- madame Sonia Gitto, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Angoulême Saint- Martial (et pour les délégations mentionnées au § 2- alinéas 1, 3 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente)
- monsieur Guillaume Nogaro, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Angoulême Saint-Martial (et pour les délégations mentionnées au § 2- alinéas 1, 3 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente)
- madame Séverine Rolland, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Angoulême Saint- Martial (et pour les délégations mentionnées au § 2- alinéas 1, 3 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente)
- madame Natacha Gourdien, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Angoulême Saint Martial
- madame Delphine Chapelas, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Cognac (et du point relais de Barbezieux)
- madame Sylvie Raybois, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Cognac (et du point relais de Barbezieux)
- madame Laurence Trouvé-Langlais, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Cognac (et du point relais de Barbezieux)
- madame Sabine Moronvalle, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Cognac (et du point relais de Barbezieux)
- madame Maryse Thinon Clerc, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Cognac (et du point relais de Barbezieux)
- madame Caroline Dauzon, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Confolens (et du point relais de Ruffec)
- monsieur Yves Raynaud, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Confolens (et du point relais de Ruffec)
- madame Valérie Duchambon, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Confolens (et du point relais de Ruffec)
- madame Brigitte Bouland, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Confolens (et du point relais de Ruffec)
- madame Valérie Chaud, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Jonzac
- monsieur Stéphane Morissonneau, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Jonzac
- madame Nadine Livernet, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Jonzac
- madame Martine Bouet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint Jean d'Angély,
- madame Isabelle Branger, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint Jean d'Angély
- madame Véronique Gaillot, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint Jean d'Angély
- monsieur Alain Dattiches, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saintes
- madame Vanessa Menier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saintes
- madame Barbara Pigier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saintes
- madame Corinne Massiot, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saintes

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Charente-Maritime Océan :

- madame Anne Sophie Debauve, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Bel Air
- monsieur Ludovic Denis, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Bel Air
- madame Fanny Thomas, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Bel Air

- madame Estelle Sabatier, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Bel Air
- madame Sophie Bertaud, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Lagord et pour les délégations mentionnées au § 2-alinéas 1, 3 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente Maritime
- madame Isabelle Epaud, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Lagord et pour les délégations mentionnées au § 2-alinéas 1, 3 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente Maritime
- monsieur Benoît Frommentoux, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Lagord et pour les délégations mentionnées au § 2-alinéas 1, 3 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente Maritime
- madame Loïs Metin-Denis, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Lagord et pour les délégations mentionnées au § 2-alinéas 1, 3 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente Maritime
- monsieur Alexandre Thomas, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Lagord et pour les délégations mentionnées au § 2-alinéas 1, 3 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente Maritime
- monsieur Nicolas Bertrand, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Villeneuve
- madame Dominique Chevailler, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Villeneuve
- madame Lydie Loucougaray, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Villeneuve
- monsieur Thomas Delvallée, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Villeneuve
- monsieur Smaïl Boufroukh, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Rochefort
- madame Pascale Sarrabayrouse, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Rochefort
- monsieur Frédéric Valoteau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Rochefort
- monsieur Eric Coulon, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Rochefort
- monsieur Philippe Chouaneau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Royan
- madame Véronique Cuny, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Royan
- madame Patricia Vélina, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Royan
- madame Christine Forest, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Royan
- monsieur Franck Marchal, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint Pierre d'Oléron
- madame Stéphanie Nedaud, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint Pierre d'Oléron

Au sein de la direction territoriale de la Dordogne-Corrèze

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Vézère-Corrèze :

- madame Josiane Faul-Dudreuil, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Brive Marquisie (et pour les délégations mentionnées au § 2 alinéas 1, 3 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Corrèze)
- madame Emilie Faucher, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Brive Marquisie (et pour les délégations mentionnées au § 2 alinéas 1, 3 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Corrèze)
- madame Christine Leguerrier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Brive Marquisie (et pour les délégations mentionnées au § 2 alinéas 1, 3 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Corrèze)
- madame Martine Rolland, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Brive Marquisie (et pour les délégations mentionnées au § 2 alinéas 1, 3 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Corrèze)

- monsieur Frédéric Peythieu, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Brive Marquisie (et pour les délégations mentionnées au § 2 alinéas 1, 3 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Corrèze)
- madame Marie-Christine Douret, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Brive Marquisie (et pour les délégations mentionnées au § 2 alinéas 1, 3 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Corrèze)
- madame Sandrine Martin, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Tulle (et du point relais d'Ussel)
- monsieur Marc Beillot, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Tulle (et du point relais d'Ussel)
- madame Marylise Lebellegard, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Tulle (et du point relais d'Ussel)
- madame Claire Noblecourt, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Tulle (et du point relais d'Ussel)
- madame Nathalie Fuhrmann, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Tulle (et du point relais d'Ussel)
- madame Christel Gauthier, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Tulle (et du point relais d'Ussel)
- madame Catherine Mollica, conseillère au sein de l'agence de pôle emploi de Tulle (et du point relais d'Ussel) mais uniquement pour les délégations mentionnées au § 2 alinéa 5) de l'article 1)
- monsieur Grégory Marlière, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Sarlat
- madame Céline Soulier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Sarlat
- madame Karine Van Huffel, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Sarlat
- madame Anne Brun, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Terrasson
- madame Colette Vismara, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Terrasson

Au sein de la direction territoriale déléguée d'Isle et Dordogne :

- madame Danièle Cheviet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bergerac
- madame Josiane Margontier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bergerac
- monsieur Pascal Morele, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bergerac
- monsieur Arnaud Varechon, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bergerac
- monsieur Yves Vauchel, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bergerac
- madame Marie-Jocelyne Senemaud, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Nontron (et du point relais de Thiviers)
- madame Muriel Feydi, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Nontron (et du point relais de Thiviers)
- monsieur Jean-Christophe Bueno, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Périgueux Change (et pour les délégations mentionnées au § 2-alinéas 1, 3 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Dordogne)
- madame Céline Guillon-Cottard management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Périgueux Change (et pour les délégations mentionnées au § 2-alinéas 1, 3 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Dordogne)
- madame Corinne Thierry, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Périgueux Change (et pour les délégations mentionnées au § 2-alinéas 1, 3 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Dordogne)
- madame Séverine Cabrillat, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Périgueux Change (et pour les délégations mentionnées au § 2-alinéas 1, 3 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Dordogne)
- madame Claudine Akogbegan, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Périgueux Littré
- monsieur Reddah Benhadj, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Périgueux Littré
- madame Valérie Bannes, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Périgueux Littré

- madame Maryse Besse, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Astier (et du point relais de Montpon)
- monsieur Hakim Méziane, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Astier (et du point relais de Montpon)
- madame Fabienne Valéry, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Astier (et du point relais de Montpon)
- madame Colette Thomas, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Astier (et du point relais de Montpon)

Au sein de la direction territoriale de la Gironde

Au sein de la direction territoriale déléguée de Bordeaux Estuaire :

- madame Laurence Baudry, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Blaye
- madame Carrin Viguet Myriam, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Blaye
- madame Sylvie de Hauteclocque, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Blaye
- monsieur Eric Letellier, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Blaye
- madame Frédérique Torres, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Blaye
- madame Marie David, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Bastide
- madame Caroline Lajus de Chauton, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Bastide
- madame Aurélie Salgado, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Bastide
- madame Karelle Guiraud, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Bastide
- monsieur Frédéric Dajeau, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Mériadeck
- madame Soisik Le Lan, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Mériadeck
- monsieur Pascal Rkalovic, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Mériadeck
- madame Séverine Muller, responsable d'équipe (mobilité internationale) au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Mériadeck,
- madame Marie-Line Lagadec, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Mériadeck
- madame Sanha Azzoune, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Nord
- monsieur Xavier Costemale, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Nord
- monsieur Patrick Landreau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Nord
- monsieur Sébastien Fiorotto, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Nord
- madame Laurence De Tchaguine, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Saint-Jean (et pour les délégations mentionnées au § 2 alinéas 1, 3 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Gironde)
- madame Patricia Eymery, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Saint-Jean (et pour les délégations mentionnées au § 2 alinéas 1, 3 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Gironde)
- madame Cécile Prulière, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Saint-Jean (et pour les délégations mentionnées au § 2 alinéas 1, 3 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Gironde)
- madame Caroline Rochaix, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Saint Jean (et pour les délégations mentionnées au § 2 alinéas 1, 3 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Gironde)

- madame Karine Amasse, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Saint-Jean (et pour les délégations mentionnées au § 2 alinéas 1, 3 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Gironde)
- madame Ariane Castaing, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lesparre
- monsieur Patrick Chapon, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lesparre
- madame Thérèse Ghariani, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lesparre
- monsieur Benoît Castera, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lesparre

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Métropole Ouest et Bassin :

- madame Leila Dumas, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Andernos
- madame Eva Mandegou, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Andernos
- madame Sophie Perez Llasera, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Andernos
- madame Delphine Guet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi du Bouscat
- madame Laetitia Lafitte-Chambon, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi du Bouscat
- madame Aurélie Cluset, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi du Bouscat
- madame Raphaëlle Rame-Ydier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Teste
- madame Ghyslaine Roumegous, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Teste
- madame Béatrice Pelletier, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Teste
- madame Carole Barré, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de La Teste
- madame Virginie Moulenq, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Mérignac
- madame Marie Pinheiro, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Mérignac
- monsieur François Perez, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Mérignac
- monsieur Bertrand Caubet, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Pessac
- madame Katicha Dufau Bordès, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Pessac
- madame Estelle Massip, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Pessac
- madame Sandrine Verdier, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Pessac
- madame Quitterie Barthouil de Taillac, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Médard en Jalles
- madame Valérie Tilly, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Médard en Jalles
- monsieur Sylvain Gabry, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Médard en Jalles

Au sein de la direction territoriale déléguée des Rives Est :

- madame Adeline Alvarez, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bègles
- monsieur Jacques Béziat, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Bègles
- madame Cendrine Martinez-Carreras, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bègles
- madame Laurence Sajus, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bègles
- madame Maria Bohu, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Cenon
- monsieur Gaël Champ, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Cenon
- monsieur Jean Marc Delarue, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Cenon
- madame Muriel Diaz, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Cenon
- madame Martine Moisan, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Cenon
- madame Isabelle Birague, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Langon
- monsieur Christophe Boiron, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Langon
- monsieur Eric Destombes, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Langon
- madame Odile Pommier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Langon
- madame Anne Daboust, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Langon
- madame Chantal Soubie, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Langon

- monsieur Bertrand Beaufiles, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais de Saint Magné Castillon)
- madame Nadine Lambert, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais de Saint Magné Castillon)
- madame Fabienne Maître, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais de Saint Magné Castillon)
- madame Odile Patry, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais de Saint Magné Castillon)
- madame Céline Solanille, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais de Saint Magné Castillon)
- monsieur Dominique Pochat, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais de Saint Magné Castillon)
- monsieur Arnaud Kerdraon, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais de Saint Magné Castillon)
- madame Khoukha Bouzerita, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lormont
- monsieur Bruno Rodrigues, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lormont
- monsieur Jean-Louis Castaing, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lormont
- madame Béatrice Guine, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lormont
- monsieur Xavier Dessenne, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lormont
- monsieur Francisco Géraldes, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Villenave d'Ornon
- madame Yolande Patrouilleau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Villenave d'Ornon
- madame Anne-Marie Tringue, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Villenave d'Ornon
- monsieur William Moureau, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Villenave d'Ornon

Au sein de la direction territoriale des Landes-Lot et Garonne

Au sein de la direction territoriale déléguée des Landes :

- madame Maïté Doyharcabal, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Dax
- madame Béatrice Salban, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Dax
- madame Gwénola Trivière-Olivier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Dax
- madame Géraldine Gilles, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Dax
- monsieur Jérôme Coly, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Mont-de-Marsan
- monsieur Fabrice Giffard, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Mont-de-Marsan
- madame Christelle Gourdon, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Mont-de-Marsan
- monsieur Didier Winckel, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Mont-de-Marsan
- madame Muriel Fouche, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Mont-de-Marsan
- monsieur Daniel Large, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Parentis
- madame Nathalie Prades, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Parentis
- monsieur Christophe Gauthier, référent métiers au sein de l'agence de Parentis
- madame Rachel Gourbeix, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Paul-les-Dax
- madame Valérie Léveillé, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Paul-les-Dax
- monsieur Jean-Luc Bouigue, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Paul-les-Dax

- madame Séverine Ballion, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Vincent de Tyrosse (et pour les délégations mentionnées au § 2-alinéas 1, 3 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Landes)
- madame Nathalie Hacquin, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Vincent de Tyrosse (et pour les délégations mentionnées au § 2-alinéas 1, 3 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Landes)
- monsieur Jacky Triquet, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Vincent de Tyrosse (et pour les délégations mentionnées au § 2-alinéas 1, 3 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Landes)
- monsieur Stéphane Labat, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Vincent de Tyrosse (et pour les délégations mentionnées au § 2-alinéas 1, 3 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Landes)

Au sein de la direction territoriale déléguée du Lot et Garonne :

- monsieur Christophe Cavagne, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Agen (et du point relais de l'Aiguillon) et pour les délégations mentionnées au § 2 alinéas 1, 3 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour le Lot et Garonne
- monsieur Frédéric Coudert, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Agen (et du point relais de l'Aiguillon) et pour les délégations mentionnées au § 2 alinéas 1, 3 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour le Lot et Garonne
- monsieur Sébastien Derouet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Agen (et du point relais de l'Aiguillon) et pour les délégations mentionnées au § 2 alinéas 1, 3 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour le Lot et Garonne
- monsieur Patrick Ghettem, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Agen (et du point relais de l'Aiguillon) et pour les délégations mentionnées au § 2 alinéas 1, 3 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour le Lot et Garonne
- madame Valérie Lagarde, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Agen (et du point relais de l'Aiguillon) et pour les délégations mentionnées au § 2 alinéas 1, 3 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour le Lot et Garonne
- monsieur Vincent Larrouy, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Agen (et du point relais de l'Aiguillon) et pour les délégations mentionnées au § 2 alinéas 1, 3 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour le Lot et Garonne
- monsieur Yvon Bondodet, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Agen (et du point relais de l'Aiguillon) et pour les délégations mentionnées au § 2 alinéas 1, 3 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour le Lot et Garonne
- madame Odile Beneteau, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Agen (et du point relais de l'Aiguillon) et pour les délégations mentionnées au § 2 alinéas 1, 3 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour le Lot et Garonne
- monsieur Nicolas Chenu, responsable d'équipe au sein de l'agence de pôle emploi de Marmande
- madame Valérie Guillaumot, responsable d'équipe au sein de l'agence de pôle emploi de Marmande
- madame Marie-Laetitia Rochefort, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Marmande
- monsieur José Leitao, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Marmande
- monsieur Hervé Bertrand, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve-sur-Lot
- madame Delphine Conchou, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve-sur-Lot
- madame Catherine Landesque-Loser, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve-sur-Lot
- madame Camille Gautier, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve sur Lot

Au sein de la direction territoriale des Pyrénées-Atlantiques

Au sein de la direction territoriale déléguée du Béarn :

- madame Annick Forsans, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lons

- madame Stéphanie Grenier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lons
- monsieur Cédric Larcon, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lons
- madame Régine Guicheney, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lons
- madame Julie Chamfeuill, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Mourenx
- monsieur Laurent Feugas, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Mourenx
- madame Julie Rivière, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Mourenx
- monsieur Sébastien Félix, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Oloron Sainte-Marie
- madame Karine Pierre, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Oloron Sainte-Marie
- monsieur Jérémy Derouet, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Oloron Sainte-Marie
- madame Nadège Chaillat, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Pau Lyautey
- madame Océane Bréard, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Pau Lyautey
- madame Caroline Cazarre, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Pau Jean Zay (et pour les délégations mentionnées au § 2- alinéas 1, 3 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Pyrénées Atlantiques)
- madame Jinène Gardette, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Pau Jean Zay (et pour les délégations mentionnées au § 2- alinéas 1, 3 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Pyrénées Atlantiques)
- madame Elodie Marx, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Pau Jean Zay (et pour les délégations mentionnées au § 2- alinéas 1, 3 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Pyrénées Atlantiques)
- monsieur Bertrand Saldaqui, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Pau Jean Zay (et pour les délégations mentionnées au § 2- alinéas 1, 3 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Pyrénées Atlantiques)
- monsieur Christian Page, référent métiers au sein de l'agence de pôle emploi de Pau Jean Zay (et pour les délégations mentionnées au § 2- alinéas 1, 3 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Pyrénées Atlantiques)

Au sein de la direction territoriale déléguée du Pays Basque :

- madame Estelle Courarie, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bayonne
- monsieur Nicolas Couteille, responsable d'équipe au sein de l'agence de pôle emploi de Bayonne
- madame Odette Dupouy, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bayonne
- madame Sandra Afonso, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bayonne
- monsieur Franck Allouche, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Biarritz
- madame Anita Goyeneche, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Biarritz
- madame Laure Tardieu, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Biarritz
- madame Corinne Maccotta, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Biarritz
- madame Béatrice Leclerc, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi du Boucau
- madame Myriam Milin Audren, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi du Boucau
- madame Sylvie Monluçon, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi du Boucau
- monsieur Damien Kolifrath, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi du Boucau
- monsieur Thomas Fernandez, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Jean-de-Luz
- madame Pascale Milleret, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Jean-de-Luz
- madame Brigitte Ortoló, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Jean-de-Luz
- monsieur Philippe Vanheule, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Jean-de-Luz

Au sein de la direction territoriale du Poitou

Au sein de la direction territoriale déléguée des Deux Sèvres :

- madame Chantal Cadu, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bressuire
- madame Laurence Guillaume, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bressuire
- madame Laurence Beauchamp, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bressuire
- madame Cécile Chabosseau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Melle
- madame Angélique Lefèvre-Manond, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Melle
- madame Laurence Noiraud, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Melle
- madame Pascale Charbonnier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Niort Garenne
- madame Valérie Faugeroux, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Niort Garenne
- madame Catherine Noël, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Niort Garenne
- monsieur Dominique Rougier, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Niort Garenne
- madame Christine Andrys, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Niort Trévins (et pour les délégations mentionnées au § 2- alinéas 1, 3 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Deux Sèvres)
- monsieur Philippe Lunet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Niort Trévins (et pour les délégations mentionnées au § 2- alinéas 1, 3 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Deux Sèvres)
- monsieur Fabrice Ocio, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Niort Trévins (et pour les délégations mentionnées au § 2- alinéas 1, 3 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Deux Sèvres)
- madame Anne Manquin, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Niort Trévins (et pour les délégations mentionnées au § 2- alinéas 1, 3 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Deux Sèvres)
- monsieur Philippe Lasserre, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Parthenay
- madame Sophie Fauger, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Parthenay
- monsieur Olivier Molle, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Thouars
- madame Béatrice Painaud, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Thouars

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Vienne :

- madame Audrey Devanne, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Châtelleraut
- madame Agnès Neveu, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Châtelleraut,
- madame Frédérique Rouet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Châtelleraut
- monsieur Daniel Netier, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Châtelleraut
- monsieur Emmanuel Clais, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Loudun
- madame Isabelle Pele, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Loudun
- madame Sophie Marce, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Montmorillon (et du point relais de Civray)
- monsieur François Xavier Métais, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Montmorillon (et du point relais de Civray)
- madame Geneviève Sabourin, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Montmorillon (et du point relais de Civray)
- madame Véronique Ferré, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Futuroscope
- madame Christelle Osmont, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Futuroscope
- madame Fabienne Bodin, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Futuroscope

- madame Isabelle Labbé, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Gare
- monsieur Benjamin Vincent, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Gare
- madame Anna Gey, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Gare
- madame Sandra Bacchiocchi, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Grand Large (et pour les délégations mentionnées au § 2- alinéas 1, 3 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Vienne)
- madame Viviane Desouhant, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Grand Large (et pour les délégations mentionnées au § 2- alinéas 1, 3 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Vienne)
- madame Caroline Lapeyre, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Grand Large (et pour les délégations mentionnées au § 2- alinéas 1, 3 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Vienne)
- madame Emilie Rat, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Grand Large (et pour les délégations mentionnées au § 2- alinéas 1, 3 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Vienne)
- madame Patricia Deletre, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Grand Large (et pour les délégations mentionnées au § 2- alinéas 1, 3 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Vienne)

Au sein de la direction territoriale de la Creuse-Haute-Vienne

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Creuse-Haute-Vienne :

- madame Anne-Marie Lalande, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Aubusson
- monsieur David Tschirhart, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Aubusson
- madame Christine Paranton, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Guéret (et du point relais de La Souterraine)
- madame Aurore Pradeau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Guéret (et du point relais de La Souterraine)
- madame Marie Bodeau, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi Guéret (et du point relais de La Souterraine)
- madame Véronique Martin, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bellac
- madame Sylvie Reix, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bellac (dans les conditions de sa mission)
- madame Emmanuelle Monteil, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bellac
- monsieur Sylvain Cluzeau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Jourdan et :
 - o les délégations mentionnées au § 2-alinéa 5) de l'article 1, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- madame Dominique Courivault, responsable d'équipe au sein de l'agence de pôle emploi de Limoges Jourdan et :
 - o les délégations mentionnées au § 2-alinéa 5) de l'article 1, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- monsieur Pierre Lafaye, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Jourdan et :
 - o les délégations mentionnées au § 2-alinéa 5) de l'article 1, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- monsieur Jean-Marie Brunaud, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Leclerc et :
 - o les délégations mentionnées au § 2-alinéa 5) de l'article 1, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
 - o pour les délégations mentionnées au § 2- alinéas 1, 3 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Haute-Vienne et la Creuse
- madame Karine Chatard, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Leclerc et :

- les délégations mentionnées au § 2-alinéa 5) de l'article 1, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- pour les délégations mentionnées au § 2- alinéas 1, 3 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Haute-Vienne et la Creuse
- madame Sylvie Reix, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Leclerc et :
 - les délégations mentionnées au § 2-alinéa 5) de l'article 1, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
 - pour les délégations mentionnées au § 2- alinéas 1, 3 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Haute-Vienne et la Creuse
- madame Valérie Rougerie, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Leclerc et :
 - les délégations mentionnées au § 2-alinéa 5) de l'article 1, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
 - pour les délégations mentionnées au § 2- alinéas 1, 3 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Haute-Vienne et la Creuse
- monsieur Nicolas Coinaud, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Leclerc et
 - les délégations mentionnées au § 2-alinéa 5) de l'article 1, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
 - pour les délégations mentionnées au § 2- alinéas 1, 3 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Haute-Vienne et la Creuse
- monsieur Alexandre Rey, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Leclerc et :
 - les délégations mentionnées au § 2-alinéa 5) de l'article 1, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
 - pour les délégations mentionnées au § 2- alinéas 1, 3 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Haute-Vienne et la Creuse
- monsieur Philippe Coeur, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Ventadour et :
 - les délégations mentionnées au § 2-alinéa 5) de l'article 1, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- madame Catherine Flesch, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Ventadour et :
 - les délégations mentionnées au § 2-alinéa 5) de l'article 1, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- madame Laurence Ricq, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Ventadour et :
 - les délégations mentionnées au § 2-alinéa 5) de l'article 1, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- madame Nadine Roche, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Ventadour et :
 - les délégations mentionnées au § 2-alinéa 5) de l'article 1, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- madame Angélique Francotte, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Ventadour et :
 - les délégations mentionnées au § 2-alinéa 5) de l'article 1, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- madame Martine Vignol, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Ventadour
 - les délégations mentionnées au § 2-alinéa 5) de l'article 1, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- madame Valérie Villéger Terrade, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint Junien
- madame Nadège Coucaud, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint Junien
- madame Lydie Delaunay, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint Yrieix la Perche

- madame Sandrine Galinat, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint Yrieix La Perche

Au sein des plateformes :

- monsieur David Castan, responsable d'équipe au sein du pôle régional de gestion des aides pour la Dordogne, le Lot-et-Garonne, les Landes, les Pyrénées Atlantiques et la Gironde
- monsieur Jean François Perraud-Labat, référent métiers au sein du pôle régional de gestion des aides pour la Dordogne, le Lot-et-Garonne, les Landes, les Pyrénées Atlantiques et la Gironde
- madame Sylviane Finck, responsable d'équipe au sein du pôle régional de traitement et de professionnalisation pour la Dordogne, le Lot-et-Garonne, les Landes, les Pyrénées Atlantiques et la Gironde
- monsieur Christophe Grandcoin, management d'équipe au sein du pôle régional de traitement et de professionnalisation pour la Dordogne, le Lot-et-Garonne, les Landes, les Pyrénées Atlantiques et la Gironde
- monsieur Jean Claude Ottavi, référent métiers au sein du pôle régional de traitement et de professionnalisation pour la Dordogne, le Lot-et-Garonne, les Landes, les Pyrénées Atlantiques et la Gironde
- madame Nathalie Sugier, management d'équipe au sein de la plateforme services à distance pour la Dordogne, le Lot-et-Garonne, les Landes, les Pyrénées Atlantiques et la Gironde
- monsieur Yohan David, référent métiers au sein de la plateforme des services à distance pour la Dordogne, le Lot-et-Garonne, les Landes, les Pyrénées Atlantiques et la Gironde

§ 2 – A l'article 2 :

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Charente-Saintonge :

- madame Patricia Marquais, directrice adjointe de l'agence pôle emploi d'Angoulême La Couronne
- madame Amélie Bureau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Angoulême La Couronne
- madame Nadège Fuseau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Angoulême La Couronne
- monsieur Laurent Magre, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Angoulême La Couronne
- monsieur Eric Rouzaut, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Angoulême La Couronne
- madame Sereine Delage, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Angoulême La Couronne
- madame Marie-Line Moreau, directrice adjointe de l'agence pôle emploi d'Angoulême Saint-Martial
- madame Muriel Chan San, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Angoulême Saint- Martial
- madame Séverine Gallot, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Angoulême Saint-Martial
- madame Sonia Gitto, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Angoulême Saint- Martial
- monsieur Guillaume Nogaro, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Angoulême Saint-Martial
- madame Séverine Rolland, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Angoulême Saint- Martial
- madame Natacha Gourdien, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Angoulême Saint Martial
- madame Delphine Chapelas, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Cognac (et du point relais de Barbezieux)
- madame Sylvie Raybois, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Cognac (et du point relais de Barbezieux)
- madame Laurence Trouvé-Langlais, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Cognac (et du point relais de Barbezieux)

- madame Sabine Moronvalle, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Cognac (et du point relais de Barbezieux)
- madame Maryse Thinon Clerc, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Cognac (et du point relais de Barbezieux)
- madame Caroline Dauzon, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Confolens (et du point relais de Ruffec)
- monsieur Yves Raynaud, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Confolens (et du point relais de Ruffec)
- madame Valérie Duchambon, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Confolens (et du point relais de Ruffec)
- madame Brigitte Bouland, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Confolens (et du point relais de Ruffec)
- madame Valérie Chaud, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Jonzac
- monsieur Stéphane Morissonneau, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Jonzac
- madame Nadine Livernet, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Jonzac
- madame Marie Andrée Girardeau, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Saint Jean d'Angély
- madame Martine Bouet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint Jean d'Angély,
- madame Isabelle Branger, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint Jean d'Angély
- madame Véronique Gaillot, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint Jean d'Angély
- madame Françoise Estève, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Saintes
- monsieur Alain Dattiches, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saintes
- madame Vanessa Menier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saintes
- madame Barbara Pigier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saintes
- madame Corinne Massiot, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saintes

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Charente-Maritime Océan :

- monsieur Franck Cavard, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de La Rochelle Bel Air
- madame Anne Sophie Debauve, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Bel Air
- monsieur Ludovic Denis, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Bel Air
- madame Fanny Thomas, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Bel Air
- madame Estelle Sabatier, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Bel Air
- monsieur Franck Kalfon, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de La Rochelle Lagord
- madame Sophie Bertaud, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Lagord
- madame Isabelle Epaud, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Lagord
- monsieur Benoît Frommentoux, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Lagord
- madame Lois Metin-Denis, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Lagord
- monsieur Alexandre Thomas, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Lagord
- madame Pascale Gagnere, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de La Rochelle Villeneuve
- monsieur Nicolas Bertrand, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Villeneuve
- madame Dominique Chevailler, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Villeneuve

- madame Lydie Loucougaray, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Villeneuve
- monsieur Thomas Delvallée, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Villeneuve
- madame Nathalie Tamié, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Rochefort
- monsieur Smaïl Boufroukh, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Rochefort
- madame Pascale Sarraïrouse, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Rochefort
- monsieur Frédéric Valoteau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Rochefort
- monsieur Eric Coulon, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Rochefort
- monsieur Jean-Claude Kostronis, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Royan
- monsieur Philippe Chouaneau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Royan
- madame Véronique Cuny, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Royan
- madame Patricia Véline, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Royan
- madame Christine Forest, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Royan
- monsieur Franck Marchal, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint Pierre d'Oléron
- madame Stéphanie Nedaud, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint Pierre d'Oléron

Au sein de la direction territoriale de la Dordogne-Corrèze

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Vézère-Corrèze :

- monsieur Sylvain Dupuy, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Brive Marquisie
- madame Josiane Faul-Dudreuil, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Brive Marquisie
- madame Emilie Faucher, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Brive Marquisie
- madame Christine Leguerrier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Brive Marquisie
- madame Martine Rolland, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Brive Marquisie
- monsieur Frédéric Peythieu, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Brive Marquisie
- madame Marie-Christine Douret, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Brive Marquisie
- monsieur Marc Beillot, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Tulle (et du point relais d'Ussel)
- madame Marylise Lebellegard, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Tulle (et du point relais d'Ussel)
- madame Sandrine Martin, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Tulle (et du point relais d'Ussel)
- madame Claire Noblecourt, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Tulle (et du point relais d'Ussel)
- madame Nathalie Fuhrmann, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Tulle (et du point relais d'Ussel)
- madame Christel Gauthier, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Tulle (et du point relais d'Ussel)
- monsieur Grégory Marlière, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Sarlat
- madame Céline Soulier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Sarlat
- madame Karine Van Huffel, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Sarlat
- madame Anne Brun, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Terrasson
- madame Colette Vismara, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Terrasson

Au sein de la direction territoriale déléguée d'Isle et Dordogne :

- monsieur Brieg Denoual, management de l'agence pôle emploi de Bergerac
- madame Danièle Cheviet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bergerac
- madame Josiane Margontier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bergerac
- monsieur Pascal Morele, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bergerac
- monsieur Arnaud Varechon, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bergerac
- monsieur Yves Vauchel, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bergerac
- madame Marie–Jocelyne Senemaud, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Nontron (et du point relais de Thiviers)
- madame Muriel Feydi, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Nontron (et du point relais de Thiviers)
- monsieur Jean–Christophe Bueno, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Périgueux Change
- madame Céline Guillon-Cottard, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Périgueux Change
- madame Corinne Thierry, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Périgueux Change
- madame Séverine Cabrillat, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Périgueux Change
- madame Claudine Akogbegan, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Périgueux Littré
- monsieur Reddah Benhadj, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Périgueux Littré
- madame Valérie Bannes, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Périgueux Littré
- madame Maryse Besse, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Astier (et du point relais de Montpon)
- monsieur Hakim Méziane, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Astier (et du point relais de Montpon)
- madame Fabienne Valéry, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Astier (et du point relais de Montpon)
- madame Colette Thomas, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Astier (et du point relais de Montpon)

Au sein de la direction territoriale de la Gironde :

Au sein de la direction territoriale déléguée de Bordeaux Estuaire :

- madame Laurence Baudry, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Blaye
- madame Sylvie de Hauteclocque, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Blaye
- madame Myriam Carrin Viguet, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Blaye
- monsieur Eric Letellier, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Blaye
- madame Frédérique Torres, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Blaye
- madame Marie David, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Bastide
- madame Caroline Lajus de Chauton, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Bastide
- madame Aurélie Salgado, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Bastide
- madame Karelle Guiraud, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Bastide
- madame Karine Guignon, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Bordeaux Mériadeck
- monsieur Frédéric Dajeau, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Mériadeck
- madame Soisik Le Lan, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Mériadeck

- monsieur Pascal Rkalovic, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Mériadeck
- madame Séveryne Muller, responsable d'équipe (mobilité internationale) au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Mériadeck,
- madame Marie-Line Lagadec, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Mériadeck
- madame Claire Hulot, management de l'agence pôle emploi de Bordeaux Nord
- madame Sanha Azzoune, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Nord
- monsieur Xavier Costemale, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Nord
- monsieur Patrick Landreau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Nord
- monsieur Sébastien Fiorotto, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Nord
- madame Hélène Blériot, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Bordeaux Saint Jean
- madame Laurence De Tchaguine, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Saint-Jean
- madame Patricia Eymery, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Saint-Jean
- madame Cécile Prulière, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Saint-Jean
- madame Caroline Rochaix, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Saint Jean
- madame Karine Amasse, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Saint-Jean
- madame Ariane Castaing, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lesparre
- monsieur Patrick Chapon, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lesparre
- madame Thérèse Ghariani, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lesparre
- monsieur Benoît Castera, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lesparre

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Métropole Ouest et Bassin :

- madame Leila Dumas, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Andernos
- madame Eva Mandegou, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Andernos
- madame Sophie Perez Llasera, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Andernos
- madame Evelyne El Anbassi, management de l'agence pôle emploi du Bouscat
- madame Delphine Guet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi du Bouscat
- madame Laetitia Lafitte-Chambon, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi du Bouscat
- madame Aurélie Cluset, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi du Bouscat
- madame Françoise Lamote, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de La Teste
- madame Raphaëlle Rame-Ydier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Teste
- madame Ghyslaine Roumegous, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Teste
- madame Béatrice Pelletier, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Teste
- madame Carole Barré, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de La Teste
- madame Virgine Moulenq, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Mérignac
- madame Marie Pinheiro, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Mérignac
- monsieur François Perez, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Mérignac
- monsieur Joël Couderc, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Pessac
- monsieur Bertrand Caubet, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Pessac
- madame Katicha Dufau Bordes, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Pessac
- madame Estelle Massip, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Pessac
- madame Sandrine Verdier, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Pessac

- madame Quitterie Barthouil de Taillac, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Médard en Jalles
- madame Valérie Tilly, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Médard en Jalles
- monsieur Sylvain Gabry, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Médard en Jalles

Au sein de la direction territoriale déléguée des Rives Est :

- monsieur Marc Dalla Longa, management de l'agence pôle emploi de Bègles
- madame Adeline Alvarez, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bègles
- monsieur Jacques Béziat, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Bègles
- madame Cendrine Martinez-Carreras, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bègles
- madame Laurence Sajus, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bègles
- madame Sylvie Rico, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Cenon
- madame Maria Bohu, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Cenon
- monsieur Gaël Champ, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Cenon
- monsieur Jean Marc Delarue, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Cenon
- madame Muriel Diaz, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Cenon
- madame Martine Moisan, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Cenon
- madame Véronique Delrieu, management de l'agence pôle emploi de Langon
- madame Isabelle Birague, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Langon
- monsieur Christophe Boiron, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Langon
- monsieur Eric Destombes, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Langon
- madame Odile Pommier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Langon
- madame Anne Daboust, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Langon
- madame Chantal Soubie, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Langon
- monsieur Pierre Payzan, management de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais de Saint Magné Castillon)
- monsieur Bertrand Beaufils, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais de Saint Magné Castillon)
- madame Nadine Lambert, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais de Saint Magné Castillon)
- madame Fabienne Maître, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais de Saint Magné Castillon)
- madame Odile Patry, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais de Saint Magné Castillon)
- madame Céline Solanille, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Libourne (et due point relais de Saint Magné Castillon)
- monsieur Dominique Pochat, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais de Saint Magné Castillon)
- monsieur Arnaud Kerdraon, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais Saint Magné Castillon)
- madame Muriel Durade, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Lormont
- madame Khoukha Bouzerita, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lormont
- monsieur Bruno Rodrigues, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lormont
- monsieur Jean-Louis Castaing, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lormont
- madame Béatrice Guine, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lormont
- monsieur Xavier Dessenne, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lormont
- monsieur Francisco Géraldes, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Villenave d'Ornon
- madame Yolande Patrouilleau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Villenave d'Ornon

- madame Anne-Marie Trinque, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Villenave d'Ornon
- monsieur William Moureau, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Villenave d'Ornon

Au sein de la direction territoriale des Landes-Lot et Garonne

Au sein de la direction territoriale déléguée des Landes :

- madame Maïté Doyharcabal, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Dax
- madame Béatrice Salban, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Dax
- madame Gwénola Trivière-Olivier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Dax
- madame Géraldine Gilles, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Dax
- madame Isabelle Muinos, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Mont-de-Marsan
- monsieur Jérôme Coly, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Mont-de-Marsan
- monsieur Fabrice Giffard, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Mont-de-Marsan
- madame Christelle Gourdon, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Mont-de-Marsan
- monsieur Didier Winckel, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Mont-de-Marsan
- madame Muriel Fouche, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Mont-de-Marsan
- monsieur Daniel Large, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Parentis
- madame Nathalie Prades, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Parentis
- monsieur Christophe Gauthier, référent métiers au sein de l'agence de Parentis
- madame Rachel Gourbeix, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Paul-les-Dax
- madame Valérie Léveillé, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Paul-les-Dax
- monsieur Jean-Luc Bouigue, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Paul-les-Dax
- madame Séverine Ballion, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Vincent de Tyrosse
- madame Nathalie Hacquin, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Vincent de Tyrosse
- monsieur Jacky Triquet, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Vincent de Tyrosse
- monsieur Stéphane Labat, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Vincent de Tyrosse

Au sein de la direction territoriale déléguée du Lot et Garonne :

- madame Mireille Rey, directrice adjointe de l'agence pôle emploi d'Agen (et du point relais de l'Aiguillon)
- monsieur Christophe Cavagne, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Agen (et du point relais de l'Aiguillon)
- monsieur Frédéric Coudert, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Agen (et du point relais de l'Aiguillon)
- monsieur Sébastien Derouet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Agen (et du point relais de l'Aiguillon)
- monsieur Patrick Ghettem, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Agen (et du point relais de l'Aiguillon)
- madame Valérie Lagarde, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Agen (et du point relais de l'Aiguillon)
- monsieur Vincent Larrouy, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Agen (et du point relais de l'Aiguillon)

- monsieur Yvon Bondodet, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Agen (et du point relais de l'Aiguillon)
- madame Odile Beneteau, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Agen (et du point relais de l'Aiguillon)
- monsieur Nicolas Chenu, responsable d'équipe au sein de l'agence de pôle emploi de Marmande
- madame Valérie Guillaumot, responsable d'équipe au sein de l'agence de pôle emploi de Marmande
- madame Marie-Laetitia Rochefort, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Marmande
- monsieur José Leitao, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Marmande
- monsieur Hervé Bertrand, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve-sur-Lot
- madame Delphine Conchou, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve-sur-Lot
- madame Catherine Landesque-Loser, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve-sur-Lot
- madame Camille Gautier, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve sur Lot

Au sein de la direction territoriale des Pyrénées-Atlantiques

Au sein de la direction territoriale déléguée du Béarn :

- madame Annick Forsans, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lons
- madame Stéphanie Grenier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lons
- monsieur Cédric Larcon, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lons
- madame Régine Guicheney, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lons
- madame Julie Chamfeuil, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Mourenx
- monsieur Laurent Feugas, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Mourenx
- madame Julie Rivière, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Mourenx
- monsieur Sébastien Félix, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Oloron Sainte-Marie
- madame Karine Pierre, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Oloron Sainte-Marie
- monsieur Jérémy Derouet, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Oloron Sainte-Marie
- madame Nadège Chaillat, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Pau Lyautey
- madame Océane Bréard, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Pau Lyautey
- madame Caroline Cazarre, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Pau Jean Zay
- madame Jinène Gardette, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Pau Jean Zay
- madame Elodie Marx, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Pau Jean Zay
- monsieur Bertrand Saldaqui, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Pau Jean Zay
- monsieur Christian Page, référent métiers au sein de l'agence de pôle emploi de Pau Jean Zay

Au sein de la direction territoriale déléguée du Pays Basque :

- madame Christine Cibe, management de l'agence pôle emploi de Bayonne
- madame Estelle Courarie, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bayonne
- monsieur Nicolas Couteille, responsable d'équipe au sein de l'agence de pôle emploi Bayonne
- madame Odette Dupouy, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bayonne
- madame Sandra Afonso, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bayonne
- madame Christine Fréchou, management de l'agence pôle emploi de Biarritz

- monsieur Franck Allouche, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Biarritz
- madame Anita Goyeneche, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Biarritz
- madame Laure Tardieu, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Biarritz
- madame Corinne Maccotta, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Biarritz
- monsieur Gilbert Pasqualini, management de l'agence pôle emploi du Boucau
- madame Béatrice Leclerc, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi du Boucau
- madame Myriam Milin Audren, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi du Boucau
- madame Sylvie Monluçon, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi du Boucau
- monsieur Damien Kolifrath, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi du Boucau
- monsieur Thomas Fernandez, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Jean-de-Luz
- madame Pascale Milleret, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Jean-de-Luz
- madame Brigitte Ortolò, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Jean-de-Luz
- monsieur Philippe Vanheule, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Jean-de-Luz

Au sein de la direction territoriale du Poitou

Au sein de la direction territoriale déléguée des Deux Sèvres :

- madame Chantal Cadu, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bressuire
- madame Laurence Guillaume, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bressuire
- madame Laurence Beauchamp, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bressuire
- madame Cécile Chabosseau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Melle
- madame Angélique Lefèvre-Manond, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Melle
- madame Laurence Noiraud, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Melle
- monsieur François Vo Phuoc, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Niort Garenne
- madame Pascale Charbonnier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Niort Garenne
- madame Valérie Faugeroux, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Niort Garenne
- madame Catherine Noël, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Niort Garenne
- monsieur Dominique Rougier, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Niort Garenne
- madame Christelle Léonard, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Niort Tréviens
- madame Christine Andrys, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Niort Tréviens
- monsieur Philippe Lunet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Niort Tréviens
- monsieur Fabrice Ocio, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Niort Tréviens
- madame Anne Manquin, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Niort Tréviens
- monsieur Philippe Lasserre, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Parthenay
- madame Sophie Fauger, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Parthenay
- monsieur Olivier Molle, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Thouars
- madame Béatrice Painaud, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Thouars

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Vienne :

- madame Cathy Lousnot, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Châtellerauld
- madame Audrey Devanne, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Châtellerauld

- madame Agnès Neveu, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Châtelleraut
- madame Frédérique Rouet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Châtelleraut
- monsieur Daniel Netier, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Châtelleraut
- monsieur Emmanuel Clais, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Loudun
- madame Isabelle Pele, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Loudun
- madame Sophie Marce, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Montmorillon (et du point relais de Civray)
- monsieur François Xavier Métais, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Montmorillon (et du point relais de Civray)
- madame Geneviève Sabourin, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Montmorillon (et du point relais de Civray)
- madame Pascale Male, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Poitiers Futuroscope
- madame Véronique Ferré, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Futuroscope
- madame Christelle Osmont, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Futuroscope
- madame Fabienne Bodin, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Futuroscope
- monsieur Serge Candusso, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Poitiers Gare
- madame Isabelle Labbé, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Gare
- monsieur Benjamin Vincent, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Gare
- madame Anna Gey, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Gare
- madame Aurélie Hebras, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Poitiers Grand Large
- madame Sandra Bacchiocchi, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Grand Large
- madame Viviane Desouhant, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Grand Large
- madame Caroline Lapeyre, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Grand Large
- madame Emilie Rat, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Grand Large
- madame Patricia Deletre, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Grand Large

Au sein de la direction territoriale de la Creuse-Haute-Vienne

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Creuse-Haute-Vienne :

- madame Anne-Marie Lalande, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Aubusson
- monsieur David Tschirhart, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Aubusson
- madame Christine Paranton, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Guéret (et du point relais de La Souterraine)
- madame Aurore Pradeau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Guéret (et du point relais de La Souterraine)
- madame Marie Bodeau, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Guéret (et du point relais de La Souterraine)
- madame Véronique Martin, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bellac
- madame Sylvie Reix, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bellac (dans les conditions de sa mission)
- madame Emmanuelle Monteil, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bellac
- monsieur Sylvain Cluzeau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Jourdan
- madame Dominique Courivault, responsable d'équipe au sein de l'agence de pôle emploi de Limoges Jourdan

- monsieur Pierre Lafaye, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Jourdan
- madame Emmanuelle Vachon, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Limoges Leclerc
- monsieur Jean-Marie Brunaud, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Leclerc
- madame Karine Chatard, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Leclerc
- madame Sylvie Reix, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Leclerc
- madame Valérie Rougerie, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Leclerc
- monsieur Nicolas Coinaud, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Leclerc
- monsieur Alexandre Rey, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Leclerc
- madame Christine Méraud, directrice adjointe de l'agence de pôle emploi de Limoges Ventadour
- monsieur Philippe Coeur, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Ventadour
- madame Catherine Flesch, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Ventadour
- madame Laurence Ricq, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Ventadour
- madame Nadine Roche, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Ventadour
- madame Angélique Francotte, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Ventadour
- madame Martine Vignol, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Ventadour
- madame Martine Vignol, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Ventadour
- madame Valérie Villéger Terrade, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint Junien
- madame Nadège Coucaud, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint Junien
- madame Lydie Delaunay, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint Yrieix la Perche
- madame Sandrine Galinat, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint Yrieix La Perche

Au sein des plateformes :

- madame Sylviane Finck, responsable d'équipe au sein du pôle régional de traitement et de professionnalisation pour la Dordogne, le Lot-et-Garonne, les Landes, les Pyrénées Atlantiques et la Gironde
- monsieur Christophe Grandcoin, management d'équipe au sein du pôle régional de traitement et de professionnalisation pour la Dordogne, le Lot-et-Garonne, les Landes, les Pyrénées Atlantiques et la Gironde
- madame Nathalie Sugier, management d'équipe au sein de la plateforme services à distance pour la Dordogne, le Lot-et-Garonne, les Landes, les Pyrénées Atlantiques et la Gironde

§ 3 – A l'article 3 :

Au sein de la direction territoriale de la Charente-Charente-Maritime :

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Charente-Saintonge :

- madame Patricia Marquais, directrice adjointe de l'agence pôle emploi d'Angoulême La Couronne
- madame Marie-Line Moreau, directrice adjointe de l'agence pôle emploi d'Angoulême Saint-Martial Martial
- madame Marie Andrée Girardeau, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Saint Jean d'Angély
- madame Françoise Estève, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Saintes

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Charente-Maritime Océan :

- monsieur Franck Cavard, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de La Rochelle Bel Air
- monsieur Franck Kalfon, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de La Rochelle Lagord
- madame Pascale Gagnere, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de La Rochelle Villeneuve
- madame Nathalie Tamisier, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Rochefort
- monsieur Jean-Claude Kostronis, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Royan

Au sein de la direction territoriale de la Dordogne-Corrèze

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Vézère-Corrèze :

- monsieur Sylvain Dupuy, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Brive Marquisie

Au sein de la direction territoriale déléguée d'Isle et Dordogne :

- monsieur Brieg Denoual, management de l'agence pôle emploi de Bergerac

Au sein de la direction territoriale de la Gironde :

Au sein de la direction territoriale déléguée de Bordeaux Estuaire :

- madame Karine Guignon, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Bordeaux Mériadeck
- madame Claire Hulot, management de l'agence pôle emploi de Bordeaux Nord
- madame Hélène Blériot, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Bordeaux Saint Jean

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Métropole Ouest et Bassin :

- madame Evelyne El Anbassi, management de l'agence pôle emploi du Bouscat
- madame Françoise Lamote, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de La Teste
- monsieur Joël Couderc, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Pessac

Au sein de la direction territoriale déléguée des Rives Est :

- monsieur Marc Dalla Longa, management de l'agence pôle emploi de Bègles
- madame Sylvie Rico, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Cenon
- monsieur Pierre Payzan, management de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais de Saint Magné Castillon)
- madame Véronique Delrieu, management de l'agence pôle emploi de Langon
- madame Muriel Durade, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Lormont

Au sein de la direction territoriale des Landes-Lot et Garonne

Au sein de la direction territoriale déléguée des Landes :

- madame Isabelle Muinos, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Mont-de-Marsan

Au sein de la direction territoriale déléguée du Lot et Garonne :

- madame Mireille Rey, directrice adjointe de l'agence pôle emploi d'Agen (et du point relais de l'Aiguillon)

Au sein de la direction territoriale des Pyrénées-Atlantiques

Au sein de la direction territoriale déléguée du Pays Basque :

- madame Christine Cibe, management de l'agence pôle emploi de Bayonne
- madame Christine Fréchou, management de l'agence pôle emploi de Biarritz
- monsieur Gilbert Pasqualini, management de l'agence pôle emploi du Boucau

Au sein de la direction territoriale déléguée des Deux Sèvres :

- monsieur François Vo Phuoc, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Niort Garenne
- madame Christelle Léonard, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Niort Trévins

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Vienne :

- madame Cathy Loussot, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Châtelleraut
- madame Pascale Male, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Poitiers Futuroscope

- monsieur Serge Candusso, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Poitiers Gare
- madame Aurélie Hebras, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Poitiers Grand Large

Au sein de la direction territoriale de la Creuse-Haute-Vienne

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Creuse-Haute-Vienne :

- madame Emmanuelle Vachon, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Limoges Leclerc
- madame Christine Méraud, directrice adjointe de l'agence de pôle emploi de Limoges Ventadour

Article 6 – Prestations en trop versées : délais de remboursement et remise

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion ou de l'assurance chômage et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite de 24 mois.

Bénéficiaire de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

Au sein de la direction territoriale de la Charente-Charente-Maritime

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Charente-Saintonge :

- monsieur André Ahouanto, directeur de l'agence pôle emploi d'Angoulême La Couronne
- madame Patricia Marquais, directrice adjointe de l'agence pôle emploi d'Angoulême La Couronne
- madame Amélie Bureau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Angoulême La Couronne
- madame Nadège Fuseau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Angoulême La Couronne
- monsieur Laurent Magre, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Angoulême La Couronne
- monsieur Eric Rouzaut, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Angoulême La Couronne
- madame Jannick Le Roy, directrice de l'agence pôle emploi d'Angoulême Saint-Martial
- madame Marie-Line Moreau, directrice adjointe de l'agence pôle emploi d'Angoulême Saint-Martial
- madame Muriel Chan San, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Angoulême Saint-Martial
- madame Séverine Gallot, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Angoulême Saint-Martial
- madame Sonia Gitto, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Angoulême Saint-Martial
- monsieur Guillaume Nogaro, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Angoulême Saint-Martial
- madame Séverine Rolland, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Angoulême Saint-Martial
- monsieur Bruno Prieur, directeur de l'agence pôle emploi de Cognac (et du point relais de Barbezieux)
- madame Delphine Chapelas, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Cognac (et du point relais de Barbezieux)
- madame Sylvie Raybois, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Cognac (et du point relais de Barbezieux)
- madame Laurence Trouvé-Langlais, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Cognac (et du point relais de Barbezieux)
- monsieur Christophe Paulin, directeur de l'agence pôle emploi de Confolens (et du point relais de Ruffec)

- madame Caroline Dauzon, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Confolens (et du point relais de Ruffec)
- monsieur Yves Raynaud, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Confolens (et du point relais de Ruffec)
- madame Agnès Sivadier, directrice de l'agence pôle emploi de Jonzac
- madame Valérie Chaud, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Jonzac
- monsieur Stéphane Morissonneau, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Jonzac
- monsieur Sébastien Garandeau, directeur de l'agence pôle emploi de Saint Jean d'Angély
- madame Marie Andrée Girardeau, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Saint Jean d'Angély
- madame Martine Bouet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint Jean d'Angély
- madame Isabelle Branger, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint Jean d'Angély
- madame Aimée Ardilouze, directrice de l'agence pôle emploi de Saintes
- madame Françoise Estève, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Saintes
- monsieur Alain Dattiches, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saintes
- madame Vanessa Menier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saintes
- madame Barbara Pigier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saintes

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Charente-Maritime Océan :

- monsieur Rodolphe Rousseau, directeur de l'agence pôle emploi de La Rochelle Bel Air
- monsieur Franck Cavard, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de La Rochelle Bel Air
- madame Anne Sophie Debauve, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Bel Air
- monsieur Ludovic Denis, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Bel Air
- madame Fanny Thomas, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Bel Air
- madame Véronique Letournel, directrice de l'agence pôle emploi de La Rochelle Lagord
- monsieur Franck Kalfon, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de La Rochelle Lagord
- madame Sophie Bertaud, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Lagord
- madame Isabelle Epaud, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Lagord
- monsieur Benoît Frommentoux, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Lagord
- madame Loïs Metin-Denis, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Lagord
- monsieur Sébastien Rafaneau, directeur de l'agence pôle emploi de La Rochelle Villeneuve
- madame Pascale Gagnere, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de La Rochelle Villeneuve
- monsieur Nicolas Bertrand, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Villeneuve
- madame Dominique Chevailler, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Villeneuve
- madame Lydie Loucougaray, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Villeneuve
- madame Valérie Illy, directrice de l'agence pôle emploi de Rochefort
- madame Nathalie Tamisier, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Rochefort
- monsieur Smaïl Boufroukh, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Rochefort
- madame Pascale Sarrabayrouse, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Rochefort
- monsieur Frédéric Valoteau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Rochefort
- monsieur El Hadi Hariche, directeur de l'agence pôle emploi de Royan

- monsieur Jean-Claude Kostronis, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Royan
- monsieur Philippe Chouaneau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Royan
- madame Véronique Cuny, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Royan
- madame Patricia Vélina, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Royan
- madame Cynthia Néret, directrice de l'agence pôle emploi de Saint Pierre d'Oléron
- monsieur Franck Marchal, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint Pierre d'Oléron

Au sein de la direction territoriale de la Dordogne-Corrèze

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Vézère-Corrèze :

- madame Geneviève Murat, directrice de l'agence pôle emploi de Brive Marquisie
- monsieur Sylvain Dupuy, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Brive Marquisie
- madame Josiane Faul-Dudreuil, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Brive Marquisie
- madame Emilie Faucher, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Brive Marquisie
- madame Christine Leguerrier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Brive Marquisie
- madame Martine Rolland, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Brive Marquisie
- madame Karine Lacresse, directrice de l'agence pôle emploi de Tulle (et du point relais d'Ussel)
- monsieur Marc Beillot, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Tulle (et du point relais d'Ussel)
- madame Marylise Lebellegard, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Tulle (et du point relais d'Ussel)
- madame Sandrine Martin, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Tulle (et du point relais d'Ussel)
- madame Claire Noblecourt, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Tulle (et du point relais d'Ussel)
- monsieur Vincent Desmartin, directeur de l'agence pôle emploi de Sarlat
- monsieur Grégory Marlière, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Sarlat
- madame Céline Soulier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Sarlat
- madame Valérie Nawrocki, directrice de l'agence pôle emploi de Terrasson
- madame Anne Brun, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Terrasson

Au sein de la direction territoriale déléguée d'Isle et Dordogne :

- madame Valérie Moreau, directrice de l'agence pôle emploi de Bergerac
- monsieur Brieg Denoual, management de l'agence pôle emploi de Bergerac
- madame Corinne Sperzagni, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Bergerac
- madame Danièle Cheviet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bergerac
- madame Josiane Margontier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bergerac
- monsieur Pascal Morele, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bergerac
- monsieur Arnaud Varechon, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bergerac
- monsieur Stéphane Nade, directeur de l'agence pôle emploi de Nontron (et du point relais de Thiviers)
- madame Marie-Jocelyne Senemaud, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Nontron (et du point relais de Thiviers)
- madame Corinne Sperzagni, directrice de l'agence pôle emploi de Périgueux Change
- monsieur Jean-Christophe Bueno, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Périgueux Change
- madame Céline Guillon-Cottard, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Périgueux Change

- madame Corinne Thierry, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Périgueux Change
- madame Fabienne Lenzer, directrice de l'agence pôle emploi de Périgueux Littré
- madame Claudine Akogbekan, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Périgueux Littré
- monsieur Reddah Benhadj, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Périgueux Littré
- monsieur Frédéric Sedan, directeur de l'agence pôle emploi de Saint-Astier (et du point relais de Montpon)
- madame Maryse Besse, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint Astier (et du point relais de Montpon)
- monsieur Hakim Méziane, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Astier (et du point relais de Montpon)
- madame Fabienne Valéry, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Astier (et du point relais de Montpon)

Au sein de la direction territoriale de la Gironde

Au sein de la direction territoriale déléguée de Bordeaux Estuaire :

- monsieur Francis Misiak, directeur de l'agence pôle emploi de Blaye
- madame Laurence Baudry, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Blaye
- madame Myriam Carrin Viguet, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Blaye
- madame Sylvie de Hauteclocque, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Blaye
- monsieur Eric Letellier, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Blaye
- monsieur Thierry Dias, directeur de l'agence pôle emploi de Bordeaux Bastide
- madame Marie David, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Bastide
- madame Caroline Lajus de Chauton, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Bastide
- madame Aurélie Salgado, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Bastide
- madame Sandrine Leclercq-Richard, directrice de l'agence pôle emploi de Bordeaux Mériadeck
- madame Karine Guignon, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Bordeaux Mériadeck
- monsieur Frédéric Dajeau, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Mériadeck
- madame Soisik Le Lan, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Mériadeck
- monsieur Pascal Rkalovic, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Mériadeck
- madame Séveryne Muller, responsable d'équipe (mobilité internationale) au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Mériadeck
- monsieur Roland Grillères, directeur de l'agence pôle emploi de Bordeaux Nord
- madame Claire Hulot, management de l'agence pôle emploi de Bordeaux Nord
- madame Sanha Azzoune, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Nord
- monsieur Xavier Costemale, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Nord
- monsieur Patrick Landreau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Nord
- madame Claire Soulie, directrice de l'agence pôle emploi de Bordeaux Saint-Jean
- madame Hélène Blériot, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Bordeaux Saint Jean
- madame Laurence De Tchaguine, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Saint-Jean
- madame Patricia Eymery, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Saint-Jean

- madame Caroline Rochaix, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Saint Jean
- madame Cécile Prulière, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Saint-Jean
- madame Sylvie Berthelemy, directrice de l'agence pôle emploi de Lesparre
- madame Ariane Castaing, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lesparre
- monsieur Patrick Chapon, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lesparre
- madame Thérèse Ghariani, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lesparre

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Métropole Ouest et Bassin :

- monsieur Philippe Calmettes, directeur de l'agence pôle emploi d'Andernos
- madame Leila Dumas, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Andernos
- madame Eva Mandegou, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Andernos
- monsieur Philippe Calmettes, directeur ad intérim de l'agence pôle emploi du Bouscat
- madame Delphine Guet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi du Bouscat
- madame Laetitia Lafitte-Chambon, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi du Bouscat
- madame Géraldine Dupin, directrice de l'agence pôle emploi de La Teste
- madame Françoise Lamote, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de La Teste
- madame Raphaëlle Rame-Ydier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Teste
- madame Ghyslaine Roumegous, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Teste
- madame Béatrice Pelletier, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Teste
- monsieur Christian Ballu, directeur de l'agence pôle emploi de Mérignac
- madame Marie Pinheiro, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Mérignac
- madame Virgine Moulenq, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Mérignac
- monsieur Christian Thomas, directeur de l'agence pôle emploi de Pessac
- monsieur Joël Couderc, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Pessac
- monsieur Bertrand Caubet, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Pessac
- madame Katicha Dufau Bordes, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Pessac
- madame Estelle Massip, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Pessac
- monsieur René Carbonel, directeur de l'agence pôle emploi de Saint-Médard en Jalles
- madame Quitterie Barthouil de Taillac, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Médard en Jalles
- madame Valérie Tilly, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Médard en Jalles

Au sein de la direction territoriale déléguée des Rives Est :

- madame Corinne Castaing, directrice de l'agence pôle emploi de Bègles
- monsieur Marc Dalla Longa, management de l'agence pôle emploi de Bègles
- madame Adeline Alvarez, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bègles
- monsieur Jacques Béziat, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Bègles
- madame Cendrine Martinez-Carreras, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bègles
- madame Marie Ange Descombes, directrice de l'agence pôle emploi de Cenon
- madame Sylvie Rico, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Cenon
- madame Maria Bohu, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Cenon
- monsieur Gaël Champ, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Cenon
- monsieur Jean Marc Delarue, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Cenon
- madame Muriel Diaz, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Cenon
- madame Frédérique Hallier, directrice de l'agence pôle emploi de Langon
- madame Véronique Delrieu, management de l'agence pôle emploi de Langon
- madame Isabelle Birague, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Langon

- monsieur Christophe Boiron, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Langon
- monsieur Eric Destombes, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Langon
- madame Odile Pommier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Langon
- madame Anne Daboust, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Langon
- monsieur Jérôme Olivier, directeur de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais de Saint Magné Castillon)
- monsieur Pierre Payzan, management de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais de Saint Magné Castillon)
- monsieur Bertrand Beaufils, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais de Saint Magné Castillon)
- madame Nadine Lambert, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais de Saint Magné Castillon)
- madame Fabienne Maître, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais de Saint Magné Castillon)
- madame Odile Patry, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais de Saint Magné Castillon)
- madame Céline Solanille, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais de Saint Magné Castillon)
- madame Audrey Dutertre, directrice de l'agence pôle emploi de Lormont
- madame Muriel Durade, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Lormont
- madame Khoukha Bouzerita, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lormont
- monsieur Bruno Rodrigues, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lormont
- monsieur Jean-Louis Castaing, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lormont
- madame Béatrice Guine, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lormont
- madame Stéphanie Aureillan, directrice de l'agence pôle emploi de Villenave d'Ornon
- monsieur Francisco Géraldes, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Villenave d'Ornon
- madame Yolande Patrouilleau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Villenave d'Ornon
- madame Anne-Marie Trinque, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Villenave d'Ornon

Au sein de la direction territoriale des Landes-Lot et Garonne

Au sein de la direction territoriale déléguée des Landes :

- monsieur Laurent Antonini, directeur de l'agence pôle emploi de Dax
- madame Maïté Doyharcabal, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Dax
- madame Béatrice Salban, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Dax
- madame Gwénola Trivière-Olivier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Dax
- monsieur Nicolas Larrieu, directeur de l'agence pôle emploi de Mont-de-Marsan
- madame Isabelle Muinos, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Mont-de-Marsan
- monsieur Jérôme Coly, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Mont-de-Marsan
- monsieur Fabrice Giffard, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Mont-de-Marsan
- madame Christelle Gourdon, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Mont-de-Marsan
- monsieur Didier Winckel, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Mont-de-Marsan
- monsieur Xavier Dufieu, directeur de l'agence pôle emploi de Parentis
- monsieur Daniel Large, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Parentis-Mimizan
- madame Nathalie Prades, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Parentis-Mimizan

- monsieur Arnaud Bouveret, directeur de l'agence pôle emploi de Saint-Paul-les-Dax
- madame Rachel Gourbeix, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Paul-les-Dax
- madame Valérie Léveillé, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Paul-les-Dax
- madame Laurence Bachacou, directrice de l'agence pôle emploi de Saint-Vincent de Tyrosse
- madame Séverine Ballion, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Vincent de Tyrosse
- madame Nathalie Hacquin, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Vincent de Tyrosse
- monsieur Jacky Triquet, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Vincent de Tyrosse

Au sein de la direction territoriale déléguée du Lot et Garonne :

- madame Nadine Laporte-Fray, directrice ad intérim de l'agence pôle emploi d'Agen (et du point relais de l'Aiguillon)
- madame Mireille Rey, directrice adjointe de l'agence pôle emploi d'Agen (et du point relais de l'Aiguillon)
- monsieur Christophe Cavagne, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Agen (et du point relais de l'Aiguillon)
- monsieur Frédéric Coudert, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Agen (et du point relais de l'Aiguillon)
- monsieur Sébastien Derouet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Agen (et du point relais de l'Aiguillon)
- monsieur Patrick Ghettem, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Agen (et du point relais de l'Aiguillon)
- madame Valérie Lagarde, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Agen (et du point relais de l'Aiguillon)
- monsieur Vincent Larrouy, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Agen (et du point relais de l'Aiguillon)
- madame Christelle Chambolle, directrice de l'agence pôle emploi de Marmande
- monsieur Nicolas Chenu, responsable d'équipe au sein de l'agence de pôle emploi de Marmande
- madame Valérie Guillaumot, responsable d'équipe au sein de l'agence de pôle emploi de Marmande
- madame Marie-Laetitia Rochefort, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Marmande
- monsieur Benoît Sfiligoi, directeur de l'agence pôle emploi Villeneuve-sur-Lot
- monsieur Hervé Bertrand, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve-sur-Lot
- madame Delphine Conchou, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve-sur-Lot
- madame Catherine Landesque-Loser, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve-sur-Lot

Au sein de la direction territoriale des Pyrénées-Atlantiques

Au sein de la direction territoriale déléguée du Béarn :

- madame Lydia Alvarez-Rouillon, directrice de l'agence pôle emploi de Lons
- madame Annick Forsans, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lons
- madame Stéphanie Grenier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lons
- monsieur Cédric Larcon, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lons
- madame Hélène Poliart, directrice au sein de l'agence pôle emploi de Mourenx
- madame Julie Chamfeuil, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Mourenx
- monsieur Laurent Feugas, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Mourenx
- monsieur Jean-Michel Cachez, directeur ad intérim de l'agence pôle emploi d'Oloron Sainte-Marie

- monsieur Sébastien Félix, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Oloron Sainte-Marie
- madame Karine Pierre, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Oloron Sainte-Marie
- monsieur Jérôme Labat, directeur de l'agence pôle emploi de Pau Lyautey
- madame Nadège Chaillat, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Pau Lyautey
- madame Martine Dourrom-Lacrouts, directrice de l'agence pôle emploi de Pau Jean Zay
- madame Caroline Cazarre, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Pau Jean Zay
- madame Jinène Gardette, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Pau Jean Zay
- madame Elodie Marx, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Pau Jean Zay
- monsieur Bertrand Saldaqui, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Pau Jean Zay

Au sein de la direction territoriale déléguée du Pays Basque :

- madame Martine Vedrenne, directrice de l'agence pôle emploi de Bayonne
- madame Christine Cibe, management de l'agence pôle emploi de Bayonne
- madame Estelle Courarie, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bayonne
- monsieur Nicolas Couteille, responsable d'équipe au sein de l'agence de pôle emploi Bayonne
- madame Odette Dupouy, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bayonne
- monsieur Christophe Martin, directeur de l'agence pôle emploi de Biarritz
- madame Christine Fréchou, management de l'agence pôle emploi de Biarritz
- monsieur Franck Allouche, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Biarritz
- madame Anita Goyeneche, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Biarritz
- madame Laure Tardieu, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Biarritz
- monsieur Kader Adda, directeur de l'agence pôle emploi du Boucau
- monsieur Gilbert Pasqualini, management de l'agence pôle emploi du Boucau
- madame Béatrice Leclerc, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi du Boucau
- madame Myriam Milin Audren, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi du Boucau
- madame Sylvie Monluçon, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi du Boucau
- monsieur José Manuel Basilio, directeur de l'agence pôle emploi de Saint-Jean-de-Luz
- monsieur Thomas Fernandez, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Jean-de-Luz
- madame Pascale Milleret, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Jean-de-Luz
- madame Brigitte Ortoló, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Jean-de-Luz

Au sein de la direction territoriale du Poitou

Au sein de la direction territoriale déléguée des Deux Sèvres :

- madame Stéphanie Charrier, directrice de l'agence pôle emploi de Bressuire
- madame Chantal Cadu, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bressuire
- madame Laurence Guillaume, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bressuire
- madame Florence Veillet directrice de l'agence pôle emploi de Melle
- madame Cécile Chabosseau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Melle
- madame Angélique Lefèvre-Manond, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Melle
- monsieur Fabrice Dufresne, directeur de l'agence pôle emploi de Niort Garenne
- monsieur François Vo Phuoc, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Niort Garenne
- madame Pascale Charbonnier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Niort Garenne

- madame Valérie Faugeroux, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Niort Garenne
- madame Catherine Noël, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Niort Garenne
- madame Francine Roux, directrice de l'agence pôle emploi de Niort Trévins madame Christelle Léonard, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Niort Trévins
- madame Christine Andry, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Niort Trévins
- monsieur Philippe Lunet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Niort Trévins
- monsieur Fabrice Ocio, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Niort Trévins
- monsieur Loïc Pageot, directeur de l'agence pôle emploi de Parthenay
- monsieur Philippe Lasserre, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Parthenay
- monsieur Matthieu Fichet, directeur de l'agence pôle emploi de Thouars
- monsieur Olivier Molle, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Thouars

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Vienne :

- madame Josette Nourisson, directrice de l'agence pôle emploi de Châtelleraut
- madame Cathy Loussot, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Châtelleraut
- madame Audrey Devanne, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Châtelleraut
- madame Agnès Neveu, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Châtelleraut,
- madame Frédérique Rouet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Châtelleraut
- madame Aline Bouster, directrice de l'agence pôle emploi de Loudun
- monsieur Emmanuel Clais, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Loudun
- monsieur Loïc Osmont, directeur de l'agence pôle emploi de Montmorillon (et du point relais de Civray)
- madame Sophie Marce, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Montmorillon (et du point relais de Civray)
- monsieur François Xavier Métais, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Montmorillon (et du point relais de Civray)
- monsieur Romuald Berthelot, directeur ad intérim de l'agence pôle emploi de Poitiers Futuroscope
- madame Pascale Male, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Poitiers Futuroscope
- madame Véronique Ferré, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Futuroscope
- madame Christelle Osmont, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Futuroscope
- madame Myriam Ribo, directrice de l'agence pôle emploi de Poitiers Gare
- monsieur Serge Candusso, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Poitiers Gare
- madame Isabelle Labbé, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Gare
- monsieur Benjamin Vincent, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Gare
- monsieur Frédéric Tourneur, directeur de l'agence pôle emploi de Poitiers Grand Large
- madame Aurélie Hebras, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Poitiers Grand Large
- madame Sandra Bacchiocchi, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Grand Large
- madame Viviane Desouhant, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Grand Large
- madame Caroline Lapeyre, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Grand Large
- madame Emilie Rat, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Grand Large

Au sein de la direction territoriale de la Creuse-Haute-Vienne

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Creuse-Haute-Vienne :

- madame Nadine Thomas, directrice de l'agence pôle emploi d'Aubusson
- madame Anne-Marie Lalande, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Aubusson
- monsieur Philippe Boudeau, directeur de l'agence Pôle Emploi de Guéret (et du point relais de La Souterraine)
- madame Christine Paranton, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Guéret (et du point relais de La Souterraine)
- madame Aurore Pradeau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Guéret (et du point relais de La Souterraine)
- madame Myriam Lefevre, directrice de l'agence pôle emploi de Bellac
- madame Véronique Martin, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bellac
- madame Sylvie Reix, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bellac (dans les conditions de sa mission)
- monsieur Pierre Guillet, directeur de l'agence pôle emploi de Limoges Jourdan
- monsieur Sylvain Cluzeau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Jourdan
- madame Dominique Courivault, responsable d'équipe au sein de l'agence de pôle emploi de Limoges Jourdan
- madame Denise Massaloux, directrice de l'agence de pôle emploi de Limoges Leclerc
- madame Emmanuelle Vachon, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Limoges Leclerc
- monsieur Jean-Marie Brunaud, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Leclerc
- madame Karine Chatard, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Leclerc
- madame Sylvie Reix, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Leclerc
- madame Valérie Rougerie, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Leclerc
- madame Valérie Frémaux, directrice de l'agence pôle emploi de Limoges Ventadour
- madame Christine Méraud, directrice adjointe de l'agence de pôle emploi de Limoges Ventadour
- monsieur Philippe Coeur, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Ventadour
- madame Catherine Flesch, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Ventadour
- madame Laurence Ricq, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Ventadour
- madame Nadine Roche, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Ventadour
- madame Christine Blondel, directrice de l'agence pôle emploi de Saint Junien
- madame Valérie Villéger Terrade, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint Junien
- monsieur Pierre Guillet, directeur ad intérim de l'agence pôle emploi de Saint Yrieix la Perche
- madame Lydie Delaunay, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint Yrieix la Perche

§ 2 En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiant de la même délégation, à titre temporaire :

Au sein de la direction territoriale de la Charente-Charente-Maritime

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Charente-Saintonge :

- madame Sereine Delage, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Angoulême La Couronne
- madame Natacha Gourdien, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Angoulême Saint Martial

- madame Valérie Duchambon, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Confolens (et du point relais de Ruffec)
- madame Brigitte Bouland, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Confolens (et du point relais de Ruffec)
- madame Sabine Moronvalle, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Cognac (et du point relais de Barbezieux)
- madame Maryse Thinon Clerc, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Cognac (et du point relais de Barbezieux)
- madame Nadine Livernet, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Jonzac
- madame Véronique Gaillot, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint Jean d'Angély
- madame Corinne Massiot, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saintes

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Charente-Maritime Océan :

- madame Estelle Sabatier, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Bel Air
- monsieur Alexandre Thomas, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Lagord
- monsieur Thomas Delvallée, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Villeneuve
- monsieur Eric Coulon, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Rochefort
- madame Christine Forest, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Royan
- madame Stéphanie Nedaud, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint Pierre d'Oléron

Au sein de la direction territoriale de la Dordogne-Corrèze

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Vézère-Corrèze :

- monsieur Frédéric Peythieu, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Brive Marquisie
- madame Marie-Christine Douret, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Brive Marquisie
- madame Nathalie Fuhrmann, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Tulle (et du point relais d'Ussel)
- madame Christel Gauthier, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Tulle (et du point relais d'Ussel)
- madame Karine Van Huffel, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Sarlat
- madame Colette Vismara, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Terrasson

Au sein de la direction territoriale déléguée d'Isle et Dordogne :

- monsieur Yves Vauchel, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bergerac
- madame Muriel Feydi, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Nontron (et du point relais de Thiviers)
- madame Séverine Cabrillat, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Périgueux Change
- madame Valérie Bannes, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Périgueux Littré
- madame Colette Thomas, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Astier (et du point relais de Montpon)

Au sein de la direction territoriale de la Gironde

Au sein de la direction territoriale déléguée de Bordeaux Estuaire :

- madame Frédérique Torres, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Blaye
- madame Karelle Guiraud, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Bastide
- madame Marie-Line Lagadec, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Mériadeck

- monsieur Sébastien Fiorotto, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Nord
- madame Karine Amasse, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Saint-Jean
- monsieur Benoit Castera, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Pauillac

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Métropole Ouest et Bassin :

- madame Sophie Perez Llasera, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Andernos
- madame Aurélie Cluset, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi du Bouscat
- madame Carole Barré, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de La Teste
- monsieur François Perez, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Mérignac
- madame Sandrine Verdier, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Pessac
- monsieur Sylvain Gabry, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Médard en Jalles

Au sein de la direction territoriale déléguée des Rives Est :

- madame Laurence Sajus, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bègles
- madame Martine Moisan, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Cenon
- madame Chantal Soubie, référente métiers appui au sein de l'agence pôle emploi de Langon
- monsieur Dominique Pochat, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais de Saint Magné Castillon)
- monsieur Arnaud Kerdraon, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais de Saint Magné Castillon)
- monsieur Xavier Dessenne, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lormont
- monsieur William Moureau, référent au sein de l'agence pôle emploi de Villenave d'Ornon

Au sein de la direction territoriale des Landes-Lot et Garonne

Au sein de la direction territoriale déléguée des Landes :

- madame Géraldine Gilles, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Dax
- madame Muriel Fouche, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Mont-de-Marsan
- monsieur Christophe Gauthier, référent métiers au sein de l'agence de Parentis
- monsieur Jean-Luc Bouigue, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Paul-les-Dax
- monsieur Stéphane Labat, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Vincent de Tyrosse

Au sein de la direction territoriale déléguée du Lot et Garonne :

- monsieur Yvon Bondodet, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Agen (et du point relais de l'Aiguillon)
- madame Odile Beneteau, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Agen (et du point relais de l'Aiguillon)
- monsieur José Leitao, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Marmande
- madame Camille Gautier, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve sur Lot

Au sein de la direction territoriale des Pyrénées-Atlantiques

Au sein de la direction territoriale déléguée du Béarn :

- madame Régine Guicheney, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lons
- madame Julie Rivière, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Mourenx
- monsieur Jérémy Derouet, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Oloron Sainte-Marie
- monsieur Christian Page, référent métiers au sein de l'agence de pôle emploi de Pau Jean Zay
- madame Océane Bréard, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Pau Lyautey

Au sein de la direction territoriale déléguée du Pays Basque :

- madame Sandra Afonso, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bayonne
- madame Corinne Maccotta, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Biarritz
- monsieur Damien Kolifraith, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi du Boucau
- monsieur Philippe Vanheule, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Jean-de-Luz

Au sein de la direction territoriale du Poitou

Au sein de la direction territoriale déléguée des Deux- Sèvres :

- madame Laurence Beauchamp, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bressuire
- madame Laurence Noiraud, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Melle
- monsieur Dominique Rougier, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Niort Garenne
- madame Anne Manquin, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Niort Trévin
- madame Sophie Fauger, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Parthenay
- madame Béatrice Painaud, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Thouars

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Vienne :

- monsieur Daniel Netier, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Châtelleraut
- madame Isabelle Pele, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Loudun
- madame Geneviève Sabourin, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Montmorillon (et du point relais de Civray)
- madame Fabienne Bodin, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Futuroscope
- madame Anna Gey, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Gare
- madame Patricia Deletre, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Grand Large

Au sein de la direction territoriale de la Creuse-Haute-Vienne

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Creuse-Haute-Vienne :

- monsieur David Tschirhart, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Aubusson
- madame Marie Bodeau, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Guéret (et du point relais de La Souterraine)
- madame Emmanuelle Monteil, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bellac
- monsieur Pierre Lafaye, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Jourdan
- monsieur Nicolas Coinaud, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Leclerc
- monsieur Alexandre Rey, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Leclerc
- madame Angélique Francotte, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Ventadour
- madame Martine Vignol, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Ventadour
- madame Nadège Coucaud, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint Junien
- madame Sandrine Galinat, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint Yrieix La Perche

§ 3 Délégation permanente de signature est donnée à l'ensemble des agents exerçant en agences, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion ou de l'assurance chômage et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite de 12 mois.

§ 4 – Remise de dette

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 4 (à l'exception des directeurs des plateformes), pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur ou égal à 650 euros.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiant de la même délégation, à titre temporaire les personnes désignées au § 1 de l'article 5 (à l'exception des responsables d'équipe et référents métiers des plateformes).

§ 5 – Recours gracieux

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, pour signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine les décisions prises sur les recours gracieux formés contre les décisions prises au titre des paragraphes 1, 3 et 4 du présent article.

Bénéficiaire de la délégation visée à l'alinéa qui précède les personnes désignées au § 1 de l'article 4.

Article 7 – Incompatibilités

Lorsque le bénéficiaire d'une délégation de signature constate qu'il est parent ou allié du demandeur d'emploi ou de l'employeur sur la situation duquel il est appelé à statuer, ou lié à celui-ci, sous quelque forme que ce soit, il ne peut ni prendre de décision, ni donner un avis sur la décision à prendre dans le dossier concerné.

Article 8 – Abrogation

La décision NAq n° 2018-52 DS Agences du 9 octobre 2018 est abrogée.

Article 9 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Bordeaux, le 25 octobre 2018.

Frédéric Toubeau,
directeur régional
de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine

Décision NAq n° 2018-57 DS IPR du 25 octobre 2018

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine à certains de ses collaborateurs pour statuer, dans certaines conditions et limites, dans les cas visés par l'accord d'application n° 12 du règlement de l'assurance chômage et sur l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables

Le directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-10, L. 5422-20, R. 5312-19, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu le code de commerce, notamment les articles L. 626-6 et D.626-9 à D.626-15, et les décrets n° 2007-153 du 5 février 2007 et n° 2007-686 du 4 mai 2007,

Vu la convention du 27 juin 2011 relative à la mise en œuvre du CSP et ses avenants, et la convention du 19 juillet 2011 relative au CSP et ses avenants,

Vu, ensemble, la convention du 14 avril 2017 relative à l'indemnisation du chômage, le règlement qui y est annexé et les textes pris pour leur application, en particulier l'accord d'application n° 12,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant respectivement acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu, ensemble, la décision du directeur général de Pôle emploi n° 2018-75 du 26 juin 2018 relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive et les décisions par lesquelles le directeur général a transféré à cet établissement des missions complémentaires précédemment exercées par la direction régionale de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine,

Décide :

Article 1 – Décisions relatives au versement des allocations d'assurance chômage

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord n° 12 pris pour l'application du règlement de l'assurance chômage, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, après instruction des demandes :

- 1) admettre un demandeur d'emploi au bénéfice des allocations en cas de départ volontaire d'un emploi précédemment occupé,
- 2) prendre en compte, dans le salaire de référence servant à calculer le montant des allocations, des majorations de rémunérations autres que celles visées au § 1er et à l'alinéa 1er du § 2 de l'accord n° 6 pris pour l'application du règlement de l'assurance chômage,
- 3) accorder le bénéfice des allocations dans les quatre situations visées au § 3 de l'accord d'application n° 12,
- 4) accorder le maintien du versement des prestations au titre de l'article 9 § 3 du règlement de l'assurance chômage dans les deux cas visés au § 4 de l'accord d'application n° 12.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation donnée au § 1er du présent article :

- monsieur Nicolas Moreau, directeur territorial Pôle emploi Charente-Charente-Maritime
- monsieur Laurent Coppin, directeur territorial délégué Pôle emploi Charente Saintonge

- madame Catherine Mathivet, directrice territoriale déléguée Pôle emploi Charente-Maritime Océan
- madame Nathalie Weber, directrice territoriale Pôle emploi Dordogne-Corrèze
- monsieur Christophe Hautval, directeur délégué Pôle emploi Isle et Dordogne
- madame Nadine Boucher, directrice territoriale déléguée Vézère-Corrèze
- monsieur Benoît Meyer, directeur territorial Pôle emploi Gironde
- madame Corinne Billau, directrice territoriale déléguée Pôle emploi Gironde Métropole Ouest et bassin
- monsieur Ludovic Lustremant, directeur territorial délégué Pôle emploi Gironde Bordeaux Estuaire
- monsieur Daniel Dartigolles, directeur territorial Pôle emploi Landes-Lot et Garonne
- madame Isabelle Jullian, directrice territoriale déléguée Landes
- madame Marie-Christine Ricaut, directrice territoriale déléguée Lot et Garonne
- monsieur Thierry Lescure, directeur territorial Pôle emploi Pyrénées Atlantiques
- madame Dominique Dussart, directrice territoriale déléguée Béarn
- monsieur Cédric Gardette, directeur territorial délégué Pays Basque
- monsieur David Vialat, directeur territorial Pôle emploi Poitou
- monsieur Jacques Robineau, directeur territorial délégué Pôle emploi Deux-Sèvres
- monsieur Olivier Besson, directeur territorial délégué Pôle emploi Vienne
- madame Géraldine Gravouil, directrice territoriale Pôle emploi Creuse-Haute-Vienne
- monsieur Denis Puyfoulhoux, directeur territorial délégué Pôle emploi Creuse-Haute-Vienne

Au sein de la direction territoriale de la Charente-Charente-Maritime :

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Charente-Saintonge :

- monsieur André Ahouanto, directeur de l'agence pôle emploi d' Angoulême La Couronne
- madame Patricia Marquais, directrice adjointe de l'agence pôle emploi d' Angoulême La Couronne
- madame Jannick Le Roy, directrice de l'agence pôle emploi d'Angoulême Saint-Martial
- madame Marie-Line Moreau, directrice adjointe de l'agence pôle emploi d' Angoulême Saint-Martial
- monsieur Christophe Paulin, directeur de l'agence pôle emploi de Confolens (et du point relais de Ruffec)
- monsieur Bruno Prieur, directeur de l'agence pôle emploi de Cognac (et du point relais de Barbezieux)
- madame Agnès Sivadier, directrice de l'agence pôle emploi de Jonzac
- monsieur Sébastien Garandeau, directeur de l'agence pôle emploi de Saint Jean d'Angély
- madame Marie Andrée Girardeau, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Saint Jean d'Angély
- madame Aimée Ardilouze, directrice de l'agence pôle emploi de Saintes
- madame Françoise Estève, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Saintes

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Charente-Maritime Océan :

- monsieur Rodolphe Rousseau, directeur de l'agence pôle emploi de La Rochelle Bel Air
- monsieur Franck Cavard, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de La Rochelle Bel Air
- madame Véronique Letournel, directrice de l'agence pôle emploi de La Rochelle Lagord
- monsieur Franck Kalfon, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de La Rochelle Lagord
- monsieur Sébastien Rafaneau, directeur de l'agence pôle emploi de La Rochelle Villeneuve
- madame Pascale Gagnere, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de La Rochelle Villeneuve
- madame Valérie Illy, directrice de l'agence pôle emploi de Rochefort
- madame Nathalie Tamisier, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Rochefort
- monsieur El Hadi Hariche, directeur de l'agence pôle emploi de Royan
- monsieur Jean-Claude Kostronis, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Royan
- madame Cynthia Néret, directrice de l'agence pôle emploi de Saint Pierre d'Oléron

Au sein de la direction territoriale de la Dordogne-Corrèze

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Vézère-Corrèze :

- madame Geneviève Murat, directrice de l'agence pôle emploi de Brive Marquisie
- monsieur Sylvain Dupuy, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Brive Marquisie
- madame Karine Lacresse, directrice de l'agence pôle emploi de Tulle (et du point relais d'Ussel)
- monsieur Vincent Desmartin, directeur de l'agence pôle emploi de Sarlat
- madame Valérie Nawrocki, directrice de l'agence pôle emploi de Terrasson
- madame Valérie Moreau, directrice de l'agence pôle emploi de Bergerac
- monsieur Brieg Denoual, management de l'agence pôle emploi de Bergerac
- monsieur Stéphane Nade, directeur de l'agence pôle emploi de Nontron (et du point relais de Thiviers)
- madame Corinne Sperzagni, directrice de l'agence pôle emploi de Périgueux Change
- madame Fabienne Lenzer, directrice de l'agence pôle emploi de Périgueux Littré
- monsieur Frédéric Sedan, directeur de l'agence pôle emploi de Saint-Astier (et du point relais de Montpon)

Au sein de la direction territoriale de la Gironde :

Au sein de la direction territoriale déléguée de Bordeaux Estuaire :

- monsieur Francis Misiak, directeur de l'agence pôle emploi de Blaye
- monsieur Thierry Dias, directeur de l'agence pôle emploi de Bordeaux Bastide
- madame Sandrine Leclercq-Richard, directrice de l'agence pôle emploi de Bordeaux Mériadeck
- madame Karine Guignon, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Bordeaux Mériadeck
- monsieur Roland Grillères, directeur de l'agence pôle emploi de Bordeaux Nord
- madame Claire Hulot, management de l'agence pôle emploi de Bordeaux Nord
- madame Claire Soulie, directrice de l'agence pôle emploi de Bordeaux Saint-Jean
- madame Hélène Blériot, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Bordeaux Saint Jean
- madame Sylvie Berthelemy, directrice de l'agence pôle emploi de Lesparre

Au sein de la direction territoriale déléguée de Métropole Ouest et Bassin

- monsieur Philippe Calmettes, directeur de l'agence pôle emploi d'Andernos
- monsieur Philippe Calmettes, directeur ad intérim de l'agence pôle emploi du Bouscat
- madame Evelyne El Anbassi, management de l'agence pôle emploi du Bouscat
- madame Géraldine Dupin, directrice de l'agence pôle emploi de La Teste
- madame Françoise Lamote, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de La Teste
- monsieur Christian Ballu, directeur de l'agence pôle emploi de Mérignac
- monsieur Christian Thomas, directeur de l'agence pôle emploi de Pessac
- monsieur Joël Couderc, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Pessac
- monsieur René Carbonel, directeur de l'agence pôle emploi de Saint-Médard en Jalles

Au sein de la direction territoriale déléguée des Rives Est :

- madame Corinne Castaing, directrice de l'agence pôle emploi de Bègles
- Monsieur Marc Dalla Longa, management de l'agence pôle emploi de Bègles
- madame Marie Ange Descombes, directrice de l'agence pôle emploi de Cenon
- madame Sylvie Rico, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Cenon
- madame Frédérique Hallier, directrice de l'agence pôle emploi de Langon
- madame Véronique Delrieu, management de l'agence pôle emploi de Langon
- monsieur Jérôme Olivier, directeur de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais de Saint Magné Castillon)
- monsieur Pierre Payzan, management de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais de Saint Magné Castillon)
- madame Audrey Dutertre, directrice de l'agence pôle emploi de Lormont
- madame Stéphanie Aureillan, directrice de l'agence pôle emploi de Villenave d'Ornon

Au sein de la direction territoriale des Landes-Lot et Garonne

Au sein de la direction territoriale déléguée des Landes :

- monsieur Laurent Antonini, directeur de l'agence pôle emploi de Dax
- monsieur Arnaud Bouveret, directeur de l'agence pôle emploi de Saint-Paul-les-Dax

- monsieur Nicolas Larrieu, directeur de l'agence pôle emploi de Mont-de-Marsan
- madame Isabelle Muinos, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Mont-de-Marsan
- monsieur Xavier Dufieu, directeur de l'agence pôle emploi de Parentis (et du point relais de Mimizan)
- madame Laurence Bachacou, directrice de l'agence pôle emploi de Saint-Vincent de Tyrosse

Au sein de la direction territoriale déléguée du Lot et Garonne :

- madame Nadine Laporte-Fray, directrice ad intérim de l'agence pôle emploi d'Agen (et du point relais de l'Aiguillon)
- madame Mireille Rey, directrice adjointe de l'agence pôle emploi d'Agen (et du point relais de l'Aiguillon)
- madame Christelle Chambolle, directrice de l'agence pôle emploi de Marmande
- monsieur Benoît Sfiligoi, directeur de l'agence pôle emploi de Villeneuve sur Lot

Au sein de la direction territoriale des Pyrénées-Atlantiques

Au sein de la direction territoriale déléguée du Béarn :

- madame Lydia Alvarez-Rouillon, directrice de l'agence pôle emploi de Lons
- madame Hélène Poliart, directrice au sein de l'agence pôle emploi de Mourenx
- monsieur Jean Michel Cachez, directeur ad intérim de l'agence pôle emploi d'Oloron Sainte-Marie
- madame Martine Dourrom-Lacrouts, directrice de l'agence pôle emploi de Pau Jean Zay
- monsieur Jérôme Labat, directeur de l'agence pôle emploi de Pau Lyautey

Au sein de la direction territoriale déléguée du Pays Basque :

- madame Martine Vedrenne, directrice de l'agence pôle emploi de Bayonne
- madame Christine Cibe, management de l'agence pôle emploi de Bayonne
- monsieur Christophe Martin, directeur de l'agence pôle emploi de Biarritz
- madame Christine Fréchou, management de l'agence pôle emploi de Biarritz
- monsieur Kader Adda, directeur de l'agence pôle emploi du Boucau
- monsieur Gilbert Pasqualini, management de l'agence pôle emploi du Boucau
- monsieur José Manuel Basilio, directeur de l'agence pôle emploi de Saint-Jean-de-Luz

Au sein de la direction territoriale du Poitou

Au sein de la direction territoriale déléguée des Deux Sèvres :

- madame Stéphanie Charrier, directrice de l'agence pôle emploi de Bressuire
- madame Florence Veillet directrice de l'agence pôle emploi de Melle
- monsieur Fabrice Dufresne, directeur de l'agence pôle emploi de Niort Garenne
- monsieur François Vo Phuoc, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Niort Garenne
- madame Francine Roux, directrice de l'agence pôle emploi de Niort Trévins
- madame Christelle Léonard, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Niort Trévins
- monsieur Loïc Pageot, directeur de l'agence pôle emploi de Parthenay
- monsieur Matthieu Fichet, directeur de l'agence pôle emploi de Thouars

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Vienne :

- madame Josette Nourisson, directrice de l'agence pôle emploi de Châtelleraut
- madame Cathy Lousot, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Châtelleraut
- madame Aline Bouster, directrice de l'agence pôle emploi de Loudun
- monsieur Loïc Osmont, directeur de l'agence pôle emploi de Montmorillon (et du point relais de Civray)
- monsieur Romuald Berthelot, directeur ad intérim de l'agence pôle emploi de Poitiers Futuroscope
- madame Pascale Male, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Poitiers Futuroscope
- madame Myriam Ribo, directrice de l'agence pôle emploi de Poitiers Gare
- monsieur Serge Candusso, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Poitiers Gare
- monsieur Frédéric Tourneur, directeur de l'agence pôle emploi de Poitiers Grand Large
- madame Aurélie Hebras, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Poitiers Grand Large

Au sein de la direction territoriale de la Creuse-Haute-Vienne

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Creuse-Haute-Vienne :

- madame Nadine Thomas, directrice de l'agence pôle emploi d'Aubusson
- monsieur Philippe Boudeau, directeur de l'agence pôle emploi de Guéret (et du point relais de La Souterraine)
- madame Myriam Lefevre, directrice de l'agence pôle emploi de Bellac
- monsieur Pierre Guillet, directeur de l'agence pôle emploi de Limoges Jourdan
- madame Denise Massaloux, directrice de l'agence de pôle emploi de Limoges Leclerc
- madame Emmanuelle Vachon, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Limoges Leclerc
- madame Valérie Frémaux, directrice de l'agence pôle emploi de Limoges Ventadour
- madame Christine Méraud, directrice adjointe de l'agence de pôle emploi de Limoges Ventadour
- madame Christine Blondel, directrice de l'agence pôle emploi de Saint Junien
- monsieur Pierre Guillet, directeur ad intérim de l'agence pôle emploi de Saint Yrieix la Perche

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiant de la même délégation, à titre temporaire :

Au sein de la direction territoriale de la Charente-Charente-Maritime

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Charente-Saintonge :

- madame Amélie Bureau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d' Angoulême La Couronne
- madame Nadège Fuseau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d' Angoulême La Couronne
- monsieur Laurent Magre, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d' Angoulême La Couronne
- monsieur Eric Rouzaut, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d' Angoulême La Couronne
- madame Sereine Delage, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d' Angoulême La Couronne
- madame Muriel Chan San, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d' Angoulême Saint-Martial
- madame Séverine Gallot, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d' Angoulême Saint-Martial
- madame Sonia Gitto, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d' Angoulême Saint- Martial
- monsieur Guillaume Nogaro, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Angoulême Saint-Martial
- madame Séverine Rolland, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d' Angoulême Saint- Martial
- madame Natacha Gourdien, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d' Angoulême Saint Martial
- madame Delphine Chapelas, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Cognac (et du point relais de Barbezieux)
- madame Sylvie Raybois, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Cognac (et du point relais de Barbezieux)
- madame Laurence Trouvé-Langlais, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Cognac (et du point relais de Barbezieux)
- madame Sabine Moronvalle, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Cognac (et du point relais de Barbezieux)
- madame Maryse Thinon Clerc, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Cognac (et du point relais de Barbezieux)
- madame Caroline Dauzon, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Confolens (et du point relais de Ruffec)
- monsieur Yves Raynaud, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Confolens (et du point relais de Ruffec)

- madame Valérie Duchambon, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Confolens (et du point relais de Ruffec)
- madame Brigitte Bouland, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Confolens (et du point relais de Ruffec)
- madame Valérie Chaud, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Jonzac
- monsieur Stéphane Morissonneau, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Jonzac
- madame Nadine Livernet, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Jonzac
- madame Martine Bouet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint Jean d'Angély,
- madame Isabelle Branger, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint Jean d'Angély
- madame Véronique Gaillot, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint Jean d'Angély
- monsieur Alain Dattiches, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saintes
- madame Vanessa Menier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saintes
- madame Barbara Pigier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saintes
- madame Corinne Massiot, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saintes

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Charente-Maritime Océan :

- madame Anne Sophie Debaue, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Bel Air
- monsieur Ludovic Denis, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Bel Air
- madame Fanny Thomas, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Bel Air
- madame Estelle Sabatier, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Bel Air
- madame Sophie Bertaud, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Lagord
- madame Isabelle Epaud, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Lagord
- monsieur Benoît Frommentoux, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Lagord
- madame Lois Metin-Denis, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Lagord
- monsieur Alexandre Thomas, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Lagord
- monsieur Nicolas Bertrand, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Villeneuve
- madame Dominique Chevaller, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Villeneuve
- madame Lydie Loucougaray, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Villeneuve
- monsieur Thomas Delvallée, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Villeneuve
- monsieur Smaïl Boufroukh, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Rochefort
- madame Pascale Sarrabayrouse, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Rochefort
- monsieur Frédéric Valoteau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Rochefort
- monsieur Eric Coulon, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Rochefort
- monsieur Philippe Chouaneau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Royan
- madame Véronique Cuny, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Royan
- madame Patricia Vélina, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Royan
- madame Christine Forest, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Royan

- monsieur Franck Marchal, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint Pierre d'Oléron
- madame Stéphanie Nedaud, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint Pierre d'Oléron

Au sein de la direction territoriale de la Dordogne-Corrèze

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Vézère-Corrèze :

- madame Josiane Faul-Dudreuil, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Brive Marquisie
- madame Emilie Faucher, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Brive Marquisie
- madame Christine Leguerrier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Brive Marquisie
- madame Martine Rolland, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Brive Marquisie
- monsieur Frédéric Peythieu, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Brive Marquisie
- madame Marie-Christine Douret, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Brive Marquisie
- madame Sandrine Martin, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Tulle (et du point relais d'Ussel)
- monsieur Marc Beillot, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Tulle (et du point relais d'Ussel)
- madame Marylise Lebellegard, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Tulle (et du point relais d'Ussel)
- madame Claire Noblecourt, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Tulle (et du point relais d'Ussel)
- madame Nathalie Fuhrmann, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Tulle (et du point relais d'Ussel)
- madame Christel Gauthier, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Tulle (et du point relais d'Ussel)
- monsieur Grégory Marlière, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Sarlat
- madame Céline Soulier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Sarlat
- madame Karine Van Huffel, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Sarlat
- madame Anne Brun, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Terrasson
- madame Colette Vismara, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Terrasson

Au sein de la direction territoriale déléguée d'Isle et Dordogne :

- madame Danièle Cheviet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bergerac
- madame Josiane Margontier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bergerac
- monsieur Pascal Morele, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bergerac
- monsieur Arnaud Varechon, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bergerac
- monsieur Yves Vauchel, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bergerac
- madame Marie-Jocelyne Senemaud, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Nontron (et du point relais de Thiviers)
- madame Muriel Feydi, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Nontron (et du point relais de Thiviers)
- monsieur Jean-Christophe Bueno, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Périgueux Change
- madame Céline Guillon-Cottard, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Périgueux Change
- madame Corinne Thierry, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Périgueux Change
- madame Séverine Cabrillat, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Périgueux Change

- madame Claudine Akogbekan, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Périgueux Littré
- monsieur Reddah Benhadj, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Périgueux Littré
- madame Valérie Bannes, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Périgueux Littré
- madame Maryse Besse, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Astier (et du point relais de Montpon)
- monsieur Hakim Méziane, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Astier (et du point relais de Montpon)
- madame Fabienne Valéry, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Astier (et du point relais de Montpon)
- madame Colette Thomas, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Astier (et du point relais de Montpon)

Au sein de la direction territoriale de la Gironde

Au sein de la direction territoriale déléguée de Bordeaux Estuaire :

- madame Laurence Baudry, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Blaye
- madame Myriam Carrin Viguet, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Blaye
- madame Sylvie de Hauteclocque, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Blaye
- monsieur Eric Letellier, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Blaye
- madame Frédérique Torres, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Blaye
- madame Marie David, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Bastide
- madame Caroline Lajus de Chauton, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Bastide
- madame Aurélie Salgado, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Bastide
- madame Karelle Guiraud, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Bastide
- monsieur Frédéric Dajeau, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Mériadeck
- madame Soisik Le Lan, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Mériadeck
- monsieur Pascal Rkalovic, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Mériadeck
- madame Séveryne Muller, responsable d'équipe (mobilité internationale) au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Mériadeck,
- madame Marie-Line Lagadec, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Mériadeck
- madame Sanha Azzoune, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Nord
- monsieur Xavier Costemale, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Nord
- monsieur Patrick Landreau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Nord
- monsieur Sébastien Fiorotto, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Nord
- madame Laurence De Tchaguine, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Saint-Jean
- madame Patricia Eymery, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Saint-Jean
- madame Cécile Prulière, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Saint-Jean

- madame Caroline Rochaix, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Saint Jean
- madame Karine Amasse, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Saint-Jean
- madame Ariane Castaing, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lesparre
- monsieur Patrick Chapon, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lesparre
- madame Thérèse Ghariani, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lesparre
- monsieur Benoit Castera, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lesparre

Au sein de la direction territoriale déléguée de Métropole Ouest et Bassin :

- madame Leila Dumas, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Andernos
- madame Eva Mandegou, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Andernos
- madame Sophie Perez Llasera, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Andernos
- madame Delphine Guet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi du Bouscat
- madame Laetitia Lafitte-Chambon, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi du Bouscat
- madame Aurélie Cluset, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi du Bouscat
- madame Raphaëlle Rame-Ydier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Teste
- madame Ghyslaine Roumegous, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Teste
- madame Béatrice Pelletier, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Teste
- madame Carole Barré, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de La Teste
- madame Virgine Moulenq, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Mérignac
- monsieur François Perez, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Mérignac
- madame Marie Pinheiro, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Mérignac
- monsieur Bertrand Caubet, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Pessac
- madame Katicha Dufau Bordès, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Pessac
- madame Estelle Massip, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Pessac
- madame Sandrine Verdier, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Pessac
- madame Quitterie Barthouil de Taillac, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Médard en Jalles
- madame Valérie Tilly, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Médard en Jalles
- monsieur Sylvain Gabry, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Médard en Jalles

Au sein de la direction territoriale déléguée des Rives Est :

- madame Adeline Alvarez, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bègles
- monsieur Jacques Béziat, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Bègles
- madame Cendrine Martinez-Carreras, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bègles
- madame Laurence Sajus, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bègles
- madame Maria Bohu, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Cenon
- monsieur Gaël Champ, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Cenon
- monsieur Jean Marc Delarue, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Cenon
- madame Muriel Diaz, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Cenon
- madame Martine Moisan, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Cenon
- madame Isabelle Birague, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Langon
- monsieur Christophe Boiron, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Langon
- monsieur Eric Destombes, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Langon
- madame Odile Pommier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Langon
- madame Anne Daboust, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Langon
- madame Chantal Soubie, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Langon

- monsieur Bertrand Beaufiles, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais de Saint Magné Castillon)
- madame Nadine Lambert, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais de Saint Magné Castillon)
- madame Fabienne Maître, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Libourne (et du points relais de Saint Magné Castillon)
- madame Odile Patry, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais de Saint Magné Castillon)
- madame Céline Solanille, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais de Saint Magné Castillon)
- monsieur Dominique Pochat, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais de Saint Magné Castillon)
- monsieur Arnaud Kerdraon, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais de Saint Magné Castillon)
- madame Khoukha Bouzerita, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lormont
- monsieur Bruno Rodrigues, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lormont
- monsieur Jean-Louis Castaing, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lormont
- madame Béatrice Guine, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lormont
- monsieur Xavier Dessenne, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lormont
- monsieur Francisco Géraldes, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Villenave d'Ornon
- madame Yolande Patrouilleau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Villenave d'Ornon
- madame Anne-Marie Tringue, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Villenave d'Ornon
- monsieur William Moureau, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Villenave d'Ornon

Au sein de la direction territoriale des Landes-Lot et Garonne

Au sein de la direction territoriale déléguée des Landes :

- madame Maïté Doyharcabal, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Dax
- madame Béatrice Salban, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Dax
- madame Gwénola Trivière-Olivier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Dax
- madame Géraldine Gilles, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Dax
- monsieur Jérôme Coly, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Mont-de-Marsan
- monsieur Fabrice Giffard, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Mont-de-Marsan
- madame Christelle Gourdon, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Mont-de-Marsan
- monsieur Didier Winckel, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Mont-de-Marsan
- madame Muriel Fouche, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Mont-de-Marsan
- monsieur Daniel Large, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Parentis (et le point relais de Mimizan)
- madame Nathalie Prades, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Parentis (et le point relais de Mimizan)
- monsieur Christophe Gauthier, référent métiers au sein de l'agence de Parentis (et le point relais de Mimizan)
- madame Rachel Gourbeix, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Paul-les-Dax

- madame Valérie Léveillé, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Paul-les-Dax
- monsieur Jean-Luc Bouigue, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Paul-les-Dax
- madame Séverine Ballion, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Vincent de Tyrosse
- madame Nathalie Hacquin, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Vincent de Tyrosse
- monsieur Jacky Triquet, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Vincent de Tyrosse
- monsieur Stéphane Labat, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Vincent de Tyrosse

Au sein de la direction territoriale déléguée du Lot et Garonne :

- monsieur Christophe Cavagne, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Agen (et du point relais de l'Aiguillon)
- monsieur Frédéric Coudert, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Agen (et du point relais de l'Aiguillon)
- monsieur Sébastien Derouet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Agen (et du point relais de l'Aiguillon)
- monsieur Patrick Ghettem, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Agen (et du point relais de l'Aiguillon)
- madame Valérie Lagarde, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Agen (et du point relais de l'Aiguillon)
- monsieur Vincent Larrouy, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Agen (et du point relais de l'Aiguillon)
- monsieur Yvon Bondodet, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Agen (et du point relais de l'Aiguillon)
- madame Odile Beneteau, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Agen (et du point relais de l'Aiguillon)
- monsieur Nicolas Chenu, responsable d'équipe au sein de l'agence de pôle emploi de Marmande
- madame Valérie Guillaumot, responsable d'équipe au sein de l'agence de pôle emploi de Marmande
- madame Marie-Laetitia Rochefort, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Marmande
- monsieur José Leitao, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Marmande
- monsieur Hervé Bertrand, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve-sur-Lot
- madame Delphine Conchou, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve-sur-Lot
- madame Catherine Landesque-Loser, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve-sur-Lot
- madame Camille Gautier, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve sur Lot

Au sein de la direction territoriale des Pyrénées-Atlantiques

Au sein de la direction territoriale déléguée du Béarn :

- madame Annick Forsans, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lons
- madame Stéphanie Grenier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lons
- monsieur Cédric Larcon, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lons
- madame Régine Guicheney, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lons
- madame Julie Chamfeuil, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Mourenx
- monsieur Laurent Feugas, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Mourenx
- madame Julie Rivière, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Mourenx
- monsieur Sébastien Félix, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Oloron Sainte-Marie

- madame Karine Pierre, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Oloron Sainte-Marie
- monsieur Jérémy Derouet, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Oloron Sainte-Marie
- madame Nadège Chaillat, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Pau Lyautey
- madame Océane Bréard, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Pau Lyautey
- madame Caroline Cazarre, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Pau Jean Zay
- madame Jinène Gardette, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Pau Jean Zay
- madame Elodie Marx, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Pau Jean Zay
- monsieur Bertrand Saldaqui, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Pau Jean Zay
- monsieur Christian Page, référent métiers au sein de l'agence de pôle emploi de Pau Jean Zay

Au sein de la direction territoriale déléguée du Pays Basque :

- madame Estelle Courarie, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bayonne
- monsieur Nicolas Couteille, responsable d'équipe au sein de l'agence de pôle emploi de Bayonne
- madame Odette Dupouy, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bayonne
- madame Sandra Afonso, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bayonne
- monsieur Franck Allouche, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Biarritz
- madame Anita Goyeneche, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Biarritz
- madame Laure Tardieu, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Biarritz
- madame Corinne Maccotta, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Biarritz
- madame Béatrice Leclerc, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi du Boucau
- madame Myriam Milin Audren, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi du Boucau
- madame Sylvie Monluçon, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi du Boucau
- monsieur Damien Kolifrath, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi du Boucau
- monsieur Thomas Fernandez, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Jean-de-Luz
- madame Pascale Milleret, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Jean-de-Luz
- madame Brigitte Ortolo, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Jean-de-Luz
- monsieur Philippe Vanheule, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Jean-de-Luz

Au sein de la direction territoriale du Poitou

Au sein de la direction territoriale déléguée des Deux Sèvres :

- madame Chantal Cadu, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bressuire
- madame Laurence Guillaume, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bressuire
- madame Laurence Beauchamp, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bressuire
- madame Cécile Chabosseau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Melle
- madame Angélique Lefèvre-Manond, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Melle
- madame Laurence Noiraud, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Melle
- madame Pascale Charbonnier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Niort Garenne
- madame Valérie Faugeroux, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Niort Garenne

- madame Catherine Noël, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Niort Garenne
- monsieur Dominique Rougier, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Niort Garenne
- madame Christine Andrys, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Niort Trévins
- monsieur Philippe Lunet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Niort Trévins
- monsieur Fabrice Ocio, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Niort Trévins
- madame Anne Manquin, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Niort Trévins
- monsieur Philippe Lasserre, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Parthenay
- madame Sophie Fauger, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Parthenay
- monsieur Olivier Molle, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Thouars
- madame Béatrice Painaud, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Thouars

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Vienne :

- madame Audrey Devanne, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Châtelleraut
- madame Agnès Neveu, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Châtelleraut
- madame Frédérique Rouet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Châtelleraut
- monsieur Daniel Netier, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Châtelleraut
- monsieur Emmanuel Clais, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Loudun
- madame Isabelle Pele, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Loudun
- madame Sophie Marce, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Montmorillon (et du point relais de Civray)
- monsieur François Xavier Métais, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Montmorillon (et du point relais de Civray)
- madame Geneviève Sabourin, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Montmorillon (et du point relais de Civray)
- madame Véronique Ferré, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Futuroscope
- madame Christelle Osmont, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Futuroscope
- madame Fabienne Bodin, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Futuroscope
- madame Isabelle Labbé, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Gare
- monsieur Benjamin Vincent, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Gare
- madame Anna Gey, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Gare
- madame Sandra Bacchiocchi, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Grand Large
- madame Viviane Desouhant, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Grand Large
- madame Caroline Lapeyre, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Grand Large
- madame Emilie Rat, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Grand Large
- madame Patricia Deletre, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Grand Large

Au sein de la direction territoriale de la Creuse-Haute-Vienne

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Creuse-Haute-Vienne :

- madame Anne-Marie Lalande, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Aubusson
- monsieur David Tschirhart, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Aubusson
- madame Christine Paranton, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Guéret (et du point relais de La Souterraine)
- madame Aurore Pradeau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Guéret (et du point relais de La Souterraine)
- madame Marie Bodeau, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Guéret (et du point relais de La Souterraine)
- madame Véronique Martin, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bellac
- madame Sylvie Reix, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bellac (dans les conditions de sa mission)
- madame Emmanuelle Monteil, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bellac
- monsieur Sylvain Cluzeau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Jourdan
- madame Dominique Courivault, responsable d'équipe au sein de l'agence de pôle emploi de Limoges Jourdan
- monsieur Pierre Lafaye, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Jourdan
- monsieur Jean-Marie Brunaud, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Leclerc
- madame Karine Chatard, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Leclerc
- madame Sylvie Reix, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Leclerc
- madame Valérie Rougerie, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Leclerc
- monsieur Nicolas Coinaud, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Leclerc
- monsieur Alexandre Rey, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Leclerc
- monsieur Philippe Coeur, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Ventadour
- madame Catherine Flesch, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Ventadour
- madame Laurence Ricq, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Ventadour
- madame Nadine Roche, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Ventadour
- madame Angélique Francotte, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Ventadour
- madame Martine Vignol, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Ventadour
- madame Valérie Villéger Terrade, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint Junien
- madame Nadège Coucaud, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint Junien
- madame Lydie Delaunay, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint Yrieix la Perche
- madame Sandrine Galinat, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint Yrieix La Perche

Article 2 – Remises des allocations et/ou prestations indûment versées

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n° 12, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, après instruction des demandes, accorder, en tout ou en partie, la remise des allocations et/ou prestations indûment versées au titre de la convention d'assurance chômage, de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP)

pour une raison autre que l'existence d'une fraude ou d'une fausse déclaration, établie par le juge ou alléguée par les services de Pôle emploi, pour un montant maximal de 650 euros,

§ 2 Bénéficiaire de la délégation visée au § 1er du présent article :

- monsieur Nicolas Moreau, directeur territorial Pôle emploi Charente-Charente-Maritime
- monsieur Laurent Coppin, directeur territorial délégué Pôle emploi Charente Saintonge
- madame Catherine Mathivet, directrice territoriale déléguée Pôle emploi Charente-Maritime Océan
- madame Nathalie Weber, directrice territoriale Pôle emploi Dordogne-Corrèze
- madame Nadine Boucher, directrice territoriale déléguée Vézère-Corrèze
- monsieur Christophe Hautval, directeur délégué Pôle emploi Isle et Dordogne
- monsieur Benoît Meyer, directeur territorial Pôle emploi Gironde
- madame Corinne Billau, directrice territoriale déléguée Pôle emploi Gironde Métropole Ouest et bassin
- monsieur Ludovic Lustremant, directeur territorial délégué Pôle emploi Gironde Bordeaux Estuaire
- monsieur Daniel Dartigolles, directeur territorial Pôle emploi Landes-Lot et Garonne
- madame Isabelle Jullian, directrice territoriale déléguée Landes
- madame Marie-Christine Ricaut, directrice territoriale déléguée Lot et Garonne
- monsieur Thierry Lescure, directeur territorial Pôle emploi Pyrénées Atlantiques
- madame Dominique Dussart, directrice territoriale déléguée Béarn
- monsieur Cédric Gardette, directeur territorial délégué Pays Basque
- monsieur David Vialat, directeur territorial Pôle emploi Poitou
- monsieur Jacques Robineau, directeur territorial délégué Pôle emploi desDeux-Sèvres
- monsieur Olivier Besson, directeur territorial délégué Pôle emploi Vienne
- madame Géraldine Gravouil, directrice territoriale Pôle emploi Creuse-Haute-Vienne
- monsieur Denis Puyfoulhoux, directeur territorial délégué Pôle emploi Creuse-Haute-Vienne

Au sein de la direction territoriale Charente-Charente-Maritime :

Au sein de la direction territoriale déléguée Charente-Saintonge :

- monsieur André Ahouanto, directeur de l'agence pôle emploi d' Angoulême La Couronne
- madame Patricia Marquais, directrice adjointe de l'agence pôle emploi d' Angoulême La Couronne
- madame Jannick Le Roy, directrice de l'agence pôle emploi d' Angoulême Saint-Martial
- madame Marie-Line Moreau, directrice adjointe de l'agence pôle emploi d' Angoulême Saint-Martial
- monsieur Christophe Paulin, directeur de l'agence pôle emploi de Confolens (et du point relais de Ruffec)
- monsieur Bruno Prieur, directeur de l'agence pôle emploi de Cognac (et du point relais de Barbezieux)
- madame Agnès Sivadier, directrice de l'agence pôle emploi de Jonzac
- monsieur Sébastien Garandeau, directeur de l'agence pôle emploi de Saint Jean d'Angély
- madame Marie Andrée Girardeau, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Saint Jean d'Angély
- madame Aimée Ardilouze, directrice de l'agence pôle emploi de Saintes
- madame Françoise Estève, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Saintes

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Charente-Maritime Océan :

- monsieur Rodolphe Rousseau, directeur de l'agence pôle emploi de La Rochelle Bel Air
- monsieur Franck Cavard, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de La Rochelle Bel Air Lagord
- madame Véronique Letournel, directrice de l'agence pôle emploi de La Rochelle Lagord
- monsieur Franck Kalfon, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de La Rochelle Lagord
- monsieur Sébastien Rafaneau, directeur de l'agence pôle emploi de La Rochelle Villeneuve
- madame Pascale Gagnere, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de La Rochelle Villeneuve
- madame Valérie Illy, directrice de l'agence pôle emploi de Rochefort

- madame Nathalie Tamisier, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Rochefort
- monsieur El Hadi Hariche, directeur de l'agence pôle emploi de Royan
- monsieur Jean-Claude Kostronis, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Royan
- madame Cynthia Néret, directrice de l'agence pôle emploi de Saint Pierre d'Oléron

Au sein de la direction territoriale de la Dordogne-Corrèze

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Vézère-Corrèze :

- madame Geneviève Murat, directrice de l'agence pôle emploi de Brive Marquisie
- monsieur Sylvain Dupuy, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Brive Marquisie
- madame Karine Lacresse, directrice de l'agence pôle emploi de Tulle (et du point relais d'Ussel)
- monsieur Vincent Desmartin, directeur de l'agence pôle emploi de Sarlat
- madame Valérie Nawrocki, directrice de l'agence pôle emploi de Terrasson

Au sein de la direction territoriale déléguée d'Isle et Dordogne :

- madame Valérie Moreau, directrice de l'agence pôle emploi de Bergerac
- monsieur Brieg Denoual, management de l'agence pôle emploi de Bergerac
- monsieur Stéphane Nade, directeur de l'agence pôle emploi de Nontron (et du point relais de Thiviers)
- madame Corinne Sperzagni, directrice de l'agence pôle emploi de Périgueux Change
- madame Fabienne Lenzer, directrice de l'agence pôle emploi de Périgueux Littré
- monsieur Frédéric Sedan, directeur de l'agence pôle emploi de Saint-Astier (et du point relais de Montpon)

Au sein de la direction territoriale de la Gironde :

Au sein de la direction territoriale déléguée de Bordeaux Estuaire :

- monsieur Francis Misiak, directeur de l'agence pôle emploi de Blaye
- monsieur Thierry Dias, directeur de l'agence pôle emploi de Bordeaux Bastide
- madame Sandrine Leclercq-Richard, directrice de l'agence pôle emploi de Bordeaux Mériadeck
- madame Karine Guignon, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Bordeaux Mériadeck
- monsieur Roland Grillères, directeur de l'agence pôle emploi de Bordeaux Nord
- madame Claire Hulot, management de l'agence pôle emploi de Bordeaux Nord
- madame Claire Soulie, directrice de l'agence pôle emploi de Bordeaux Saint-Jean
- madame Hélène Blériot, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Bordeaux Saint Jean
- madame Sylvie Berthelemy, directrice de l'agence pôle emploi de Lesparre

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Métropole Ouest et Bassin :

- monsieur Philippe Calmettes, directeur de l'agence pôle emploi d'Andernos
- monsieur Philippe Calmettes, directeur ad intérim de l'agence pôle emploi du Bouscat
- madame Evelyne El Anbassi, management de l'agence emploi du Bouscat
- madame Géraldine Dupin, directrice de l'agence pôle emploi de La Teste
- madame Françoise Lamote, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de La Teste
- monsieur Christian Ballu, directeur de l'agence pôle emploi de Mérignac
- monsieur Christian Thomas, directeur de l'agence pôle emploi de Pessac
- monsieur Joël Couderc, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Pessac
- monsieur René Carbonel, directeur de l'agence pôle emploi de Saint-Médard en Jalles

Au sein de la direction territoriale déléguée des Rives Est :

- madame Corinne Castaing, directrice de l'agence pôle emploi Bègles
- monsieur Marc Dalla Longa, management de l'agence pôle emploi de Bègles
- madame Marie Ange Descombes, directrice de l'agence pôle emploi de Cenon
- madame Sylvie Rico, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Cenon
- madame Frédérique Hallier, directrice de l'agence pôle emploi de Langon
- madame Véronique Delrieu, management de l'agence pôle emploi de Langon
- monsieur Jérôme Olivier, directeur de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais de Saint Magné Castillon)

- monsieur Pierre Payzan, management de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais de Saint Magné Castillon)
- madame Audrey Dutertre, directrice de l'agence pôle emploi de Lormont
- madame Stéphanie Aureillan, directrice de l'agence pôle emploi de Villenave d'Ornon

Au sein de la direction territoriale des Landes-Lot et Garonne

Au sein de la direction territoriale déléguée des Landes :

- monsieur Laurent Antonini, directeur de l'agence pôle emploi de Dax
- monsieur Arnaud Bouveret, directeur de l'agence pôle emploi de Saint-Paul-les-Dax
- monsieur Nicolas Larrieu, directeur de l'agence pôle emploi de de Mont-de-Marsan
- madame Isabelle Muinos, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Mont-de-Marsan
- monsieur Xavier Dufieu, directeur de l'agence pôle emploi de Parentis (et du point relais de Mimizan)
- madame Laurence Bachacou, directrice de l'agence pôle emploi de Saint-Vincent de Tyrosse

Au sein de la direction territoriale déléguée du Lot et Garonne :

- madame Nadine Laporte-Fray, directrice ad intérim de l'agence pôle emploi d'Agen (et du point relais de l'Aiguillon)
- madame Mireille Rey, directrice adjointe de l'agence pôle emploi d'Agen (et du point relais de l'Aiguillon)
- madame Christelle Chambolle, directrice de l'agence pôle emploi de Marmande
- monsieur Benoît Sfiligoi, directeur de l'agence pôle emploi de Villeneuve sur Lot

Au sein de la direction territoriale des Pyrénées-Atlantiques

Au sein de la direction territoriale déléguée du Béarn :

- madame Lydia Alvarez-Rouillon, directrice de l'agence pôle emploi de Lons
- madame Hélène Poliart, directrice au sein de l'agence pôle emploi de Mourenx
- monsieur Jean-michel Cachez, directeur ad intérim de l'agence pôle emploi d'Oloron Sainte-Marie
- madame Martine Dourrom-Lacrouts, directrice de l'agence pôle emploi de Pau Jean Zay
- monsieur Jérôme Labat, directeur de l'agence pôle emploi de Pau Lyautey

Au sein de la direction territoriale déléguée du Pays Basque :

- madame Martine Vedrenne, directrice de l'agence pôle emploi de Bayonne
- madame Christine Cibe, management de l'agence pôle emploi de Bayonne
- monsieur Christophe Martin, directeur de l'agence pôle emploi de Biarritz
- madame Christine Fréchou, management de l'agence pôle emploi de Biarritz
- monsieur Kader Adda, directeur de l'agence pôle emploi du Boucau
- monsieur Gilbert Pasqualini, management de l'agence pôle emploi du Boucau
- monsieur José Manuel Basilio, directeur de l'agence pôle emploi de Saint-Jean-de-Luz

Au sein de la direction territoriale du Poitou

Au sein de la direction territoriale déléguée des Deux Sèvres :

- madame Stéphanie Charrier, directrice de l'agence pôle emploi de Bressuire
- madame Florence Veillet directrice de l'agence pôle emploi de Melle
- monsieur Fabrice Dufresne, directeur de l'agence pôle emploi de Niort Garenne
- monsieur François Vo Phuoc, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Niort Garenne
- madame Francine Roux, directrice de l'agence pôle emploi de Niort Trévins
- madame Christelle Léonard, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Niort Trévins
- monsieur Loïc Pageot, directeur de l'agence pôle emploi de Parthenay
- monsieur Matthieu Fichet, directeur de l'agence pôle emploi de Thouars

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Vienne :

- madame Josette Nourisson, directrice de l'agence pôle emploi de Châtelleraut
- madame Cathy Loussot, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Châtelleraut
- madame Aline Bouster, directrice de l'agence pôle emploi de Loudun

- monsieur Loïc Osmont, directeur de l'agence pôle emploi de Montmorillon (et du point relais de Civray)
- monsieur Romuald Berthelot, directeur ad intérim de l'agence pôle emploi de Poitiers Futuroscope
- madame Pascale Male, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Poitiers Futuroscope
- madame Myriam Ribo, directrice de l'agence pôle emploi de Poitiers Gare
- monsieur Serge Candusso, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Poitiers Gare
- monsieur Frédéric Tourneur, directeur de l'agence pôle emploi de Poitiers Grand Large
- madame Aurélie Hebras, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Poitiers Grand Large

Au sein de la direction territoriale de la Creuse-Haute-Vienne

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Creuse-Haute-Vienne :

- madame Nadine Thomas, directrice de l'agence pôle emploi d' Aubusson
- monsieur Philippe Boudeau, directeur de l'agence Pôle Emploi de Guéret (et du point relais de La Souterraine)
- madame Myriam Lefevre, directrice de l'agence pôle emploi de Bellac
- monsieur Pierre Guillet, directeur de l'agence pôle emploi de Limoges Jourdan
- madame Denise Massaloux, directrice de l'agence de pôle emploi de Limoges Leclerc
- madame Emmanuelle Vachon, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Limoges Leclerc
- madame Valérie Frémaux, directrice de l'agence pôle emploi de Limoges Ventadour
- madame Christine Méraud, directrice adjointe de l'agence de pôle emploi de Limoges Ventadour
- monsieur Philippe Coeur, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Limoges
- madame Christine Blondel, directrice de l'agence pôle emploi de Saint Junien
- monsieur Pierre Guillet, directeur ad intérim de l'agence pôle emploi de Saint Yrieix la Perche

Au sein des plateformes :

- monsieur Thierry Geffard, directeur des plateformes régionales de production et de services pour la Dordogne, le Lot-et-Garonne, les Landes, les Pyrénées Atlantiques et la Gironde
- madame Isabelle Dovergne, directrice adjointe des plateformes de production et de services pour la Dordogne, le Lot-et-Garonne, les Landes, les Pyrénées Atlantiques et la Gironde et directrice ad intérim du pôle régional de traitement et professionnalisation pour la Dordogne, le Lot-et-Garonne, les Landes, les Pyrénées Atlantiques et la Gironde
- monsieur Jean-Paul Azzopardi, directeur du pôle régional de gestion des aides pour la Dordogne, le Lot-et-Garonne, les Landes, les Pyrénées Atlantiques et la Gironde
- madame Delphine Lienard, management ad intérim de la plateforme de services à distance et force de prospection pour la Dordogne, le Lot-et-Garonne, les Landes, les Pyrénées Atlantiques et la Gironde
- madame Sophie Lamouroux, adjointe au chef de service recouvrement contentieux demandeurs d'emploi et employeurs pour la Dordogne, le Lot-et-Garonne, les Landes, les Pyrénées Atlantiques et la Gironde
- madame Marie-Anne Terrière, juriste au sein du service recouvrement contentieux demandeurs d'emploi et employeurs pour la Dordogne, le Lot-et-Garonne, les Landes, les Pyrénées Atlantiques et la Gironde
- madame Sylviane Finck, responsable d'équipe au sein du pôle régional de traitement et de professionnalisation pour la Dordogne, le Lot-et-Garonne, les Landes, les Pyrénées Atlantiques et la Gironde
- monsieur Christophe Grandcoin, management d'équipe au sein du pôle régional de traitement et de professionnalisation pour la Dordogne, le Lot-et-Garonne, les Landes, les Pyrénées Atlantiques et la Gironde
- monsieur David Castan, responsable d'équipe au sein du pôle régional gestion des aides pour la Dordogne, le Lot-et-Garonne, les Landes, les Pyrénées Atlantiques et la Gironde
- madame Nathalie Sugier, management d'équipe au sein de la plateforme services à distance pour la Dordogne, le Lot-et-Garonne, les Landes, les Pyrénées Atlantiques et la Gironde
- madame Yasmina Maloubier, directrice de la plateforme d'activités mutualisées pour la Corrèze, la Creuse et la Haute-Vienne

- monsieur Frédéric Darthout, responsable d'équipe au sein de la plateforme d'activités mutualisées pour la Corrèze, la Creuse et la Haute-Vienne
- madame Brigitte Commencas, responsable d'équipe au sein de la plateforme d'activités mutualisées pour la Corrèze, la Creuse et la Haute-Vienne
- madame Ghislaine Chenel, audicière au sein de la plateforme d'activités mutualisées pour la Corrèze, la Creuse et la Haute-Vienne
- monsieur Henri Alexandre, directeur des plateformes centralisées pour la Charente, la Charente Maritime, les Deux Sèvres et la Vienne
- madame Phuong Dufays-Nung, responsable de service traitement centralisé indemnisation pour la Charente, la Charente Maritime, les Deux Sèvres et la Vienne
- madame Maria Barros, responsable d'équipe au sein du service traitement centralisé indemnisation pour la Charente, la Charente Maritime, les Deux Sèvres et la Vienne
- monsieur Martial Caillet, responsable d'équipe au sein du service traitement centralisé indemnisation pour la Charente, la Charente Maritime, les Deux Sèvres et la Vienne
- monsieur Jean Pierre Alibert, juriste-audicien au sein du service traitement centralisé indemnisation pour la Charente, la Charente Maritime, les Deux Sèvres et la Vienne

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

Au sein de la direction territoriale de la Charente-Charente-Maritime :

- monsieur Philippe Binaud, chargé de mission au sein de la direction territoriale Pôle emploi de la Charente-Charente-Maritime
- monsieur Bruno Casseron, chargé d'analyse au pilotage au sein de la direction territoriale Pôle emploi Charente-Charente-Maritime
- madame Sylvia Guérin, chargée d'expertise réglementaire au sein de la direction territoriale Pôle emploi Charente-Charente-Maritime
- madame Nicole Quatrevaux, chargée de mission au sein de la direction territoriale Pôle emploi de la Charente-Charente-Maritime

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Charente-Saintonge :

- madame Amélie Bureau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d' Angoulême La Couronne
- madame Nadège Fuseau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d' Angoulême La Couronne
- monsieur Laurent Magre, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Angoulême La Couronne
- monsieur Eric Rouzaut, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Angoulême La Couronne
- madame Sereine Delage, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Angoulême La Couronne
- madame Muriel Chan San, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d' Angoulême Saint-Martial
- madame Séverine Gallot, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Angoulême Saint-Martial
- madame Sonia Gitto, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Angoulême Saint- Martial
- monsieur Guillaume Nogaro, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Angoulême Saint-Martial
- madame Séverine Rolland, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Angoulême Saint- Martial
- madame Natacha Gourdien, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Angoulême Saint Martial
- madame Delphine Chapelas, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Cognac (et le point relais de Barbezieux)
- madame Sylvie Raybois, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Cognac (et du point relais de Barbezieux)

- madame Laurence Trouvé-Langlais, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Cognac (et du point relais de Barbezieux)
- madame Sabine Moronville, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Cognac (et du point relais de Barbezieux)
- madame Maryse Thinon Clerc, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Cognac (et du point relais de Barbezieux)
- madame Caroline Dauzon, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Confolens (et du point relais de Ruffec)
- monsieur Yves Raynaud, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Confolens (et du point relais de Ruffec)
- madame Valérie Duchambon, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Confolens (et du point relais de Ruffec)
- madame Brigitte Bouland, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Confolens (et du point relais de Ruffec)
- madame Valérie Chaud, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Jonzac
- monsieur Stéphane Morissonneau, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Jonzac
- madame Nadine Livernet, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Jonzac
- madame Martine Bouet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint Jean d'Angély
- madame Isabelle Branger, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint Jean d'Angély
- madame Véronique Gaillot, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint Jean d'Angély
- monsieur Alain Dattiches, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saintes
- madame Vanessa Menier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saintes
- madame Barbara Pigier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saintes
- madame Corinne Massiot, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saintes

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Charente-Maritime Océan :

- madame Anne Sophie Debauve, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Bel Air
- monsieur Ludovic Denis, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Bel Air
- madame Fanny Thomas, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Bel Air
- madame Estelle Sabatier, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Bel Air
- madame Sophie Bertaud, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Lagord
- madame Isabelle Epaud, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Lagord
- monsieur Benoît Frommentoux, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Lagord
- madame Loïs Metin-Denis, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Lagord
- monsieur Alexandre Thomas, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Lagord
- monsieur Nicolas Bertrand, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Villeneuve
- madame Dominique Chevailler, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Villeneuve
- madame Lydie Loucougaray, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Villeneuve
- monsieur Thomas Delvallée, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Villeneuve
- monsieur Smaïl Boufroukh, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Rochefort

- madame Pascale Sarrabayrouse, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Rochefort
- monsieur Frédéric Valoteau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Rochefort
- monsieur Eric Coulon, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Rochefort
- monsieur Philippe Chouaneau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Royan
- madame Véronique Cuny, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Royan
- madame Patricia Vélina, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Royan
- madame Christine Forest, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Royan
- monsieur Franck Marchal, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint Pierre d'Oléron
- madame Stéphanie Nedaud, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint Pierre d'Oléron

Au sein de la direction territoriale de la Dordogne-Corrèze :

- monsieur Bruno Bertrin, expert au sein de la direction territoriale Pôle emploi de la Dordogne-Corrèze

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Vézère-Corrèze :

- madame Josiane Faul-Dudreuil, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Brive Marquisie
- madame Emilie Faucher, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Brive Marquisie
- madame Christine Leguerrier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Brive Marquisie
- madame Martine Rolland, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Brive Marquisie
- monsieur Frédéric Peythieu, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Brive Marquisie
- madame Marie-Christine Douret, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Brive Marquisie
- madame Sandrine Martin, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Tulle (et du point relais d'Ussel)
- monsieur Marc Beillot, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Tulle (et du point relais d'Ussel)
- madame Marylise Lebellegarde, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Tulle (et du point relais d'Ussel)
- madame Claire Noblecourt, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Tulle (et du point relais d'Ussel)
- madame Nathalie Fuhrmann, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Tulle (et du point relais d'Ussel)
- madame Christel Gauthier, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Tulle (et du point relais d'Ussel)
- monsieur Grégory Marlière, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Sarlat
- madame Céline Soulier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Sarlat
- madame Karine Van Huffel, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Sarlat
- madame Anne Brun, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Terrasson
- madame Colette Vismara, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Terrasson

Au sein de la direction territoriale déléguée Isle et Dordogne :

- madame Danièle Cheviet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bergerac
- madame Josiane Margontier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bergerac
- monsieur Pascal Morele, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bergerac
- monsieur Arnaud Varechon, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bergerac
- monsieur Yves Vauchel, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bergerac

- madame Marie–Jocelyne Senemaud, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Nontron (et du point relais de Thiviers)
- madame Muriel Feydi, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Nontron (et du point relais de Thiviers)
- monsieur Jean–Christophe Bueno, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Périgueux Change
- madame Céline Guillon-Cottard, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Périgueux Change
- madame Corinne Thierry, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Périgueux Change
- madame Séverine Cabrillat, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Périgueux Change
- madame Claudine Akogbekan, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Périgueux Littré
- monsieur Reddah Benhadj, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Périgueux Littré
- madame Valérie Bannes, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Périgueux Littré
- madame Maryse Besse, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Astier (et du point relais de Montpon)
- monsieur Hakim Méziane, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Astier (et du point relais de Montpon)
- madame Fabienne Valéry, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Astier (et du point relais de Montpon)
- madame Colette Thomas, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Astier (et du point relais de Montpon)

Au sein de la direction territoriale de la Gironde :

- monsieur Thierry Mathieu, chargé de mission au sein de la direction territoriale de la Gironde

Au sein de la direction territoriale déléguée de Bordeaux Estuaire :

- madame Laurence Baudry, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Blaye
- madame Myriam Carrin Viguet, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Blaye
- madame Sylvie de Hauteclocque, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Blaye
- monsieur Eric Letellier, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Blaye
- madame Frédérique Torres, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Blaye
- madame Marie David, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Bastide
- madame Caroline Lajus de Chauton, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Bastide
- madame Aurélie Salgado, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Bastide
- madame Karelle Guiraud, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Bastide
- monsieur Frédéric Dajeau, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Mériadeck
- madame Soisik Le Lan, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Mériadeck
- monsieur Pascal Rkalovic, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Mériadeck
- madame Séveryne Muller, responsable d'équipe (mobilité internationale) au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Mériadeck
- madame Marie-Line Lagadec, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Mériadeck
- madame Sanha Azzoune, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Nord

- monsieur Xavier Costemale, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Nord
- monsieur Patrick Landreau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Nord
- monsieur Sébastien Fiorotto, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Nord
- madame Laurence De Tchaguine, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Saint-Jean
- madame Patricia Eymery, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Saint-Jean
- madame Cécile Prulière, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Saint-Jean
- madame Caroline Rochaix, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Saint Jean
- madame Karine Amasse, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Saint-Jean
- madame Ariane Castaing, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lesparre
- monsieur Patrick Chapon, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lesparre
- Lesparre
- madame Thérèse Ghariani, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lesparre
- monsieur Benoit Castera, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lesparre

Au sein de la direction territoriale déléguée de Métropole Ouest et Bassin :

- madame Leila Dumas, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Andernos
- madame Eva Mandegou, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Andernos
- madame Sophie Perez Llasera, référente règlementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi d'Andernos
- madame Delphine Guet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Le Bouscat
- madame Laetitia Lafitte-Chambon, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Le Bouscat
- madame Aurélie Cluset, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi Le Bouscat
- madame Raphaëlle Rame-Ydier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Teste
- madame Ghyslaine Roumegous, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Teste
- madame Béatrice Pelletier, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Teste
- madame Carole Barré, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de La Teste
- madame Virginie Moulenq, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Mérignac
- monsieur François Perez, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Mérignac
- madame Marie Pinheiro, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Mérignac
- monsieur Bertrand Caubet, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Pessac
- madame Katicha Dufau Bordes, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Pessac
- madame Estelle Massip, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Pessac
- madame Sandrine Verdier, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Pessac
- madame Quitterie Barthouil de Taillac, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Médard en Jalles
- madame Valérie Tilly, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Médard en Jalles
- monsieur Sylvain Gabry, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Médard en Jalles

Au sein de la direction territoriale déléguée des Rives Est :

- madame Adeline Alvarez, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bègles
- monsieur Jacques Béziat, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Bègles

- madame Cendrine Martinez-Carreras, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bègles
- madame Laurence Sajus, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bègles
- madame Maria Bohu, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Cenon
- monsieur Gaël Champ, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Cenon
- monsieur Jean Marc Delarue, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Cenon
- madame Muriel Diaz, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Cenon
- madame Martine Moisan, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Cenon
- madame Isabelle Birague, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Langon
- monsieur Christophe Boiron, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Langon
- monsieur Eric Destombes, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Langon
- madame Odile Pommier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Langon
- madame Anne Daboust, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Langon
- madame Chantal Soubie, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Langon
- monsieur Bertrand Beaufiles, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais de Saint Magné Castillon)
- madame Nadine Lambert, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais de Saint Magné Castillon)
- madame Fabienne Maître, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais de Saint Magné Castillon)
- madame Odile Patry, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais de Saint Magné Castillon)
- madame Céline Solanille, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais de Saint Magné Castillon)
- monsieur Dominique Pochat, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais de Saint Magné Castillon)
- monsieur Arnaud Kerdraon, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais de Saint Magné Castillon)
- madame Khoukha Bouzerita, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lormont
- monsieur Bruno Rodrigues, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lormont
- monsieur Jean-Louis Castaing, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lormont
- madame Béatrice Guine, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lormont
- monsieur Xavier Dessenne, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lormont
- monsieur Francisco Géraldes, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Villenave d'Ornon
- madame Yolande Patrouilleau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Villenave d'Ornon
- madame Anne-Marie Trinqué, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Villenave d'Ornon
- monsieur William Moureau, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Villenave d'Ornon

Au sein de la direction territoriale des Landes-Lot et Garonne

- monsieur Michaël Blée, expert au sein de la direction territoriale Pôle emploi des Landes-Lot et Garonne
- monsieur Didier Tanaré, expert au sein de la direction territoriale Pôle emploi des Landes-Lot-et-Garonne

Au sein de la direction territoriale déléguée des Landes :

- madame Maïté Doyharcabal, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Dax
- madame Béatrice Salban, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Dax
- madame Gwénola Trivière-Olivier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Dax
- madame Géraldine Gilles, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Dax

- monsieur Jérôme Coly, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Mont-de-Marsan
- monsieur Fabrice Giffard, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Mont-de-Marsan
- madame Christelle Gourdon, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Mont-de-Marsan
- monsieur Didier Winckel, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Mont-de-Marsan
- madame Muriel Fouche, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Mont-de-Marsan
- monsieur Daniel Large, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Parentis (et du point relais de Mimizan)
- madame Nathalie Prades, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Parentis (et du point relais de Mimizan)
- monsieur Christophe Gauthier, référent métiers au sein de l'agence de Parentis (et du point relais de Mimizan)
- madame Rachel Gourbeix, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Paul-les-Dax
- madame Valérie Léveillé, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Paul-les-Dax
- monsieur Jean-Luc Bouigue, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Paul-les-Dax
- madame Séverine Ballion, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Vincent de Tyrosse
- madame Nathalie Hacquin, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Vincent de Tyrosse
- monsieur Jacky Triquet, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Vincent de Tyrosse
- monsieur Stéphane Labat, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Vincent de Tyrosse

Au sein de la direction territoriale déléguée du Lot et Garonne :

- monsieur Christophe Cavagne, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Agen (et du point relais de l'Aiguillon)
- monsieur Frédéric Coudert, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Agen (et du point relais de l'Aiguillon)
- monsieur Sébastien Derouet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Agen (et du point relais de l'Aiguillon)
- monsieur Patrick Ghettem, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Agen (et du point relais de l'Aiguillon)
- madame Valérie Lagarde, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Agen (et du point relais de l'Aiguillon)
- monsieur Vincent Larrouy, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Agen (et du point relais de l'Aiguillon)
- monsieur Yvon Bondodet, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Agen (et du point relais de l'Aiguillon)
- madame Odile Beneteau, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Agen (et du point relais de l'Aiguillon)
- monsieur Nicolas Chenu, responsable d'équipe au sein de l'agence de pôle emploi de Marmande
- madame Valérie Guillaumot, responsable d'équipe au sein de l'agence de pôle emploi de Marmande
- madame Marie-Laetitia Rochefort, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Marmande
- monsieur José Leitao, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Marmande
- monsieur Hervé Bertrand, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve-sur-Lot

- madame Delphine Conchou, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve-sur-Lot
- madame Catherine Landesque-Loser, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve-sur-Lot
- madame Camille Gautier, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve sur Lot

Au sein de la direction territoriale des Pyrénées-Atlantiques :

- madame Valérie Cafici, experte au sein de la direction territoriale Pôle emploi des Pyrénées Atlantiques
- madame Isabelle Martin, experte au sein de la direction territoriale Pôle emploi des Pyrénées Atlantiques

Au sein de la direction territoriale déléguée Béarn :

- madame Annick Forsans, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lons
- madame Stéphanie Grenier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lons
- monsieur Cédric Larcon, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lons
- madame Régine Guicheney, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lons
- madame Julie Chamfeuil, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Mourenx
- monsieur Laurent Feugas, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Mourenx
- madame Julie Rivière, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Mourenx
- monsieur Sébastien Félix, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Oloron Sainte-Marie
- madame Karine Pierre, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Oloron Sainte-Marie
- monsieur Jérémy Derouet, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Oloron Sainte-Marie
- madame Nadège Chaillat, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Pau Lyautey
- madame Océane Bréard, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Pau Lyautey
- madame Caroline Cazarre, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Pau Jean Zay
- madame Jinène Gardette, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Pau Jean Zay
- madame Elodie Marx, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Pau Jean Zay
- monsieur Bertrand Saldaqui, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Pau Jean Zay
- monsieur Christian Page, référent métiers au sein de l'agence de pôle emploi de Pau Jean Zay

Au sein de la direction territoriale déléguée du Pays Basque :

- madame Estelle Courarie, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bayonne
- monsieur Nicolas Couteille, responsable d'équipe au sein de l'agence de pôle emploi de Bayonne
- madame Odette Dupouy, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bayonne
- madame Sandra Afonso, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bayonne
- monsieur Franck Allouche, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Biarritz
- madame Anita Goyeneche, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Biarritz
- madame Laure Tardieu, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Biarritz
- madame Corinne Maccotta, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Biarritz
- madame Béatrice Leclerc, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi du Boucau
- madame Myriam Milin Audren, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi du Boucau
- madame Sylvie Monluçon, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi du Boucau
- monsieur Damien Kolifraith, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi du Boucau
- monsieur Thomas Fernandez, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Jean-de-Luz

- madame Pascale Milleret, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Jean-de-Luz
- madame Brigitte Ortolò, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Jean-de-Luz
- monsieur Philippe Vanheule, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Jean-de-Luz

Au sein de la direction territoriale du Poitou :

- monsieur Olivier Boireau, chargé de mission au sein de la direction territoriale Pôle emploi du Poitou
- monsieur Michaël Gourdon, chargé de mission au sein de la direction territoriale Pôle emploi du Poitou

Au sein de la direction territoriale déléguée des Deux Sèvres :

- madame Chantal Cadu, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bressuire
- madame Laurence Guillaume, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bressuire
- madame Laurence Beauchamp, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bressuire
- madame Cécile Chabosseau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Melle
- madame Angélique Lefèvre-Manond, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Melle
- madame Laurence Noiraud, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Melle
- madame Pascale Charbonnier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Niort
- madame Valérie Faugeroux, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Niort Garenne
- madame Catherine Noël, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Niort Garenne
- monsieur Dominique Rougier, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Niort Garenne
- madame Christine Andrys, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Niort Tréviens
- monsieur Philippe Lunet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Niort Tréviens
- monsieur Fabrice Ocio, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Niort Tréviens
- madame Anne Manquin, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Niort Tréviens
- monsieur Philippe Lasserre, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Parthenay
- madame Sophie Fauger, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Parthenay
- monsieur Olivier Molle, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Thouars
- madame Béatrice Painaud, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Thouars

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Vienne :

- madame Audrey Devanne, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Châtelleraut
- madame Agnès Neveu, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Châtelleraut,
- madame Frédérique Rouet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Châtelleraut
- monsieur Daniel Netier, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Châtelleraut
- monsieur Emmanuel Clais, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Loudun
- madame Isabelle Pele, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Loudun
- madame Sophie Marce, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Montmorillon (et du point relais de Civray)
- monsieur François Xavier Métais, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Montmorillon (et du point relais de Civray)
- madame Geneviève Sabourin, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Montmorillon (et du point relais de Civray)

- madame Véronique Ferré, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Futuroscope
- madame Christelle Osmont, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Futuroscope
- madame Fabienne Bodin, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Futuroscope
- madame Isabelle Labbé, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Gare
- monsieur Benjamin Vincent, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Gare
- madame Anna Gey, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Gare
- madame Sandra Bacchiocchi, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Grand Large
- madame Viviane Desouhant, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Grand Large
- madame Caroline Lapeyre, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Grand Large
- madame Emilie Rat, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Grand Large
- madame Patricia Deletre, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Grand Large

Au sein de la direction territoriale de la Creuse-Haute-Vienne :

- madame Catherine Frière, chargée de mission au sein de la direction territoriale Pôle emploi de la Creuse-Haute-Vienne
- madame Stella Barreau, chargée de mission au sein de la direction territoriale Pôle emploi de la Creuse-Haute-Vienne

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Creuse-Haute-Vienne :

- madame Anne-Marie Lalande, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d' Aubusson
- monsieur David Tschirhart, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi d' Aubusson
- madame Christine Paranton, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Guéret (et du point relais de La Souterraine)
- madame Aurore Pradeau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Guéret (et du point relais de La Souterraine)
- madame Marie Bodeau, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Guéret (et du point relais de La Souterraine)
- madame Véronique Martin, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bellac
- madame Sylvie Reix, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bellac (dans les conditions de sa mission)
- madame Emmanuelle Monteil, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bellac
- monsieur Sylvain Cluzeau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Jourdan
- madame Dominique Courivault, responsable d'équipe au sein de l'agence de pôle emploi de Limoges Jourdan
- monsieur Pierre Lafaye, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Jourdan
- monsieur Jean-Marie Brunaud, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Leclerc
- madame Karine Chatard, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Leclerc
- madame Sylvie Reix, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Leclerc
- madame Valérie Rougerie, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Leclerc
- monsieur Nicolas Coinaud, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Leclerc
- monsieur Alexandre Rey, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Leclerc

- monsieur Philippe Coeur, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Ventadour
- madame Catherine Flesch, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Ventadour
- madame Laurence Ricq, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Ventadour
- madame Nadine Roche, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Ventadour
- madame Angélique Francotte, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Ventadour
- madame Martine Vignol, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Ventadour
- madame Valérie Villéger Terrade, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint Junien
- madame Nadège Coucaud, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint Junien
- madame Lydie Delaunay, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint Yrieix la Perche
- madame Sandrine Galinat, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint Yrieix La Perche

Au sein des plateformes :

- monsieur Yohan David, référent métiers au sein de la plateforme des services à distance pour la Dordogne, le Lot-et-Garonne, les Landes, les Pyrénées Atlantiques et la Gironde
- monsieur Jean Claude Ottavi, référent métiers au sein du pôle régional de traitement et de professionnalisation pour la Dordogne, le Lot-et-Garonne, les Landes, les Pyrénées Atlantiques et la Gironde
- monsieur Jean François Perraud-Labat, référent métiers au sein du pôle régional de gestion des aides pour la Dordogne, le Lot-et-Garonne, les Landes, les Pyrénées Atlantiques et la Gironde
- madame Sabine Leblois, référente métiers au sein de la plateforme d'activités mutualisées pour la Corrèze, la Creuse et la Haute-Vienne
- madame Farhida Bertrand, référente métiers au sein du service traitement centralisé indemnisation pour la Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres et Vienne

Article 3 – Remises de majorations de retard et/ou de pénalités hors CCSF

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n° 12, par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, après instruction des demandes, accorder en tout ou en partie, ou refuser, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué dans le cadre des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, la remise de tout ou partie des majorations dues en raison du retard de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) et/ou des contributions, participations financières et autres sommes dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs :

- 1) dans la limite, en cas d'acceptation, de 6 000 euros à :
 - o monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint des opérations
 - o madame Odile Darricau, management de la fonction opérations
 - o monsieur Thierry Geffard, directeur des plateformes régionales de production et de services pour la Dordogne, le Lot-et-Garonne, les Landes, les Pyrénées Atlantiques et la Gironde
 - o madame Yasmina Maloubier, directrice de la plateforme d'activités mutualisées pour la Charente, la Corrèze, la Charente maritime, la Creuse, les Deux Sèvres, la Vienne et la Haute Vienne
- 2) dans la limite, en cas d'acceptation, de 4 000 euros, à :

- madame Isabelle Dovergne, directrice adjointe des plateformes régionales de production et de services pour la Dordogne, le Lot-et-Garonne, les Landes, les Pyrénées Atlantiques et la Gironde
- madame Sophie Lamouroux, adjointe au chef de service recouvrement contentieux demandeurs d'emploi et employeurs pour la Dordogne, le Lot-et-Garonne, les Landes, les Pyrénées Atlantiques et la Gironde

Article 4 – Délais de paiement de contributions, cotisations et autres ressources hors CCSF

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine, dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n° 12, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, après instruction, statuer sur les demandes de délais de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) et/ou des contributions, participations financières et autres sommes dues par les employeurs au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs :

- 1) lorsque le montant total des créances est inférieur ou égal à 25 000 euros, dans la limite, en cas d'acceptation, d'une durée maximale de 6 mois à :
 - monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint des opérations
 - madame Odile Darricau, management de la fonction opérations
 - monsieur Thierry Geffard, directeur des plateformes de production et de services pour la Dordogne, le Lot-et-Garonne, les Landes, les Pyrénées Atlantiques et la Gironde
 - madame Yasmina Maloubier, directrice de la plateforme d'activités mutualisées pour la Charente, la Corrèze, la Charente maritime, la Creuse, les Deux Sèvres, la Vienne et la Haute Vienne
- 2) lorsque le montant total des créances est inférieur ou égal à 10 000 euros, dans la limite, en cas d'acceptation, d'une durée maximale de 3 mois, à :
 - madame Isabelle Dovergne, directrice adjointe des plateformes régionales de production et de services pour la Dordogne, le Lot-et-Garonne, les Landes, les Pyrénées Atlantiques et la Gironde
 - madame Sophie Lamouroux, adjointe au chef de service recouvrement contentieux demandeurs d'emploi et employeurs pour la Dordogne, le Lot-et-Garonne, les Landes, les Pyrénées Atlantiques et la Gironde

Article 5 – Report de paiement de contributions, cotisations et accessoires

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent article pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine, dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, accepter les demandes de report de paiement des contributions, cotisations et accessoires dans la limite de 3 mois ou les refuser :

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint des opérations
- madame Odile Darricau, management de la fonction opérations
- monsieur Thierry Geffard, directeur des plateformes de production et de services pour la Dordogne, le Lot-et-Garonne, les Landes, les Pyrénées Atlantiques et la Gironde
- madame Isabelle Dovergne, directrice adjointe des plateformes régionales de production et de services pour la Dordogne, le Lot-et-Garonne, les Landes, les Pyrénées Atlantiques et la Gironde
- madame Yasmina Maloubier, directrice de la plateforme d'activités mutualisées pour la Charente, la Corrèze, la Charente maritime, la Creuse, les Deux Sèvres, la Vienne et la Haute Vienne

Article 6 – Ressources : remises et délais examinés en CCSF

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes visées au § 2 du présent article , pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine et dans les conditions et limites fixées par le code de commerce, les décrets régissant la matière, les accords d'assurance chômage et le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, accorder ou refuser, dans les cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, :

- des délais pour le paiement des créances dues par les employeurs exigibles à la date de réception de la demande, formulées dans le cadre des procédures de conciliation, de sauvegarde ou de redressement judiciaire dans les conditions et limites fixées aux articles D. 626-9 à D. 626-15 du code de commerce et, accorder des délais de paiement, dans la limite maximale de 12 mois - ou, lorsque l'ensemble des autres membres de la CCSF est disposé à consentir des délais de paiement excédant 12 mois, dans la limite maximale de 36 mois - ou refuser d'accorder des délais,
- une remise de la part patronale des contributions dues à l'assurance chômage, des cotisations dues à l'Ags, des majorations de retard, des frais de poursuite et des sanctions, exigibles à la date de réception de la demande de remise, formulées dans le cadre des procédures de conciliation, de sauvegarde ou de redressement judiciaire dans les conditions et limites fixées aux articles D. 626-9 à D. 626-15 du code de commerce. En cas de liquidation judiciaire, aucune des créances restant dues à l'institution par l'employeur ne peut donner lieu à une remise.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation visée au § 1er du présent article :

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint des opérations
- madame Odile Darricau, management de la fonction opérations
- monsieur Thierry Geffard, directeur des plateformes de production et de services pour la Dordogne, le Lot-et-Garonne, les Landes, les Pyrénées Atlantiques et la Gironde
- madame Isabelle Dovergne, directrice adjointe des plateformes régionales de production et de services pour la Dordogne, le Lot-et-Garonne, les Landes, les Pyrénées Atlantiques et la Gironde,
- madame Yasmina Maloubier, directrice de la plateforme d'activités mutualisées pour la Charente, la Corrèze, la Charente maritime, la Creuse, les Deux Sèvres, la Vienne et la Haute Vienne

Article 7 – Admission en non-valeur des créances irrécouvrables

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine, dans les conditions et limites fixées par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic et acceptées par le conseil d'administration de Pôle emploi et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, statuer sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables dont le montant, accessoires compris, est inférieur à :

- 1) 22 500 euros s'il s'agit de cotisations à l'Ags, à 10 000 euros s'il s'agit de contributions à l'assurance chômage, ou de cotisations, participations financières ou autres sommes dues par l'employeur au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et à 1 000 euros s'il s'agit d'allocations ou aides indûment versées au titre de l'assurance chômage, de la CRP ou du CSP, à :
 - o monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint des opérations
 - o madame Odile Darricau, management de la fonction opérations
 - o monsieur Thierry Geffard, directeur des plateformes de production et de services pour la Dordogne, le Lot-et-Garonne, les Landes, les Pyrénées Atlantiques et la Gironde
 - o madame Yasmina Maloubier, directrice de la plateforme d'activités mutualisées pour la Charente, la Corrèze, la Charente maritime, la Creuse, les Deux Sèvres, la Vienne et la Haute Vienne

- monsieur Henri Alexandre, directeur des plateformes centralisées pour la Charente, la Charente Maritime, les Deux Sèvres et la Vienne (uniquement pour les allocations ou aides indument versées)
- 2) 5 000 euros s'il s'agit de contributions à l'assurance chômage, de cotisations à l'Ags, ou de cotisations, participations financières ou autres sommes dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et inférieur à 500 euros s'il s'agit d'allocations ou aides indument versées au titre de l'assurance chômage, de la CRP ou du CSP, à :
 - madame Isabelle Dovergne, directrice adjointe des plateformes régionales de production et de services pour la Dordogne, le Lot-et-Garonne, les Landes, les Pyrénées Atlantiques et la Gironde,
 - madame Sophie Lamouroux, adjointe au chef de service recouvrement contentieux demandeurs d'emploi et employeurs pour la Dordogne, le Lot-et-Garonne, les Landes, les Pyrénées Atlantiques et la Gironde
 - madame Phuong Dufays-Nung, responsable de service traitement centralisé indemnisation pour la Charente, la Charente Maritime, les Deux Sèvres et la Vienne (uniquement pour les allocations ou aides indument versées)

Article 8 – Restriction

Lorsque, par décision du directeur général, l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence pour gérer une mission déterminée, les délégataires constitués dans la présente décision ne disposent plus, à compter de la date d'effet de la décision du directeur général, de la compétence pour statuer dans les dossiers afférents à cette mission lorsque l'établissement Pôle emploi services a le pouvoir de décider.

Article 9 – Incompatibilités

Lorsque le bénéficiaire d'une délégation de signature constate qu'il est parent ou allié du demandeur d'emploi ou de l'employeur sur la situation duquel il est appelé à statuer, ou lié à celui-ci, sous quelque forme que ce soit, il ne peut ni prendre de décision, ni donner un avis sur la décision à prendre dans le dossier concerné.

Article 10 – Abrogation

La décision NAq n° 2018-53 DS IPR du 9 octobre 2018 est abrogée.

Article 11 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Bordeaux, le 25 octobre 2018.

Frédéric Toubeau,
directeur régional
de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine

Décision NAq n° 2018-58 DS DT du 25 octobre 2018

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine au sein des directions territoriales

Le directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-19, R. 5312-25 à R. 5312-26,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat, le Fonds de solidarité et Pôle emploi le 21 décembre 2012 relative à la répétition des prestations indues par Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2013-47 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Décide :

Article 1 – Ordre de service, acte, correspondance, notes de frais, congés et autorisations d'absence

Délégation est donnée aux personnes désignées à l'article 3 de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine et dans la limite de leurs attributions :

- 1) signer tout ordre de service, acte et correspondance nécessaire au fonctionnement général de la direction territoriale, ainsi que les ordres de mission des personnels placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la France Métropolitaine
- 2) valider les notes de frais afférentes aux déplacements des personnels placés sous leur autorité
- 3) en matière de gestion des ressources humaines, signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité,
- 4) valider les notes de frais des membres des instances paritaires territoriales.

Article 2 – Conventions départementales et locales de partenariat

Délégation est également donnée aux personnes désignées à l'article 3 de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, signer tout acte nécessaire à l'animation du service public départemental de l'emploi ainsi que :

- 1) signer les conventions conclues dans le cadre des accords-cadres nationaux définissant des axes de coopération à la disposition du réseau avec une autonomie territoriale, à l'exception de celles entraînant un impact financier ou sur la gestion des ressources humaines de Pôle emploi ;
- 2) signer les autres accords dont la direction territoriale a pris l'initiative, à l'exception de celles entraînant un impact financier ou politique ou sur le système d'information ou la gestion des ressources humaines de Pôle emploi.

Article 3 – Délégués

§ 1 – Bénéficiaires des délégations visées aux articles 1 alinéa 1) à 3) et 2 à titre permanent :

- monsieur Nicolas Moreau, directeur territorial Pôle emploi Charente-Charente-Maritime
- monsieur Laurent Coppin, directeur territorial délégué Pôle emploi Charente Saintonge
- madame Catherine Mathivet, directrice territoriale déléguée Pôle emploi Charente-Maritime Océan
- madame Nathalie Weber, directrice territoriale Pôle emploi Dordogne-Corrèze
- madame Nadine Boucher, directrice territoriale déléguée Vézère-Corrèze
- monsieur Christophe Hautval, directeur délégué Pôle emploi Isle et Dordogne
- monsieur Benoît Meyer, directeur territorial Pôle emploi Gironde
- madame Corinne Billau, directrice territoriale déléguée Pôle emploi Gironde Métropole Ouest et bassin
- monsieur Ludovic Lustremant, directeur territorial délégué Pôle emploi Gironde Bordeaux Estuaire
- monsieur Daniel Dartigolles, directeur territorial Pôle emploi Landes-Lot et Garonne
- madame Isabelle Jullian, directrice territoriale déléguée Landes
- madame Marie-Christine Ricaut, directrice territoriale déléguée Lot et Garonne
- monsieur Thierry Lescure, directeur territorial Pôle emploi Pyrénées Atlantiques
- madame Dominique Dussart, directrice territoriale déléguée Béarn
- monsieur Cédric Gardette, directeur territorial délégué Pays Basque
- monsieur David Vialat, directeur territorial Pôle emploi Poitou
- monsieur Jacques Robineau, directeur territorial délégué Pôle emploi Deux-Sèvres
- monsieur Olivier Besson, directeur territorial délégué Pôle emploi Vienne
- madame Géraldine Gravouil, directrice territoriale Pôle emploi Creuse-Haute-Vienne
- monsieur Denis Puyfoulhoux, directeur territorial délégué Pôle emploi Creuse-Haute-Vienne

§ 2 – En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 1 du présent article, bénéficient des mêmes délégations, à titre temporaire :

- madame Nicole Quatrevaux, chargée de mission au sein de la direction territoriale Pôle emploi Charente-Charente-Maritime
- monsieur Philippe Binaud, chargé de mission au sein de la direction territoriale Pôle emploi Charente-Charente-Maritime
- monsieur Bruno Casseron, chargé d'analyse au pilotage au sein de la direction territoriale Pôle emploi Charente-Charente-Maritime
- madame Sylvia Guérin, chargée d'expertise réglementaire au sein de la direction territoriale Pôle emploi Charente-Charente-Maritime
- monsieur Bruno Bertrin, expert au sein de la direction territoriale Pôle emploi Dordogne-Corrèze
- monsieur Thierry Mathieu, chargé de mission au sein de la direction territoriale Pôle emploi Gironde
- monsieur Michaël Blée, expert au sein de la direction territoriale Pôle emploi Landes-Lot et Garonne
- monsieur Didier Tanaré, expert au sein de la direction territoriale Pôle emploi Landes-Lot-et-Garonne
- madame Valérie Cafici, experte au sein de la direction territoriale Pôle emploi Pyrénées Atlantiques
- madame Isabelle Martin, experte au sein de la direction territoriale Pôle emploi Pyrénées Atlantiques
- monsieur Olivier Boireau, chargé de mission au sein de la direction territoriale Pôle emploi Poitou
- monsieur Michaël Gourdon, chargé de mission au sein de la direction territoriale Pôle emploi Poitou
- madame Catherine Frière, chargée de mission au sein de la direction territoriale Pôle emploi Creuse-Haute-Vienne
- madame Stella Barreau, chargée de mission au sein de la direction territoriale Pôle emploi Creuse-Haute-Vienne

§ 3 – Bénéficient de la délégation visée à l'article 1 alinéa 4) à titre permanent :

- monsieur Nicolas Moreau, directeur territorial Pôle emploi Charente-Charente-Maritime pour les instances paritaires territoriales de la Charente, la Charente Maritime, des Deux Sèvres et de la Vienne
- madame Nathalie Weber, directrice territoriale Pôle emploi Dordogne-Corrèze pour les instances paritaires territoriales de la Dordogne, la Corrèze, du Lot et Garonne, la Creuse et la Haute Vienne
- monsieur Benoît Meyer, directeur territorial Pôle emploi Gironde pour les instances paritaires territoriales de la Gironde
- monsieur Daniel Dartigolles, directeur territorial Pôle emploi Landes-Lot et Garonne pour les instances paritaires territoriales de la Dordogne, des Landes, du Lot et Garonne et des Pyrénées Atlantiques
- monsieur Thierry Lescure, directeur territorial Pôle emploi Pyrénées Atlantiques pour les instances paritaires territoriales des Landes et des Pyrénées Atlantiques
- monsieur David Vialat, directeur territorial Pôle emploi Poitou pour les instances paritaires territoriales de la Charente, la Charente Maritime, des Deux Sèvres et de la Vienne
- madame Géraldine Gravouil, directrice territoriale Pôle emploi Creuse-Haute-Vienne pour les instances paritaires territoriales de la Creuse, la Haute-Vienne et la Corrèze

§ 4 – En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 3 du présent article, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Laurent Coppin, directeur territorial délégué Pôle emploi Charente Saintonge pour les instances paritaires territoriales de la Charente et de la Charente Maritime, des Deux Sèvres et de la Vienne
- madame Catherine Mathivet, directrice territoriale déléguée Pôle emploi Charente-Maritime Océan pour les instances paritaires territoriales de la Charente et de la Charente Maritime, des Deux Sèvres et de la Vienne
- madame Nadine Boucher, directrice territoriale déléguée Vézère-Corrèze pour les instances paritaires territoriales de la la Corrèze, la Dordogne, du Lot et Garonne, la Creuse et la Haute Vienne
- monsieur Christophe Hautval, directeur délégué Pôle emploi Isle et Dordogne pour les instances paritaires territoriales de la Dordogne et du Lot et Garonne
- madame Corinne Billau, directrice territoriale déléguée Pôle emploi Gironde Métropole Ouest et Bassin pour les instances paritaires territoriales de la Gironde
- monsieur Ludovic Lustremant, directeur territorial délégué Pôle emploi Gironde Bordeaux Estuaire pour les instances paritaires territoriales de la Gironde
- madame Isabelle Jullian, directrice territoriale déléguée Landes pour les instances paritaires territoriales des Landes et des Pyrénées Atlantiques
- madame Marie-Christine Ricaut, directrice territoriale déléguée Lot et Garonne pour les instances paritaires territoriales de la Dordogne et du Lot et Garonne
- madame Dominique Dussart, directrice territoriale déléguée Béarn pour les instances paritaires territoriales des Landes et des Pyrénées Atlantiques
- monsieur Cédric Gardette, directeur territorial délégué Pays Basque pour les instances paritaires territoriales des Landes et des Pyrénées Atlantiques
- monsieur Jacques Robineau, directeur territorial délégué Pôle emploi Deux-Sèvres pour les instances paritaires territoriales de la Charente, la Charente Maritime, des Deux Sèvres et de la Vienne
- monsieur Olivier Besson, directeur territorial délégué Pôle emploi Vienne pour les instances paritaires territoriales de la Charente, la Charente Maritime, des Deux Sèvres et de la Vienne
- monsieur Denis Puyfoulhoux, directeur territorial délégué Pôle emploi Creuse-Haute-Vienne pour les instances paritaires territoriales de la Creuse, la Haute-Vienne et la Corrèze
- monsieur Jean Luc Perrot, directeur de la stratégie, des relations extérieures, des statistiques et évaluations pour les instances paritaires territoriales de la Creuse, la Corrèze et la Haute-Vienne.

§ 1 – Délais de paiement

1) Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Nicolas Moreau, directeur territorial Pôle emploi Charente-Charente-Maritime

- monsieur Laurent Coppin, directeur territorial délégué Pôle emploi Charente Saintonge
- madame Catherine Mathivet, directrice territoriale déléguée Pôle emploi Charente-Maritime Océan
- madame Nathalie Weber, directrice territoriale Pôle emploi Dordogne-Corrèze
- madame Nadine Boucher, directrice territoriale déléguée Vézère-Corrèze
- monsieur Christophe Hautval, directeur délégué Pôle emploi Isle et Dordogne
- monsieur Benoît Meyer, directeur territorial Pôle emploi Gironde
- madame Corinne Billau, directrice territoriale déléguée Pôle emploi Gironde Métropole Ouest et Bassin
- monsieur Ludovic Lustremant, directeur territorial délégué Pôle emploi Gironde Bordeaux Estuaire
- monsieur Daniel Dartigolles, directeur territorial Pôle emploi Landes-Lot et Garonne
- madame Isabelle Jullian, directrice territoriale déléguée Landes
- madame Marie-Christine Ricaut, directrice territoriale déléguée Lot et Garonne
- monsieur Thierry Lescure, directeur territorial Pôle emploi Pyrénées Atlantiques
- madame Dominique Dussart, directrice territoriale déléguée Béarn
- monsieur Cédric Gardette, directeur territorial délégué Pays Basque
- monsieur David Vialat, directeur territorial Pôle emploi Poitou
- monsieur Jacques Robineau, directeur territorial délégué Pôle emploi Deux-Sèvres
- monsieur Olivier Besson, directeur territorial délégué Pôle emploi Vienne
- madame Géraldine Gravouil, directrice territoriale Pôle emploi Creuse-Haute-Vienne
- monsieur Denis Puyfoulhoux, directeur territorial délégué Pôle emploi Creuse-Haute Vienne

pour au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine :

- 1) dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop perçues dans la limite de 48 mois
- 2) dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, dans la limite de 48 mois.

2) En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 1-1° du présent article, bénéficient des mêmes délégations, à titre temporaire :

- madame Nicole Quatrevaux, chargée de mission au sein de la direction territoriale Pôle emploi Charente-Charente-Maritime
- monsieur Philippe Binaud, chargé de mission au sein de la direction territoriale Pôle emploi Charente-Charente-Maritime
- monsieur Bruno Casseron, chargé d'analyse au pilotage au sein de la direction territoriale Pôle emploi Charente-Charente-Maritime
- madame Sylvia Guérin, chargée d'expertise réglementaire au sein de la direction territoriale Pôle emploi Charente-Charente-Maritime
- monsieur Bruno Bertrin, expert au sein de la direction territoriale Pôle emploi Dordogne-Corrèze
- monsieur Thierry Mathieu, chargé de mission au sein de la direction territoriale Pôle emploi Gironde
- monsieur Michaël Blée, expert au sein de la direction territoriale Pôle emploi Landes-Lot et Garonne
- monsieur Didier Tanaré, expert au sein de la direction territoriale Pôle emploi Landes-Lot-et-Garonne
- madame Valérie Cafici, experte au sein de la direction territoriale Pôle emploi Pyrénées Atlantiques
- madame Isabelle Martin, experte au sein de la direction territoriale Pôle emploi Pyrénées Atlantiques
- monsieur Olivier Boireau, chargé de mission au sein de la direction territoriale Pôle emploi Poitou

- monsieur Michaël Gourdon, chargé de mission au sein de la direction territoriale Pôle emploi Poitou
- madame Catherine Frière, chargée de mission au sein de la direction territoriale Pôle emploi Creuse-Haute-Vienne
- madame Stella Barreau, chargée de mission au sein de la direction territoriale Pôle emploi Creuse-Haute-Vienne

pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine :

- 1) dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop perçues dans la limite de 36 mois,
- 2) dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, dans la limite de 36 mois.

§ 2 – Remise de dette

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Nicolas Moreau, directeur territorial Pôle emploi Charente-Charente-Maritime
- monsieur Laurent Coppin, directeur territorial délégué Pôle emploi Charente Saintonge
- madame Catherine Mathivet, directrice territoriale déléguée Pôle emploi Charente-Maritime Océan
- madame Nathalie Weber, directrice territoriale Pôle emploi Dordogne-Corrèze
- madame Nadine Boucher, directrice territoriale déléguée Vézère-Corrèze
- monsieur Christophe Hautval, directeur délégué Pôle emploi Isle et Dordogne
- monsieur Benoît Meyer, directeur territorial Pôle emploi Gironde
- madame Corinne Billau, directrice territoriale déléguée Pôle emploi Gironde Métropole Ouest et bassin
- monsieur Ludovic Lustremant, directeur territorial délégué Pôle emploi Gironde Bordeaux Estuaire
- monsieur Daniel Dartigolles, directeur territorial Pôle emploi Landes-Lot et Garonne
- madame Isabelle Jullian, directrice territoriale déléguée Landes
- madame Marie-Christine Ricaut, directrice territoriale déléguée Lot et Garonne
- monsieur Thierry Lescure, directeur territorial Pôle emploi Pyrénées Atlantiques
- monsieur Cédric Gardette, directeur territorial délégué Pays Basque
- madame Dominique Dussart, directrice territoriale déléguée Béarn
- monsieur David Vialat, directeur territorial Pôle emploi Poitou
- monsieur Jacques Robineau, directeur territorial délégué Pôle emploi Deux-Sèvres
- monsieur Olivier Besson, directeur territorial délégué Pôle emploi Vienne
- madame Géraldine Gravouil, directrice territoriale Pôle emploi Creuse-Haute-Vienne
- monsieur Denis Puyfoulhoux, directeur territorial délégué Pôle emploi Creuse-Haute-Vienne

à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 1000 euros.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Nicole Quatrevaux, chargée de mission au sein de la direction territoriale Pôle emploi Charente-Charente-Maritime
- monsieur Philippe Binaud, chargé de mission au sein de la direction territoriale Pôle emploi Charente-Charente-Maritime

- monsieur Bruno Casseron, chargé d'analyse au pilotage au sein de la direction territoriale Pôle emploi Charente-Charente-Maritime
- madame Sylvia Guérin, chargée d'expertise réglementaire au sein de la direction territoriale Pôle emploi Charente-Charente-Maritime
- monsieur Bruno Bertrin, expert au sein de la direction territoriale Pôle emploi Dordogne-Corrèze
- monsieur Thierry Mathieu, chargé de mission au sein de la direction territoriale Pôle emploi Gironde
- monsieur Michaël Blée, expert au sein de la direction territoriale Pôle emploi Landes-Lot et Garonne
- monsieur Didier Tanaré, expert au sein de la direction territoriale Pôle emploi Landes-Lot-et-Garonne
- madame Valérie Cafici, experte au sein de la direction territoriale Pôle emploi Pyrénées Atlantiques
- madame Isabelle Martin, experte au sein de la direction territoriale Pôle emploi Pyrénées Atlantiques
- monsieur Olivier Boireau, chargé de mission au sein de la direction territoriale Pôle emploi Poitou
- monsieur Michaël Gourdon, chargé de mission au sein de la direction territoriale Pôle emploi Poitou
- madame Catherine Frière, chargée de mission au sein de la direction territoriale Pôle emploi Creuse-Haute-Vienne
- madame Stella Barreau, chargée de mission au sein de la direction territoriale Pôle emploi Creuse-Haute-Vienne

§ 3 – Recours gracieux

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Nicolas Moreau, directeur territorial Pôle emploi Charente-Charente-Maritime
- monsieur Laurent Coppin, directeur territorial délégué Pôle emploi Charente Saintonge
- madame Catherine Mathivet, directrice territoriale déléguée Pôle emploi Charente-Maritime Océan
- madame Nathalie Weber, directrice territoriale Pôle emploi Dordogne-Corrèze
- madame Nadine Boucher, directrice territoriale déléguée Vézère-Corrèze
- monsieur Christophe Hautval, directeur délégué Pôle emploi Isle et Dordogne
- monsieur Benoît Meyer, directeur territorial Pôle emploi Gironde
- madame Corinne Billau, directrice territoriale déléguée Pôle emploi Gironde Métropole Ouest et bassin
- monsieur Ludovic Lustremant, directeur territorial délégué Pôle emploi Gironde Bordeaux Estuaire
- monsieur Daniel Dartigolles, directeur territorial Pôle emploi Landes-Lot et Garonne
- madame Isabelle Jullian, directrice territoriale déléguée Landes
- madame Marie-Christine Ricaut, directrice territoriale déléguée Lot et Garonne
- monsieur Thierry Lescure, directeur territorial Pôle emploi Pyrénées Atlantiques
- madame Dominique Dussart, directrice territoriale déléguée Béarn
- monsieur Cédric Gardette, directeur territorial délégué Pays Basque
- monsieur David Vialat, directeur territorial Pôle emploi Poitou
- monsieur Jacques Robineau, directeur territorial délégué Pôle emploi Deux-Sèvres
- monsieur Olivier Besson, directeur territorial délégué Pôle emploi Vienne
- madame Géraldine Gravouil, directrice territoriale Pôle emploi Creuse-Haute-Vienne
- monsieur Denis Puyfoulhous, directeur territorial délégué Pôle emploi Creuse-Haute-Vienne

à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine, les décisions prises sur les recours gracieux formés contre les décisions rendues au titre des § 1 et § 2 du présent article.

Article 4 – Plaintes sans constitution de partie civile

§ 1 – Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Nicolas Moreau, directeur territorial Pôle emploi Charente-Charente-Maritime
- monsieur Laurent Coppin, directeur territorial délégué Pôle emploi Charente Saintonge
- madame Catherine Mathivet, directrice territoriale déléguée Pôle emploi Charente-Maritime Océan
- madame Nathalie Weber, directrice territoriale Pôle emploi Dordogne-Corrèze
- madame Nadine Boucher, directrice territoriale déléguée Vézère-Corrèze
- monsieur Christophe Hautval, directeur délégué Pôle emploi Isle et Dordogne
- monsieur Benoît Meyer, directeur territorial Pôle emploi Gironde
- madame Corinne Billau, directrice territoriale déléguée Pôle emploi Gironde Métropole Ouest et bassin
- monsieur Ludovic Lustremant, directeur territorial délégué Pôle emploi Gironde Bordeaux Estuaire
- monsieur Daniel Dartigolles, directeur territorial Pôle emploi Landes-Lot et Garonne
- madame Isabelle Jullian, directrice territoriale déléguée Landes
- madame Marie-Christine Ricaut, directrice territoriale déléguée Lot et Garonne
- monsieur Thierry Lescure, directeur territorial Pôle emploi Pyrénées Atlantiques
- monsieur Cédric Gardette, directeur territorial délégué Pays Basque
- madame Dominique Dussart, directrice territoriale déléguée Béarn
- monsieur David Vialat, directeur territorial Pôle emploi Poitou
- monsieur Jacques Robineau, directeur territorial délégué Pôle emploi Deux-Sèvres
- monsieur Olivier Besson, directeur territorial délégué Pôle emploi Vienne
- madame Géraldine Gravouil, directrice territoriale Pôle emploi Creuse-Haute-Vienne
- monsieur Denis Puyfoulhoux, directeur territorial délégué Pôle emploi Creuse-Haute-Vienne

à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers qu'il représente, pour tout fait ou acte intéressant la direction territoriale.

§ 2 – En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 1 du présent article, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Nicole Quatrevaux, chargée de mission au sein de la direction territoriale Pôle emploi Charente-Charente-Maritime
- monsieur Philippe Binaud, chargé de mission au sein de la direction territoriale Pôle emploi Charente-Charente-Maritime
- monsieur Bruno Casseron, chargé d'analyse au pilotage au sein de la direction territoriale Pôle emploi Charente-Charente-Maritime
- madame Sylvia Guérin, chargée d'expertise réglementaire au sein de la direction territoriale Pôle emploi Charente-Charente-Maritime
- monsieur Bruno Bertrin, expert au sein de la direction territoriale Pôle emploi Dordogne-Corrèze
- monsieur Thierry Mathieu, chargé de mission au sein de la direction territoriale Pôle emploi Gironde
- monsieur Michaël Blée, expert au sein de la direction territoriale Pôle emploi Landes-Lot et Garonne
- monsieur Didier Tanaré, expert au sein de la direction territoriale Pôle emploi Landes-Lot-et-Garonne
- madame Valérie Cafici, experte au sein de la direction territoriale Pôle emploi Pyrénées Atlantiques
- madame Isabelle Martin, experte au sein de la direction territoriale Pôle emploi Pyrénées Atlantiques
- monsieur Olivier Boireau, chargé de mission au sein de la direction territoriale Pôle emploi Poitou
- monsieur Michaël Gourdon, chargé de mission au sein de la direction territoriale Pôle emploi Poitou
- madame Catherine Frière, chargée de mission au sein de la direction territoriale Pôle emploi Creuse-Haute-Vienne

- madame Stella Barreau, chargée de mission au sein de la direction territoriale Pôle emploi Creuse-Haute-Vienne

Article 5 – Incompatibilités

Lorsque le bénéficiaire d'une délégation de signature constate qu'il est parent ou allié du demandeur d'emploi ou de l'employeur sur la situation duquel il est appelé à statuer, ou lié à celui-ci, sous quelque forme que ce soit, il ne peut ni prendre de décision, ni donner un avis sur la décision à prendre dans le dossier concerné.

Article 6 – Abrogation

La décision NAq n° 2018-49 DS DT du 26 septembre 2018 est abrogée.

Article 7 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Bordeaux, le 25 octobre 2018.

Frédéric Toubeau,
directeur régional
de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine

Décision HdF n° 2018-72 DS DR du 26 octobre 2018

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France au sein de la direction régionale

La directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France,

Vu le code du travail, notamment ses articles L.5312-1, L.5312-2, L.5312-5, L.5312-6, L.5312-8, L.5312-9, L.5312-10, L.5312-13, R.5312-4 à R.5312-6, R.5312-19 et R.5312-23 à R.5312-26,

Vu, ensemble, l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat, le Fonds de solidarité et Pôle emploi le 21 décembre 2012 relative à la répétition des prestations indues par Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2012-21 du 22 mars 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration, et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2014-23 du 21 mai 2014 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés et accords-cadres que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé, et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la délibération n° 2017-24 du 18 octobre 2017 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés de Pôle emploi

Vu la décision n° 2017-117 du 31 décembre 2017 du directeur général de Pôle emploi actualisant les seuils du règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision n° 2016-13 du 2 février 2016 du directeur général de Pôle emploi portant délégation de pouvoir aux directeurs régionaux de Pôle emploi

Vu la décision n° 2018-75 du 26 juin 2018 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive

Décide :

Section 1 – Fonctionnement général

Article 1 – Correspondances, congés, autorisations d'absence et ordres de missions

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, dans la limite de leurs attributions :

- 1) les correspondances se rapportant aux activités du service, les instructions et notes à destination du réseau de Pôle emploi Hauts-de-France et les correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- 2) en matière de gestion des ressources humaines, les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des agents placés sous leur autorité, ainsi que les décisions leur accordant des primes, des promotions et indemnités,

- 3) les ordres de mission / autorisation de déplacements, les états de frais de déplacement et autorisations d'utiliser un véhicule, des agents placés sous leur autorité se rapportant à des déplacements en France et à l'étranger.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation visée au § 1 du présent article :

- monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Jean-Marie Fontenelle, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- monsieur Dominique De Gryse, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Marc Antoine Chabot, directeur administration, finances et gestion
- madame Caroline Riffard, directrice des opérations
- monsieur Pascal Dumont, directeur de la stratégie et des relations extérieures

§ 3 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 2 du présent article, bénéficiaire de la même délégation, à l'exclusion des déplacements hors de France métropolitaine à titre temporaire et dans la limite de leurs attributions :

- monsieur Laurent Lejeune, adjoint à la direction des opérations en charge de l'appui, suivi projets et la gouvernance
- monsieur Olivier Delporte, directeur maîtrise des risques
- monsieur Hervé Devaux, directeur adjoint administration, finances et gestion
- madame Olga Meurisse, adjointe à la DSRE en charge du partenariat, relations extérieures, statistiques Etudes et Evaluation
- madame Sylvie De Clercq, adjointe DSRE en charge de la gouvernance et de l'IPR, coordination de projets
- madame Murielle Savary, adjointe DRSE en charge de la communication
- madame Gaëtane Bernard, adjointe à la direction des opérations en charge des services
- madame Agnès Ménard, directrice développement RH
- madame Emmanuelle Leroy, adjointe à la direction du développement RH
- monsieur Cyril Suquet, médiateur

§ 4 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées aux § 2 et 3 du présent article, bénéficiaire de la même délégation (à l'exception des instructions et notes à destination du réseau de Pôle emploi Hauts-de-France visé au 1) du § 1 et des ordres de mission / autorisation de déplacements, états de frais de déplacement et autorisations d'utiliser un véhicule, des agents placés sous leur autorité se rapportant à des déplacements hors de France métropolitaine), à titre temporaire et dans la limite de leurs attributions :

- madame Thérèse Salmon, responsable de service innovation et RSE
- madame Sarah Charpentier, responsable de service, relations sociales
- madame Amandine Perez, adjointe responsable de service, santé, qualité de vie au travail
- madame Valérie Hacq, responsable de service, pilotage et de la performance sociale
- madame Pauline Buyck, responsable de service, développement managérial
- madame Florence Hermel, responsable de service gestion et développement des ressources humaines et formation
- madame Valerie Hau, adjointe au responsable de service, gestion et administration du personnel
- monsieur Antoine Lobbedez, responsable de service gestion IPR
- madame Karin Pecoul responsable de service communication
- madame Murielle Klemczak-Gallieue, responsable de service partenariats, territorialisation et relations extérieurs
- monsieur Didier Parent, responsable de service investigations
- madame Anne Demay, responsable de service, prévention et lutte contre la fraude
- monsieur Eric Meunier responsable de service, gestion des risques et contrôle interne
- monsieur Patrick Klemczak, responsable de service, immobilier
- monsieur Paulo Bica, responsable d'équipe support, gestion de patrimoine au sein du service immobilier
- monsieur Dominique Corbisier, responsable d'équipe support, travaux et maintenance au sein du service immobilier
- madame Frédérique Colonello, responsable de service, sécurité des personnes et des biens

- madame Faïza Bellahcene, responsable de service affaires juridiques
- madame Sylvie Serre, responsable de service achats, marchés approvisionnements
- madame Françoise Parzysz, responsable d'équipe support, approvisionnements
- monsieur David Furmaniak, responsable de service, services généraux
- monsieur Joël Luron, responsable d'équipe support, moyens généraux
- madame Caroline Hue, responsable de service contrôle de gestion
- monsieur Jacques Miternique, responsable de service finances, comptabilité
- monsieur Grégory Descatoire, responsable d'équipe support comptabilité
- madame Nathalie Declercq, responsable de service emploi, compétences
- monsieur Yannick Szypulinski, responsable de service réglementation et indemnisation
- madame Severine Verret, responsable d'équipe support, réglementation et indemnisation
- madame Severine Verret, responsable d'équipe support, réglementation et indemnisation
- madame Charlotte Caulliez, responsable d'équipe support, dispositifs d'accompagnement des demandeurs d'emploi
- madame Marjorie Cailbeaux, responsable d'équipe support, recrutement, entreprises
- monsieur Jean Claude Fernandes, responsable de service Organisation du travail, déploiements et évaluations
- monsieur Yannick Denimal, responsable de service pilotage, performance, études et statistiques
- madame Corina Paris, responsable d'équipe support études et statistiques
- madame Laurence Duprez, responsable de service, cellule FSE

Section 2 – Contrats, marchés et biens immobiliers

Article 2 – Achat de fournitures et de services

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Dominique De Gryse, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Jean-Marie Fontenelle, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- monsieur Marc Antoine Chabot, directeur administratif, finances et gestion
- monsieur Hervé Devaux, directeur adjoint administratif, finances et gestion

à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT,
- les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 207 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes et décisions nécessaires à leur passation, à leur attribution et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation, à leur attribution et à leur exécution, à l'exception de la signature des marchés eux-mêmes, de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

§ 2 En cas d'absence ou d'empêchement de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, délégation temporaire est donnée à monsieur Marc Antoine Chabot, directeur administratif, finances et gestion, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, dans la limite de ses attributions et en matière d'achat de fournitures et services, les marchés et accords-cadres d'un montant supérieur à 207 000 euros HT, les avenants à ces marchés et accords-cadres quel que soit leur objet, les ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de l'exécution de ces marchés et accords-cadres et ayant une incidence financière, les actes emportant résiliation de ces marchés et accords-cadres, ainsi que les autres actes et décisions nécessaires à la passation, à l'attribution et à l'exécution de ces marchés et accords-cadres.

§ 3 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT,
- les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 103 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes et décisions nécessaires à leur passation, à leur attribution et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 103 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation, à leur attribution et à leur exécution, à l'exception de la signature des marchés eux-mêmes, de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

Bénéficient des délégations mentionnées au présent § 3 :

- madame Caroline Riffard, directrice des opérations
- monsieur Laurent Lejeune, adjoint à la direction des opérations en charge de l'appui, suivi projets et la gouvernance
- madame Gaëtane Bernard, adjointe à la direction des opérations en charge des services
- monsieur Olivier Delporte, directeur maîtrise des risques
- monsieur Pascal Dumont, directeur de la stratégie et des relations extérieures
- madame Murielle Savary, adjointe DRSE en charge de la communication
- monsieur Patrick Klemczak, responsable de service, immobilier
- madame Sylvie Serre, responsable de service achats, marchés approvisionnements
- monsieur David Furmaniak, responsable de service, services généraux

§ 4 Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Agnès Ménard, directrice développement RH
- madame Emmanuelle Leroy, adjointe à la direction du développement RH
- madame Florence Hermel, responsable de service gestion et développement des ressources humaines et formation
- madame Sarah Charpentier, responsable de service, relations sociales
- madame Amandine Perez, adjointe responsable de service, santé, qualité de vie au travail
- madame Karin Pecoul responsable de service communication
- madame Frédérique Colonello, responsable de service, sécurité des personnes et des biens
- madame Nathalie Declercq, responsable de service emploi, compétences
- monsieur Yannick Szypulinski, responsable de service réglementation et indemnisation
- monsieur monsieur Paulo Bica, responsable d'équipe support, gestion de patrimoine sein du service immobilier
- monsieur Dominique Corbisier, responsable d'équipe support, travaux et maintenance sein du service immobilier
- monsieur Joël Luron, responsable d'équipe support, moyens généraux
- madame Sylvie De Clercq, adjointe DSRE en charge de la gouvernance et de l'IPR
- madame Olga Meurisse, adjointe à la DSRE en charge du partenariat, relations extérieures, statistiques Etudes et Evaluation

à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, en matière d'achat de fournitures et services, les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT.

Chaque délégataire ci-avant désigné aux § 1, 2, 3 et 4 du présent article statue sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées dans la limite de son périmètre d'attribution.

Article 3 – Marchés de travaux

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Jean-Marie Fontenelle, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques

- monsieur Dominique De Gryse, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Marc Antoine Chabot, directeur administratif, finances et gestion
- monsieur Hervé Devaux, directeur adjoint administratif, finances et gestion

à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, dans la limite de leurs attributions :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché ou accord-cadre de travaux,
- les marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 207 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation, à leur attribution et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation, à leur attribution et à leur exécution, à l'exception de la signature des marchés eux-mêmes, de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

§ 2 En cas d'absence ou d'empêchement de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, délégation temporaire est donnée à monsieur Marc Antoine Chabot, directeur administratif, finances et gestion, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, dans la limite de ses attributions et en matière de travaux, les marchés et accords-cadres d'un montant supérieur à 207 000 euros HT, les avenants à ces marchés et accords-cadres quel que soit leur objet, les ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de l'exécution de ces marchés et accords-cadres et ayant une incidence financière, les actes emportant résiliation de ces marchés et accords-cadres, ainsi que les autres actes et décisions nécessaires à la passation, à l'attribution et à l'exécution de ces marchés et accords-cadres.

§ 3 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Patrick Klemczak, responsable de service, immobilier à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, dans la limite de ses attributions :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché ou accord-cadre de travaux,
- les marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 103 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes et décisions nécessaires à leur passation, à leur attribution et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 103 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation, à leur attribution et à leur exécution, à l'exception de la signature des marchés eux-mêmes, de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

En cas d'absence ou d'empêchement du délégataire mentionné au présent § 3 bénéficie de la même délégation à titre temporaire :

- madame Sylvie Serre, responsable de service achats, marchés approvisionnements

§ 4 Délégation permanente de signature est donnée à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, en matière de travaux, les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT à :

- monsieur Paulo Bica, responsable d'équipe support, gestion de patrimoine sein du service immobilier
- monsieur Dominique Corbisier, responsable d'équipe support, travaux et maintenance sein du service immobilier
- monsieur David Furmaniak, responsable de service, services généraux
- monsieur Joël Luron, responsable d'équipe support, moyens généraux

Chaque délégataire ci-avant désigné aux § 1, 2, 3 et 4 du présent article statue sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées dans la limite de son périmètre d'attribution.

Article 4 – Achat de prestations de service au bénéfice des demandeurs d'emploi et de formations conventionnées

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, dans la limite de leurs attributions, les bons et lettres de commande de prestations de service au bénéfice des demandeurs d'emploi à :

- monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Jean-Marie Fontenelle, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- monsieur Dominique De Gryse, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Marc Antoine Chabot, directeur administratif, finances et gestion
- monsieur Hervé Devaux, directeur adjoint administratif, finances et gestion
- madame Caroline Riffard, directrice des opérations
- madame Gaëtane Bernard, adjointe à la direction des opérations en charge des services
- madame Nathalie Declercq, responsable de service emploi, compétences
- madame Charlotte Caulliez, responsable d'équipe suppor, dispositifs d'accompagnement des demandeurs d'emploi
- madame Marjorie Cailbeaux, responsable d'équipe support, recrutement, entreprises
- monsieur Laurent Lejeune, adjoint à la direction des opérations en charge de l'appui, suivi projets et la gouvernance

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, les sollicitations, accords sur devis, les bons de commande et ordres de service émis dans le cadre des marchés de service de formations professionnelles à :

- monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Jean-Marie Fontenelle, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- monsieur Dominique De Gryse, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Marc Antoine Chabot, directeur administratif, finances et gestion
- monsieur Hervé Devaux, directeur adjoint administratif, finances et gestion
- madame Caroline Riffard, directrice des opérations
- madame Gaëtane Bernard, adjointe à la direction des opérations en charge des services
- madame Nathalie Declercq, responsable de service emploi, compétences
- madame Charlotte Caulliez, responsable d'équipe suppor, dispositifs d'accompagnement des demandeurs d'emploi
- madame Marjorie Cailbeaux, responsable d'équipe support, recrutement, entreprises
- monsieur Laurent Lejeune, adjoint à la direction des opérations en charge de l'appui, suivi projets et la gouvernance

Chaque délégataire ci-avant désigné aux § 1 et 2 du présent article statue sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées dans la limite de son périmètre d'attribution.

Article 5 – Baux, acquisitions et aliénations de biens immobiliers

Délégation permanente de signature est donnée à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, dans la limite de leurs attributions :

- les baux, que Pôle emploi y ait qualité de preneur ou de bailleur,
- les actes relatifs aux acquisitions et aliénations de biens immobiliers,
- les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article.

à :

- monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Jean-Marie Fontenelle, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- monsieur Dominique De Gryse, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Marc Antoine Chabot, directeur administratif, finances et gestion
- monsieur Hervé Devaux, directeur adjoint administratif, finances et gestion

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée à :

- monsieur Patrick Klemczak, responsable de service immobilier

pour la seule délégation de signer les baux que Pôle emploi y ait la qualité de preneur ou bailleur

Article 6 – Autres contrats

Délégation permanente de signature est donnée aux fins d'exécution du service public de l'emploi, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, à l'effet de signer les conventions locales, territoriales ou départementales de partenariat avec incidence financière, ou impact sur la gestion des ressources humaines les contrats de portée régionale de partenariat, les contrats de subvention ou de vente de services d'insertion, de reclassement ou de promotion professionnels, ainsi que tout acte, pièce, et autre document y afférent, à l'exclusion des conventions de gestion prévues à l'article L.5424-2 du code du travail à :

- monsieur Roger Demaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Jean-Marie Fontenelle, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- monsieur Dominique De Gryse, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Marc Antoine Chabot, directeur administratif, finances et gestion
- monsieur Hervé Devaux, directeur adjoint administratif, finances et gestion
- madame Caroline Riffard, directrice des opérations
- monsieur Pascal Dumont, directeur de la stratégie et des relations extérieures
- madame Olga Meurisse, adjointe à la DSRE en charge du partenariat, relations extérieures, statistiques Etudes et Evaluation
- madame Gaëtane Bernard, adjointe à la direction des opérations en charge des services
- monsieur Laurent Lejeune, adjoint à la direction des opérations en charge de l'appui, suivi projets et la gouvernance

Chaque délégataire ci-avant désigné statue sur les recours gracieux formés contre leurs décisions afférentes aux contrats et conventions mentionnées au présent article dans la limite de leur périmètre d'attribution.

Section 3 – Ressources humaines

Article 7 – Gestion des ressources humaines

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Jean-Marie Fontenelle, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- monsieur Dominique De Gryse, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- madame Agnès Ménard, directrice développement RH
- madame Emmanuelle Leroy, adjointe à la direction du développement RH

à l'effet de signer au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, dans la limite de leurs attributions :

- dans le cadre de la politique générale de recrutement de Pôle emploi, les documents et actes utiles au recrutement des agents nécessaires au fonctionnement de la direction régionale, à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
- prendre les décisions de nomination et l'ensemble des autres actes de gestion des ressources humaines, y compris la rupture du contrat de travail ou du contrat de droit public, ainsi que les décisions octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi, à l'exception, dans le cadre du pouvoir disciplinaire, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme, des agents de la direction régionale autres que :
 - o les cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,

- concernant le personnel soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003, les agents de niveaux VA et VB.
- les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article dans la limite de leur périmètre d'attribution.

§ 2 – Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Sarah Charpentier, responsable de service, relations sociales
- madame Amandine Perez, adjointe responsable de service, santé, qualité de vie au travail
- madame Valerie Hau, adjointe au responsable de service, gestion et administration du personnel

à l'effet de signer au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, dans la limite de leurs attributions :

- les actes de gestion relatifs aux états de présence des agents sous contrats aidés, au sein de Pôle emploi Hauts-de-France
- les notes de frais afférents aux déplacements des élus et représentants du personnel de Pôle emploi Hauts-de-France

Section 4 – Recouvrement

Article 8 – Recouvrement des contributions, cotisations et autres ressources

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- les décisions relatives au recouvrement des contributions et cotisations, majorations de retard y afférentes et autres sommes devant être recouvrées par Pôle emploi, à l'exception des contributions, cotisations, majorations et autres sommes pour le recouvrement desquelles l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général
- les décisions relatives aux demandes de remboursement de ces contributions, cotisations, majorations de retard, et autres sommes, lorsqu'elles ont indûment été encaissées,
- les décisions par lesquelles les contributions, cotisations et autres ressources restant dues à Pôle emploi sont produites au passif des entreprises en procédure collective,
- les décisions par lesquelles le remboursement prévu à l'article R.1235-1 du code du travail est demandé,
- les décisions relatives aux aides et mesures en faveur des entreprises,
- les décisions par lesquelles il est statué sur les « demandes de renseignement sur la participation » à l'assurance chômage des dirigeants, mandataires sociaux et associés,

§ 2 Bénéficiaire de la délégation mentionnée au § 1 du présent article :

- monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Jean-Marie Fontenelle, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- monsieur Marc Antoine Chabot, directeur administratif, finances et gestion
- madame Caroline Riffard, directrice des opérations

§ 3 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 2 du présent article, bénéficiaire de la même délégation à titre temporaire :

- monsieur Hervé Devaux directeur adjoint administration, finances et gestion
- monsieur Laurent Lejeune, adjoint à la direction des opérations en charge de l'appui, suivi projets et la gouvernance
- madame Gaëtane Bernard, adjointe à la direction des opérations en charge des services

Article 9 – Contraintes

§ 1 Contraintes délivrées en vue de recouvrer les ressources :

Délégation permanente de signature est donnée à messieurs Roger Démaret et Jean-Marie Fontenelle, directeurs régionaux adjoints à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue du recouvrement des contributions, cotisations et majorations de retard et autres ressources visées à l'article 8, § 1 et faire procéder à son exécution.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes :

- monsieur Marc Antoine Chabot, directeur administratif, finances et gestion
- monsieur Hervé Devaux, directeur adjoint administratif, finances et gestion
- madame Caroline Riffard, directrice des opérations
- madame Gaëtane Bernard, adjointe à la direction des opérations en charge des services
- monsieur Laurent Lejeune, adjoint à la direction des opérations en charge de l'appui, suivi projets et la gouvernance

bénéficient de la même délégation à titre temporaire.

§ 2 Contraintes délivrées en vue de recouvrer les prestations en trop versées

Délégation permanente de signature est donnée à messieurs Roger Démaret et Jean-Marie Fontenelle, directeurs régionaux adjoints, à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, ou pour le compte d'un tiers lorsque la loi autorise le recours à cette procédure et faire procéder à son exécution.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes :

- monsieur Marc Antoine Chabot, directeur administratif, finances et gestion
- monsieur Hervé Devaux, directeur adjoint administratif, finances et gestion
- madame Caroline Riffard, directrice des opérations
- madame Gaëtane Bernard, adjointe à la direction des opérations en charge des services
- monsieur Laurent Lejeune, adjoint à la direction des opérations en charge de l'appui, suivi projets et la gouvernance

bénéficient de la même délégation à titre temporaire.

Article 10 – Prestations en trop versées : délais de remboursement, remise et admission en non valeur

§ 1 – Délais de remboursement

1) Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Jean-Marie Fontenelle, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- monsieur Marc Antoine Chabot, directeur administratif, finances et gestion
- monsieur Hervé Devaux, directeur adjoint administratif, finances et gestion
- madame Caroline Riffard, directrice des opérations

pour, au nom de la directrice régionale Pôle emploi Hauts-de-France :

- dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, procéder au recouvrement des prestations d'assurance chômage en trop versées et statuer sur les demandes de délais de paiement de celles-ci sans limite de durée.
- dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, procéder au recouvrement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du fonds de solidarité prévu à l'article L.5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L.5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion et statuer sur les demandes de délais de paiement, de celles-ci , sans limite de durée.

2) Délégation permanente de signature est donnée à

- madame Gaëtane Bernard, adjointe à la direction des opérations en charge des services
- monsieur Laurent Lejeune, adjoint à la direction des opérations en charge de l'appui, suivi projets et la gouvernance

- monsieur Yannick Szypulinski, responsable de service réglementation et indemnisation
- monsieur Arnaud Flon, juriste au sein du service appui juridique et contentieux
- madame Nathalie Richard, juriste au sein du service appui juridique et contentieux

pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France :

- dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop versées, dans la limite de 48 mois et sans limitation de durée en matière de médiation pénale,
- dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, dans la limite de 48 mois et sans limitation de durée en matière de médiation pénale.

§ 2 – Remise de dette

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Jean-Marie Fontenelle, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques

pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L.5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion quel que soit le montant de ces prestations.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes

- monsieur Marc Antoine Chabot, directeur administratif, finances et gestion
- monsieur Hervé Devaux, directeur adjoint administratif, finances et gestion
- madame Caroline Riffard, directrice des opérations
- madame Gaëtane Bernard, adjointe à la direction des opérations en charge des services
- monsieur Laurent Lejeune, adjoint à la direction des opérations en charge de l'appui, suivi projets et la gouvernance
- monsieur Yannick Szypulinski, responsable de service réglementation et indemnisation
- monsieur Arnaud Flon, juriste au sein du service appui juridique et contentieux
- madame Nathalie Richard, juriste au sein du service appui juridique et contentieux

bénéficient de la même délégation, à titre temporaire lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2 000 euros.

§ 3 – Admission en non valeur

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Jean-Marie Fontenelle, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques

pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L.5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, quel que soit le montant de ces prestations.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes :

- monsieur Marc Antoine Chabot, directeur administratif, finances et gestion
- monsieur Hervé Devaux, directeur adjoint administratif, finances et gestion
- madame Caroline Riffard, directrice des opérations
- madame Gaëtane Bernard, adjointe à la direction des opérations en charge des services
- monsieur Laurent Lejeune, adjoint à la direction des opérations en charge de l'appui, suivi projets et la gouvernance
- monsieur Yannick Szygulinski, responsable de service réglementation et indemnisation
- monsieur Arnaud Flon, juriste au sein du service appui juridique et contentieux
- madame Nathalie Richard, juriste au sein du service appui juridique et contentieux

bénéficient de la même délégation, à titre temporaire lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2 000 euros.

Chaque délégataire ci-avant désigné aux § 1 et 2 du présent article statue sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées dans la limite de son périmètre d'attribution.

Section 5 – Décisions sur recours

Article 11 – Recours hiérarchiques

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Jean-Marie Fontenelle, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques

à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, les décisions sur les recours hiérarchiques formés par les usagers contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, y compris les décisions ou conventions conclues pour le compte de l'Etat mentionnés à l'article R.5312-4 du code du travail et les décisions prises pour le compte du Fonds de solidarité prévu à l'article L.5423-24 ou des employeurs mentionnés à l'article L 5424.1 du même code.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Caroline Riffard, directrice des opérations
- monsieur Pascal Dumont, directeur de la stratégie et des relations extérieures
- madame Gaëtane Bernard, adjointe à la direction des opérations en charge des services
- monsieur Laurent Lejeune, adjoint à la direction des opérations en charge de l'appui, suivi projets et la gouvernance
- monsieur Eric Coyette, directeur des plateformes d'activités centralisées
- madame Carole Bigot, directrice de la plateforme prestations formations, en charge de la direction des activités mutualisées et de la plateforme de services à distance
- monsieur Yannick Szygulinski, responsable de service réglementation et indemnisation

Section 6 – Contrôle de la recherche d'emploi

Article 12 – Contrôle de la recherche d'emploi

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, les décisions de radiation pour défaut de justification de l'accomplissement d'actes positifs et répétés en vue de rechercher un emploi, de créer ou de reprendre une entreprise, les décisions de cessation d'inscription et les décisions de changement de catégorie prévues à l'article R. 5411-18 du code du travail, ainsi que les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre ces décisions en application des articles R. 5411-18 et R. 5412-8 de ce code.

§ 2 Bénéficient de la délégation visée au § 1 du présent article :

- madame Caroline Riffard, directrice des opérations
- madame Gaëtane Bernard, adjointe à la direction des opérations en charge des services
- monsieur Laurent Lejeune, adjoint à la direction des opérations en charge de l'appui, suivi projets et la gouvernance
- monsieur Eric Coyette, directeur des plateformes d'activités centralisées
- madame Carole Bigot, directrice de la plateforme prestations formations, en charge de la direction des activités mutualisées et de la plateforme de services à distance
- monsieur Norbert Soete, responsable d'équipe de la plateforme activités mutualisées
- monsieur Sylvain Lelong, responsable d'équipe de la plateforme activités mutualisées
- madame Agnès Morabito, responsable d'équipe au sein de la plateforme de services à distance
- monsieur Smail Dhamene, responsable d'équipe au sein de la plateforme de services à distance

Section 7 – Prévention des fraudes

Article 13 – Prévention des fraudes

§ 1 – Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Jean-Marie Fontenelle, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- monsieur Olivier Delporte, directeur maîtrise des risques

à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France et dans la limite de leurs attributions :

- les correspondances se rapportant aux activités du service prévention des fraudes
- dans le cadre des activités du service prévention des fraudes, les demandes de pièces, les documents, décisions et actes utiles et nécessaires à la prévention et à la lutte contre la fraude

§ 2 – En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires permanents mentionnés au paragraphe 1 du présent article, bénéficient respectivement de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Anne Demay, responsable de service, prévention et lutte contre la fraude
- madame Frédérique Arson, chargé de mission prévention et lutte contre la fraude

§ 3 – En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires permanents mentionnés aux § 1 et § 2 du présent article, bénéficient à titre temporaire de la même délégation et dans la limite de leurs attributions :

- madame Martine Chelminski, auditrice au sein de la direction prévention des fraudes
- madame Stéphanie Combes, auditrice au sein de la même direction
- monsieur Jean-Robert Delhayé, auditeur au sein de la même direction
- madame Sandrine Trocme, auditrice au sein de la même direction
- madame Dominique Marlière, auditrice au sein de la même direction
- monsieur Emmanuel Cramet, auditeur prévention des fraudes
- madame Magali Deliens, auditrice prévention des fraudes
- madame Delphine Bourcy, auditrice prévention des fraudes
- madame Gladys Delaruelle, auditrice prévention des fraudes

Chaque délégataire ci-avant désigné dans le présent article statue sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article dans la limite de leur périmètre d'attribution.

Section 8 – Plaintes, contentieux et transactions

Article 14 – Plaintes sans constitution de partie civile

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Paulo Bica, responsable d'équipe support, gestion de patrimoine sein du service immobilier
- monsieur Dominique Corbisier, responsable d'équipe support, travaux et maintenance sein du service immobilier
- madame Frédérique Colonello, responsable de service, sécurité des personnes et des biens
- madame Véronique Furlan, chargé de mission sécurité

à l'effet de, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France et dans la limite de leurs attributions, porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers que Pôle emploi représente, pour tout fait ou acte intéressant la direction régionale.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes

- monsieur David Gambier, chargé de sécurité
- monsieur Frédéric Martin, chargé de sécurité
- monsieur Jean Paul Beacourt, chargé de sécurité
- monsieur Bertrand Sellier, gestionnaire de sécurité

bénéficient de la même délégation à titre temporaire.

Article 15 – Contentieux « réglementation »

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Jean-Marie Fontenelle, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- madame Caroline Riffard, directrice des opérations

à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France et dans la limite de leurs attributions, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du conseil d'Etat et de la cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Hauts-de-France ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article I de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, et des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Gaëtane Bernard, adjointe à la direction des opérations en charge des services
- madame Nathalie Declercq, responsable de service emploi, compétences
- monsieur Yannick Szypulinski, responsable de service réglementation et indemnisation
- monsieur Arnaud Flon, juriste au sein du service appui juridique et contentieux
- madame Nathalie Richard, juriste au sein du service appui juridique et contentieux
- monsieur Laurent Lejeune, adjoint à la direction des opérations en charge de l'appui, suivi projets et la gouvernance
- madame Carole Bigot, directrice de la plateforme prestations formations, en charge de la direction des activités mutualisées et de la plateforme de services à distance
- monsieur Sylvain Lelong, responsable d'équipe de la plateforme activités mutualisées
- monsieur Eric Coyette, directeur des plateformes d'activités centralisées

Article 16 – Contentieux « fraudes »

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Jean-Marie Fontenelle, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- monsieur Olivier Delporte, directeur maîtrise des risques
- madame Caroline Riffard, directrice des opérations

à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de Cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Hauts-de-France ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article I de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, et des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi.

En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires mentionnés dans le présent article, bénéficient à titre temporaire de la même délégation :

- madame Anne Demay, responsable de service, prévention et lutte contre la fraude
- madame Frédérique Arson, chargé de mission prévention et lutte contre la fraude
- monsieur Yannick Szygulinski, responsable de service réglementation et indemnisation
- monsieur Arnaud Flon, juriste au sein du service appui juridique et contentieux
- madame Nathalie Richard, juriste au sein du service appui juridique et contentieux
- monsieur Laurent Lejeune, adjoint à la direction des opérations en charge de l'appui, suivi projets et la gouvernance
- madame Gaëtane Bernard, adjointe à la direction des opérations en charge des services
- madame Carole Bigot, directrice de la plateforme prestations formations, en charge de la direction des activités mutualisées et de la plateforme de services à distance
- monsieur Eric Coyette, directeur des plateformes d'activités centralisées

Article 17 – Contentieux « ressources humaines »

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Jean-Marie Fontenelle, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- monsieur Dominique De Gryse, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale

à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du conseil d'Etat et de la cour de cassation, se rapportant aux ressources humaines de la direction régionale, à l'exception des litiges :

- relatifs à la convention collective nationale de Pôle emploi, aux accords qui y sont annexés et aux accords collectifs nationaux de travail, ainsi qu'à leurs avenants, sauf décision ponctuelle prise par le directeur général ou son délégataire au sein de la direction générale ;
- relatifs aux décrets, arrêtés, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégataire au sein de la direction générale afférents à la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public ;
- entre Pôle emploi et un agent de la direction régionale porté devant la juridiction administrative ou entre Pôle emploi et un agent soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de niveau VA ou VB qui serait porté devant le juge judiciaire ;
- entre Pôle emploi et un cadre dirigeant ou supérieur visé à l'article 1er, 1.2 ou 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi.

Article 18 – Autres contentieux

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Jean-Marie Fontenelle, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- monsieur Dominique De Gryse, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Marc Antoine Chabot, directeur administratif, finances et gestion
- monsieur Hervé Devaux, directeur adjoint administratif, finances et gestion

à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du conseil d'Etat et de la cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Hauts-de-France ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article I de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi ou mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant Pôle emploi.

En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires mentionnés dans le présent article, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire,

- madame Faïza Bellahcene, responsable de service affaires juridiques
- madame Valérie Bonzom, juriste au sein du service affaires juridiques
- monsieur Hakim Bourbia, juriste au sein du service affaires juridiques

Article 19 – Transactions

Délégation permanente de signature est donnée, à l'effet de transiger, dans la limite de leurs attributions, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France ou d'un tiers que Pôle emploi représente, dans les cas se rapportant à leurs décisions ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, prévoyant le versement d'une somme d'un montant total strictement inférieur à 50 000 euros, à l'exception de ceux dans lesquels le directeur général ne peut conclure une transaction qu'après délibération préalable et spéciale du conseil d'administration en application de l'article 3 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012 :

- monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Jean-Marie Fontenelle, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- monsieur Dominique De Gryse, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale

En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires mentionnés dans le présent article, bénéficient à titre temporaire de la délégation de transiger pour un montant total strictement inférieur à 10 000 euros, dans les cas se rapportant à leurs décisions ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception de ceux dans lesquels le directeur général ne peut conclure une transaction qu'après délibération préalable et spéciale du conseil d'administration en application de l'article 3 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012 :

- monsieur Marc Antoine Chabot, directeur administratif, finances et gestion
- monsieur Olivier Delporte, directeur maîtrise des risques
- monsieur Pascal Dumont, directeur de la stratégie et des relations extérieures
- madame Caroline Riffard, directrice des opérations
- madame Agnès Ménard, directrice développement RH

Section 9 – Divers

Article 20 – Production au passif des entreprises en procédure collective et autres recouvrements de créances

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Jean-Marie Fontenelle, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- monsieur Marc Antoine Chabot, directeur administratif, finances et gestion
- monsieur Hervé Devaux, directeur adjoint administratif, finances et gestion
- madame Caroline Riffard, directrice des opérations
- madame Gaëtane Bernard, adjointe à la direction des opérations en charge des services
- monsieur Yannick Szypulinski, responsable de service réglementation et indemnisation
- monsieur Arnaud Flon, juriste au sein du service appui juridique et contentieux

- madame Nathalie Richard, juriste au sein du service appui juridique et contentieux

à l'effet de signer au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- l'ensemble des décisions relatives au recouvrement de créances autres que celles visées à la section 4 « Recouvrement » de la présente décision, engager et conduire les voies d'exécution y afférant
- les décisions par lesquelles les créances restant dues à Pôle emploi autres que celles visées à l'article 8 de la présente décision sont produites au passif des entreprises en procédure collective

Article 21 – Hygiène, santé et sécurité au travail

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Jean-Marie Fontenelle, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- monsieur Dominique De Gryse, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Marc Antoine Chabot, directeur administratif, finances et gestion
- monsieur Hervé Devaux, directeur adjoint administratif, finances et gestion
- madame Agnès Ménard, directrice développement RH

à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France en matière d'hygiène, de santé, de sécurité au travail, les décisions et actes nécessaires pour assurer le respect des dispositions législatives et réglementaires s'imposant en la matière à l'employeur à l'égard des personnels, usagers et tiers, ainsi qu'en matière de sécurité des biens de Pôle emploi dans l'ensemble des sites dans le ressort territorial de la direction régionale, y compris celui du campus et au cours des déplacements de l'ensemble des personnels de Pôle emploi Hauts-de-France.

En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires permanents mentionnés au présent article, bénéficient respectivement de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Frédérique Colonello, responsable de service, sécurité des personnes et des biens
- madame Véronique Furlan, chargé de mission sécurité
- madame Sarah Charpentier, responsable de service, relations sociales
- madame Amandine Perez, adjointe responsable de service, santé, qualité de vie au travail

Chaque délégataire ci-avant désigné statue sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article dans la limite de son périmètre d'attribution.

Article 22 – Prévention et traitement des agressions au sein de Pôle emploi

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Jean-Marie Fontenelle, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- monsieur Dominique De Gryse, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Marc Antoine Chabot, directeur administratif, finances et gestion

à l'effet de signer, en matière de sécurité au travail, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France et dans la limite de leurs attributions :

- les actes et décisions pour assurer la prévention et le traitement des agressions contre Pôle emploi,
- porter plainte, y compris avec constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, pour tout acte ou tout fait intéressant la sécurité au travail.

En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires permanents mentionnés au présent article, bénéficient respectivement de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Hervé Devaux, directeur adjoint administratif, finances et gestion
- madame Agnès Ménard, directrice développement RH

- madame Emmanuelle Leroy, adjointe à la direction du développement RH
- madame Frédérique Colonello, responsable de service, sécurité des personnes et des biens
- madame Véronique Furlan, chargé de mission sécurité
- madame Sarah Charpentier, responsable de service, relations sociales
- madame Amandine Perez, adjointe responsable de service, santé, qualité de vie au travail

Chaque délégataire ci-avant désigné statue sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article dans la limite de son périmètre d'attribution.

Article 23 – Abrogation

La décision HdF n° 2018-68 DS DR du 12 octobre 2018 est abrogée

Article 24 – Publication

La présente décision sera publiée au bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Villeneuve d'Ascq, le 26 octobre 2018.

Nadine Crinier,
directrice régionale
de Pôle emploi Hauts-de-France

Décision HdF n° 2018-73 DS Agences du 26 octobre 2018

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France au sein des agences

La directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France,

Vu le code du travail, notamment les articles L.5312-1, L.5312-2, L.5312-9, L.5312-10, R.5312-4 et R.5312-25 et R.5312-26,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,.

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la loi n° 2011-893 du 28 juillet 2011 pour le développement de l'alternance et de la sécurisation des parcours professionnels,

Vu l'accord national interprofessionnel du 8 décembre 2014 relatif au contrat de sécurisation professionnel,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle (CSP),

Vu la convention conclue entre l'Etat, le Fonds de solidarité et Pôle emploi le 21 décembre 2012 relative à la répétition des prestations indues par Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la décision n° 2009-2743 du 15 décembre 2009 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions complémentaires susceptibles d'être confiées à Pôle emploi services à compter du 1er janvier 2010

Vu la décision n° 2018-75 du 26 juin 2018 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Vu la délibération n° 2013-45 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la mobilité,

Vu la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Décide :

Article 1 – Placement et service des prestations

§ 1 Aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, délégation permanente de signature est donnée:

- 1) à l'ensemble des agents exerçant au sein des agences à l'effet de, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, procéder à l'inscription sur la liste des demandeurs d'emploi,
- 2) aux personnes désignées au présent paragraphe et à l'effet de, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, prendre l'ensemble des autres décisions en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, en particulier, refuser une inscription sur cette liste, la tenir à jour, assurer le suivi et le contrôle de la recherche d'emploi dans les conditions prévues au titre Ier du livre IV de la cinquième partie du code du travail, signer les décisions de radiation, cessation d'inscription et changement de catégorie prévues aux articles R. 5411-18 et R. 5412-1 du même code, ainsi que les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre ces décisions en application des articles R. 5411-18 et R. 5412-8 du même code :

- monsieur Laurent Boucaux, directeur de l'agence pôle emploi Abbeville
- monsieur Eric Brouland, directeur adjoint de l'agence pôle emploi Abbeville
- monsieur Emmanuel Sergent, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi Abbeville
- madame Catherine Lhotellerie, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi Abbeville
- monsieur Laurent Fache, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi Abbeville
- madame Lynn Dehornoy, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi Abbeville
- monsieur Philippe Marseille, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi Abbeville
- madame Fanny Vibert Roulet, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi Abbeville
- monsieur Christophe De Fautereau, directeur de l'agence pôle emploi Amiens Dury
- monsieur Patrick Sautereau, directeur adjoint de l'agence pôle emploi Amiens Dury
- madame Laurence Krawczyk,, directrice adjointe de l'agence pôle emploi Amiens Dury
- madame Maryvonne Duval, responsable d'équipe de production de l'agence pôle emploi Amiens Dury
- monsieur Franck Carbonnier, responsable d'équipe de production de l'agence pôle emploi Amiens Dury
- madame Vanessa Soens, responsable d'équipe de production de l'agence pôle emploi Amiens Dury
- madame Amelie Lebeau, responsable d'équipe de production de l'agence pôle emploi Amiens Dury
- madame Marie José Duquenne, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi Amiens Dury
- madame Nathalie Segers, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi Amiens Dury
- monsieur Reynald Bouquet, directeur missionné ad interim de l'agence pôle emploi Amiens Millevoeye
- monsieur Bruno Orgaert, directeur adjoint de l'agence pôle emploi Amiens Millevoeye
- monsieur Reynald Bouquet, directeur adjoint de l'agence pôle emploi Amiens Millevoeye
- monsieur Jean Louis Cocquempot, responsable d'équipe de production de l'agence pôle emploi Amiens Millevoeye
- madame Sandrine Caron, responsable d'équipe de production de l'agence pôle emploi Amiens Millevoeye
- madame Isabelle Cueille, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi Amiens Millevoeye
- madame Elise Lefebvre, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi Amiens Millevoeye
- madame Sandrine Pouillaude, directrice de l'agence pôle emploi de Amiens Tellier
- monsieur Franck Herchin, directeur adjoint au sein de l'agence pôle emploi Amiens Tellier
- monsieur Olivier Veru, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi Amiens Tellier
- monsieur Eric Coulon, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi Amiens Tellier
- madame Lucie Coquille Vera, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi Amiens Tellier
- madame Sandra Petitpas, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi Amiens Tellier
- madame Fabienne Hucleux, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi Amiens Tellier
- madame Cécile Longo, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi Amiens Tellier

- monsieur Hedi Benrached, directeur de l'agence pôle emploi d'Anzin
- monsieur Benoît Degaille, directeur adjoint au sein de l'agence pôle emploi d'Anzin
- madame Valérie Curé, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Anzin
- monsieur Rodrigue Théry, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Anzin
- madame Christine Macarez, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Anzin
- madame Emmanuelle Blanchard, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Anzin
- madame Virginie Dumeste, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Anzin
- madame Cécile Gasnier, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Anzin
- monsieur Pascal Helart, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Anzin
- madame Louisa Reguida, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Anzin
- madame Fabienne Lelong, directrice de l'agence pôle emploi d'Armentières
- monsieur Gregory Germain, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Armentières
- madame Fatiha Betina, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Armentières
- madame Nathalie Corvaisier, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Armentières
- madame Isabelle Roulleau, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Armentières
- madame Sophie Bertucat, directrice de l'agence pôle emploi d'Arras
- madame Karima Lemoine, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi d'Arras
- madame Florence Guillaume, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi d'Arras
- madame Maryse Perlot, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Arras
- madame Leila Zidouri, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Arras
- madame Nadia Aarab, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Arras
- madame Anne Tora, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Arras
- madame Sophie Van Den Neucker, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Arras
- madame Christine Carnel, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Arras
- madame Chrifa Chaib, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Arras
- madame Christelle Cousin, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Arras
- madame Magalie Degrauwe, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Arras
- monsieur Benoit Dablemont, directeur au sein de l'agence pôle emploi d'Aulnoye Aymeries
- madame Laetitia Verlet, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Aulnoye Aymeries
- monsieur Hervé Luez, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Aulnoye-Aymeries
- madame Anne Duquenne, directrice de l'agence pôle emploi d'Avesnelles
- monsieur Gennaro Bartolive, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Avesnelles
- madame Laurence Brouwez Leveque, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Avesnelles
- monsieur Thierry Lecomte, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Avesnelles

- madame Karine Mestdagh, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Avesnelles
- madame Emmanuelle Camberlin Cappe, directrice de l'agence pôle emploi de Bailleul
- monsieur Alain Verbeke, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Bailleul
- madame Nina Lavisse, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Bailleul
- madame Delphine Leblanc, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bailleul
- madame Virginie Vettivel, directrice de l'agence pôle emploi de Bapaume
- madame Isabelle Gernez, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Bapaume
- madame Catherine Lorient, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Bapaume
- monsieur Jean Christophe Guillemetz, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bapaume
- monsieur Arnaud Wallois, directeur de l'agence pôle emploi de Beauvais Delie
- madame Françoise Ples, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Delie
- madame Sylvie Jakubowski, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Delie
- madame Claudine Bourey, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Delie
- madame Stéphanie Larroche, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Delie
- madame Valérie Gente, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Delie
- madame Anaïs Benoit Cornuejols, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Delie
- madame Meriem Kahlouche, directrice de l'agence pôle emploi de Beauvais Mykonos
- monsieur Christophe Ansel, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Beauvais Mykonos
- madame Sylvie Wittendal, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Mykonos
- madame Fabienne Martin Foyard, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Mykonos
- monsieur Franck Legendre, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Mykonos
- madame Aline Cabotte, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Mykonos
- madame Brigitte Bernard, directrice de l'agence pôle emploi de Berck-sur-Mer
- monsieur Julien Duclay, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Berck-sur-Mer
- madame Hélène Petit, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Berck sur mer
- madame Fabienne Leleu, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Berck sur mer
- monsieur Loic Vandenbergue, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Berck sur mer
- madame Veronique Beaugrand, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Berck-sur-Mer
- madame Anne Sophie Lengagne, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Berck-sur-Mer
- monsieur Frédéric Timlelt, directrice de l'agence pôle emploi de Béthune
- monsieur Sébastien Treutenaere, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Béthune
- monsieur William Fasquel, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Béthune

- madame Christine François, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Béthune
- madame Juliette Simonet, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Béthune
- madame Danielle Roger, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Béthune
- madame Daniele Lelangue, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Béthune
- madame Isabelle Delpouve, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Béthune
- monsieur Ludovic Delassus, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Béthune
- madame Christelle Lemery, directrice de l'agence pôle emploi de Boulogne Daunou
- monsieur Laurent Daens, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Boulogne Daunou
- monsieur Jacques Vauchere, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Boulogne Daunou
- madame Cécilia Caron, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Boulogne Daunou
- madame Cécile Eeckeloot, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Boulogne Daunou
- madame Sonia Parenty, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Boulogne Daunou
- monsieur Frédéric Cambier, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Boulogne Daunou
- madame Corinne Lemire, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Boulogne Daunou
- madame Annie Marzac, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Boulogne Daunou
- madame Sylvaine Cazet, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Boulogne Daunou
- monsieur Laurent Mercier, directeur de l'agence pôle emploi de Bruay la Buisnière
- madame Pascale Delayen, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Bruay-La-Buisnière
- madame Audrey Brunet, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Bruay-La-Buisnière
- madame Angélique Tincq, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Bruay-La-Buisnière
- monsieur Denis Devocelle, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bruay-La-Buisnière
- monsieur Rémy Jourdain, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bruay-La-Buisnière
- monsieur Guillaume Sagot, directeur de l'agence pôle emploi de Calais Mollien
- monsieur Eric Descheyer, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Calais Mollien
- monsieur Benoît Denis, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Calais Mollien
- monsieur Sébastien Couplet, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Calais Mollien
- monsieur Hervé Morice, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Calais Mollien
- madame Isabelle Legrand, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Calais Mollien
- madame Delphine Decuyper, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Calais Mollien
- monsieur Jerome Blondeel, directeur de l'agence pôle emploi de Calais Saint Exupéry
- madame Dominique Ghys, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Calais Saint Exupéry

- madame Dorothée Bourdin, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Calais Saint Exupéry
- madame Sylvie Devulder, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Calais Saint Exupéry
- madame Carole Patinier, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Calais Saint Exupéry
- monsieur Cédric Clin, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Calais Saint Exupéry
- madame Catherine Cotrez, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Calais Saint Exupéry
- madame Marie-Pierre Guichard, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Calais Saint Exupéry
- madame Nathalie Godin, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Calais Saint Exupéry
- madame Daniela Piras, directrice de l'agence pôle emploi de Cambrai
- monsieur Jean Marchand, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Cambrai
- madame Dominique Kosciuszko, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Cambrai
- madame Chantal Robas, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Cambrai
- madame Françoise Dazeur, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Cambrai
- madame Sabah Azais, responsable d'équipe de production de l'agence pôle emploi de Cambrai
- monsieur Eric Labalette, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Cambrai
- madame Karine Smirne-Germain, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Cambrai
- monsieur Christophe Bailleul, directeur de l'agence pôle emploi de Carvin
- monsieur Amar Bouacem, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Carvin
- madame Maximilienne Dubruque, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Carvin
- madame Isabelle Trannoy, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Carvin
- monsieur Franck Dubois, directeur de l'agence pôle emploi de Caudry
- madame Odile Cauchy, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Caudry
- madame Delphine Deschamps, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Caudry
- monsieur Olivier Mathius, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Caudry
- madame Sophie Delignieres, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Caudry
- madame Alexandra Fauchard, directrice de l'agence pôle emploi de Château Thierry
- madame Corinne Baracassa, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Château Thierry
- monsieur Jérémy Lener, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Château Thierry
- madame Céline Barel, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Château Thierry
- monsieur Christophe Georges, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Château Thierry
- madame Blandine Néant, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Château Thierry
- monsieur Ludovic François, directeur de l'agence pôle emploi de Chauny
- monsieur Joël Brayer, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Chauny
- madame Sandrine Blanlard, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Chauny

- madame Valérie Sandrin Sene, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Chauny
- madame Cécile Lefevre, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Chauny
- monsieur David Caillerez, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Chauny
- madame Julie Patoux, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Chauny
- madame Marie Cécile Demolière, directrice de l'agence pôle emploi de Clermont
- monsieur Fabien Kapela, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Clermont
- madame Catherine Quatrevaux, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Clermont
- monsieur Jérôme Briault, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Clermont
- madame Caroline Nunes, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Clermont
- madame Laetitia Corbeaux, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Clermont
- madame Françoise Pennors, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Clermont
- madame Valérie Sagan, directrice de l'agence pôle emploi de Compiègne de Lesseps
- madame Claude Thierry, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Compiègne de Lesseps
- monsieur Jocelyn Deliencourt, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Compiègne de Lesseps
- madame Eliane Mestdagh, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Compiègne de Lesseps
- monsieur Cédric Legrand, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Compiègne de Lesseps
- madame Sylvie Fendorf, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Compiègne de Lesseps
- monsieur Pascal Jacobee, directeur de l'agence pôle emploi de Compiègne Margny
- monsieur Xavier Leveque, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Compiègne Margny
- monsieur Patrice Watrin, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Compiègne Margny
- madame Nadia Boucheffa, responsable d'équipe de production de l'agence pôle emploi de Compiègne Margny
- madame Frédérique Honrado, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Compiègne Margny
- monsieur Thierry Danhiez, directeur de l'agence pôle emploi de Condé-sur-Escaut
- madame Karine Wielebski, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Condé-sur-Escaut
- monsieur Mickael Richard, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Condé-sur-Escaut
- madame Mélanie Souchet, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Condé-sur-Escaut
- madame Caroline Deicke, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Coudekerque
- monsieur John Baugard, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Coudekerque
- madame Valérie Vanacker, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Coudekerque
- monsieur Thierry Manceau, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Coudekerque
- madame Christine Merie, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Coudekerque
- monsieur Eddy Mille, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Coudekerque
- monsieur Cyrille Jutteau, directeur de l'agence pôle emploi de Creil Montataire

- madame Françoise Croissant, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Creil Montataire
- madame Marie Claire Saint Omer, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Creil Montataire
- madame Emilie Raise, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Creil Montataire
- monsieur Nicolas Boullenois, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Creil Montataire
- madame Sabrina Barreiro, directrice de l'agence pôle emploi de Creil Nogent
- monsieur Willy Spanhove, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Creil Nogent
- madame Cécile Lambert, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Creil Nogent
- madame Christine Maisonneuve, responsable d'équipe de production au sein de de l'agence pôle emploi de Creil Nogent
- madame Alexandra Manach Lebeau, responsable d'équipe de production au sein de de l'agence pôle emploi de Creil Nogent
- monsieur Maxime De Lattin, responsable d'équipe de production au sein de de l'agence pôle emploi de Creil Nogent
- monsieur Philippe Fernandes, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Creil Nogent
- madame Mathilde Boukhelif, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Creil Nogent
- monsieur Vincent Coutourides, directeur de l'agence pôle emploi de Creil saint Maximin
- madame Laurence Fifi, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Creil saint Maximin
- madame Christine Hoynant, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Creil saint Maximin
- madame Emmanuelle Bouvier, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Creil saint Maximin
- madame Murielle Delahay, directrice de l'agence pôle emploi de Crepy en Valois
- madame Karine Lerigoleur, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Crepy en Valois
- madame Christelle Winter Abadie, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Crepy en Valois
- madame Anne Magis, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Crepy en Valois
- monsieur Richard Ludes, directeur de l'agence pôle emploi de Croix
- madame Caroline Wintrebert, responsable d'équipe production au sein de l'agence pôle emploi de Croix
- madame Evelyne Ost, responsable d'équipe production au sein de l'agence pôle emploi de Croix
- monsieur Nicolas Dassonville, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Croix
- monsieur Mickaël Bestelle, directeur de l'agence pôle emploi de Denain
- madame Catherine Moriaux, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi de Denain
- madame Valérie Lobry, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Denain
- madame Emmanuelle Douillard, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Denain
- monsieur Denis Demaret, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Denain
- monsieur Jean Yves Crapet, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Denain
- monsieur Christophe Bultez, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Denain
- madame Sophie Palisse, directrice de l'agence pôle emploi de Douai Gayant

- madame Stéphanie Kannapel, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- madame Valérie Dubuche, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- madame Pascaline Degand, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- monsieur Laurent Rios, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- monsieur Thierry Lenglet, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- madame Nadine Nowaczyk, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- madame Stéphanie Royer, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- monsieur Sébastien Hantute, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- madame Rachel Smagghe, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- monsieur Philippe Leclercq, expert IPR et indemnisation au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- monsieur Samy Garbaa, directeur de l'agence pôle emploi de Doullens
- madame Stéphanie Lefrancq, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Doullens
- madame Hélène Lenfle Roussel, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Doullens
- madame Florence Merchez, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi Doullens
- monsieur Gaetan Delacre, directeur de l'agence pôle emploi de Dunkerque
- madame Laurence Carbon, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Dunkerque
- madame Anne Dequidt, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Dunkerque
- monsieur Eric Hoorens, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Dunkerque
- madame Emmanuelle Brasseur, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Dunkerque
- madame Stéphanie Combe, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Dunkerque
- monsieur Jean-Paul Grolez, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Dunkerque
- madame Stéphanie Peulevey, directrice de l'agence pôle emploi de Friville
- monsieur Thierry Vibert, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Friville
- madame Mathilde Chevalier, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Friville
- madame Ingrid Abrahamme, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Friville
- monsieur Brahim Hamra, directeur de l'agence pôle emploi de Grande-Synthe
- monsieur Bruno Devulder, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Grande-Synthe
- madame Karine Kuberski, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de GrandeSynthe
- madame Christele Blondeel, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Grande Synthe
- madame Christine Hassen, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Grande-Synthe
- madame Agnès Paul, directrice de l'agence pôle emploi de Gravelines

- madame Anne-Laure Lafaye, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Gravelines
- monsieur Sébastien Vanacker, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Gravelines
- madame Murielle Rahou, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Gravelines
- madame Sylvie Maesele, directrice de l'agence pôle emploi de Halluin
- monsieur Christophe Honoré, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Halluin
- madame Sandrine Catez, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Halluin
- monsieur Arnaud Guenez, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Halluin
- madame Stéphanie Bacco directrice de l'agence pôle emploi de Ham
- madame Virginie Cardot, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Ham
- madame Deborah Coelho Fernandez, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de de Ham
- madame Maud Lemaire, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Ham
- madame Bénédicte Bourgot, directrice de l'agence pôle emploi de Haubourdin
- madame Sylvie Dumont, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Haubourdin
- madame Maryève Deraedt, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Haubourdin
- madame Catherine Dryepondt, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Haubourdin
- madame Julie Canoen, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Haubourdin
- madame Anne Givel, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Haubourdin
- madame Claire Brunel, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Haubourdin
- monsieur Bertrand Sename, directeur de l'agence pôle emploi de Hazebrouck
- monsieur Olivier Lemaire, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Hazebrouck
- madame Marie-Paule Régner, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Hazebrouck
- madame Valérie Vossaert, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Hazebrouck
- madame Valerie Deffrennes, directrice de l'agence pôle emploi de Hem
- madame Sonia Boukarine, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Hem
- madame Nadège Fouquart, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Hem
- madame Laurence Ekollo, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Hem
- madame Cathy Sirop, directrice de l'agence pôle emploi de Hénin-Beaumont
- madame Caroline Léger, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi de Hénin-Beaumont
- monsieur Stephen Roussel, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Hénin-Beaumont
- madame Laetitia Veys, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Hénin-Beaumont
- monsieur Thierry Pruvost, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Hénin-Beaumont
- madame Angélique Derisbourg, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Hénin-Beaumont
- madame Caroline Lemort, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Hénin-Beaumont
- madame Catherine Olivier, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Hénin-Beaumont

- monsieur Nicolas Mataczynski, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Hirson
- madame Perrine Manesse, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Hirson
- madame Géraldine Roland, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Hirson
- monsieur Fabrice Balent, directeur de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- madame Karine Thorel, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- madame Céline Deregnaucourt, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- monsieur François Lemahieu, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- madame Sandrine Delassus, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- monsieur Pierre Gembala, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- monsieur Philippe Paquet, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- monsieur Fabrice Fleter, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- monsieur Nicolas Lefebvre, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- madame Aline Lemeret, directrice de l'agence pôle emploi de Laon
- monsieur Youssef El Grimat, directeur adjoint au sein de l'agence pôle emploi de Laon
- monsieur André Locatelli, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Laon
- monsieur Jacky Mary, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Laon
- madame Marie Christine Hazard, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Laon
- madame Amélie Carlier, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Laon
- monsieur Arnel Thomas, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Laon
- madame Caroline Fontaine, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Laon
- monsieur David Cresson, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Laon
- monsieur Alain Delaire, directeur de l'agence pôle emploi de Le Cateau-Cambrésis
- madame Florence Crevisier, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi Le Cateau-Cambrésis
- madame Aurélie Cetani, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi Le Cateau-Cambrésis
- madame Cécilia Hourdiau, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Le Cateau-Cambrésis
- madame Virginie Lecreux, directrice de l'agence pôle emploi de Lens Gare
- madame Christine Choteau, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi de Lens Gare
- madame Nathalie Duda, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi de Lens Gare
- monsieur David Megherbi, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lens Gare
- madame Laurie Strus, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lens Gare
- madame Stéphanie Dejardin, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lens Gare
- madame Brigitte Deplanque, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lens Gare

- madame Isabelle Terrache, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lens Gare
- madame Sylvie Devincré, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lens Gare
- monsieur Christophe Darras directeur de l'agence pôle emploi de Lens Laloux
- madame Sabine Delsaux, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lens Laloux
- madame Magalie Provence, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lens Laloux
- madame Marylene Masclet, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lens Laloux
- madame Sophie Nigond, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lens Laloux
- madame Stéphanie Mixte, directrice de l'agence pôle emploi de Le Quesnoy
- madame Audrey Crepel, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Le Quesnoy
- monsieur Michael Boquet, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Le Quesnoy
- monsieur Christian Michon, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Le Quesnoy
- madame Corentine Vaillot, directrice de l'agence pôle emploi de Liévin
- madame Anne Caroline Philippe, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Liévin
- monsieur Philippe Huxley, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Liévin
- madame Corinne Neveu, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Liévin
- monsieur Christophe Balcaen, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Liévin
- madame Sybille Labrosse, directrice de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- madame Fanny Alonso, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- madame Stéphanie Demailly, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- madame Marie Lepers, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- madame Nathalie Descamps, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- monsieur Cédric Slesiona, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- monsieur François Rémy Roesing, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- madame Sandrine Pecot, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- monsieur Mohamed Badri, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- madame Meriem Abdesselam-Touileb, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- madame Marion Ferrare, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- monsieur Jamel Bennaceur, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- monsieur Denis Godmez, directeur de l'agence pôle emploi de Lille Port Fluvial
- madame Manuela Pelliccia, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Lille Port Fluvial
- madame Soraya Boua, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille Port Fluvial
- madame Marie Astrid Phinera Horth, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille Port Fluvial

- monsieur Pascal Bert, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille Port Fluvial
- madame Marie-Line Duthoit, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lille Port Fluvial
- monsieur Frédéric Debreyne, directeur de l'agence pôle emploi de Lille République
- monsieur Dominique Leterme, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Lille République
- madame Sarah Niravong, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille République
- madame Anne Fourrier, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille République
- monsieur Alain Saillant, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille République
- monsieur Ludovic Masseur, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lille République
- madame Nohra Djema, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lille République
- madame Pascaline Leignel, directrice de l'agence pôle emploi de Lille Vaucanson
- madame Caroline Hennache, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Lille Vaucanson
- monsieur Thibaut Gaucher responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille Vaucanson
- madame Aurélie Camier, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille Vaucanson
- monsieur Abdelrani Hammache, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille Vaucanson
- madame Virginie Hladky, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lille Vaucanson
- monsieur Frederik Croes, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lille Vaucanson
- madame Karine Blondiaux, directrice de l'agence pôle emploi de Lillers
- monsieur Stéphane Wybo, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lillers
- madame Roxane Tison, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lillers
- monsieur Vincent Salmon, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lillers
- madame Caroline Flament Bouvignies, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lillers
- madame Annick Desplanques, directrice de l'agence pôle emploi de Lomme
- madame Elisabeth Cornette, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi de Lomme
- madame Muriel Carpentier, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lomme
- madame Paule-Stéphanie Damestoy, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lomme
- madame Marie Hego, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lomme
- madame Stéphanie Houzet, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lomme
- monsieur Cyrille Rommelaere, directeur de l'agence pôle emploi de Longuenesse
- monsieur Stéphane Urbin, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Longuenesse
- monsieur Dany Hachin, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Longuenesse
- madame Vichettra Mon, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Longuenesse
- madame Corinne Vandrepote, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Longuenesse

- monsieur Samuel Vandaele, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Longuenesse
- madame Dorothee Seillier, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Longuenesse
- monsieur Dominique Sette, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Longuenesse
- monsieur Christophe Aubé, directeur de l'agence pôle emploi de Marconnelle
- madame Sophie Decottignies, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Marconnelle
- madame Emilie Vaussieu, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Marconnelle
- madame Sophie Schneider, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Marconnelle
- monsieur François Fernandez Estepa, directeur de l'agence pôle emploi de Maubeuge Gare
- madame Nathalie Adamski, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Maubeuge Gare
- madame Sabine Hubert, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Gare
- madame Nadia Rougab, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Gare
- monsieur Mikaël Lobry, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Gare
- monsieur Carmelo Livia, directeur de l'agence pôle emploi de Maubeuge Pasteur
- madame Isabelle Blareau, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Maubeuge Pasteur
- madame Fabienne Lagneaux, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Pasteur
- madame Katia Delvaux, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Pasteur
- madame Sylvie Thorez, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Pasteur
- madame Sebastia Baldinu, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Pasteur
- monsieur Christian Germain, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Pasteur
- madame Sandrine Leguidcoq, directrice de l'agence pôle emploi de Meru
- madame Maryse Avisse Bougrat, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Meru
- monsieur Jean Paul Fernand, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Meru
- madame Stéphanie Vandezande, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Meru
- monsieur Florian Delaporte, directeur de l'agence pôle emploi de Montdidier
- monsieur Patrick Goubet, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Montdidier
- monsieur Frédéric Werdyn, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Montdidier
- madame Karine Patron, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Montdidier
- madame Anne-Sophie Parfant, directrice de l'agence pôle emploi de Nœux-les-Mines
- madame Sylvie Pelerin, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Nœux-les-Mines
- monsieur Pascal Bouillon, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Nœux-les-Mines
- madame Séverine Duverge, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Nœux-les-Mines

- monsieur Jean Michel Kowalski, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Nœux-les-Mines
- madame Christelle Lacomblez, directrice de l'agence pôle emploi de Noyon
- madame Laetitia Trizac, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Noyon
- madame Frédérique Champion, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Noyon
- madame Maggy Fichaux, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Noyon
- monsieur Cédric Delhorbe directeur de l'agence pôle emploi de Peronne Albert
- madame Sylvie Lerat, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Peronne Albert
- monsieur Pierre Tardieux, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Péronne Albert
- madame Ellen Cuvillier, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Peronne Albert
- monsieur Clément Lollieux, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Péronne Albert
- madame Sylvie Camier, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Peronne Albert
- madame Zohra Langlet Elbasri, directrice de l'agence pôle emploi de Roubaix Centre
- madame Stéphanie Féron, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Roubaix Centre
- madame Anne Bourgeois, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Centre
- madame Anne Demarquilly, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Centre
- madame Elodie Dartus, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Centre
- madame Céline Toumi, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Centre
- monsieur Pierre Passavant, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Centre
- madame Camille Camblong, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Centre
- madame Marie-Amélie Riviere, directrice de l'agence pôle emploi de Roubaix Les Prés
- madame Martine Reiter, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Roubaix Les Prés
- monsieur Eddie Vancompernelle, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Roubaix Les Prés
- madame Laëtitia Greco, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Les Prés
- monsieur Tony Delevallée, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Les Prés
- monsieur Yannick Hoguet, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Les Prés
- monsieur Fabien Duflot, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Les Prés
- madame Marie Claude Arnoux, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Les Prés
- monsieur Sullivan Hottin, directeur de l'agence pôle emploi de Saint-Amand-les-Eaux
- madame Claire Balent, responsable d'équipe de production de l'agence pôle emploi de Saint-Amand-les-Eaux
- madame Claudine Augustin, responsable d'équipe de production de l'agence pôle emploi de Saint-Amand-les-Eaux
- monsieur Michael Lepage, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint Amand-les-Eaux
- madame Pascale Caulier, directrice de l'agence pôle emploi de Saint-Martin-les-Boulogne

- madame Valérie De Barros, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Saint-Martin-les-Boulogne
- monsieur François Eeckeloot, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Martin-les-Boulogne
- monsieur Abdenebi Goual, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Martin-les-Boulogne
- madame Florence Deblock, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Martin-les-Boulogne
- madame Sylvie Ghysel, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Martin-les-Boulogne
- madame Nathalie Barmuta, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Martin-les-Boulogne
- madame Florence Tricard, directrice de l'agence pôle emploi de Saint-Pol-sur-Ternoise
- madame Stéphanie Pinto, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Pol-sur-Ternoise
- madame Christelle Blondel, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Pol-sur-Ternoise
- madame Séverine Andrieux, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Pol-sur-Ternoise
- monsieur Jean-François Ryckelynck, directeur de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Cordier
- monsieur Gilles De Macedo, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Cordier
- monsieur Sébastien Herbet, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Cordier
- monsieur Igor Daoughi-Klimerak, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Cordier
- madame Maryse Lavigne, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Cordier
- monsieur Stephen Lebeau, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Cordier
- madame Corynne Ancelle Dupuis, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Cordier
- madame Sylvie Amblot, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Cordier
- monsieur Grégory Feuillet, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Cordier
- monsieur Remi Lemaire, directeur de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Peri
- madame Monique Dieudonne, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Peri
- madame Sophie Roquet, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Peri
- monsieur Fabrice Pincon, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Peri
- madame Marie-Blandine Ledru, directrice de l'agence pôle emploi de Seclin
- madame Cecilia Régnier, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Seclin
- madame Sophie Lempieux, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Seclin
- madame Anne-Sophie Diouf, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Seclin
- madame Audrey Suing, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Seclin
- madame Jennifer Darras, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Seclin
- monsieur Julien Ostorero, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Seclin
- madame Karine Silvert, directrice de l'agence pôle emploi de Sin le Noble
- madame Fabienne Duez, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Sin le Noble

- madame Hélène Hortemel, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Sin le Noble
- monsieur Laurent Gobert, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Sin le Noble
- madame Blandine Masschelein, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Sin le Noble
- monsieur Frédéric Kosciuszko, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Sin le Noble
- madame Valérie Devis, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Sin le Noble
- monsieur Yann Richet, directeur de l'agence pôle emploi de Soissons
- madame Frédérique Lautret, directrice adjoint de l'agence pôle emploi de Soissons
- madame Isabelle Lecomte, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Soissons
- madame Johanna Rasschaert, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Soissons
- madame Mahée François, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Soissons
- madame Sabrina Mallet, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Soissons
- madame Isabelle Kempeneers Schmieszek, directrice de l'agence pôle emploi de Somain
- madame Sandrine Jasniak, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi de Somain
- madame Karine Gobled, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Somain
- madame Lucille Dumont, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Somain
- madame Dorothée Delcroix, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Somain
- madame Delphine Leduc, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Somain
- madame Ingrid Verstraete, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Somain
- madame Karine Peixoto, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Tourcoing
- monsieur Emmanuel Daveluy, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Tourcoing
- monsieur Mustapha Mebirouk, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing
- madame Corinne Spenninck, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing
- monsieur Sacha Medjedovic, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing
- madame Nadia Mazna Przyborowski, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing
- madame Naima Meddah, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing
- monsieur William Muller, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing
- madame Gwenaëlle Ludes, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing
- madame Stéphanie Vanwonderghem, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing
- madame Zineb Lazzaoui, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing
- monsieur Jacques Moreau, directeur de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- monsieur Franck Wignolle, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- madame Martine Bassez, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Valenciennes

- madame Isabelle Carpentier, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- madame Baiya Malache, responsable d'équipe de production au sein de l'agence emploi pôle emploi de Valenciennes
- madame Farida Kacer, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- madame Véronique Mucciante, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- madame Stéphanie Vandensken, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- monsieur Jean Michel Ranno, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- monsieur Cyril Verhaeghe, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- madame Laurence Dupont, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- madame Pascaline Bruneau, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- monsieur Cyrille Lambert, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Vervins Guise
- madame Corine Hiblot, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Vervins Guise
- madame Delphine Plichon, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Vervins Guise
- monsieur Jacques Huet, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Vervins Guise
- madame Sylvie Dieudonne, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Vervins Guise
- madame Sandra Antonio, directrice de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- madame Fabienne Champion, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- monsieur Christophe Bonnard, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- madame Isabelle Battel, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- monsieur Emmanuel Tiba, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- madame Nagia Laouar, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- madame Sylvie Demil, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- madame Séverine Beha-Vbrugge, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- monsieur Cédric Taillez, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- monsieur Daniel Goin, directeur de l'agence pôle emploi de Wattrelos
- madame Christine Ghesquiere, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Wattrelos
- monsieur Frédéric Dupont, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Wattrelos
- monsieur Arnaud Dupriez, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Wattrelos

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 4 à l'effet de, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- prendre les décisions relatives au bénéfice des allocations, primes, aides et autres prestations versées par Pôle emploi, que ce soit pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L.5423-24 du code du travail, de l'Unédic, des employeurs

mentionnés à l'article L.5424-1 du code du travail y compris dans les cas visés par l'accord d'application n° 12 au règlement de l'assurance chômage lorsque la convention conclue avec ces employeurs dispose que Pôle emploi statue sur ces cas ou de tout autre tiers et en demander le remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, à l'exception des décisions relatives aux services des prestations pour lesquelles l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général et des décisions relatives à ce service transférées à cet établissement par décision spécifique prise sur le fondement de la décision susvisée n° 2009-2743 du directeur général du 15 décembre 2009,

- prendre les décisions et conclure les conventions mentionnées à l'article R. 5312-4 du code du travail,
- prendre les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE) ainsi que les décisions de suspension, d'extension et de prolongation de cet agrément
- signer les bons d'aide à la mobilité, les bons SNCF ainsi que les bons de commande de prestations de service au bénéfice de demandeurs d'emploi,
- dans les conditions et limites fixées par les textes applicables, prendre les décisions relatives à la conclusion, au suivi et à la rupture du contrat de transition professionnelle (CTP) et demander le remboursement des allocations y afférentes lorsqu'elles ont été en trop versées,
- statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

§ 3 Délégation permanente de signature est également donnée à l'ensemble des conseillers au sein des agences à l'effet de, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France aux fins d'exécution du service public de l'emploi, signer les bons SNCF non dérogoires au bénéfice des demandeurs d'emploi

Article 2 – Ordre de service, acte, correspondance, congés, autorisations d'absence et plaintes

Délégation permanente de signature est également donnée aux personnes désignées à l'article 4 à l'effet de, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, et dans la limite de leurs attributions :

- signer tout ordre de service, acte et correspondance nécessaire au fonctionnement général de l'agence, ainsi que les ordres de mission / autorisation de déplacements et les états de frais de déplacement des personnels placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission, états de frais de déplacement et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de France métropolitaine,
- en matière de gestion des ressources humaines, signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité,
- porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers qu'il représente, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

Article 3 – Conventions locales de partenariat

Délégation permanente de signature est également donnée aux personnes désignées à l'article 4 de la présente décision à l'effet de, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, signer tout acte nécessaire à l'animation du service public local de l'emploi ainsi que :

- 1) signer les conventions et actes y afférents conclus dans le cadre des accords-cadres nationaux définissant des axes de coopération à la disposition du réseau avec une autonomie locale, à l'exception de celles entraînant un impact financier ou sur la gestion des ressources humaines de Pôle emploi ;
- 2) par exception au 1) initier, négocier et signer les conventions locales de coopération avec les missions locales et les actes y afférents à l'exclusion de la signature des avenants, des reconductions et des actes emportant résiliation, conformément aux instructions et après obtention du visa régional ;

- 3) signer les autres accords et actes y afférents, dont la direction de l'agence a pris l'initiative, à l'exception de ceux entraînant un impact financier ou politique ou sur le système d'information ou la gestion des ressources humaines de Pôle emploi.
- 4) initier et signer les conventions locales de subvention inférieur à 20 000 euros et les actes y afférents à l'exclusion de la signature des avenants, des reconductions et des actes emportant résiliation, conformément aux instructions du service partenariat et après obtention du visa régional

Article 4 – Délégués permanents

Bénéficient des délégations mentionnées au § 2 de l'article 1, et aux articles 2 et 3 à titre permanent :

- monsieur Laurent Boucaux, directeur de l'agence pôle emploi Abbeville
- monsieur Christophe De Fautereau, directeur de l'agence pôle emploi Amiens Dury
- monsieur Reynald Bouquet, directeur missionné ad interim de l'agence pôle emploi Amiens Millevoys
- madame Sandrine Pouillaude, directrice de l'agence pôle emploi de Amiens Tellier
- monsieur Hedi Benrached, directeur de l'agence pôle emploi d'Anzin
- madame Fabienne Lelong, directeur de l'agence pôle emploi d'Armentières
- madame Sophie Bertucat, directrice de l'agence pôle emploi d'Arras
- monsieur Benoit Dablemont, directeur au sein de l'agence pôle emploi d'Aulnoye Aymeries
- madame Anne Duquenne, directrice de l'agence pôle emploi d'Avesnelles
- madame Emmanuelle Camberlin Cappe, directrice de l'agence pôle emploi de Bailleul
- madame Virginie Vettivel, directrice de l'agence pôle emploi de Bapaume
- monsieur Arnaud Wallois, directeur de l'agence pôle emploi de Beauvais Delie
- madame Meriem Kahlouche, directrice de l'agence pôle emploi de Beauvais Mykonos
- madame Brigitte Bernard, directrice de l'agence pôle emploi de Berck-Sur-Mer
- monsieur Frédéric Timlelt, directrice de l'agence pôle emploi de Béthune
- madame Christelle Lemery, directrice de l'agence pôle emploi de Boulogne Daunou
- monsieur Laurent Mercier, directeur de l'agence pôle emploi de Bruay la Buissonnière
- monsieur Guillaume Sagot, directeur de l'agence de pôle emploi de Calais Mollien
- monsieur Jérôme Blondeel, directeur de l'agence pôle emploi de Calais Saint Exupéry
- madame Daniela Piras, directrice de l'agence pôle emploi de Cambrai
- monsieur Christophe Bailleul, directeur de l'agence pôle emploi de Carvin
- monsieur Franck Dubois, directeur de l'agence pôle emploi de Caudry
- madame Alexandra Fauchard, directrice de l'agence pôle emploi de Château Thierry
- monsieur Ludovic François, directeur de l'agence pôle emploi de Chauny
- madame Marie Cécile Demolière, directrice de l'agence pôle emploi de Clermont
- madame Valérie Sagan, directrice de l'agence pôle emploi de Compiègne de Lesseps
- monsieur Pascal Jacobee, directeur de l'agence pôle emploi de Compiègne Margny
- monsieur Thierry Danhiez, directeur de l'agence pôle emploi de Condé-sur-Escaut
- monsieur Cyrille Jutteau, directeur de l'agence pôle emploi de Creil Montataire
- madame Sabrina Barreiro, directrice de l'agence pôle emploi de Creil Nogent
- monsieur Vincent Coutourides, directeur de l'agence pôle emploi de Creil saint Maximin
- madame Murielle Delahay, directrice de l'agence pôle emploi de Crepy en Valois
- monsieur Richard Ludes, directeur de l'agence pôle emploi de Croix
- monsieur Mickaël Bestelle, directeur de l'agence pôle emploi de Denain
- madame Sophie Palisse, directrice de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- monsieur Samy Garbaa, directeur de l'agence pôle emploi de Doullens
- monsieur Gaetan Delacre, directeur de l'agence pôle emploi de Dunkerque
- madame Stéphanie Peulevey, directrice de l'agence pôle emploi de Friville
- monsieur Brahim Hamra, directeur de l'agence pôle emploi de Grande-Synthe
- madame Agnès Paul, directrice de l'agence pôle emploi de Gravelines
- madame Sylvie Maesele, directrice de l'agence pôle emploi de Halluin
- madame Stéphanie Bacco directrice de l'agence pôle emploi de Ham
- madame Bénédicte Bourgot, directrice de l'agence pôle emploi de Haubourdin
- monsieur Bertrand Sename, directeur de l'agence pôle emploi de Hazebrouck
- madame Valerie Deffrennes, directrice de l'agence pôle emploi de Hem
- madame Cathy Sirop, directrice de l'agence pôle emploi de Hénin-Beaumont

- monsieur Fabrice Balent, directeur de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- madame Aline Lemeret, directrice de l'agence pôle emploi de Laon
- monsieur Alain Delaire, directeur de l'agence pôle emploi de Le Cateau-Cambrésis
- madame Virginie Lecreux, directrice de l'agence pôle emploi de Lens Gare
- monsieur Christophe Darras, directeur de l'agence pôle emploi de Lens Laloux
- madame Stéphanie Mixte, directrice de l'agence pôle emploi de Le Quesnoy
- madame Corentine Vaillot, directrice de l'agence pôle emploi de Liévin
- madame Sybille Labrosse, directrice de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- monsieur Denis Godmez, directeur de l'agence pôle emploi de Lille Port Fluvial
- monsieur Frédéric Debreyne, directeur de l'agence pôle emploi de Lille République
- madame Pascaline Leignel, directrice de l'agence pôle emploi de Lille Vaucanson
- madame Karine Blondiaux, directrice de l'agence pôle emploi de Lillers
- madame Annick Desplanques, directrice de l'agence pôle emploi de Lomme
- monsieur Cyrille Rommelaere, directeur de l'agence pôle emploi de Longuenesse
- monsieur Christophe Aubé, directeur de l'agence pôle emploi de Marconnelle
- monsieur François Fernandez Estepa, directeur de l'agence pôle emploi de Maubeuge Gare
- monsieur Carmelo Livia, directeur de l'agence pôle emploi de Maubeuge Pasteur
- madame Sandrine Leguidcoq, directrice de l'agence pôle emploi de Meru
- monsieur Florian Delaporte, directeur de l'agence pôle emploi de Montdidier
- madame Anne-Sophie Parfant, directrice de l'agence pôle emploi de Nœux-les-Mines
- madame Christelle Lacomblez, directrice de l'agence pôle emploi de Noyon
- monsieur Cédric Delhorbe directeur de l'agence pôle emploi de Peronne Albert
- madame Zohra Langlet Elbasri, directrice de l'agence pôle emploi de Roubaix Centre
- madame Marie-Amélie Riviere, directrice de l'agence pôle emploi de Roubaix Les Prés
- monsieur Sullivan Hottin, directeur de l'agence pôle emploi de Saint-Amand-les-Eaux
- madame Pascale Caulier, directrice de l'agence pôle emploi de Saint-Martin-les-Boulogne
- madame Florence Tricard, directrice de l'agence de pôle emploi de Saint Pol sur Ternoise
- monsieur Jean-François Ryckelynck, directeur de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Cordier
- monsieur Remi Lemaire, directeur de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Peri
- madame Marie-Blandine Ledru, directrice de l'agence pôle emploi de Seclin
- madame Karine Silvert, directrice de l'agence pôle emploi de Sin le Noble
- monsieur Yann Richet, directeur de l'agence pôle emploi de Soissons
- madame Isabelle Kempeneers Schmieszek, directrice de l'agence pôle emploi de Somain
- monsieur Jacques Moreau, directeur de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- madame Sandra Antonio, directrice de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- monsieur Daniel Goin, directeur de l'agence pôle emploi de Wattrelos

Article 5 – Délégués temporaires

§ 1 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées à l'article 4 de la présente décision, bénéficient, à titre temporaire et dans la limite de leurs attributions, des délégations mentionnées au § 2 de l'article 1 et à l'article 2 :

- monsieur Eric Brouland, directeur adjoint de l'agence pôle emploi Abbeville
- monsieur Emmanuel Sergent, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi Abbeville
- madame Catherine Lhotellerie, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi Abbeville
- monsieur Laurent Fache, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi Abbeville
- madame Lynn Dehornoy, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi Abbeville
- monsieur Patrick Sautereau, directeur adjoint de l'agence pôle emploi Amiens Dury
- madame Laurence Krawczyk,, directrice adjointe de l'agence pôle emploi Amiens Dury
- madame Maryvonne Duval, responsable d'équipe de production de l'agence pôle emploi Amiens Dury
- monsieur Franck Carbonnier, responsable d'équipe de production de l'agence pôle emploi Amiens Dury

- madame Vanessa Soens, responsable d'équipe de production de l'agence pôle emploi Amiens Dury
- madame Amelie Lebeau, responsable d'équipe de production de l'agence pôle emploi Amiens Dury
- monsieur Bruno Orgaert, directeur adjoint de l'agence pôle emploi Amiens Millevoeye
- monsieur Reynald Bouquet, directeur adjoint de l'agence pôle emploi Amiens Millevoeye
- monsieur Jean Louis Cocquempot, responsable d'équipe de production de l'agence pôle emploi Amiens Millevoeye
- madame Sandrine Caron, responsable d'équipe de production de l'agence pôle emploi Amiens Millevoeye
- monsieur Franck Herchin, directeur adjoint au sein de l'agence pôle emploi Amiens Tellier
- monsieur Olivier Veru, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi Amiens Tellier
- monsieur Eric Coulon, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi Amiens Tellier
- madame Lucie Coquille Vera, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi Amiens Tellier
- madame Sandra Petitpas, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi Amiens Tellier
- monsieur Benoît Degaille, directeur adjoint au sein de l'agence pôle emploi d'Anzin
- madame Valérie Curé, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Anzin
- monsieur Rodrigue Théry, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Anzin
- madame Christine Macarez, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Anzin
- madame Emmanuelle Blanchard, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Anzin
- madame Virginie Dumeste, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Anzin
- monsieur Gregory Germain, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Armentières
- madame Fatiha Betina, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Armentières
- madame Nathalie Corvaisier, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Armentières
- madame Karima Lemoine, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi d'Arras
- madame Florence Guillaume, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi d'Arras
- madame Maryse Perlot, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Arras
- madame Leila Zidouri, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Arras
- madame Nadia Aarab, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Arras
- madame Anne Tora, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Arras
- madame Sophie Van Den Neucker, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Arras
- madame Christine Carnel, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Arras
- madame Laetitia Verlet, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Aulnoye Aymeries
- monsieur Gennaro Bartolive, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Avesnelles
- madame Laurence Brouwez Leveque, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Avesnelles
- monsieur Thierry Lecomte, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Avesnelles

- monsieur Alain Verbeke, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Bailleul
- madame Nina Lavissee, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Bailleul
- madame Isabelle Gernez, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Bapaume
- madame Catherine Lorient, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Bapaume
- madame Françoise Ples, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Delie
- madame Sylvie Jakubowski, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Delie
- madame Claudine Bourey, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Delie
- madame Stéphanie Larroche, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Delie
- monsieur Christophe Ansel, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Beauvais Mykonos
- madame Sylvie Wittendal, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Mykonos
- madame Fabienne Martin Foyard, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Mykonos
- monsieur Franck Legendre, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Mykonos
- monsieur Julien Duclay, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Berck-sur-Mer
- madame Hélène Petit, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Berck sur mer
- madame Fabienne Leleu, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Berck sur mer
- monsieur Loic Vandenbergue, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Berck sur mer
- monsieur Sébastien Treutenaere, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Béthune
- monsieur William Fasquel, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Béthune
- madame Juliette Simonet, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Béthune
- madame Christine François, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Béthune
- madame Danielle Roger, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Béthune
- monsieur Laurent Daens, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Boulogne Daunou
- monsieur Jacques Vauchere, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Boulogne Daunou
- madame Cécilia Caron, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Boulogne Daunou
- madame Cécile Eckeloot, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Boulogne Daunou
- madame Sonia Parenty, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Boulogne Daunou
- monsieur Frédéric Cambier, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Boulogne Daunou
- madame Pascale Delayen, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Bruay-La-Buissière
- madame Audrey Brunet, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Bruay-la-Buissière
- madame Angélique Tincq, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Bruay-La-Buissière
- monsieur Eric Descheyer directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Calais Mollien
- monsieur Benoît Denis, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Calais Mollien

- monsieur Sébastien Couplet, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Calais Mollien
- monsieur Hervé Morice, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Calais Mollien
- madame Dominique Ghys, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Calais Nation
- madame Dorothee Bourdin, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Calais Nation
- madame Sylvie Devulder, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Calais Nation
- madame Carole Patinier, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Calais Nation
- monsieur Cédric Clin, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Calais Saint Exupéry
- monsieur Jean Marchand, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Cambrai
- madame Dominique Kosciuszko, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Cambrai
- madame Chantal Robas, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Cambrai
- madame Françoise Dazeur, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Cambrai
- madame Sabah Azais, responsable d'équipe de production de l'agence pôle emploi de Cambrai
- monsieur Amar Bouacem, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Carvin
- madame Maximilienne Dubruque, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Carvin
- madame Odile Cauchy, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Caudry
- madame Delphine Deschamps, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Caudry
- madame Corinne Baracassa, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Château Thierry
- monsieur Jérémy Lener, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Château Thierry
- madame Céline Barel, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Château Thierry
- monsieur Joël Brayer, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Chauny
- madame Sandrine Blanlard, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Chauny
- madame Valérie Sandrin Sene, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Chauny
- madame Cécile Lefevre, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Chauny
- monsieur Fabien Kapela, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Clermont
- madame Catherine Quatrevaux, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Clermont
- monsieur Jérôme Briault, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Clermont
- madame Caroline Nunes, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Clermont
- madame Claude Thierry, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Compiègne de Lesseps
- monsieur Jocelyn Deliencourt, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Compiègne de Lesseps
- madame Eliane Mestdagh, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Compiègne de Lesseps
- monsieur Cédric Legrand, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Compiègne de Lesseps

- monsieur Xavier Leveque, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Compiègne Margny
- monsieur Patrice Watrin, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Compiègne Margny
- madame Nadia Boucheffa, responsable d'équipe de production de l'agence pôle emploi de Compiègne Margny
- madame Karine Wielebski, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Condé-sur-Escaut
- monsieur Mickael Richard, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Condé-sur-Escaut
- madame Caroline Deicke, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Coudekerque
- monsieur John Baugard, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Coudekerque
- madame Valérie Vanacker, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Coudekerque
- madame Françoise Croissant, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Creil Montataire
- madame Marie Claire Saint Omer, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Creil Montataire
- madame Emilie Raise, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Creil Montataire
- monsieur Willy Spanhove, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Creil Nogent
- madame Cécile Lambert, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Creil Nogent
- madame Christine Maisonneuve, responsable d'équipe de production au sein de de l'agence pôle emploi de Creil Nogent
- madame Alexandra Manach Lebeau, responsable d'équipe de production au sein de de l'agence pôle emploi de Creil Nogent
- monsieur Maxime De Lattin, responsable d'équipe de production au sein de de l'agence pôle emploi de Creil Nogent
- madame Laurence Fifi, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Creil saint Maximin
- madame Christine Hoynant, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Creil saint Maximin
- madame Karine Lerigoleur, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Crepy en Valois
- madame Christelle Winter Abadie, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Crepy en Valois
- madame Caroline Wintrebert, responsable d'équipe production au sein de l'agence pôle emploi de Croix
- madame Evelyne Ost, responsable d'équipe production au sein de l'agence pôle emploi de Croix
- madame Catherine Moriaux, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi de Denain
- madame Valérie Lobry, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Denain
- madame Emmanuelle Douillard, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Denain
- monsieur Denis Demaret, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Denain
- madame Stéphanie Kannapel, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- madame Valérie Dubuche, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- madame Pascaline Degand, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- monsieur Laurent Rios, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- monsieur Thierry Lenglet, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant

- madame Nadine Nowaczyk, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- madame Stéphanie Lefrancq, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Doullens
- madame Hélène Lenfle Roussel, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Doullens
- madame Laurence Carbon, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Dunkerque
- madame Anne Dequidt, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Dunkerque
- monsieur Eric Hoorens, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Dunkerque
- madame Emmanuelle Brasseur, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Dunkerque
- monsieur Thierry Vibert, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Friville
- madame Mathilde Chevalier, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Friville
- monsieur Bruno Devulder, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Grande-Synthe
- madame Karine Kuberski, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Grande Synthe
- madame Christele Blondeel, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Grande Synthe
- madame Anne-Laure Lafaye, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Gravelines
- monsieur Sébastien Vanacker, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Gravelines
- monsieur Christophe Honoré, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Halluin
- madame Sandrine Catez, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Halluin
- madame Virginie Cardot, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Ham
- madame Deborah Coelho Fernandez, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de de Ham
- madame Sylvie Dumont, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Haubourdin
- madame Maryève Deraedt, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Haubourdin
- madame Catherine Dryepondt, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Haubourdin
- madame Julie Canoën, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Haubourdin
- monsieur Olivier Lemaire, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Hazebrouck
- madame Marie-Paule Régnier, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Hazebrouck
- madame Sonia Boukarine, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Hem
- madame Nadège Fouquart, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Hem
- madame Caroline Léger, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi de Hénin-Beaumont
- monsieur Stephen Roussel, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Hénin-Beaumont
- madame Laetitia Veys, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Hénin-Beaumont

- monsieur Thierry Pruvost, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Hénin-Beaumont
- madame Angélique Derisbourg, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Hénin-Beaumont
- monsieur Nicolas Mataczynski, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Hirson
- madame Perrine Manesse, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Hirson
- madame Karine Thorel, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- madame Céline Deregnaucourt, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- monsieur François Lemahieu, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- madame Sandrine Delassus, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- monsieur Pierre Gembala, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- monsieur Philippe Paquet, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- monsieur Youssef El Grimat, directeur adjoint au sein de l'agence pôle emploi de Laon
- monsieur André Locatelli, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Laon
- monsieur Jacky Mary, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Laon
- madame Marie Christine Hazard, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Laon
- madame Amélie Carlier, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Laon
- madame Florence Crevisier, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi Le Cateau-Cambrésis
- madame Aurélie Cetani, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi Le Cateau-Cambrésis
- madame Christine Choteau, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi de Lens Gare
- madame Nathalie Duda, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi de Lens Gare
- monsieur David Megherbi, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lens Gare
- madame Laurie Strus, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lens Gare
- madame Stéphanie Dejardin, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lens Gare
- madame Brigitte Deplanque, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lens Gare
- madame Sabine Delsaux, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lens Laloux
- madame Magalie Provence, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lens Laloux
- madame Marylene Masclat, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lens Laloux
- madame Audrey Crepel, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Le Quesnoy
- monsieur Michael Boquet, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Le Quesnoy
- madame Anne Caroline Philippe, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Liévin
- monsieur Philippe Huxley, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Liévin
- madame Corinne Neveu, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Liévin
- madame Fanny Alonso, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud

- madame Stéphanie Demailly, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- madame Marie Lepers, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- madame Nathalie Descamps, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- monsieur Cédric Slesiona, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- monsieur François Rémy Roesing, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- madame Sandrine Pecot, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- monsieur Mohamed Badri, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- madame Manuela Pelliccia, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Lille Port Fluvial
- madame Soraya Boua, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille Port Fluvial
- madame Marie Astrid Phinera Horth, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille Port Fluvial
- monsieur Pascal Bert, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille Port Fluvial
- monsieur Dominique Leterme, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Lille République
- madame Sarah Niravong, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille République
- madame Anne Fourrier, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille République
- monsieur Alain Saillant, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille République
- madame Caroline Hennache, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Lille Vaucanson
- monsieur Thibaut Gaucher responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille Vaucanson
- madame Aurélie Camier, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille Vaucanson
- monsieur Abdelrani Hammache, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille Vaucanson
- monsieur Stéphane Wybo, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lillers
- madame Roxane Tison, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lillers
- monsieur Vincent Salmon, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lillers
- madame Elisabeth Cornette, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi de Lomme
- madame Muriel Carpentier, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lomme
- madame Paule-Stéphanie Damestoy, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lomme
- madame Marie Hego, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lomme
- monsieur Stephane Urbin, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Longuenesse
- monsieur Dany Hachin, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Longuenesse
- madame Vichettra Mon, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Longuenesse
- madame Corinne Vandrepote, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Longuenesse
- monsieur Samuel Vandaele, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Longuenesse
- madame Sophie Decottignies, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Marconnelle

- madame Emilie Vaussieu, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Marconnelle
- madame Nathalie Adamski, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Maubeuge Gare
- madame Sabine Hubert, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Gare
- madame Nadia Rougab, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Gare
- madame Isabelle Blareau, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Maubeuge Pasteur
- madame Fabienne Lagneaux, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Pasteur
- madame Katia Delvaux, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Pasteur
- madame Sylvie Thorez, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Pasteur
- madame Maryse Avisse Bougrat, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Meru
- monsieur Jean Paul Fernand, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Meru
- monsieur Patrick Goubet, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Montdidier
- monsieur Frédéric Werdyn, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Montdidier
- madame Sylvie Pelerin, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Nœux-les-Mines
- monsieur Pascal Bouillon, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Nœux-les-Mines
- madame Séverine Duverge, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Nœux-les-Mines
- madame Laetitia Trizac, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Noyon
- madame Frédérique Champion, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Noyon
- madame Sylvie Lerat, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Peronne Albert
- monsieur Pierre Tardieux, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Péronne Albert
- madame Ellen Cuvillier, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Peronne Albert
- madame Stéphanie Féron, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Roubaix Centre
- madame Anne Bourgeois, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Centre
- madame Anne Demarquilly, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Centre
- madame Elodie Dartus, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Centre
- madame Céline Toumi, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Centre
- madame Martine Reiter, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Roubaix Les Prés
- monsieur Eddie Vancompernelle, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Roubaix Les Prés
- madame Laëtitia Greco, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Les Prés
- monsieur Tony Delevallée, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Les Prés
- monsieur Yannick Hoguet, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Les Prés
- madame Claire Balent, responsable d'équipe de production de l'agence pôle emploi de Saint-Amand-les-Eaux

- madame Claudine Augustin, responsable d'équipe de production de l'agence pôle emploi de Saint-Amand-les-Eaux
- madame Valérie De Barros, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Saint-Martin-les-Boulogne
- monsieur François Eeckeloot, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Martin-les-Boulogne
- monsieur Abdenebi Goual, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Martin-les-Boulogne
- madame Florence Deblock, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Martin-les-Boulogne
- madame Stéphanie Pinto, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Pol-sur-Ternoise
- madame Christelle Blondel, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Pol-sur-Ternoise
- monsieur Gilles De Macedo, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Cordier
- monsieur Sébastien Herbet, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Cordier
- monsieur Igor Daoughi-Klimerak, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Cordier
- madame Maryse Lavigne, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Cordier
- monsieur Stephen Lebeau, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Cordier
- madame Monique Dieudonne, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Péri
- madame Sophie Roquet, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Péri
- madame Cecilia Régnier, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Seclin
- madame Sophie Lempoux, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Seclin
- madame Anne-Sophie Diouf, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Seclin
- madame Audrey Suing, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Seclin
- madame Jennifer Darras, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Seclin
- madame Fabienne Duez, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Sin le Noble
- madame Hélène Hortemel, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Sin le Noble
- monsieur Laurent Gobert, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Sin le Noble
- madame Blandine Masschelein, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Sin le Noble
- madame Frédérique Lautret, directrice adjoint de l'agence pôle emploi de Soissons
- madame Isabelle Lecomte, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Soissons
- madame Johanna Rasschaert, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Soissons
- madame Sandrine Jasniak, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi de Somain
- madame Karine Gobled, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Somain
- madame Lucille Dumont, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Somain
- madame Dorothee Delcroix, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Somain
- madame Karine Peixoto, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Tourcoing
- monsieur Emmanuel Daveluy, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Tourcoing

- monsieur Mustapha Mebirouk, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing
- madame Corinne Spenninck, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing
- monsieur Sacha Medjedovic, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing
- madame Nadia Mazna Przyborowski, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing
- madame Naima Meddah, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing
- monsieur William Muller, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing
- monsieur Franck Wignolle, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- madame Martine Bassez, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- madame Isabelle Carpentier, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- madame Baiya Malache, responsable d'équipe de production au sein de l'agence emploi pôle emploi de Valenciennes
- madame Farida Kacer, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- madame Véronique Mucciante, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- madame Stéphanie Vandensken, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- monsieur Cyrille Lambert, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Vervins Guise
- madame Corine Hiblot, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Vervins Guise
- madame Delphine Plichon, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Vervins Guise
- madame Fabienne Champion, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- monsieur Christophe Bonnard, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- madame Isabelle Battel, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- monsieur Emmanuel Tiba, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- madame Nagia Laouar, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- madame Christine Ghesquiere, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Watrelos
- monsieur Frédéric Dupont, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Watrelos

§ 2 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées à l'article 4 et à l'article 5 § 1 de la présente décision, bénéficient, à titre temporaire et dans la limite de leurs attributions, des seules délégations mentionnées au § 2 de l'article 1 :

- monsieur Philippe Marseille, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Abbeville
- madame Fanny Vibert Roulet, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d' Abbeville
- madame Marie José Duquenne, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Amiens Dury
- madame Nathalie Segers, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi Amiens Dury
- madame Isabelle Cueille, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Amiens Millevoye
- madame Elise Lefebvre, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Amiens Millevoye
- madame Fabienne Hucleux, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Amiens Tellier
- madame Cécile Longo, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Amiens Tellier

- madame Cécile Gasnier, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Anzin
- monsieur Pascal Helart, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Anzin
- madame Louisa Reguida, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Anzin
- madame Isabelle Roulleau, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Armentières
- madame Chrifa Chaib, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Arras
- madame Christelle Cousin, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Arras
- madame Magalie Degrauwe, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Arras
- monsieur Hervé Luez, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Aulnoye-Aymeries
- madame Karine Mestdagh, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Avesnelles
- madame Delphine Leblanc, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bailleul
- monsieur Jean Christophe Guillemetz, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bapaume
- madame Valérie Gente, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Delie
- madame Anaïs Benoit Cornuejols, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Delie
- madame Aline Cabotte, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Mykonos
- madame Veronique Beaugrand, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Berck-sur-Mer
- madame Anne Sophie Lengagne, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Berck-sur-Mer
- madame Daniele Lelangue, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Béthune
- madame Isabelle Delpouve, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Béthune
- monsieur Ludovic Delassus, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Béthune
- madame Corinne Lemire, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Boulogne Daunou
- madame Annie Marzac, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Boulogne Daunou
- madame Sylvaine Cazet, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Boulogne Daunou
- monsieur Denis Devocelle, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bruay-la-Buissière
- monsieur Rémy Jourdain, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bruay-La-Buissière
- madame Isabelle Legrand, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Calais Mollien
- madame Delphine Decuyper, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Calais Mollien
- madame Catherine Cotrez, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Calais Saint Exupéry
- madame Marie-Pierre Guichard, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Calais Saint Exupéry
- madame Nathalie Godin, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Calais Saint Exupéry
- monsieur Eric Labalette, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Cambrai
- madame Karine Smirne-Germain, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Cambrai
- madame Isabelle Trannoy, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Carvin
- monsieur Olivier Mathius, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Caudry
- madame Sophie Delignieres, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Caudry
- monsieur Christophe Georges, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Château Thierry
- madame Blandine Néant, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Château Thierry
- monsieur David Caillerez, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Chauny
- madame Julie Patoux, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Chauny
- madame Laetitia Corbeaux, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Clermont
- madame Françoise Pennors, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Clermont

- madame Sylvie Fendorf, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Compiègne de Lesseps
- madame Frédérique Honrado, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Compiègne Margny
- madame Mélanie Souchet, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Condé-sur-Escaut
- monsieur Thierry Manceau, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Coudekerque
- madame Christine Merie, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Coudekerque
- monsieur Eddy Mille, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Coudekerque
- monsieur Nicolas Boullenois, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Creil Montataire
- monsieur Philippe Fernandes, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Creil Nogent
- madame Mathilde Boukhelif, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Creil Nogent
- madame Emmanuelle Bouvier, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Creil saint Maximin
- madame Anne Magis, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Crepy en Valois
- monsieur Nicolas Dassonville, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Croix
- monsieur Jean Yves Crapet, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Denain
- monsieur Christophe Bultez, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Denain
- madame Stéphanie Royer, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- monsieur Sébastien Hantute, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- madame Rachel Smagghe, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- monsieur Philippe Leclercq, expert IPR et indemnisation au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- madame Florence Merchez, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi Doullens
- madame Stéphanie Combe, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Dunkerque
- monsieur Jean-Paul Grolez, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Dunkerque
- madame Ingrid Abrahamme, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Friville
- madame Christine Hassen, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Grande Synthe
- madame Murielle Rahou, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Gravelines
- monsieur Arnaud Guenez, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Halluin
- madame Maud Lemaire, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Ham
- madame Anne Givel, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Haubourdin
- madame Claire Brunel, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Haubourdin
- madame Valérie Vossaert, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Hazebrouck
- madame Laurence Ekollo, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Hem
- madame Caroline Lemort, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Hénin-Beaumont
- madame Catherine Olivier, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Hénin-Beaumont
- madame Géraldine Roland, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Hirson
- monsieur Fabrice Fleter, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- monsieur Nicolas Lefebvre, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- monsieur Armel Thomas, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Laon
- madame Caroline Fontaine, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Laon
- monsieur David Cresson, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Laon
- madame Cécilia Hourdiau, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Le Cateau-Cambrésis
- madame Isabelle Terrache, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lens Gare
- madame Sylvie Devindre, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lens Gare
- madame Sophie Nigond, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lens Laloux
- monsieur Christian Michon, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Le Quesnoy

- monsieur Christophe Balcaen, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Liévin
- madame Meriem Abdesselam-Touileb, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- madame Marion Ferrare, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- monsieur Jamel Bennaceur, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- madame Marie-Line Duthoit, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lille Port Fluvial
- monsieur Ludovic Masseur, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lille République
- madame Nohra Djema, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lille République
- madame Virginie Hladky, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lille Vaucanson
- monsieur Frederik Croes, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lille Vaucanson
- madame Caroline Flament Bouvignies, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lillers
- madame Stéphanie Houzet, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lomme
- madame Dorothee Seillier, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Longuenesse
- monsieur Dominique Sette, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Longuenesse
- madame Sophie Schneider, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Marconnelle
- monsieur Mikaël Lobry, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Gare
- madame Sebastia Baldinu, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Pasteur
- monsieur Christian Germain, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Pasteur
- madame Stéphanie Vandezande, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Meru
- madame Karine Patron, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Montdidier
- monsieur Jean Michel Kowalski, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Nœux-les-Mines
- madame Maggy Fichaux, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Noyon
- monsieur Clément Lollieux, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Péronne Albert
- madame Sylvie Camier, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Péronne Albert
- monsieur Pierre Passavant, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Centre
- madame Camille Camblong, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Centre
- monsieur Fabien Duflot, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Les Prés
- madame Marie Claude Arnoux, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Les Prés
- monsieur Michael Lepage, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint Amand-les-Eaux
- madame Sylvie Ghysel, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Martin-les-Boulogne
- madame Nathalie Barmuta, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Martin-les-Boulogne
- madame Severine Andrieux, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Pol-sur-Ternoise
- madame Corynne Ancelle Dupuis, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Cordier
- madame Sylvie Amblot, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Cordier
- monsieur Grégory Feuillet, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Cordier
- monsieur Fabrice Pincon, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Peri
- monsieur Julien Ostorero, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Seclin

- monsieur Frédéric Kosciuszko, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Sin le Noble
- madame Valérie Devis, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Sin le Noble
- madame Mahée François, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Soissons
- madame Sabrina Mallet, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Soissons
- madame Delphine Leduc, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Somain
- madame Ingrid Verstraete, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Somain
- madame Gwenaëlle Ludes, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing
- madame Stéphanie Vanwonterghem, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing
- madame Zineb Lazzaoui, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing
- monsieur Jean Michel Ranno, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- monsieur Cyril Verhaeghe, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- madame Laurence Dupont, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- madame Pascaline Bruneau, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- monsieur Jacques Huet, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Vervins Guise
- madame Sylvie Dieudonne, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Vervins Guise
- madame Sylvie Demil, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- madame Séverine Beha-Vebrugge, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- monsieur Cédric Taillez, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- monsieur Arnaud Dupriez, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Wattrelos

Article 6 – Prestations en trop versées : délais de remboursements, remise de dette et admission en non valeur

§ 1 – Délai de remboursement

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au point 2) du paragraphe 1 de l'article 1, pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion ou de l'assurance chômage et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite de 12 mois.

§ 2 – Remise de dette

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au point 2) du paragraphe 1 de l'article 1, pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L.5423-24 du code du travail, lorsque le montant de ces prestations est inférieur ou égal à 650 euros.

§ 3 – Admission en non valeur

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au point 2) du paragraphe 1 de l'article 1, pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du

code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque le montant de ces prestations est inférieur ou égal à 650 euros.

§ 4 – Recours gracieux

Délégation permanente de signature est donnée aux délégataires visés au point 2) du paragraphe 1 de l'article 1, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, les décisions prises sur les recours gracieux formés contre les décisions prises au titre des paragraphes 1, 2 du présent article.

Article 7 – Territorialité des délégations de signature

Les délégations de signature visées aux articles 1, 2, 3 et 6 de la présente décision valent dans le champ territorial de compétence et d'intervention propre à chaque agence pôle emploi de rattachement.

Article 8 – Abrogation

La décision HdF n° 2018-69 DS Agences du 12 octobre 2018 est abrogée.

Article 9 – Publication

La présente décision sera publiée au bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Villeneuve d'Ascq, le 26 octobre 2018

Nadine Crinier,
directrice régionale
de Pôle emploi Hauts-de-France

Décision HdF n° 2018-74 DS DT du 26 octobre 2018

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts de France au sein des directions territoriales

La directrice régionale de Pôle emploi Hauts de France,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-19, R. 5312-25 à R. 5312-26,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat, le Fonds de solidarité et Pôle emploi le 21 décembre 2012 relative à la répétition des prestations indues par Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi.

Décide :

Article 1 – Ordre de service, acte, correspondance, congés et autorisations d'absence

Délégation de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 3 § 1, 3 § 2 et 3 § 3 de la présente décision à l'effet de, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts de France et dans la limite de leurs attributions :

- signer tout ordre de service, acte et correspondance nécessaire au fonctionnement général de la direction territoriale, ainsi que les ordres de mission / autorisation de déplacements et états de frais de déplacement des personnels placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements en France métropolitaine et en Belgique.
- en matière de gestion des ressources humaines, signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement et les décisions d'attribution de primes et indemnités des personnels placés sous leur autorité

Article 2 – Conventions départementales, territoriales et locales de partenariat

Délégation de signature est également donnée aux personnes désignées à l'article 3 § 1 et § 2 de la présente décision à l'effet de, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts de France, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, signer tout acte nécessaire à l'animation du service public départemental, territorial ou local de l'emploi ainsi que :

- 1) signer les conventions et actes y afférents conclus dans le cadre des accords-cadres nationaux définissant des axes de coopération à la disposition du réseau avec une autonomie territoriale, à l'exception de celles et ceux entraînant un impact financier ou un impact sur la gestion des ressources humaines de Pôle emploi ;
- 2) initier, négocier et signer les conventions locales, territoriales ou départementales de subvention après obtention du visa de la direction stratégie et relations extérieures Pôle emploi Hauts de France
- 3) signer les autres accords et actes y afférents dont la direction territoriale a pris l'initiative, à l'exception de ceux entraînant un impact financier ou politique ou sur le système d'information ou la gestion des ressources humaines de Pôle emploi.

Article 3 – Délégataires

§ 1 Bénéficiaire des délégations visées aux articles I et II, à titre permanent :

- monsieur Fabien Manouvrier, directeur territorial Nord
- monsieur Didier Thomas, directeur territorial Pas de Calais
- monsieur Jean Pierre Tabeur, directeur territorial Aisne et Somme
- madame Sabine Préciado Lanza, directrice territoriale Oise

§ 2 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 1 du présent article, bénéficient des mêmes délégations à titre temporaire et dans la limite de leurs attributions, à l'exclusion de la délégation de signature visant les ordres de mission / autorisation de déplacements, états de frais de déplacement et autorisation d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements en Belgique :

- monsieur Gilles Desrumaux, directeur territorial délégué Hainaut
- monsieur Benoît Petit, directeur territorial délégué Flandres
- madame Hélène Schaeffer, directrice territoriale déléguée Lille
- monsieur Pascal Lollivier, directeur territorial délégué Versant Nord Est
- madame Catherine Renard, directrice territoriale déléguée Béthune Hénin
- monsieur Jean Luc Derambure, directeur territorial déléguée Arras Lens
- madame Cathy Marcurat, directrice territoriale déléguée Littoral
- madame Estelle Charles, directrice territoriale déléguée Aisne
- madame Béatrice Fossier, directrice territoriale déléguée Oise
- madame Sylvie Dewaele, directrice territoriale déléguée Somme

§ 3 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées aux § 1 et 2 du présent article, bénéficient des délégations se rapportant à l'article 1, à titre temporaire et dans la limite de leur périmètre d'attribution, à l'effet de signer tout ordre de service, acte et correspondance interne nécessaire au fonctionnement général de la direction territoriale ainsi que les ordres de mission / autorisation de déplacements, états de frais de déplacement et autorisation d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements en France métropolitaine:

- monsieur Olivier Marmuse, responsable de service direction territoriale Nord
- monsieur Jerome Vagniez, responsable de service direction territoriale Pas de Calais

Article 4 – Prestations en trop perçues : délais de remboursement, remise et admission en non valeur

§ 1 Délais de remboursement

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Fabien Manouvrier, directeur territorial Nord
- monsieur Gilles Desrumaux directeur territorial délégué Hainaut
- monsieur Benoît Petit, directeur territorial délégué Flandres
- madame Hélène Schaeffer, directrice territoriale déléguée Lille
- monsieur Pascal Lollivier, directeur territorial délégué Versant Nord Est
- monsieur Didier Thomas, directeur territorial Pas de Calais
- madame Catherine Renard, directrice territoriale déléguée Béthune Hénin
- monsieur Jean Luc Derambure, directeur territorial déléguée Arras Lens
- madame Cathy Marcurat, directrice territoriale déléguée Littoral
- madame Sabine Préciado Lanza, directrice territoriale Oise
- madame Béatrice Fossier, directrice territoriale déléguée Oise
- monsieur Jean Pierre Tabeur, directeur territorial Aisne et Somme
- madame Estelle Charles, directrice territoriale déléguée Aisne
- madame Sylvie Dewaele, directrice territoriale déléguée Somme

pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts de France :

- 1) dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop perçues dans la limite de 24 mois,
- 2) dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des

employeurs mentionnés à l'article L 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, dans la limite de 24 mois.

Chaque délégataire ci avant désignés du présent paragraphe statuent sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées dans la limite de son périmètre d'attribution.

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes listées à l'article 4§1, bénéficient des mêmes délégations, à titre temporaire et dans leur périmètre d'attribution :

- monsieur Olivier Marmuse, responsable de service direction territoriale Nord
- monsieur Jerome Vagniez, responsable de service direction territoriale Pas de Calais

§ 2 – Remise de dette

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Fabien Manouvrier, directeur territorial Nord
- monsieur Didier Thomas, directeur territorial Pas de Calais
- monsieur Jean Pierre Tabeur, directeur territorial Aisne et Somme
- madame Sabine Préciado Lanza, directrice territoriale Oise

pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts de France dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 1000 euros.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Gilles Desrumaux directeur territorial délégué Hainaut
- monsieur Benoît Petit, directeur territorial délégué Flandres
- madame Héléne Schaeffer, directrice territoriale déléguée Lille
- monsieur Pascal Lollivier, directeur territorial délégué Versant Nord Est
- madame Catherine Renard, directrice territoriale déléguée Béthune Hénin
- monsieur Jean Luc Derambure, directeur territorial déléguée Arras Lens
- madame Cathy Marcurat, directrice territoriale déléguée Littoral
- madame Estelle Charles, directrice territoriale déléguée Aisne
- madame Béatrice Fossier, directrice territoriale déléguée Oise
- madame Sylvie Dewaele, directrice territoriale déléguée Somme
- monsieur Olivier Marmuse, responsable de service direction territoriale Nord
- monsieur Jerome Vagniez, responsable de service direction territoriale Pas de Calais

Chaque délégataire désigné au présent paragraphe statue sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées dans la limite de son périmètre d'attribution.

§ 3 – Admission en non valeur

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Fabien Manouvrier, directeur territorial Nord
- monsieur Didier Thomas, directeur territorial Pas de Calais
- monsieur Jean Pierre Tabeur, directeur territorial Aisne et Somme
- madame Sabine Préciado Lanza, directrice territoriale Oise

pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts de France dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 1000 euros.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Gilles Desrumaux directeur territorial délégué Hainaut
- monsieur Benoît Petit, directeur territorial délégué Flandres
- madame Hélène Schaeffer, directrice territoriale déléguée Lille
- monsieur Pascal Lollivier, directeur territorial délégué Versant Nord Est
- madame Catherine Renard, directrice territoriale déléguée Béthune Hénin
- monsieur Jean Luc Derambure, directeur territorial déléguée Arras Lens
- madame Cathy Marcurat, directrice territoriale déléguée Littoral
- madame Estelle Charles, directrice territoriale délégué Aisne
- madame Béatrice Fossier, directrice territoriale délégué Oise
- madame Sylvie Dewaele, directrice territoriale déléguée Somme
- monsieur Olivier Marmuse, responsable de service direction territoriale Nord
- monsieur Jerome Vagniez, responsable de service direction territoriale Pas de Calais

Article 5 – Plaintes sans constitution de partie civile

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 3 § 1 à l'effet de, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts de France, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers qu'il représente, pour tout fait ou acte intéressant la direction territoriale.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire les personnes désignées à l'article 3 § 2.

Article 6 – Abrogation

La décision HdF n° 2018-64 DS DT du 28 septembre 2018 est abrogée.

Article 7 – Publication

La présente décision sera publiée au bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Villeneuve d'Ascq, le 26 octobre 2018.

Nadine Crinier,
directrice régionale
de Pôle emploi Hauts de France

Décision HdF n° 2018-75 DS PTF du 26 octobre 2018

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France au sein des plateformes régionales de services et des activités centralisées

La directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France,

Vu le code du travail, notamment ses articles L.5312-1, L.5312-2, L.5312-5, L.5312-6, L.5312-8, L.5312-9, L.5312-10, L.5312-13, R.5312-4 à R.5312-6, R.5312-19 et R.5312-23 à R.5312-26,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu l'ordonnance n° 2006-433 du 13 avril 2006 relative à l'expérimentation du contrat de transition professionnelle, notamment son article 9,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat, le Fonds de solidarité et Pôle emploi le 21 décembre 2012 relative à la répétition des prestations indues par Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur

Vu la délibération n° 2013-45 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la mobilité,

Vu la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la décision n° 2009-2743 du 15 décembre 2009 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions complémentaires susceptibles d'être confiées à Pôle emploi services à compter du 1er janvier 2010,

Vu la décision n° 2015-161 du 4 décembre 2015 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Section 1 – Fonctionnement général

Article 1 – Correspondances, congés, autorisations d'absence, plaintes, ordres de missions et états de frais

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, dans la limite de leurs attributions :

- 1) les instructions et notes à destination du réseau de Pôle emploi Hauts-de-France
- 2) tout acte, tout ordre de service ou correspondances se rapportant ou nécessaires aux missions de la plateforme des services et activités centralisées
- 3) en matière de gestion des ressources humaines, les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des agents placés sous leur autorité, ainsi que les décisions leur accordant des primes, promotions et indemnités,
- 4) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers qu'il représente, pour tout fait ou acte intéressant la plateforme des services et activités centralisées
- 5) les ordres de mission / autorisation de déplacements, les états de frais de déplacement et autorisations d'utiliser un véhicule, des agents placés sous leur autorité se rapportant à des déplacements en France métropolitaine

§ 2 Bénéficiaire de la délégation visée au § 1 du présent article :

- monsieur Eric Coyette, directeur des plateformes d'activités centralisées
- madame Carole Bigot, directrice de la plateforme prestations formations, en charge de la direction des activités mutualisées et de la plateforme de services à distance

§ 3 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 2 du présent article, bénéficiaire de la même délégation (à l'exception des notes et des instructions visés au 1) du § 1, à titre temporaire et dans la limite de leurs attributions :

- madame Valérie Penne, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- madame Agnès Morabito, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- monsieur Smail Dhamene, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- madame Céline Cacheux, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- monsieur Philippe Dussenne, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- monsieur Pascal Martinod, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- monsieur Gérald Rogiez, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- monsieur Norbert Soete, responsable d'équipe de la plateforme activités mutualisées
- monsieur Sylvain Lelong, responsable d'équipe de la plateforme activités mutualisées
- madame Nathalie Monflier, responsable d'équipe production de la plateforme services à distance
- madame Caroline Pasquier, responsable d'équipe de production de la plateforme prestations formations
- monsieur David Carlier, responsable d'équipe de production de la plateforme prestations formations
- madame Valérie Secq responsable d'équipe de production plateforme de formation
- monsieur Michel Ledda responsable d'équipe de production plateforme de formation
- madame Maryvonne Payeux responsable d'équipe de production plateforme de formation

§ 4 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées aux § 2 et 3 du présent article bénéficiaire de la seule délégation de signer les correspondances se rapportant aux activités de la plateforme, à titre temporaire et dans la limite de leur attribution

- madame Roxane Delmer, agent de la plateforme activités mutualisées
- madame Noelle Bossu, agent de la plateforme activités mutualisées

Section 2 – Placement, service de prestations formations et recouvrement

Article 2 – Placement, service de prestations formations et aides et mesures

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de, aux fins d'exécution du service public de l'emploi au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, dans la limite de leurs attributions :

- signer les bons d'aide à la mobilité, les bons SNCF ainsi que les bons et lettre de commande de prestations de service au bénéfice de demandeurs d'emploi,
- prendre les décisions relatives à la période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP)
- prendre les décisions relatives aux primes, aides, mesures et autres prestations en faveur des demandeurs d'emploi et des entreprises versées par pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'état, du fond de solidarité prévu à l'article L.5423-24 du code du travail, de l'Unédic, des employeurs mentionnés à l'article L.5424-1 du code du travail y compris dans les cas visés par l'accord d'application n° 12 au règlement de l'assurance chômage lorsque la convention conclue avec ces employeurs dispose que Pôle emploi statue sur ces cas
- signer les sollicitations, accords sur devis, les bons de commande et ordres de service émis dans le cadre des marchés de service de formations professionnelles conventionnées
- prendre des décisions et conclure les conventions mentionnées à l'article R5312-4 du code du travail
- signer les conventions financières relatives à l'aide individuelle à la formation,

- prendre les décisions relatives à la conclusion, au suivi et à la rupture du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et demander le remboursement des allocations y afférentes lorsqu'elles ont été indûment versées.

statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions susvisées

§ 2 Bénéficient des délégations mentionnées au § 1 de l'article 2 à titre permanent :

- monsieur Eric Coyette, directeur des plateformes d'activités centralisées
- madame Carole Bigot, directrice de la plateforme prestations formations, en charge de la direction des activités mutualisées et de la plateforme de services à distance
- madame Valérie Penne, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- madame Agnès Morabito, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- monsieur Smail Dhamene, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- madame Céline Cacheux, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- monsieur Philippe Dussenne, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- monsieur Pascal Martinod, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- monsieur Gérald Rogiez, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- monsieur Norbert Soete, responsable d'équipe de la plateforme activités mutualisées
- monsieur Sylvain Lelong, responsable d'équipe de la plateforme activités mutualisées
- madame Nathalie Monflier, responsable d'équipe au sein de la plateforme services à distance
- madame Valérie Secq responsable d'équipe de production plateforme de formation
- monsieur Michel Ledda responsable d'équipe de production plateforme de formation
- madame Maryvonne Payeux responsable d'équipe de production plateforme de formation
- madame Caroline Pasquier, responsable d'équipe de production de la plateforme prestations formations
- monsieur David Carlier, responsable d'équipe de production de la plateforme prestations formations
- madame Isabelle Worms, référent métiers au sein de la plateforme services à distance
- madame Sophie Vaquette, référente métiers au sein de la plateforme prestations formations
- madame Sylvie Baly, référente métiers au sein de la plateforme de services à distance
- madame Taous Belkalem, référente métiers au sein de la plateforme de services à distance
- madame Sabine Mouvaux, référente métiers au sein de la plateforme de services à distance
- madame Christelle Coder, référente métiers au sein de la plateforme des traitements centralisés
- madame Virginie Boël, référente métiers au sein de la plateforme des traitements centralisés

§ 3 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 2 ci-dessus bénéficient, à titre temporaire, de la délégation de signer les bons d'aide à la mobilité, les bons SNCF ainsi que les lettres et bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi:

- monsieur Laurent Paillat, agent de la plateforme de traitement centralisé
- madame Edith Derycke, agent de la plateforme de traitement centralisé
- madame Nathalie Danset, agent de la plateforme de traitement centralisé
- madame Florence Vaste, agent de la plateforme de traitement centralisé
- madame isabelle Godart, agent de la plateforme de traitement centralisé
- madame Aurélie Lepage, agent de la plateforme de traitement centralisé
- monsieur Jean-Philippe Maillet, agent de la plateforme prestations formations
- madame Montserrat Pelayo, agent de la plateforme prestations formations
- madame Caroline Goeman, agent de la plateforme prestations formations
- madame Josselyne Legrand, agent de la plateforme prestations formations
- madame Béatrice Paluch, agent de la plateforme prestations formations
- madame Amélie Vasseur, agent de la plateforme prestations formations
- madame Michèle Margeri, agent de la plateforme prestations formations
- madame Claudia Hucleux, agent de la plateforme prestations formations
- madame Siham Houmir, agent de la plateforme prestations formations
- madame Isabelle Genty, agent de la plateforme prestations formations
- madame Hélène Delaire, agent de la plateforme prestations formations
- madame Chantal Torres, agent de la plateforme prestations formations
- madame Emmanuelle Glorieux, agent de la plateforme prestations formations

- madame Emmanuelle Leleux, agent de la plateforme prestations formations
- madame Monique Tabary, agent de la plateforme prestations formations
- madame Christelle Carpentier, agent de la plateforme prestations formations
- madame Anne Baudelot-Ranson, agent de la plateforme prestations formations
- madame Annie Wantiez, agent de la plateforme prestations formations
- madame Christelle Blondin, agent de la plateforme prestations formations
- madame Marjorie Fontaine, agent de la plateforme prestations formations
- madame Fanny Chefdeville, agent de la plateforme prestations formations
- madame Bernadette Rigaux, agent de la plateforme prestations formations
- madame Jenny Prudhomme, agent de la plateforme prestations formations
- madame Isabelle Brunel, agent de la plateforme prestations formations
- madame Carine Joly, agent de la plateforme prestations formations

Article 3 – Recouvrement des contributions, cotisations et autres ressources

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- les décisions relatives au recouvrement des contributions et cotisations, majorations de retard y afférentes et autres sommes devant être recouvrées par Pôle emploi, à l'exception des contributions, cotisations, majorations et autres sommes pour le recouvrement desquelles l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général ;
- les décisions relatives aux demandes de remboursement de ces contributions, cotisations, majorations de retard, et autres sommes lorsqu'elles ont indûment été encaissées,
- les décisions par lesquelles les contributions, cotisations et autres ressources restant dues à Pôle emploi sont produites au passif des entreprises en procédure collective,
- les décisions par lesquelles le remboursement prévu à l'article R.1235-1 du code du travail est demandé,
- les décisions relatives aux aides et mesures en faveur des entreprises,
- les décisions par lesquelles il est statué sur les « demandes de renseignement sur la participation » à l'assurance chômage des dirigeants, mandataires sociaux et associés,

§ 2 Délégués :

- monsieur Eric Coyette, directeur des plateformes d'activités centralisées
- madame Carole Bigot, directrice de la plateforme prestations formations, en charge de la direction des activités mutualisées et de la plateforme de services à distance

§ 3 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 2 du présent article, bénéficient respectivement de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Norbert Soete, responsable d'équipe de la plateforme activités mutualisées
- monsieur Sylvain Lelong, responsable d'équipe de la plateforme activités mutualisées
- monsieur Philippe Dussenne, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- monsieur Pascal Martinod, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- monsieur Gérald Rogiez, responsable d'équipe de production de traitements centralisés

Chaque délégué ci-avant désigné aux § 2 et 3 du présent article statue sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées dans la limite de son périmètre d'attribution.

Article 4 – Contraintes

§ 1 Contraintes délivrées en vue de recouvrer les ressources

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Eric Coyette, directeur des plateformes d'activités centralisées
- madame Carole Bigot, directrice de la plateforme prestations formations, en charge de la direction des activités mutualisées et de la plateforme de services à distance

à effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue du recouvrement des contributions, cotisations et majorations de retard et autres ressources visées à l'article 4 § 1 et prendre les décisions relatives à sa mise en exécution.

§ 2 Contraintes délivrées en vue de recouvrer les prestations en trop versées

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Eric Coyette, directeur des plateformes d'activités centralisées
- madame Carole Bigot, directrice de la plateforme prestations formations, en charge de la direction des activités mutualisées et de la plateforme de services à distance

à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, ou pour le compte d'un tiers lorsque la loi autorise le recours à cette procédure et prendre les décisions relatives à sa mise en exécution.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes :

- monsieur Norbert Soete, responsable d'équipe de la plateforme activités mutualisées
- monsieur Sylvain Lelong, responsable d'équipe de la plateforme activités mutualisées
- monsieur Philippe Dussenne, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- monsieur Pascal Martinod, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- monsieur Gérald Rogiez, responsable d'équipe de production de traitements centralisés

bénéficient de la même délégation, à titre temporaire.

Article 5 – Prestations en trop versées : délais de remboursement, remise et admission en non valeur

§ 1 – Délais de remboursement

1) Délégation permanente de signature est donnée, pour au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France :

- dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, procéder au recouvrement statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop dans la limite de leur attribution et dans la limite de 48 mois
- dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, procéder au recouvrement statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, ou au fonds de solidarité prévu à l'article L.5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L.5421-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, dans la limite de leur attribution et dans la limite de 48 mois

à :

- monsieur Eric Coyette, directeur des plateformes d'activités centralisées
- madame Carole Bigot, directrice de la plateforme prestations formations, en charge de la direction des activités mutualisées et de la plateforme de services à distance

2) En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au 1) du § 1 :

- monsieur Sylvain Lelong, responsable d'équipe de la plateforme activités mutualisées
- monsieur Philippe Dussenne, responsable d'équipe de production de traitements centralisés

bénéficient de la même délégation, à titre temporaire, dans la limite de leurs attributions et dans la limite de 24 mois.

3) En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées aux 1) et 2) du § 1 bénéficient de la délégation, à titre temporaire, dans la limite de leurs attributions et dans la limite de 12 mois.

- monsieur Norbert Soete, responsable d'équipe de la plateforme activités mutualisées
- madame Valérie Penne, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- madame Agnès Morabito, responsable d'équipe de production de traitements centralisés

- monsieur Smail Dhamene, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- madame Céline Cacheux, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- monsieur Pascal Martinod, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- monsieur Gérald Rogiez, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- madame Caroline Pasquier, responsable d'équipe de production de la plateforme prestations formations
- monsieur David Carlier, responsable d'équipe de production de la plateforme prestations formations
- madame Isabelle Worms, référent métiers, au sein de la plateforme services à distance
- madame Sophie Vaquette, référente métiers au sein de la plateforme prestations formations
- madame Sylvie Baly, référente métiers, au sein de la plateforme de services à distance
- madame Taous Belkalem, référente métiers au sein de la plateforme de services à distance
- madame Sabine Mouvaux, référente métiers, au sein de la plateforme de services à distance
- madame Christelle Coder, référente métiers de la plateforme des traitements centralisés
- madame Virginie Boël, référente métiers de la plateforme des traitements centralisés

4) Délégation permanente de signature est donnée pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France :

- dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop versées, dans la limite de leur attribution et dans la limite de 6 mois,
- dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pole emploi une convention de gestion, dans la limite de leur attribution et dans la limite de 6 mois.

à :

- monsieur Stéphane Carpentier, agent de la plateforme activités mutualisées,
- madame Danièle Garnier, agent de la plateforme activités mutualisées,
- madame Catherine Hennerez, agent de la plateforme activités mutualisées,
- madame Priscillia Leclercq, agent de la plateforme activités mutualisées,
- madame Isabelle Toupet, agent de la plateforme activités mutualisées
- madame Noelle Bossu Guerville, agent de la plateforme activités mutualisées
- madame Sophie Bitot, agent de la plateforme activités mutualisées
- madame Isabelle Loffredo, agent de la plateforme activités mutualisées
- madame Nicole Barussaud, agent de la plateforme activités mutualisées
- madame Delphine Berton, agent de la plateforme activités mutualisées
- madame Daphnée Desloges, agent de la plateforme activités mutualisées
- madame Michèle Marche, agent de la plateforme activités mutualisées
- madame Patricia Raquez, agent de la plateforme activités mutualisées
- madame Sandrine Debret, agent de la plateforme activités mutualisées
- madame Stéphanie Rackelboom, agent de la plateforme activités mutualisées
- monsieur Aymar Tsila, agent de la plateforme activités mutualisées
- madame Corinne Thieffry, agent de la plateforme activités mutualisées
- madame Roxane Delmer, agent de la plateforme activités mutualisées
- madame Aurélie Piéton, agent de la plateforme activités mutualisées
- madame Nadine Szczepaniak, agent de la plateforme activités mutualisées
- madame Monique Beauvais, agent de la plateforme activités mutualisées
- monsieur Antony Martos, agent de la plateforme activités mutualisées
- monsieur Charly Donze, agent de la plateforme activités mutualisées
- madame Candice Kurti, agent de la plateforme activités mutualisées
- madame Sophie Playoult, agent de la plateforme activités mutualisées
- madame Soria Laieb, agent de la plateforme activités mutualisées
- madame Marion Coyette, agent de la plateforme activités mutualisées
- madame Brigitte Borgiel, agent de la plateforme activités mutualisées
- madame Brigitte Ferg, agent de la plateforme activités mutualisées

- madame Eliane Lemaire, agent de la plateforme activités mutualisées
- madame Stéphanie Meeeuos, agent de la plateforme activités mutualisées
- madame Estelle Minoli, agent de la plateforme activités mutualisées
- madame Maelle Monneveux, agent de la plateforme activités mutualisées
- madame Colette Nolf, agent de la plateforme activités mutualisées
- madame Sabine Thévenin, agent de la plateforme activités mutualisées
- monsieur Samuel Ameloot, agent de la plateforme activités mutualisées
- madame Melinda Detrain, agent de la plateforme activités mutualisées
- monsieur David Donnez, agent de la plateforme activités mutualisées
- madame Gina Saracino, agent de la plateforme activités mutualisées
- monsieur Laurent Malaclet, agent de la plateforme activités mutualisées
- madame Elisabeth Nguyen, agent de la plateforme activités mutualisées
- monsieur Mathias Vanraes, agent de la plateforme activités mutualisées
- madame Danièle Buffet, agent de la plateforme activités mutualisées

§ 2 – Remise de dette

1) Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Eric Coyette, directeur des plateformes d'activités centralisées
- madame Carole Bigot, directrice de la plateforme prestations formations, en charge de la direction des activités mutualisées et de la plateforme de services à distance

pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L.5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2000 euros.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes

- monsieur Philippe Dussenne, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- monsieur Sylvain Lelong, responsable d'équipe de la plateforme activités mutualisées

bénéficient de la même délégation, avec la même limite de montant, à titre temporaire.

2) Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Norbert Soete, responsable d'équipe de la plateforme activités mutualisées
- madame Valérie Penne, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- madame Agnès Morabito, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- monsieur Smail Dhamene, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- madame Céline Cacheux, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- monsieur Pascal Martinod, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- monsieur Gérald Rogiez, responsable d'équipe de production de traitements centralisés

pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 650 euros.

§ 3 – Admission en non valeur

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Eric Coyette, directeur des plateformes d'activités centralisées
- madame Carole Bigot, directrice de la plateforme prestations formations, en charge de la direction des activités mutualisées et de la plateforme de services à distance

pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L.5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2000 euros

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes

- monsieur Philippe Dussenne, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- monsieur Sylvain Lelong, responsable d'équipe de la plateforme activités mutualisées

bénéficient de la même délégation avec la même limite de montant, à titre temporaire.

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Norbert Soete, responsable d'équipe de la plateforme activités mutualisées
- madame Valérie Penne, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- madame Agnès Morabito, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- monsieur Smail Dhamene, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- madame Céline Cacheux, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- monsieur Pascal Martinod, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- monsieur Gérald Rogiez, responsable d'équipe de production de traitements centralisés

pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L.5423-24 du code du travail, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 650 euros.

Chaque délégataire ci-avant désigné aux § 1 et 2 du présent article statue sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées dans la limite de son périmètre d'attribution

Article 6 – Production au passif des entreprises en procédure collective et autres recouvrement de créances

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Eric Coyette, directeur des plateformes d'activités centralisées
- madame Carole Bigot, directrice de la plateforme prestations formations, en charge de la direction des activités mutualisées et de la plateforme de services à distance

au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer :

- les décisions par lesquelles les créances restant dues à Pôle emploi autres que celles visées à l'article 4 de la présente décision sont produites au passif des entreprises en procédure collective.
- l'ensemble des décisions relatives au recouvrement de créances autres que celles visées à la section 2 «Placement, services de prestations, formations, recouvrement» de la présente décision, engager et conduire les voies d'exécution y afférent

En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires permanents mentionnés au présent article, bénéficient respectivement de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Norbert Soete, responsable d'équipe de la plateforme activités mutualisées
- monsieur Sylvain Lelong, responsable d'équipe de la plateforme activités mutualisées

Chaque délégataire ci-avant désigné statue sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article dans la limite de son périmètre d'attribution.

Article 7 – Territorialité

La plateforme des services et des activités centralisées ayant une compétence régionale, les délégations de signature objet de la présente décision valent sur l'ensemble du territoire couvert par la direction régionale

Article 8 – Abrogation

La décision HdF n° 2018-65 DS PTF du 28 septembre 2018 est abrogée

Article 9 – Publication

La présente décision sera publiée au bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Villeneuve d'Ascq, le 26 octobre 2018.

Nadine Crinier,
directrice régionale
de Pôle emploi Hauts-de-France

Décision HdF n° 2018-76 CPLU du 26 octobre 2018

Désignation des membres représentant l'établissement à la commission paritaire locale unique de Pôle emploi Hauts-de-France

La directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France

Vu les articles L.5312-1 et R.5312-4 et suivants du code du travail,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret n° 2012-888 du 17 juillet 2012 modifiant les dispositions relatives aux commissions paritaires compétentes pour les agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la décision DG n° 2012-687 du 13 novembre 2012 fixant le règlement intérieur des commissions paritaires nationales et locales,

Vu la décision DG n° 2016-64 du 14 juin 2016 relative à la composition et aux attributions des commissions paritaires nationales et locales,

Décide :

Article 1

Sont désignés en qualité de membres représentant l'établissement aux commissions paritaires locales de Pôle emploi Hauts-de-France:

- madame Florence Hermel, responsable de service gestion et développement des ressources humaines et formation
- monsieur Olivier Marmuse, responsable de service direction territoriale Nord
- madame Laurence Dangremont, chargé de développement RH
- monsieur Guillaume Hugot, chargé de développement RH
- madame Pauline Buyck, responsable de service, développement managérial
- madame Amandine Perez, adjointe responsable de service, santé, qualité de vie au travail
- madame Sarah Charpentier, responsable de service, relations sociales
- monsieur Vincent Magdziarek, chargé de développement RH
- madame Jennifer Marotte, chargé de développement RH
- madame Nathalie Amarias, chargé de développement RH

Article 2

En cas d'absence de la directrice régionale, présidente de droit de la commission paritaire locale unique de Pôle emploi Hauts-de-France, sont désignés présidents suppléants de la commission paritaire locale unique de Pôle emploi Hauts-de-France:

- monsieur Dominique De Gryse, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- madame Agnès Ménard, directrice développement RH
- madame Emmanuelle Leroy, adjointe à la direction du développement RH
- monsieur Fabien Manouvrier, directeur territorial Nord
- monsieur Didier Thomas, directeur territorial Pas de Calais
- monsieur Jean Pierre Tabeur, directeur territorial Aisne et Somme
- madame Sabine Préciado Lanza, directrice territoriale Oise
- monsieur Gilles Desrumaux, directeur territorial délégué Hainaut
- monsieur Pascal Lollivier, directeur territorial délégué Versant Nord Est
- madame Hélène Schaeffer, directrice territoriale déléguée Lille
- monsieur Benoît Petit, directeur territorial délégué Flandres
- madame Catherine Renard, directrice territoriale déléguée Béthune Henin
- monsieur Jean Luc Derambure, directeur territorial déléguée Arras Lens
- madame Cathy Marcurat, directrice territoriale déléguée Littoral
- madame Estelle Charles, directrice territoriale déléguée Aisne
- madame Béatrice Fossier, directrice territoriale déléguée Oise
- madame Sylvie Dewaele, directrice territoriale déléguée Somme

Article 3– Abrogation

La décision HdF n° 2018-66 CPLU du 28 septembre 2018 est abrogée.

Article 4– Publication

La présente décision sera publiée au bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Villeneuve d'Ascq, le 26 octobre 2018.

Nadine Crinier,
directrice régionale
de Pôle emploi Hauts-de-France